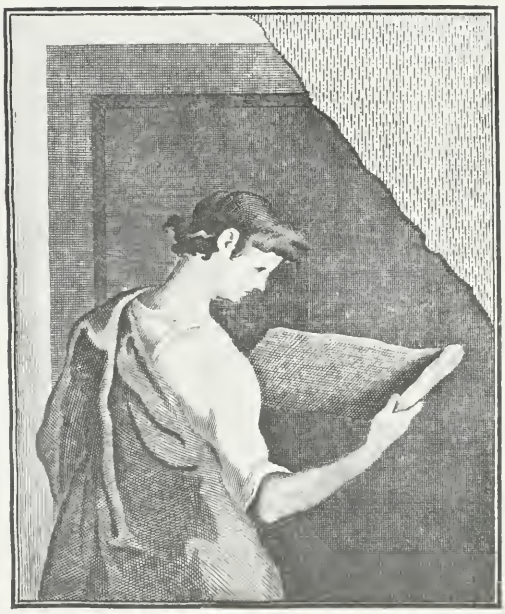

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — SIXIÈME VOLUME

(1868)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1869

THE J. PAUL GETTY CENTER

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

Séance du Comité du 20 janvier 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures dans le local de la Société.

Sont présents : MM. V. Guerber, Merck, de Morlet, Siffer, de Schauenburg et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton, membre de la Société, assiste à la séance. MM. Eissen et Stumpf se font excuser par lettre.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance mensuelle du 9 décembre, de la séance générale du 12 décembre 1867[1] et de la séance du sous-comité de Colmar, du 28 décembre même année. Les trois procès-verbaux sont adoptés.

M. le président dépose sur le bureau une série d'ouvrages qui ont été offerts à la Société depuis la séance du 9 décembre dernier. En voici les titres : Ouvrages déposés sur le bureau.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, février-juin 1867 (2 broch.);

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1er trim. de 1867 (1 broch.);

Revue des sociétés savantes des départements, octobre 1867 (1 broch.);

Bulletin de la Société d'archéologie; sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 1867 (1 vol. in-8°);

1. Dans le compte rendu de la dernière séance générale, tenue à Strasbourg le 12 décembre dernier, on a omis de relater le fait, qu'une médaille en vermeil a été décernée à M. Martinet, agent voyer à Drulingen, pour les soins donnés aux objets antiques découverts, pendant la dernière campagne, dans la Lorraine allemande.

Messager des sciences historiques de Belgique, 4e livraison de 1867 (1 broch. in-8°);

Catalogue des livres rares et des manuscrits précieux provenant de la bibliothèque de M. Le Métayer-Masselin. Paris, 1867 (1 broch. in-8°).

Château de Kaysersberg.

Lecture est donnée d'un rapport adressé à M. Véron-Réville au sujet des travaux exécutés au château de Kaysersberg. Il résulte de ce mémoire que le château, qui était resté entièrement fermé au public, a été rendu accessible par la réouverture d'une ancienne poterne, aux abords de laquelle sera élevée une petite terrasse, à niveau du seuil de l'entrée.

«Le percement de la porte, dit le rapport, et l'accès à l'intérieur du château étaient déjà un beau résultat; mais il restait encore une autre partie fermée qui devait à un haut point piquer la curiosité publique: c'était le donjon circulaire qui ne présentait d'ouverture qu'à plus de 10 mètres de hauteur. Pour accéder dans cette tour, il a donc fallu faire une brèche dans les murs à niveau du sol, et ce travail, beaucoup plus difficile qu'on ne pouvait s'y attendre, a duré plus d'un mois avec deux ouvriers et à l'aide de la poudre, dans les murs compactes et où le mortier était devenu plus dur que le granit. Il est question d'établir un escalier intérieur pour arriver jusque sur la plate-forme, d'où l'on jouirait d'une des plus belles vues de l'Alsace.»

La dernière partie des travaux exécutés au château de Kaysersberg, c'est-à-dire le percement du donjon, devient l'objet d'une sérieuse discussion dans le sein du comité. L'un des caractères de cette partie des fortifications, la plus importante entre toutes, puisqu'elle servait de dernier retranchement à la garnison du château, était son isolement et la difficulté d'accès. Dans les rares cas où le donjon a une porte, elle est très-étroite et toujours placée à une hauteur considérable du sol, de manière à nécessiter une escalade périlleuse; le plus souvent, et c'est le cas pour tous nos châteaux d'Alsace, on n'y entrait que par une baie au moyen de longues échelles. Les brèches qu'on observe à la base des donjons des châteaux d'Éguisheim, Plixbourg, d'Ortenburg, du Frankenburg, de Nideck, etc., ont été pratiquées longtemps après l'abandon des châteaux, et sont le résultat de la curiosité ou de la cupidité des chercheurs de trésors. Ces percements, qui pourraient faire croire à l'existence primitive d'une entrée, ont toujours été blâmés par les archéologues. Le comité pense que le percement régulier ne doit pas l'être moins, et que le maintien du *statu quo* des donjons qui n'ont pas encore été entamés serait un acte de bonne conservation à recommander avec instance à MM. les architectes qui pourront être chargés de travaux de restauration.

M. Spach donne communication d'une lettre adressée au président par M. le Préfet du Bas-Rhin, au sujet de l'abaissement du sol extérieur autour de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg. Il résulte des mémoires de M. l'agent voyer et de M. l'architecte d'arrondissement, ainsi que du rapport de M. l'architecte en chef du département, que les travaux nécessaires pour dégager l'édifice entraîneraient une dépense de 40,800 fr. La situation financière ne permettant pas à la ville de Wissembourg de voter ce crédit, les travaux en question resteront ajournés.

Église de Saint-Pierre et Saint-Paul de Wissembourg. — Abaissement du sol extérieur.

Une lettre adressée au président par M. Luce, artiste peintre, signale l'existence d'une croix de procession, découverte par M. le baron de Reinach, maire de Niedernai. Cette croix, que l'auteur de la lettre attribue à la fin du quatorzième siècle, est en ce moment l'objet d'une restauration. M. Luce se propose d'en faire un dessin qui sera offert à la Société. Le comité accepte l'offre avec reconnaissance et prie M. Spach de remercier l'artiste de sa communication.

Découverte d'une croix de procession, présumée appartenir au quatorzième siècle.

M. de Morlet remet au comité, de la part de M. l'intendant général Robert, membre honoraire de la Société, la première livraison d'un ouvrage que publie cet éminent archéologue sur les légions du Rhin et sur les autels que les légions ou leurs vexillaires ont élevés à Hercules-Saxonas. Ce premier fascicule sert d'introduction et comprend une étude d'ensemble sur les légions romaines, sur leur mode de formation, ainsi que l'indication des lieux où elles ont séjourné. Il sera suivi d'un mémoire sur les légions qui ont occupé les deux Germanies pendant l'Empire, et se terminera par une étude sur le culte d'Hercules dans les Carries.

Sur la proposition de M. Spach, la bibliothèque de Nancy se fait inscrire pour obtenir les publications de notre Société; en même temps, M. Ernst, avoué de Colmar, est nommé membre de la Société.

La séance est levée à 4 heures et demie.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 25 janvier 1868.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents : MM. Hamberger, I. Chauffour, Gérard, Liblin, Mossmann et Huot, secrétaire.

MM. Hartmann et D. Ortlieb, membres de la Société, assistent à la séance.

Fresques découvertes dans l'église de Rouffach.

M. Gérard entretient le comité des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Rouffach, travaux qui ont amené la découverte, sous le badigeon de plusieurs voûtes, de quelques restes de fresques.

M. l'abbé Straub, si compétent en cette matière, a été prié de vouloir bien, lorsque la saison et ses occupations le lui permettront, venir les examiner; il y a donc lieu d'espérer que la Société ne tardera pas à être éclairée sur leur valeur et leur origine.

Château de Kaysersberg.

A la suite des travaux exécutés au château de Kaysersberg, tant par la Société que par la commune, M. Rieff, conseiller à la Cour de cassation et propriétaire du Schlossberg, a fait connaître à M. le président de la Société qu'il consentait au libre accès dans sa propriété, moyennant certaines conditions destinées à prévenir les abus qui pourraient s'y commettre.

Le comité ayant été invité à formuler son avis sur la question, M. le président Hamberger donne lecture d'un projet de réponse à adresser à M. Rieff, qui est de nature à concilier les prétentions parfaitement légitimes du propriétaire avec les intérêts de la Société et ceux du public.

Le projet de M. Hamberger sera adressé à M. le président de la Société pour être soumis à l'approbation du comité de Strasbourg.

Abbaye de Marbach. Conservation des débris provenant de cette ruine.

Les démarches tentées, depuis la dernière séance, par MM. I. Chauffour et Ortlieb pour obtenir la cession à la Société des derniers débris de l'abbaye de Marbach présentant un intérêt archéologique, ont été suivies d'une lettre par laquelle M. Ziegler-Korum, entrepreneur à Strasbourg, prend, au nom du nouvel acquéreur, l'engagement de conserver et d'entretenir avec soin ce qui reste de l'église et du cloître, et tout ce que des déblais opérés ultérieurement pourraient mettre au jour en fait d'architecture ancienne.

Le comité prend acte des assurances qui lui sont données par M. Ziegler-Korum, lui vote des remercîments et dit qu'il n'y a lieu à donner suite aux propositions d'acquisition votées en sa séance du 28 décembre dernier.

Communication de dessins d'objets découverts par M. Dietrich. (Voir tome V, 1re partie, p. 121.)

M. Dietrich adresse au comité le dessin des objets trouvés près de la station de Bennwihr, et qui ont fait l'objet de son mémoire inséré au procès-verbal de la séance du 28 décembre dernier, en y ajoutant la note complémentaire qui suit :

«Parmi les débris provenant du second vase funéraire, j'ai remarqué des poteries de deux natures bien différentes. Le vase en lui-même, qui devait être de grande dimension, est de pâte grossière, noirâtre et très-friable, et ses parois ont une épaisseur de $1^{m},01$. Quelques fragments révèlent une poterie plus fine, plus compacte et beaucoup moins

épaisse. Leur forme presque plate me fait croire que ces fragments appartenaient à un ustensile servant de couvercle; ce qui semble confirmé par l'absence complète de matières terreuses dans la masse compacte que renfermait le vase. J'ai retiré de cette masse 42 grains d'ambre de forme et de grandeur diverses; ces grains sont travaillés et percés avec soin et régularité. La matière ligneuse, une sorte de liber, que j'ai trouvée dans la partie percée, indiquerait que les grains étaient réunis par la tige flexible d'un arbuste ou d'une plante. Ces grains sont intacts et n'ont pas subi l'atteinte du feu; le corps a donc été dépouillé de tous ses ornements avant l'incinération.

«La terre dont sont formés les deux vases, serait celle que les potiers de Colmar tirent encore aujourd'hui des environs de Schoppenwihr. Les vases funéraires auraient donc été fabriqués sur place, ce qui dénoterait l'existence sur ce point d'une population fixe et d'une certaine importance. Les nombreuses monnaies gauloises trouvées à Houssen en 1849 et qu'a achetées le musée de Colmar, viennent à l'appui de cette conjecture.»

Séance du Comité du 3 février 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures, dans le local de la Société.

Sont présents: MM. le baron Lebel, Lehr, Matuszynski, Merck, Morin, Oppermann, le baron de Schauenburg, Siffer, Stumpf et Straub, secrétaire en fonctions. M. de Morlet s'excuse par lettre.

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle les membres du comité au renouvellement du bureau au scrutin secret. Renouvellement des membres du bureau.

Les membres du bureau sont réélus à l'unanimité. Nombre de votants: onze.

Vice-président	M. le baron Schauenburg	10 voix.
Secrétaires	M. Eissen (absent)	11 —
	M. l'abbé Straub	10 —
Trésorier	M. Lehr	10 —
Archiviste-conservateur.	M. Merck.	10 —

Ouvrage déposé sur le bureau.

Après avoir déposé sur le bureau l'ouvrage suivant : *Revue des sociétés savantes des départements*, novembre 1867 (1 broch. in-8°), M. Spach donne la parole à M. Lehr, qui expose le budget des recettes et des dépenses ordinaires de l'année 1868.

Lecture du budget de 1868.

Budget de 1868.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

CHAP. Ier. *Intérêts de capitaux.* (Budget précédent : 100 fr.)			
Intérêts des fonds déposés à la trésorerie générale	200f	200f	
CHAP. II. *Cotisations des sociétaires* (Budget précédent : 5,000 fr.)	4,750	4,750	
CHAP. III. *Subventions.* (Budget précédent : 1,900 fr.)			
Subvention du ministère de l'instruction publique	400		
Subvention du département du Bas-Rhin	1,000		
— — du Haut-Rhin	500		
	1,900	1,900	
CHAP. IV. *Recettes diverses.* (Budget précédent : 100 fr.)			
Vente de Bulletins	100	100	
Total des recettes ordinaires		6,950	6,950f

Recettes extraordinaires.

Reliquat actif de l'exercice 1867, dont le reliquat exact ne pourra être fixé qu'à la clôture, le 31 mars 1868	P. M.	P. M.	
Total général des recettes			6,950

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

CHAP. 1er. *Frais de bureau et d'administration*			1,650f
(Budget précédent : 1,650 fr.)			
§ 1. Location et entretien du local des séances		450f	
(Budget précédent : 500 fr.)			
A. Loyer	350f »c		
B. Assurance.	9 10		
C. Balayage.	40 »		
D. Mobilier, chauffage.	50 90		
	450 »		
§ 2. Frais d'administration		475	
(Budget précédent : 450 fr.)			
A. Commis du président.	200 »		
B. — du trésorier.	100 »		
C. — du secrétaire du comité de Colmar et concierge de la préfecture du Haut-Rhin (70f + 30f).	100 »		
D. Gratifications diverses	75 »		
	475 »		
§ 3. Frais de bureau		525	
(Budget précédent : 500 fr.)			
A. Fournitures de bureau.	125 »		
B. Reliures	100 »		
C. Affranchissements divers (Bulletins, convocations, lettres)	300 »		
	525 »		
§ 4. Frais de perception		100	
(Budget précédent : 100 fr.)			
A. Frais à Strasbourg	60 »		
B. Frais dans le Haut-Rhin	30 »		
C. Menus frais de recouvrement	10 »		
	100 »		
§ 5. Frais de déplacement		100	
(Budget précédent : 100 fr.)			
		1,650	
A reporter			1,650

Report 1,650f

Chap. II. *Fouilles, recherches, travaux de conservation*. 2,600
(Budget précédent : 2,600 fr.)

§ 1. Fouilles, recherches, etc. 500f
(Budget précédent : 1,000 fr.)

§ 2. Gratifications pour don ou transport d'objets antiques 100
(Budget précédent : 100 fr.)

§ 3. Travaux de conservation ou de restauration. 2,000
(Budget précédent : 1,500 fr.)

A. Custode de Walbourg (3e annuité : solde) 1,333f 33c
B. Somme à valoir 666 67

2,000 »

2,600

Chap. III. *Publications du Bulletin de la Société* (impressions et planches). 2,500
(Budget précédent : 2,600 fr.)

Chap. IV. *Dépenses diverses et imprévues* (3 ½ p. 100 de la recette ordinaire) 200
(Budget précédent : 250 fr.)

Total des dépenses ordinaires. 6,950

Dépenses extraordinaires.

(Budget précédent : 1,333 fr. 35 c.)

Néant.

Total général des dépenses. 6,950

BALANCE.

	Recettes et Dépenses ordinaires.	Recettes et Dépenses extraordinaires.	Totaux.
Les recettes étant de	6,950f	»	6,950f
et les dépenses de	6,950	»	6,950
Le reliquat est nul	»	»	»

Le présent budget, arrêté à un reliquat nul, est soumis au conseil d'administration par le trésorier soussigné.

Signé : Ernest Lehr.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Rodolphe de Türckheim, qui fait appel à la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, pour obtenir son concours dans la restauration du donjon du château de Landsberg. Considérant qu'il y a avantage à commencer les travaux le plus tôt possible, afin que le dommage ne devienne plus grand; considérant, en outre, qu'il est important de terminer la restauration sans interruption pour éviter les frais de nouvelle pose d'échafaudage, le comité vote la somme de 1,500 fr., payable en trois annuités, à la condition que M. de Türckheim s'engage à faire exécuter les travaux aussitôt que possible.

Château de Landsberg. — Vote de 1,500 fr. pour sa restauration.

M. l'abbé Straub rend compte des peintures murales qui ont été découvertes, dans l'église de Rouffach, à l'occasion des travaux de restauration exécutés par M. l'architecte Memes. Les plus anciennes et les plus importantes décorent la première voûte de la haute nef, près du chœur, et représentent des sujets appartenant au jugement dernier et à une vision apocalyptique. M. Straub les croit du treizième siècle. Des restes de peinture du quinzième siècle décorent une seconde voûte de la grande nef et les absidioles qui ouvrent dans le transept. Le comité vote l'impression du mémoire.

Peintures murales de l'église de Rouffach.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 17 février 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures.

Présents : MM. Lehr, le baron Lebel, de Morlet, Oppermann, le baron de Schauenburg et Straub, secrétaire en fonctions.

M. Sabourin de Nanton, membre de la Société, assiste à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 février; le procès-verbal est adopté.

Dans l'intervalle de la dernière réunion, M. Lehr a fait connaître à M. de Türckheim les intentions du comité au sujet des travaux de consolidation à exécuter au château de Landsberg, et les conditions auxquelles il soumet son concours.

Château de Landsberg.

Découverte d'antiquités romaines faite à Seltz.

M. le président appelle l'attention sur les découvertes importantes qui viennent d'être faites à Seltz, où des fouilles ont mis au jour une statuette équestre bien sculptée en grès rouge, représentant un personnage à cheval, les pieds de devant du cheval posés sur les épaules d'une femme, une colonnette au chapiteau orné de feuillage, plusieurs vases en argile bien conservés et des outils de fer. Tous ces objets paraissent remonter à l'époque de la domination romaine. Le comité prie M. Spach de vouloir écrire à M. le juge de paix de Seltz et à M. l'architecte de l'arrondissement de Wissembourg, pour obtenir de plus amples informations et pour assurer au département la conservation des objets trouvés.

Lecture sur *Concordia* et *Tribuni* par M. Sabourin de Nanton.

M. Sabourin de Nanton lit une notice sur le site de *Concordia* et de *Tribuni*, à l'occasion d'un appendice à la Description historique et archéologique de Lauterbourg de M. Bentz.

Lecture de M. Siffer sur des antiquités de Gumbrechtshoffen.

M. Siffer lit un mémoire sur des antiquités trouvées à Gumbrechtshoffen, et sur un cimetière à ustion. Ces mémoires seront imprimés.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Séance du Comité du 24 février 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. le baron Lebel, Lehr, Merck, Oppermann. M. Sabourin de Nanton, membre libre, assiste à la séance.

Lecture d'une monographie de M. Spach sur l'île et l'abbaye de Reichenau.

Elle est tout entière occupée par la communication d'une monographie de M. Spach, sur l'île et l'abbaye de Reichenau. La première partie dont le président donne lecture contient une introduction, une description sommaire de l'île, et l'histoire des premiers siècles de l'abbaye bénédictine, qui a été plus d'une fois en relation avec l'évêché de Strasbourg. La suite et la fin de ce mémoire demeurent réservées à une seconde séance supplémentaire.

Séance du Comité du 16 mars 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 3 heures dans le local de la Société.

Sont présents : MM. le baron Lebel, Lehr, Merck, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la réunion.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des séances des 17 et 24 février, M. le président dépose sur le bureau les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance: Ouvrages offerts à la Société.

Procès-verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. T. II. Rouen, 1867 (1 vol. in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. T. IX, p. 433 à 548. Amiens, 1867;

Mémoire de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1866-1867, 12e volume (in-8°);

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, p. 97-196;

Notice historique sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, par Dagobert Fischer (1 broch. in-8°);

Die Wallfahrtskirche von Reinacker, von Dagobert Fischer (1 broch. in-8°);

Der Cardinal Richelieu, von Trauttwein von Belle. Berlin, 1868 (1 broch. in-8°);

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg. Vol. IX, p. 357 à 540. Kiel, 1867 (1 broch. in-8°);

Die rœmische Villa zu Nennig; ihre Inschriften erläutert von Domcapitular von Wilmowsky. Trèves, 1868 (1 cahier in-fol.).

Le comité décide que l'on examinerait ultérieurement une série d'observations produite par M. le trésorier sur le sceau de la Société.

M. Spach donne communication d'une lettre de M. de Türckheim, concernant la restauration du donjon de Landsberg. M. de Türckheim accepte en principe les conditions posées par le comité, tout en dégageant sa responsabilité, si des difficultés imprévues devaient retarder les travaux. Château de Landsberg.

Séance du Comité du 30 mars 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. Eissen, Lehr, Matuszynski, Merck, Oppermann, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions.

Le président propose et fait inscrire comme membre de la Société, M. Mouton-Duvernet, secrétaire général de la Préfecture.

Par une lettre transmise à M. Spach, M. le pasteur de Kuenheim (Haut-Rhin) annonce que le creusement du lit du canal vient de mettre au jour une série d'objets d'antiquité, dont il pourrait être utile de prendre con- Objets antiques découverts par le pasteur de Kuenheim (Haut-Rhin).

naissance. Le comité prie M. Spach de remercier M. le pasteur de Kuenheim de sa communication, et de transmettre la lettre au sous-comité de Colmar par l'entremise de M. Véron-Réville.

M. Spach lit une partie de son mémoire sur l'île et l'abbaye de Reichenau. Ce mémoire sera publié dans le Bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité du 20 avril 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Lehr, Merck, Oppermann et le baron de Schauenburg.

MM. Sabourin de Nanton et Stahl, membres de la Société, assistent à la séance.

La séance est ouverte à 2 heures dans le local ordinaire.

En l'absence des deux secrétaires, M. Lehr, trésorier, est chargé de tenir le procès-verbal.

Examen du compte. L'ordre du jour appelle l'examen du compte des recettes et dépenses de la Société pour l'exercice 1867, qui a été clos le 31 mars dernier.

Ce compte est présenté par le trésorier en la forme suivante :

Compte de l'exercice 1867.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

CHAPITRE Ier. — *Intérêts de capitaux.*

(Crédit du budget : 100 fr.)

Intérêts des fonds déposés à la trésorerie générale. . . .	200f 65c

CHAPITRE II. — *Cotisations des sociétaires.*

(Crédit du budget : 5,000 fr.)

256 sociétaires du département du Bas-Rhin.
179 — — du Haut-Rhin.
47 — de Paris et autres villes de France et de l'étranger.

482 à 10 fr. par sociétaire, soit	4,820 »
A reporter	5,020 65

Report		5,020f 65c
Quittances détachées du registre à souche. 502		
A déduire :		
Retour pour décès et démissions. 20		
Reste. 482		

CHAPITRE III. — *Subventions.*

(Crédit du budget : 1,900 fr.)

Subvention du ministère de l'instruction publique	400f »c	
— du département du Bas-Rhin . . .	1,000 »	
— — du Haut-Rhin. . .	500 »	1,900 »

CHAPITRE IV. — *Recettes diverses.*

(Crédit du budget : 100 fr.)

Produit de la vente du Bulletin.	146 »
Total des recettes ordinaires.	7,066 65

Recettes extraordinaires.

CHAP. Ier. *Reliquat actif du compte de 1866* . .	6,704 55	
CHAP. II. *Quittances arriérées de l'année 1866.*		
Cotisation de M. B***.	10 »	
Total des recettes extraordinaires		6,714 55
Total général des recettes.		13,781 20

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

CHAPITRE Ier. — *Frais de bureau et d'administration.*

(Crédit du budget : 1,650 fr.)

§ 1er. Location et entretien du local des séances.

(Crédit du budget : 500 fr.)

A. Loyer	350f »c	
B. Assurance contre l'incendie du mobilier et de la bibliothèque : prime pour 1867	9 10	
C. Balayage	40 »	
D. Nettoyage du poêle et des lampes	6 15	
		405f 25c
A reporter		405 25

Report 405f 25c

§ 2. **Frais d'administration.**
(Crédit du budget : 450 fr.)

A. Indemnité au commis du président	200f »c	
B. Indemnité au commis du trésorier	100 »	
C. Indemnité au commis du secrétaire du comité du Haut-Rhin	60 »	
Gratification au concierge de la préfecture du Haut-Rhin	30 »	
D. Gratification aux garçons de bureau de la préfecture du Bas-Rhin . .	45 »	
		435 »

§ 3. **Frais de bureau.**
(Crédit du budget : 500 fr.)

A. Fourniture de billets de convocation et d'invitation, têtes de lettres, enveloppes et d'un registre	59 90	
Fourniture de billets de convocation et d'enveloppes.	23 50	
B. Reliures. (*Néant.*)		
C. Affranchissement du Bulletin par Georger	206 »	
Affranchissement des convocations par le même.	78 30	
Affranchissement de lettres écrites par le président de la Société	16 75	
D. Frais de mandats de poste . . .	3 35	
		387 80

§ 4. **Frais de perception.**
(Crédit du budget : 100 fr.)

A. Encaissement des quittances à Strasbourg.	60 »	
B. Encaissement des quittances dans le Haut-Rhin	30 »	
A reporter	90 »	1,228 05

Report	90f »c	1,228f05c	
C. Encaissement soigné par la maison Berger-Levrault.	4 20		
Timbres-poste pour affranchissement de quittances à divers et de la correspondance	8 »		
Chargement des quittances au trésorier général du Haut-Rhin et aux receveurs particuliers du Bas-Rhin. .	4 80		
Timbre des mandats des subventions du ministère et des départements du Haut et du Bas-Rhin	1 50		
Frais d'un mandat de poste et frais d'encaissement du mandat du Haut-Rhin	1 10		
Affranchissement d'une quittance par la trésorerie.	» 20		
		109 80	

§ 5. Frais de déplacement.
(Crédit du budget : 100 fr.)

Voyage d'une commission à Westhoffen pour l'inspection de l'église . .	18 »		
Voyage d'une commission à Saint-Jean-des-Choux pour l'inspection de l'église.	38 50		
		56 50	
Total			1,394f35c

Chapitre II. — *Fouilles, recherches, travaux de conservation.*
(Crédit du budget : 2,600 fr.)

§ 1er. Fouilles, recherches, etc.
(Crédit du budget : 1,000 fr.)

A. Fouilles dans la plaine de Cernay et de Wittelsheim	58 35		
B. Fouilles de Herrlisheim	200 »		
C. Acquisition de deux lacrymatoires en verre, trouvés à Hochfelden .	8 »		
		266 35	
A reporter		266 35	1,394 35

Report 266f35c 1,394f35c

§ 2. Gratifications pour don ou transport d'objets antiques.
(Crédit du budget : 100 fr.)

Gratification aux ouvriers de Kœnigshoffen pour trouvaille de chapiteaux romans. . . . . 2 »

§ 3. Travaux de conservation ou de restauration.
(Crédit du budget : 1,500 fr.)

A. Travaux d'art et de restauration exécutés sur la custode de Walbourg : payement de la 2e annuité. 1,333f30c

B. Travaux de serrurerie à la grosse porte du château de Hohkœnigsbourg. 37 70

1,371f »c

Total. 1,639 35

Chapitre III. — *Publication du Bulletin de la Société.*
(Impressions et planches.)
(Crédit du budget : 2,600 fr.)

Note de Mme veuve Berger-Levrault, tome V, 1re livraison 741 95

Note de la même, tome V, 2e livraison 1,327 75

Note de M. Winter, photographe, pour fragments de sculptures et reproduction de deux objets en bronze. 300 »

Total. 2,369 70

Chapitre IV. — *Dépenses diverses et imprévues.*
(Crédit du budget : 250 fr.)

Fourniture d'une médaille en vermeil avec étui . . . . . 16 »

Gravure de la médaille décernée à M. Schelbaum, architecte à Colmar. . 6 »

Gravure de la médaille décernée à M. Martinet, agent voyer à Drulingen. 5 50

Achat d'une boîte avec compartiments 3 50

Translation de la bibliothèque . . . 4 50

Au serrurier pour fixer les armoires » 80

A reporter 36 30 5,403 40

Report	36f30c	5,403f40c
Déplacement du fourneau	1 »	
Transport de Kœnigshoffen de chapiteaux romans chez M. Winter, photographe	1 50	
Gratification à M. Fastinger pour classement et confection d'un nouveau catalogue de la bibliothèque	30 »	
Total.		68 80
Total des dépenses ordinaires.		5,472 20

Dépenses extraordinaires.

(Crédit du budget : 1,333 fr. 35 c.)

Payement de la 1re annuité des travaux d'art et de restauration exécutés sur la custode de Walbourg (afférent à l'exercice 1866)	1,333f35c	
Solde du balayage du local des séances pour 1866 (afférent à l'exercice 1866)	20 »	
Fournitures, faites en 1866, d'un registre à souche, avis de payer la cotisation, billets de convocation, enveloppes, mandats, quittances et diplômes (exercice 1866)	152 25	
Timbre et frais d'encaissement du mandat de la subvention du Haut-Rhin pour 1866 (exercice 1866).	1 90	
Total des dépenses extraordinaires		1,507 50
Total général des dépenses		6,979 70

BALANCE.

Recettes	13,781f20c
Dépenses.	6,979 70
Reliquat	6,801 50

qui se décompose ainsi :

Fonds déposés à la trésorerie générale. . .	6,322 50
Espèces en caisse	479 »
Total pareil	6,801 50

Après examen des divers articles de la recette et de la dépense et des pièces justificatives produites à l'appui de chacun d'eux, le comité approuve le compte en sa forme et teneur, sauf ratification de l'assemblée générale.

Lecture de M. de Morlet au sujet des objets offerts par M. Lartet au musée de la Société.

Lecture est donnée d'une note de M. le colonel de Morlet sur les récents envois faits à la Société par M. Lartet. Cette note est ainsi conçue :

Les antiquaires du Nord ont fait depuis quelques années de nombreuses recherches qui tendent à prouver l'existence de l'homme à une époque bien antérieure à tous les faits historiques.

En France, des travaux analogues, entrepris par un savant paléontologiste, M. Lartet, ont permis d'établir d'une manière certaine la contemporanéité de l'homme, dans le midi de la France, avec des espèces d'animaux aujourd'hui perdues ou reléguées dans les climats de la zone glaciaire.

Ce fait remarquable est prouvé par les produits de l'industrie humaine découverts par MM. Lartet et Cristy, au milieu d'ossements de renne, de mammouth et d'aurochs, dans le sol de nombreuses cavernes, où l'homme, contemporain de ces races, vint établir ses foyers, toujours placés à l'abri des rochers et à proximité d'un cours d'eau.

Le sol de ces cavernes est formé de couches de limon superposées, entre lesquelles se trouvent des cendres et des charbons; cette alternance des couches est due, sans doute, à l'effet des inondations qui chassaient les habitants de leurs foyers, jusqu'à ce que le retrait des eaux leur permît d'y rentrer.

C'est au milieu de ces amas de cendres et de limon agglutinés qu'ont été trouvés, mêlés à des os de mammouth, de renne, de cheval, de bœuf et de chamois, des silex soigneusement taillés en lames de couteaux et de grattoirs, des pointes effilées à facettes, servant sans doute à percer les trous de petits os qui ont été habilement façonnés en aiguilles, des flèches barbelées, des dents perforées pour ornements, des sifflets faits avec des phalanges de pieds de rennes.

Il est même permis d'attribuer aux habitants de ces grottes un goût prononcé pour les arts du dessin, car ils ont reproduit, par la sculpture et la gravure sur des os de mammouth et de renne, les animaux contemporains et principalement le renne, qui était pour eux d'une si grande utilité.

La présence du renne, dans le midi de la France, n'a pu avoir lieu qu'à une époque passagère de froid excessif, telle que celle désignée par les géologues sous le nom de *période glaciaire,* qui a laissé des traces évidentes dans tous les pays septentrionaux et notamment dans le nord de l'Allemagne et dans les vallées des Alpes.

En Alsace, la présence du renne, dans le diluvium, a été signalée, il y a peu d'années, près de Strasbourg; et ce n'est pas au versant nord des

Pyrénées que s'est arrêtée cette migration : elle s'est étendue au delà, ainsi que l'attestent les découvertes faites par M. Lartet fils dans diverses cavernes de l'Espagne.

M. Lartet a bien voulu faire don à la Société d'une petite collection de ces curieuses antiquités, dont voici l'indication :

1° Deux fragments du sol d'une de ces cavernes formant une sorte de brèche avec silex taillés, dents et ossements de renne et d'aurochs (caverne de la Madelaine, Dordogne) ;

2° Un bois de renne sur lequel on voit des dessins d'animaux gravés, *moulage* (caverne de la Madelaine);

3° Un os de renne taillé en double biseau (Madelaine);

4° Un *idem* formant poinçon (caverne de Massat, Ariége);

5° Un *idem* ébauché en forme de flèche ou de hameçon (Madelaine);

6° Deux fragments d'aiguilles perforées (Madelaine);

7° Un fragment de flèche ébarbelée, *moulage* (Madelaine);

8° Un fragment de bois de cerf portant des traces de travail (Massat);

9° Une vingtaine de silex travaillés en couteaux, grattoirs, canifs, poinçons (cavernes de la Madelaine et de Massat);

10° Une mâchoire de renne dont l'intérieur a été évidé pour en extraire la moelle;

11° Plusieurs ossements de renne, d'aurochs et de cheval.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, destinés à la bibliothèque de la Société :

Bulletins de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire. Tome Ier, 1865;

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome VI, 3e partie, 1867;

Mémoires lus à la Sorbonne en 1867. Histoire, philologie et sciences morales. Paris, 1 volume;

L'Année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin. 1867. Paris, 1 volume in-12;

La Guerre des six deniers à Mulhouse, par M. X. Mossmann;

Aperçu sur les représentations sculptées de danses macabres et sur le cloître du cimetière de Montivilliers, par M. Ch. Rœssler. 1 broch. 1867.

Église de Bermont. — Vote de 200 fr. pour sa restauration.

M. le président appelle itérativement l'attention du comité sur les travaux de restauration exécutés à l'église de Bermont et sur la demande de subvention qui a été adressée à la Société par les autorités intéressées, demande que, dans l'une de ses précédentes séances, le comité avait

rejetée, parce qu'elle avait été formée après exécution des travaux et sans qu'il eût été préalablement consulté ni sur leur utilité, ni sur la direction à y donner.

M. Spach, tout en reconnaissant que la décision prise par le comité est conforme aux principes et se justifie facilement, fait observer que, d'après les nouveaux renseignements qu'il a reçus, les travaux ont été conduits, en fait, dans un esprit de conservation d'autant plus louable que, n'eût été l'intérêt architectonique des portions d'édifice maintenues, il aurait été beaucoup plus économique pour la commune de les raser. Il estime, en conséquence, qu'en réalité la commune de Bermont a bien mérité de la Société et que, bien que le comité n'ait pas été consulté à temps, il y a lieu, par mesure exceptionnelle, de ne pas refuser tout encouragement.

Le comité, après une assez longue discussion, consent à se rallier aux conclusions de son président et vote une subvention de 200 fr., mais en faisant les plus expresses réserves pour l'avenir.

Lecture de M. Stahl sur un castel à Heiligenstein.

M. Stahl, membre libre, lit une note sur un castel qu'il dit avoir existé à Heiligenstein, et promet de présenter à une séance ultérieure des renseignements plus explicites, avec plans à l'appui.

M. le président donne lecture d'une analyse qu'il a faite des mémoires publiés dans les derniers Bulletins de la Société archéologique de Constantine. Les extraits portent plus spécialement sur le palais féerique construit par le dernier bey de Constantine. Cette analyse sera insérée dans les Mémoires de la Société pour la conservation des monuments historiques.

La séance est levée à 3 heures et demie.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 25 avril 1868.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents : MM Hamberger, I. Chauffour, Liblin, Frantz, Ingold et Huot, secrétaire. MM. l'abbé Martin, directeur du gymnase catholique de Colmar; Hornus, arpenteur-géomètre, et Kœnig, de Mulhouse, assistent à la séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président du comité de Strasbourg, annonçant que, dans sa séance du 20 avril, ce comité a voté une somme de 200 fr. pour contribuer aux réparations de l'église de Bermont. Église de Bermont.

Sont déposés sur le bureau: Objets déposés sur le bureau.

1° Un opuscule offert par l'auteur et intitulé : *Blotzheim; son passé, son présent; étude historique et archéologique par M. Sabourin de Nanton.*

Des remercîments sont votés à l'auteur.

2° L'ancien sceau en cuivre du directeur du jury d'accusation du département du Haut-Rhin, offert par M. Ingold, notaire à Cernay.

Le comité remercie le donateur, présent à la séance.

3° Enfin, par MM. Frantz et Dietrich, divers fragments de poteries, notamment la partie supérieure de deux de ces vastes amphores, terminées en pointe qui s'enfonçaient dans le sol, et dont les anciens se servaient pour conserver leurs approvisionnements de liquides; une lame de glaive, un crochet en fer, une corne de cerf, divers objets informes en bronze; et un lot de monnaies antiques, parmi lesquelles un Auguste (moyen bronze) d'une conservation parfaite, un Adrien (argent), un Claude, une Faustine, etc.

Tous ces objets ont été trouvés au lieu dit Edenbourg, commune de Biesheim, dans les travaux de la rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin, qui s'étend sur le ban de cette commune et sur celui de Kuenheim. Une lettre datée de cette dernière localité appelle l'attention de la Société sur le peu de soins que les ouvriers apportent généralement à ces sortes de trouvailles. Une circulaire de M. le Préfet du Haut-Rhin contient, à cet égard, des réserves et recommandations aux adjudicataires ou entrepreneurs de travaux publics. Le comité appellera de nouveau sur ce point l'attention de l'administration supérieure, et des primes seront offertes aux ouvriers selon le soin qu'ils auront apporté à l'exhumation des objets par eux trouvés. Découverte d'objets antiques faite à Biesheim (Haut-Rhin).

Il est donné lecture de quelques fragments d'un mémoire sur les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées et officier de l'Académie. Un membre propose qu'il en soit fait, à la prochaine séance, une analyse de nature à en saisir l'ensemble et quelques détails. M. Huot, secrétaire, est chargé de ce travail. Lecture d'un mémoire sur les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin par M. Cestre.

Le comité prie celui de Strasbourg de vouloir bien procéder au remplacement de feu M. Heitz dans la commission formée dans le courant de 1866, afin que le nouveau membre puisse concourir, avec ses collègues,

aux mesures à prendre pour assurer, dans le plus court délai, l'exécution du projet d'association, d'après les bases déjà arrêtées et consignées au procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue à Colmar le 14 juin 1866.

Le comité exprime également le vœu que l'appel aux souscripteurs, qui lui a été soumis en épreuve, indique plus clairement les conditions de souscription, le montant de la cotisation, ainsi que les correspondants chez lesquels la souscription sera ouverte.

Communication de M. Mossmann au sujet de la guerre des Suédois.

M. X. Mossmann donne lecture d'un article tiré de l'Inventaire des archives de Colmar, auquel il travaille. Il expose la situation de l'Alsace au moment où les Suédois venaient de perdre la bataille de Nordlingen (1634), et rend compte des négociations entre leur résident Mockel et le résident de France, Melchior de l'Isle, qui eurent pour effet de remettre, entre les mains des Français, toutes les conquêtes de la Suède sur la rive gauche du Haut-Rhin, moins Benfeld. En intervenant, Colmar obtient des conditions particulières, qui lui assurent les avantages de la capitulation accordée par Gustave Horn en 1632. Ces négociations, dont aucun historien de l'Alsace ne parle, eurent pour résultat deux traités, en date du 9 octobre 1634, qui existent en original aux archives de Colmar, et qui procurèrent aux troupes françaises l'entrée de cette ville. Pendant ce temps, les diplomates suédois négociaient directement à Paris et signaient, le 1er novembre, un traité qui rendit inutiles ceux du 9 octobre, et comme ces derniers avaient réservé la ratification des deux couronnes, Louis XIII refusa de les reconnaître.

Séance du Comité du 18 mai 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Morin, Oppermann, de Schauenburg et Straub, secrétaire en fonctions.

Ouvrages déposés sur le bureau.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société :

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues en avril

1867. — Archéologie; — Histoire, philologie et sciences morales. 2 volumes in-8°;

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1868, 1re livraison. Gand, 1867. 1 broch. in-8°;

Revue des sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. Décembre 1867 et janvier 1868. 2 broch. in-8°;

Mémoires de l'Académie du Gard. Novembre 1865, août 1866. Nîmes, 1867. 1 vol. in-8°;

Les Tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville, par Raoul Guérin. Nancy 1868. 1 broch. in-8°.

Inscription de membres.

Trois nouveaux membres sont inscrits sur la liste des sociétaires :

M. Aristide Poisat, architecte à Delle, proposé par M. Aug. Stœber;

M. Dietrich, chef de division à la préfecture de Colmar, présenté par M. Frantz;

M. Gustave Dietsch, fabricant à Liépvre, présenté par M. Spach.

Château de Rathsamhausen.

M. le président donne la parole à M. Morin, qui entretient le comité du château de Rathsamhausen, situé au-dessus du village d'Ottrott. Le site pittoresque, l'importance et la belle structure des bâtiments, et surtout des détails de sculpture et d'ornementation intérieure, rangent ce château parmi les plus intéressants manoirs de l'Alsace. Malheureusement une partie de la construction est depuis de longues années gravement compromise. Le revêtement de toute une face du principal corps de bâtiments s'est détaché de la maçonnerie, et la lézarde devient chaque année plus profonde. M. Morin, qui vient de visiter la ruine, pense qu'il sera possible d'arrêter le progrès de la fissure moyennant un chaînage, dont l'établissement ne serait pas trop dispendieux. Des négociations seront ouvertes à ce sujet avec le propriétaire actuel du château.

Église de Mundolsheim.

Dans une récente excursion, M. l'abbé Straub a visité l'église de Mundolsheim. L'examen de la partie inférieure du clocher lui a fourni la preuve que cette partie de l'édifice remonte au douzième siècle et que la démolition de la tour, opérée par les bourgeois de Strasbourg le jour de la bataille de Hausbergen (8 mars 1262), s'est arrêtée au rez-de-chaussée. On voit encore les arrachements de la voûte et l'ancien portail intérieur. Le tympan triangulaire est orné de deux griffons et supporté par deux colonnes engagées, au chapiteau cubique couvert d'entrelacs et décoré de mascarons d'une exécution barbare. Comme ancien portail d'église, celui de Mundolsheim, peu ou point connu, mérite d'être cité avec les plus remar-

quables du genre; il a une affinité frappante avec ceux de Bergholzzell, de Dompeter, de Still (aujourd'hui disparu) et de Dorlisheim.

Épitaphes des seigneurs de Mundolsheim dans le chœur de l'église de cette commune.

Au chœur de cette église, on distingue une rangée d'épitaphes des seigneurs de Mundolsheim, presque tous stettmeister de la ville de Strasbourg. M. Straub a transcrit toutes celles que le badigeon moderne a suffisamment ménagées pour en permettre la lecture. Il cite, entre autres, celle de Thiébaut Ioham de Munolsheim, mort en 1594, et celle d'Éléonore-Sophie de Gensau, épouse de Philippe-Jacques Ioham de Munolsheim, décédée en 1786. Ce monument est une des œuvres les plus gracieuses du genre.

Le comité prie M. Spach de vouloir faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité locale pour obtenir le débadigeonnage des épitaphes devenues illisibles.

La séance est levée à 3 heures et demie.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 30 mai 1868.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents : MM. Hamberger, I. Chauffour, Gérard, Liblin, Mossmann, Dietrich et Huot, secrétaires. M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président informe le comité, qu'après s'être consulté avec le comité de Strasbourg pour la fixation de la séance générale de la Société, il a prié M. le Préfet du Haut-Rhin, l'un des présidents d'honneur, de vouloir bien indiquer, soit à la fin de juin, soit au commencement de juillet, le jour qui serait le plus à sa convenance, lui proposant, sauf détermination ultérieure, le jeudi 2 juillet. M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Préfet exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, quel que soit le jour fixé, les opérations de la révision devant prendre tout son temps jusqu'à une époque qu'il est impossible de préciser quant à présent. — La séance reste fixée au 2 juillet.

Rapport de M. Huot sur les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin.

M. Huot lit son rapport sur un travail communiqué par M. Cestre et intitulé : *Mémoire sur les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin.* Ce rapport sera envoyé à Strasbourg pour être inséré au Bulletin de la Société.

M. Dietrich lit un rapport sur divers objets d'antiquité trouvés à Herrlisheim et déposés sur le bureau. Ce rapport, devant être lu en séance générale, figure au procès-verbal de cette séance.

Objets d'antiquité trouvés à Herrlisheim.

Séance du Comité du 15 juin 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Matuszynski, Merck, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est lu et adopté.

M. Spach dépose sur le bureau les ouvrages suivants, adressés à la Société depuis la dernière réunion :

Ouvrages déposés sur le bureau.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris. 4e et 5e fascicules de 1867 ;

Compte rendu des travaux de la commission archéologique du département de la Côte-d'Or, 1866 et 1867 ; et *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dijon.* 2 cahiers in-4o.

M. le président rend compte de la correspondance qu'il a eue depuis le 18 mai. Une lettre de M. Scheidecker fils annonce qu'une somme de 700 fr. sera allouée aux travaux de consolidation à effectuer au château de Rathsamhausen, et que la famille met à la disposition de la Société les bois nécessaires pour construire les échafaudages. M. Spach, qui s'est empressé de remercier Mme Scheidecker de cet acte de libéralité, communiquera la lettre à M. l'architecte Morin et prendra son avis pour l'exécution des travaux.

Château de Rathsambausen. Allocation de 700 fr. par M. Scheidecker pour restauration.

Une lettre de M. Klotz a averti M. le président que des trouvailles gallo-romaines ont été faites à Hohfrankenheim par M. Rouis, sous-directeur de l'École de santé militaire. Des communications directes, faites par M. Rouis, ont appris à M. Spach que l'exploitation des carrières sur le plateau de Mutzenhausen a mis à découvert deux tombes gallo-romaines. Un vase en terre cuite, malheureusement brisé en deux morceaux, a été trouvé près de l'un des squelettes, qui portaient chacun un collier de perles. Ces colliers ont été recueillis par un carrier de Hochfelden ; le vase, acquis par M. Rouis, est offert à la Société. Vote de remercîments.

Tombes gallo-romaines découvertes à Hohfrankenheim.

Lecture d'une notice de M. le curé Siffer sur des antiquités de Gumbrechtshoffen.

La parole est à M. le curé Siffer, qui donne lecture d'une notice sur diverses antiquités découvertes à Gumbrechtshoffen, notamment sur un cimetière à ustion, sur une villa romaine, sur plusieurs statues équestres et sur deux sculptures, attestant la viticulture, dans la basse Alsace, sous les Romains. Le comité vote l'insertion du mémoire dans le Bulletin.

Lecture d'un mémoire de M. Quiquerez sur l'abbaye de Saint-Ursanne près Porentruy.

M. de Schauenburg lit un mémoire de M. Quiquerez sur quelques figures remarquables de l'ancienne abbaye de Saint-Ursanne, près de Porentruy.

Ces figures ornent les chapiteaux du portail méridional et appartiennent au onzième siècle. Les premières donnent en deux scènes la fable du *Loup à l'école,* sujet qui décore plusieurs monuments anciens, comme le transept de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, et dont les fabliaux du temps ont donné plusieurs versions. Le chapiteau voisin représente la sirène, allaitant un enfant, moitié homme et moitié poisson à partir de la ceinture. Deux personnages, dont l'un barbu et portant un poisson sur l'épaule, se dressent à côté de la sirène. Ils sont, comme l'enfant, mi-partie homme et poisson dans la moitié inférieure du corps. Contrairement à la représentation usuelle de la sirène, celle du chapiteau de Saint-Ursanne a un corps humain complet et, en outre, la queue du poisson.

M. Quiquerez considère cette sculpture comme une représentation de la sainte Famille. M. l'abbé Straub combat cette interprétation. Selon lui, la nudité des figures, leur caractère monstrueux et l'absence des nimbes ne permettent pas de voir dans ces images des personnes sacrées quelconques, encore moins la Vierge et le Sauveur. Un ordre d'idées tout opposé paraît avoir dirigé le ciseau du sculpteur. Plusieurs pères de l'Église comparent les pécheurs, les faux philosophes et surtout les novateurs aux poissons et aux monstres de la mer. Saint Jérôme et, après lui, les physiologues considèrent la sirène comme la personnification du péché immonde, de la volupté charnelle. Le sculpteur a-t-il voulu montrer aux fidèles le vice incorrigible, dans sa monstrueuse laideur, relégué aux portes de l'église — leur donner en quelque sorte une traduction lapidaire du *foras canes?*

Cela paraît d'autant plus probable que les chapiteaux suivants, dans lesquels l'auteur du mémoire voit les symboles des évangélistes et dont il serait désirable d'avoir un dessin, figurent également une série de monstres. M. Straub rappelle, à cette occasion, que la sirène sculptée du onzième au treizième siècle se rencontre presque toujours à l'extérieur des églises. On la voit au portail, comme à l'église de Kaysersberg; sous la toiture décorant le larmier, comme à l'abside de Sainte-Foi de Schlestadt

et au côté nord des églises de Rosheim et de Sigolsheim; sous une galerie, comme au fameux «Hexentanz» de la cathédrale de Strasbourg, et cette fois dans un entourage de figures qui ne permettent pas d'y voir autre chose que la personnification du vice séducteur. Une seule fois elle paraît à l'intérieur : c'est à l'un des chapiteaux de la chapelle qui orne le croisillon nord de la cathédrale et sert de chapelle de baptistère. Même ici la sirène, allaitant un enfant-poisson, paraît avoir une signification analogue, car elle traîne à sa suite sept dragons qui s'enlacent successivement par le cou et dont le premier est retenu par la queue de la sirène. N'est-ce pas la sensualité, la nature corrompue de l'homme, avec tout son cortége de vices et d'instincts mauvais, avant la régénération par les eaux du baptême?

Le comité décide que les observations de M. l'abbé Straub seront communiquées à M. Quiquerez avant la publication de son mémoire, dont l'impression est votée.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 22 juin 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Morin, Oppermann, Ringeisen, de Schauenburg et Straub, secrétaire en fonctions.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

Nomination de M. Lehr, en remplacement de M. Heitz, décédé, pour la commission de publication des documents.

Après avoir proposé comme membre de la Société M. Bentz, de Lauterbourg, M. le président annonce au comité que M. Lehr accepte la nomination de membre de la commission pour la publication des documents, en remplacement de M. Heitz.

M. Ringeisen lit un rapport sur la ruine de Landsberg.

Rapport de M. Ringeisen sur Landsberg.

«Monsieur le Président, j'avais espéré pouvoir assister aux deux séances précédentes et vous rendre compte de la visite que j'ai faite, le 4 avril dernier, au château de Landsberg, en compagnie de M. Morin et de M. Rodolphe de Türckheim.

«Je regrette d'en avoir été empêché. M. Morin vous aura sans doute dit ses impressions; je me bornerai, pour le moment, à vous rendre compte de l'état de la ruine et des conventions qui ont été arrêtées sur place avec

M. de Türckheim et un maître maçon de Barr, au sujet des travaux à exécuter.

« Il nous a été très-facile de vérifier la situation du donjon qu'il s'agit de consolider, au moyen des trois solivages et des escaliers en échelle de meunier qu'y a fait rétablir le propriétaire, à partir de la petite porte située sur la façade sud, à hauteur de l'ancien chemin de ronde.

« Il résulte d'un examen attentif :

« 1° Que la construction du donjon se compose, sur chacun des quatre côtés, depuis le haut jusqu'au bas, d'une grosse maçonnerie en moellons, revêtue intérieurement et extérieurement d'un parement en pierre de taille de grès rouge de moyen appareil;

« 2° Que les parements intérieurs sont sans retraites, comme ceux extérieurs, et déterminent une largeur dans œuvre de $4^m,60$, des épaisseurs de murs de $2^m,30$ et une largeur hors œuvre de $9^m,20$;

« 3° Que la voûte établie au sommet forme un berceau plein-cintre, extradossé, dont les retombées portent sur les faces nord et sud; qu'elle est en fort bon état de conservation et n'a contribué en aucune façon à l'éboulement des faces extérieures;

« 4° Que le terrasson au-dessus porte les traces d'un petit chemin de ronde de $1^m,10$ de largeur, compris entre un mur de bahut intérieur, de $0^m,70$ d'épaisseur, et un autre extérieur, de $0^m,40$ d'épaisseur, à merlons et créneaux;

« 5° Qu'il existe encore deux corbeaux en saillie aux extrémités de la face est et deux autres à l'angle de la face sud, qui indiquent l'emplacement des échauguettes et du moucharaby, établis pour la défense des parties importantes immédiatement au-dessous;

« 6° Que tous les parements intérieurs sont en fort bon état, sauf quelques parties, correspondant aux ouvertures, qui ont été moulinées par l'action des ouragans;

« 7° Que le parement extérieur sud est généralement intact dans toute sa hauteur et qu'il est encore couronné par une partie de son parapet crénelé;

« 8° Que le parement extérieur est effondré, au milieu, sur une hauteur de treize assises à partir du sommet;

« 9° Que celui nord est effondré, vers l'angle ouest, en arrachement, sur une hauteur de trente assises, et que son angle nord-est menace de se détacher sur une hauteur de onze assises;

« 10° Que la face ouest, qui est la plus endommagée, a déjà été reprise

sur une hauteur de six assises par les soins de la famille de Türckheim, et qu'il reste encore à découvert une hauteur de vingt-sept assises;

«11° Que le noyau intérieur en maçonnerie est en bon état et qu'il n'a été que faiblement atteint jusqu'à présent;

«12° Que les dégradations des parements ne peuvent être attribuées qu'à l'action des eaux de pluie qui se sont introduites entre le parement extérieur et le massif de maçonnerie et qui, par la gelée, ont désagrégé les mortiers et disloqué les assises; que cette action, si elle n'est pas conjurée, agira de la même façon sur les autres parements et amènera infailliblement, dans moins de cinquante ans, la ruine de ce donjon.

«En présence de ces faits, nous estimons qu'il y a lieu : d'abord, de démonter toutes les parties menaçantes et qu'il s'agit de remplacer;

«En second lieu, de dégager les abords, de rechercher toutes les pierres de taille qui se trouvent accumulées à la base; de les disposer par assises régulières sur le chantier; de les numéroter de manière à n'avoir plus qu'à les présenter, au fur et à mesure, lors de la pose.

«Ces dispositions préliminaires, très-importantes pour le succès de l'entreprise, occuperont toute la campagne et prépareront avantageusement les ouvriers pour celle de l'année prochaine, où l'on commencera les travaux de reconstruction.

«Nous pensons qu'il y aurait encore quelques mesures à prendre pour empêcher les dégradations, telles que : bouchement de la brèche du mur d'enceinte à l'ouest et l'établissement de vantaux en bois à la petite porte du donjon et à l'ouverture de la voûte supérieure.

«En terminant, vous serez heureux d'apprendre, Monsieur le Président, que les travaux entrepris précédemment avec le concours de la Société, aux faces est et sud de l'ancien château, ont parfaitement tenu jusqu'à ce jour et ont préservé ces magnifiques spécimens d'architecture romane de la ruine imminente qui les menaçait.»

Lecture d'un mémoire de M. Lehr sur les dynastes de Hohengeroldseck.

Sur l'invitation de M. Spach, le secrétaire donne lecture d'un mémoire très-étendu sur les dynastes de Hohengeroldseck, par M. Lehr. Ce travail, riche en données généalogiques, sera inséré dans le Bulletin.

Notice sur une inscription gallo-romaine par M. de Morlet.

On donne lecture d'un rapport détaillé de M. de Morlet sur une inscription gallo-romaine trouvée à Lüpberg; ce rapport est ainsi conçu[1] :

1. Ce rapport, antérieurement fourni, aurait dû figurer dans l'un des procès-verbaux de décembre 1867.

«Au sud du village de Dürstel, s'élève un coteau nommé Lüpberg, sur lequel se trouve un cimetière franc, signalé, il y a quelques années, par feu M. Schweighæuser. Deux tombes accolées viennent d'y être mises au jour; elles ont $1^m,90$ de longueur et $0^m,50$ de largeur et sont construites avec des dalles posées de champ.

«On n'y a trouvé aucun bijou; les squelettes étaient réduits en poussière et les armes détruites par l'oxydation; mais ce qu'il y a de plus intéressant dans la découverte de ces tombes, c'est une inscription en lettres romaines, gravée sur une des dalles, et qui est ainsi conçue : *Aux dieux mânes, à Majiorix, fils de Natalis.*

«Au-dessus des sigles D. M. on voit un fronton triangulaire, au milieu duquel est gravé un croissant semblable à ceux que l'on remarque sur plusieurs tombeaux des environs de Saverne et de Dabo.

«Cette pierre, arrachée au monument funèbre du Gallo-Romain Majiorix, a donc servi à construire plus tard la tombe d'un Franc.

«Le nom de Majiorix nous était déjà connu par une inscription parfaitement conservée que possède le musée de Saverne et qui a été trouvée au siècle dernier près de cette ville; en voici le texte :

MERCVRIO
ET APOLLINI
MAGIORIX. ET
QVINTVS. SECVN
DI. FIL. V. S. L. M.

(A Mercure et à Apollon, Majiorix et Quintus, fils de Secundus, d'après un vœu, librement et à leurs frais.)

«Cette dernière inscription, bien connue des archéologues, est remarquable par la beauté et la parfaite exécution de ses lettres, qui paraissent dater du premier ou du deuxième siècle, tandis que la forme des lettres de l'inscription du Lüpberg annonce une époque de décadence bien caractérisée.

«Ces deux monuments épigraphiques sont réunis aujourd'hui dans le musée de Saverne.

«Le succès de la découverte du Lüpberg est dû au zèle et à l'intelligence de M. Martinet, agent voyer à Drulingen[1].»

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance générale du 2 juillet 1868, à Colmar.

Présidence de M. SPACH.

Environ trente membres sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, où le sous-comité avait organisé une exposition d'objets antiques trouvés lors des dernières fouilles dans le Haut-Rhin. On remarquait entre autres une très-grande amphore, presque intacte, trouvée à Kuenheim, plusieurs ornements en bronze et des fragments de poterie provenant d'une sépulture gauloise découverte dans la propriété de MM. Gastard et Hauser, entre Schoppenwihr et Houssen, d'intéressantes fibules déterrées à Türckheim, etc.

Prennent place au bureau: MM. de Müllenheim, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin; Spach, président de la Société; de Schauenburg, vice-président; Véron-Réville, Chauffour, Gérard, Liblin, et Straub, secrétaire.

M. Spach ouvre la séance par le discours suivant: Discours du président.

«Je vais avoir l'honneur, Messieurs et chers compatriotes, de vous présenter d'abord, en raccourci, les travaux des deux comités depuis la dernière réunion générale de Strasbourg. Je remplirai ensuite un devoir en vous entretenant du résultat d'une conférence que la commission des documents, formée il y a dix mois, a tenue ce matin même à Colmar. — Je terminerai en vous annonçant une libéralité inattendue, faite par l'un des membres de votre comité, en faveur d'une autre entreprise littéraire, qui ne peut manquer de conquérir toute votre sympathie et le témoignage de votre gratitude envers le généreux donateur.

«Dans la livraison du Bulletin, dont nous réunirons les matériaux prochainement, vous trouverez, de la main de l'un de nos secrétaires ici présent, une description détaillée des peintures anciennes récemment découvertes dans l'église de Rouffach; diverses notices d'archéologie romaine; des extraits du Bulletin de la Société archéologique de Constantine; une

1. On croit de voir rappeler, à cette occasion, qu'une médaille en a été donnée à M. Martinet en séance générale du 12 décembre 1867.

notice généalogique approfondie sur la famille de Geroldseck, notice due au plus jeune de nos membres, notre trésorier actuel; une notice de M. Quiquerez sur les chapiteaux symboliques de l'église de Saint-Ursanne; et une monographie étendue de votre président actuel, sur l'île et l'abbaye carlovingienne de Reichenau, qui a fourni des évêques à Strasbourg et entretenu avec le diocèse alsacien des rapports fréquents. Je me suis laissé entraîner à ce travail par l'abondance des matériaux intéressants, par les souvenirs pittoresques du pays qui entoure les sanctuaires de l'île, et par le parallèle de son passé avec sa situation actuelle. Vous n'avez point oublié que Reichenau est situé en face d'Arenenberg.

«Je n'empiéterai point sur les détails que l'un de nos membres nous promet au sujet des découvertes faites dans vos environs.

«Dans le Bas-Rhin, on a trouvé récemment, aux environs de Seltz, une belle statue équestre romaine et une série d'objets antiques qui ont été acquis, sur place, par un collecteur infatigable de Haguenau.

«A Strasbourg même, dans l'intérieur de la propriété de feu M. Georges Kastner, le fils de l'illustre compositeur a fait pratiquer des fouilles qui ont mis à jour des monnaies et des débris de poterie. On nous promet une notice sur ces objets. La splendide demeure, où Georges Kastner continuait sans relâche, pendant les vacances, ses travaux qui l'ont conduit à une mort précoce, cette demeure est une ancienne maison capitulaire de Saint-Pierre-le-Jeune et se trouve adossée contre cette antique collégiale. Elle est, par conséquent, en dehors de l'enceinte d'Argentorat; mais nous savons depuis longtemps que tout à l'entour de l'ancien castellum romain, siége de l'état-major de la 8e légion, il y a chance journalière de faire des découvertes analogues.

«Dans des décapements pratiqués sur le plateau de Hohfrankenheim, au midi de Hochfelden et de la vallée de la Zorn, les ouvriers ont découvert des squelettes gallo-romains, avec quelques ornements, aussitôt enlevés par des brocanteurs des environs. — M. Rouis, sous-directeur de l'École de santé militaire, a pu sauver de la dilapidation un vase en grès de couleur grisâtre, dont il a fait don à notre modeste musée. Un don important nous vient de M. Lartet, par l'entremise de notre confrère, M. le colonel de Morlet, qui en a fait la nomenclature insérée dans l'un de nos procès-verbaux; il consiste surtout en armes, etc., confectionnées avec des os de renne, témoins précieux d'une époque antéhistorique, où l'homme de nos latitudes était contemporain d'espèces animales maintenant disparues.

«Je ne rappelle que pour mémoire les travaux accomplis dans le châ-

teau de Kaysersberg antérieurement au semestre qui vient de s'écouler. Nos rapports avec le propriétaire du château, pour fixer notre part d'action et réserver ses droits, ont été parfaits; je saisis cette occasion d'offrir à M. le conseiller Rieff l'expression publique de nos remercîments.

Château de Rathsamhausen.

«Dans le courant du printemps dernier, M. Morin, architecte du département du Bas-Rhin, a signalé dans le château de Rathsamhausen la possibilité d'un acte de conservation, à peu de frais, au haut d'une paroi de muraille fortement lézardée; il proposait de maintenir les deux parties disjointes par des crampons de fer. Nous avons soumis ce projet, avec un devis approximatif, à Mme Scheidecker, propriétaire du château et membre de notre Société; elle a généreusement accordé une somme de 700 fr. applicable à l'établissement d'un échafaudage, dont le bois serait pris dans ses forêts, et à la confection des crampons. Après une contre-épreuve à laquelle M. Ringeisen doit se livrer, nous espérons arriver à une solution encore dans le courant de cette campagne. Un membre de notre comité, M. Louis Levrault, à Obernai, se chargerait de surveiller les travaux. La ruine historique de Rathsamhausen rentre dans le domaine scientifique de ce membre de notre confrérie. Les lecteurs de notre Bulletin se souviennent sans doute de l'excellente notice que M. Louis Levrault nous a fournie il y a quelques années.

Château de Landsberg.

«Non loin de Lützelbourg-Rathsamhausen, au pied de Sainte-Odile, se trouve le château de Landsberg, à juste titre célèbre par le souvenir de l'abbesse Herrad, qui a vu le jour dans ses murs. Cette pittoresque ruine est aujourd'hui la propriété de M. Rodolphe de Türckheim. Nous sommes convenus avec lui de quelques actes de réparation assez importants, et nous avons alloué à cet effet une somme de 1,500 fr. à répartir entre trois annuités. M. de Türckheim y contribuera au moins pour le double, peut-être pour le triple. Vous approuverez notre allocation, justifiée par le site et la beauté archéologique du vieux castel, par les souvenirs poétiques, historiques et religieux qui s'y rattachent.

«La campagne présente sera employée à la disposition des matériaux et à l'établissement d'un échafaudage.

«Voici les termes dans lesquels M. de Türckheim vient de m'en écrire:

«Monsieur le Président, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'hon-
«neur de m'écrire sous le 18 courant. J'aurais voulu y répondre de suite,
«mais j'ai eu besoin de me rendre compte sur place des dispositions à
«prendre avant de vous donner des assurances formelles sur les différents
«détails du travail projeté au château de Landsberg.

«J'ai été hier dans ma propriété et je me suis bien rendu compte de

« ces dispositions. Le maître maçon est prêt à commencer le travail au « mois d'août prochain. Il commencera par démonter les parties mena- « çantes qu'il s'agira de remplacer ultérieurement; puis il fera simultané- « ment la recherche, le classement et le numérotage des pierres pouvant « servir à la restauration de la partie écroulée du donjon, et comblera le « mieux possible, avec des matériaux de dimension moindre, la brèche du « mur d'enceinte à l'ouest. Enfin, on préparera la fermeture des issues « inférieure et supérieure du donjon, de manière à rendre impossibles à « l'avenir les dégradations par main d'homme au donjon, mais en laissant « toutefois pénétrer la clarté indispensable pour que des visiteurs sérieux « puissent y monter.

« Recevez, etc.

« *Signé :* R. DE TÜRCKHEIM. »

Église de Bermont

« La restauration de l'église de Bermont, près Belfort, a donné lieu à quelques débats au sein des deux comités. Dans les deux réunions, une partie de nos confrères voulaient refuser toute allocation, parce que l'édifice avait été en grande partie renouvelé avant que nous n'eussions été saisis de l'affaire. Des considérations basées sur la bonne foi de la fabrique et sur l'attention donnée au maintien des parties anciennes de l'édifice ont porté notre comité, après une discussion assez vive, à allouer une somme modeste, plutôt à titre de patronage et de bonne confraternité que pour soulager la fabrique ou la commune qui ont employé des sommes très-considérables à cette reconstruction.

Custode de Walbourg.

« La custode de l'église de Walbourg, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, il y a un an, doit être décorée dans sa partie supérieure de figurines représentant une série de saints du moyen âge. Ce travail n'est pas encore terminé, parce qu'un désaccord s'est manifesté au sein de notre comité entre deux membres compétents sur les personnages à admettre dans cette espèce de tabernacle.

Publication de documents alsatiques.

« J'arrive à la question de la publication des documents alsatiques. Je reprends l'affaire à son origine.

« C'est au sein de votre comité que ce projet a surgi, voici deux ans maintenant. Des projets de statuts avaient été présentés par quelques-uns de vos membres, et présentés à la discussion de l'assemblée générale, le 14 juin 1866. L'article 4 de ces statuts portait « qu'une commission des documents, composée de 7 membres, serait formée, et qu'un directeur ou éditeur responsable serait nommé pour chaque édition ou volume.

« Le 28 juillet suivant, votre comité a désigné MM. Gérard, Ignace Chauf-

four et Auguste Stœber, pour faire partie de cette commission; le 13 août, notre comité a nommé MM. Guerber, Straub, Heitz et le président à cette même charge de confiance.

«A la date du 14 novembre 1866, dans une réunion tenue par les sept membres à Strasbourg, les bases d'une circulaire ou d'un appel au public alsacien ont été arrêtées; et avant la fin de l'année, le projet rédigé par votre président a été communiqué par correspondance aux divers membres, puis livré à l'impression.

«Ce projet en épreuve est resté entre les mains de M. Heitz, qui tomba malade dans les premiers jours de l'année dernière et nous fut enlevé dans le courant de mai. A la suite de cette perte inattendue, le projet resta en suspens.

«Dans l'assemblée générale du 4 juillet 1867, je vous ai entretenus de cette fin regrettable.

«Depuis lors, je croyais en toute sincérité que le projet était abandonné, ou du moins ajourné : je me suis trompé; votre comité nous a invités à remplacer M. Heitz, puis de reprendre le projet en donnant cours à un appel au public.

«Dans l'une de nos séances mensuelles de juin, M. Lehr, notre trésorier, a été désigné à faire partie de la commission des documents, que j'ai convoquée, pour ce matin même, chez M. Ignace Chauffour, et où nous sommes convenus de donner cours, avec quelques modifications et additions, à notre projet de circulaire primitif.

«Nous espérons être en mesure de vous adresser prochainement ce factum, qui contiendra la liste des premières publications et les conditions de la souscription. Nous avons l'intention de commencer par les Collectanées de Speckle, et par la Description de la cathédrale de Strasbourg, par Heckler.

Don de 3,000 fr., par M. Engel-Dollfus, à affecter à titre d'encouragement pour la rédaction d'un dictionnaire biographique alsatique.

«J'aborde le dernier sujet de mon rapport, qui se résume à la fois dans une agréable surprise, et dans la conviction qu'un succès complet répondra aux généreuses intentions manifestées par l'un des membres de votre comité. J'ai reçu avant-hier la lettre suivante de M. Engel-Dollfus, de Dornach :

«Monsieur le Président, j'aurai probablement le regret de ne pouvoir «assister à la réunion générale du 2 juillet prochain; ces raisons d'ab«sence se répètent même si fréquemment, qu'en bonne logique il ne «me reste qu'à me retirer du comité ou à chercher s'il ne me serait pas «possible de lui être de quelque utilité. Cet ordre d'idées m'inspire la pro«position suivante :

« Nous manquons d'un dictionnaire biographique alsatique.

« Il existe sans doute déjà de nombreuses notices sur les hommes qui « ont illustré nos deux départements dans les sciences, les lettres, les arts, « dans la magistrature et l'armée, dans l'industrie ou dans d'autres branches « de l'activité humaine, mais elles sont éparpillées dans une foule de re- « cueils, très-souvent incomplètes ou entachées d'erreurs qui se répètent « traditionnellement.

« Publié sous les auspices de la Société des monuments historiques, d'a- « près un plan qui aurait reçu son approbation, assuré, j'en ai le pressen- « timent, de collaborations précieuses, le *Dictionnaire biographique de* « *l'Alsace*, avec ses côtés historiques et bibliographiques, publié dans un « moment où tant d'hommes éminents et si bien préparés sur des sujets « spéciaux pourraient lui prêter leur concours, ne pourrait manquer de « former une œuvre considérable, pleine d'intérêt et de nature à contri- « buer puissamment à la vulgarisation de connaissances que notre époque « de diffusion ne permet plus d'abandonner exclusivement aux érudits.

« A l'effet d'assurer l'exécution du projet dont j'ai l'honneur de vous « entretenir, je mets à la disposition de la Société une somme de 3,000 fr. « à décerner à titre de prix à l'auteur et coordonnateur du *Dictionnaire* « *biographique de l'Alsace.*

« Sans vouloir, en aucune façon, imposer mes préférences ou un choix, « j'exprime le désir que la direction de cette œuvre soit confiée au comité « du Haut-Rhin, qui y trouverait un aliment nouveau d'activité et d'in- « térêt, en même temps qu'il serait en rapports faciles et fréquents avec « M. Stoffel, que je me permets, avec son autorisation, de présenter à « l'agrément de votre Société et dont la compétence parfaite ne me paraît « pas devoir être discutée.

« Nos monuments historiques trouvent leur côté le plus attrayant dans « les souvenirs qui s'y rattachent; le livre que je recommande au patronage « de la Société lui revient de droit; l'étude de l'histoire locale, j'entends « celle de notre province natale, est d'ailleurs à envisager tout autrement « qu'une simple addition à celle de l'histoire générale; j'y vois presque un « devoir patriotique et je m'estimerais heureux que la Société, partageant « mon sentiment, reconnût dans le projet que je lui soumets un nouveau « moyen de la faciliter et d'en répandre le goût.

« Veuillez, etc. « *Signé:* Engel-Dollfus. »

« Je n'ai rien à ajouter à ces paroles simples et dignes. Vous vous joindrez à moi, Messieurs, dans l'expression d'une vive gratitude, en retour de cette munificence éclairée de M. Engel-Dollfus. La Société des monuments

historiques se trouve flattée du patronage que le donateur veut bien lui assigner dans la confection d'un dictionnaire biographique des illustrations alsaciennes. Il est de toute justice que pour les détails d'exécution le désir exprimé par M. Engel-Dollfus soit exécuté de point en point, c'est-à-dire que le comité de Colmar dirige le travail, dont M. Stoffel serait chargé de coordonner les diverses parties. Ce serait là le noyau de l'entreprise. Le directeur futur ne repoussera point, je le pense, la bénévole assistance qui lui viendra d'autre part, même du Bas-Rhin; les forces réunies de plusieurs collaborateurs pourront seules mener à bout une entreprise aussi considérable. Il en sera de ce dictionnaire comme de plus d'une entreprise encyclopédique contemporaine; autour d'un centre stable viendront se grouper, avec leurs appréciations personnelles, les biographes, qui livreront les matériaux de ce panthéon alsatique. Remercions encore une fois M. Engel-Dollfus d'avoir pris l'initiative de cette œuvre, et de l'avoir rendue possible. Je ne pourrais mieux terminer que par la proposition d'un vote de cette portée. »

L'assemblée vote de chaleureux remercîments à M. Engel-Dollfus.

Lecture d'un mémoire de M. Dietrich sur des fouilles opérées à Kuenheim et Türckheim.

La parole est à M. Dietrich, qui fait un rapport intéressant sur les fouilles opérées à Kuenheim et à Türckheim. Ce mémoire sera inséré dans le Bulletin. Sur la proposition de M. Ringeisen, M. Dietrich indiquera sur une carte l'emplacement des trouvailles faites dans ces diverses localités. L'assemblée vote une somme de 200 fr. pour continuer les fouilles.

Don fait à la Société par M. Walter de monnaies trouvées à Saint-Hippolyte.

M. Dietrich dépose sur le bureau une série de monnaies, trouvées à Saint-Hippolyte, au Zimmerhof, et offertes au musée de la Société, par M. Walter, membre du conseil d'arrondissement et maire de Saint-Hippolyte.

Ces monnaies sont :

1° Pièce d'or de François Ier, armes de France, avec la légende : *Franciscus Dei gratia francorum rex;* au revers, une croix fleurdelisée, entourée des mots: *X^s^ regnat, X^s^ vincit, X^s^ imperat.*

2° Pièce d'or de Louis XIII, armes de France, avec l'exergue : *Ludovicus XIII, Dei grat. Franciæ et Navarræ rex;* au revers, les mots : *Christus regnat, vincit et imperat.*

3° Une médaille de bronze à l'effigie du pape Innocent XI (*Benoît Odescalchi*), avec les mots : *Innocent XI Pont. M. anno IIII;* au revers, l'église de Notre-Dame de Lorette, vers laquelle s'avance une procession, avec les mots : *Domus D. M. Lauretane.*

4° Trois petites pièces d'argent à l'effigie de Louis XIV. Une pièce en

argent de Henri IV, frappée en 1599, avec la devise: *Gratia Dei sum quod sum.*

5° Un jeton de bronze à l'effigie de Louis XIII; au revers, une vue de la ville de Reims, sur laquelle une main, sortie des nuages, tient la sainte ampoule, avec la légende: *Franciæ data munera cœli;* cette pièce porte la date de 1615.

Des remercîments sont votés à M. Walter pour le don qu'il vient de faire à la Société.

Lecture d'un mémoire de M. Spach sur les deux Schweighæuser.

M. le président donne lecture d'un mémoire biographique sur les deux Schweighæuser. Ce mémoire sera imprimé dans le Bulletin.

M. le baron de Schauenburg propose M. l'abbé Monsch, vicaire à Colmar, comme membre de la Société.

La séance est levée à 3 heures et demie.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

PAGES.

Séance du Comité du 20 janvier 1868 1
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 25 janvier 1868 3
Séance du Comité du 3 février 1868. 5
Séance du Comité du 17 février 1868 9
Séance du Comité du 24 février 1868 10
Séance du Comité du 16 mars 1868 10
Séance du Comité du 30 mars 1868 11
Séance du Comité du 20 avril 1868 12
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 25 avril 1868. 20
Séance du Comité du 18 mai 1868 22
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 30 mai 1868 24
Séance du Comité du 15 juin 1868. 25
Séance du Comité du 22 juin 1868. 27
Séance générale du 2 juillet 1868, à Colmar 31

MÉMOIRES.

Peintures anciennes découvertes dans l'église de Rouffach, par M. l'abbé A. Straub. 1
Concordia et Tribuni, par M. Sabourin de Nanton 5
L'île et l'abbaye de Reichenau, par M. L. Spach, avec 1 planche lithographiée . . 8
Notice sur diverses antiquités découvertes à Gumbrechtshoffen et particulièrement sur un cimetière à ustion, sur une villa romaine, sur plusieurs statues équestres et sur deux sculptures attestant la viticulture dans cette région sous les Romains, par M. Jér. Ans. Siffer. 41
Le Palais de Constantine, par M. L. Spach 46
Une villa romaine à Nennig (près de Trèves). Ses inscriptions expliquées par M. de Wilmowsky, par M. L. Spach. 51
Le Loup à l'école. Chapiteaux historiés de l'église collégiale de Saint-Ursanne, par M. A. Quiquerez. 55
La Seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs. Étude historique et généalogique, par M. E. Lehr, avec 1 planche généalogique et 1 carte lithographiée 62
Rapport sur des antiquités trouvées aux environs de Colmar, par M. Dietrich, avec 1 planche lithographiée. 94
Les deux Schweighæuser, par M. L. Spach 103

Séance du Comité du 20 juillet 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, baron Mathieu de Faviers, Merck, Oppermann, baron de Schauenburg, Siffer, Straub.

Lecture est donnée par M. Straub du procès-verbal de la séance générale de Colmar. Ce procès-verbal est adopté.

M. Straub exprime le désir que dans la suite le Bulletin ne reproduise aucun dessin dont l'entière exactitude ne soit justifiée par une photographie, ou, s'il s'agit d'inscriptions, par un estampage, quand l'original ne peut être placé sous les yeux du dessinateur lithographe. Dessins insérés au Bulletin; observations.

Le même membre propose également l'emploi d'un papier plus fort pour le Bulletin de la Société.

La proposition est acceptée.

M. Fischer, de Saverne, propose comme nouveau membre à admettre, M. le curé Glœckler, à Schweinheim; adopté. Admission d'un membre.

M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye, demande le Bulletin de la Société en échange de ses publications; accordé.

M. Rouis, sous-directeur de l'École impériale de santé militaire, envoie des antiquités gallo-romaines trouvées à Hohfrankenheim; remercîments. Antiquités de Hohfrankenheim données par M. Rouis.

M. Siffer lit une note sur un autel épigraphique trouvé à Kleinfrankenheim. L'impression de ce mémoire est votée. Lecture d'une note de M. Siffer.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Huot (de Colmar), sur un mémoire de M. Sester, au sujet de l'emplacement du champ de bataille entre Ariovisto et César. Le comité vote l'impression du mémoire, tout en déclarant qu'il entend laisser à l'auteur la responsabilité des assertions géologiques contenues dans ce travail. Lecture d'un rapport de M. Huot.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 17 août 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local de la Société.

Présents : MM. Eissen, Merck, baron de Schauenburg, Straub, secrétaire en fonctions.

M. Eissen donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juillet. Le procès-verbal est adopté.

Médaille remise à la Société par la Commission de l'Exposition universelle de 1867.

M. le président dépose sur le bureau la médaille accordée à la Société par la Commission de l'Exposition universelle de 1867, pour l'envoi des objets qui ont figuré dans la section de l'histoire du travail; il fait en même temps passer sous les yeux du comité les publications archéologiques qui ont été envoyées dans l'intervalle des deux séances :

Ouvrages déposés sur le bureau.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. Troisième série, tome X. Paris, 1868, 1 volume in-8°;

Der Geschichtsfreund. Tome XXIII, 1 volume in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements. Avril 1868, 1 brochure in-8°;

Les Légions d'Auguste, par Ch. Robert. 1 brochure in-8°;

Die Sammlungen des historischen Vereins von und für Oberbayern, herausgegeben durch Bibliothekar Föringer.

Admission d'un membre.

Sur la proposition de M. Spach, M. Eugène Kastner, fils de feu M. Georges Kastner, domicilié à Montmorency, est porté sur la liste des membres de la Société.

Correspondance du président.

M. le président rend compte de la correspondance : Une lettre de M. Véron-Réville invite les membres du comité de Strasbourg à coopérer à la rédaction du *Dictionnaire biographique d'Alsace.*

M. Bruch, inspecteur ecclésiastique de l'Église de la Confession d'Augsbourg, prie la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace d'intervenir à l'effet de faire classer l'église de Westhoffen parmi les monuments historiques.

Dans une lettre datée du 12 août, M. Levrault fait connaître le chiffre auquel l'entrepreneur estime les restaurations proposées pour le château de Rathsamhausen. Ce chiffre (2,000 fr.), dépassant la somme allouée par Mme Scheidecker, le comité juge qu'il y a lieu d'aller à plus amples renseignements.

M. Albert de Dietrich fils, maire de Niederbronn, annonce qu'à l'occasion des travaux du chemin de fer, on a trouvé des tombes et déterré un certain nombre d'antiquités importantes. Ces objets seront réunis dans un local sûr.

Peintures murales de Wissembourg.

M. le baron de Schauenburg donne quelques nouveaux détails sur les peintures murales de l'église de Wissembourg, qui reparaissent successivement au jour. M. Ohleyer, qui s'est chargé de la mission délicate du débadigeonnage, vient de faire reparaître une grande figure de Christ montrant ses plaies. Une inscription allemande, analogue à celle qui se lit sur le Christ de Haguenau, invite les fidèles à considérer ces plaies comme une preuve de l'amour divin. A la gauche du spectateur on aperçoit la figure du donateur. M. le baron de Schauenburg rappelle, à cette occasion, que M. Ohleyer a tenté une restauration de saint Christophe dont la colossale figure couvre un pilier près de l'entrée du chœur. On sait que ce saint, fort vénéré au moyen âge et invoqué contre la mort subite et imprévue, a été représenté dans nombre d'églises, comme à Alspach (douzième siècle), trois fois à la cathédrale de Strasbourg (vitrail du douzième siècle dans le transept sud; peinture du quatorzième sur un pilier de la chapelle de Sainte-Catherine; statue de la même époque, à peu près, dans le transept sud près de l'horloge), à Saint-Pierre-le-Vieux, deux fois dans l'église des Dominicains de Guebwiller, etc.

Le comité remercie M. de Schauenburg de sa communication et M. Ohleyer du soin avec lequel il fait revivre les intéressantes peintures de l'église de Wissembourg.

M. Spach donne lecture :

Lecture de mémoires.

1° D'un compte rendu sur quelques-uns des ouvrages envoyés en dernier lieu à la Société, et, plus spécialement, sur les volumes XXII et XXIII du *Geschichtsfreund*, de Lucerne;

2° Du texte, de la traduction et du commentaire d'une charte de l'empereur Henri IV, de l'an 1065, contenant une donation de deux villages alsaciens au comte Eberhard;

3° Du texte et de la traduction de plusieurs chartes du moyen âge relatives au péage de Seltz.

Ces communications seront insérées dans le Bulletin (sous la rubrique des Mémoires).

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 7 septembre 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Merck, Morin, Siffer, baron de Schauenburg, Spach, Straub.

Le procès-verbal de la séance d'août, lu par M. l'abbé Straub, est adopté.

Sigille présenté par M. Straub.

M. Straub présente un sigille trouvé dans une cave près du Temple-Neuf, dont il traduit la légende de la manière suivante : *Sigillum fratris Dei fidelis amici.* M. Straub a fait l'acquisition du sceau, qui a la forme d'une amande et se trouve dans un état de conservation parfaite. La moitié supérieure figure le buste d'une femme voilée, sans nimbe, et tenant une clef dans la droite; au bas on voit le pélican nourrissant ses petits.

Imprimés déposés sur le bureau.

Le président dépose un certain nombre d'imprimés reçus :

Revue des Sociétés savantes des départements. Mai-Juin 1868. 1 brochure in-8°;

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Tome III. Nevers, 1868. 1 brochure in-8°;

Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. Tome II, n° 5. Arras, 1868. 1 brochure in-8°;

Quelques Questions de géographie du moyen âge, par M. Henri Lepage;

Die Gründung Rom's, von Dr P. W. Forchhammer. Kiel, 1868. 1 brochure in-8°;

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1867. Band XIV. Kiel, 1868. 1 volume in-4°;

Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach, par M. Sabourin de Nanton.

M. Quiquerez a envoyé des photographies de chapiteaux de colonnes de Sainte-Ursanne.

Le comité autorise le président à payer les frais auxquels ont donné lieu les photographies.

M. Stoffel propose comme membres : MM. Belin, contrôleur des contributions directes à Mulhouse, et Leib, contrôleur des contributions directes à Altkirch; M. Straub propose M. Riehl, curé à Vendenheim; M. Véron-Réville propose M. Goutzwiller, notaire à Biederthal. — Admis. Admission de membres.

Le président donne lecture d'une lettre de M. E. Lehr, informant le comité que l'on a refusé l'entrée du château de Morimont à quelques membres de la Société, sous prétexte que le propriétaire aurait remboursé les sommes dépensées par notre Société. Château de Morimont.

Le président est chargé de demander des explications à M. Meyer, à Genève.

Le colonel de Morlet donne au comité quelques détails sur les armes romaines et gauloises trouvées à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), dont les moulages viennent d'être adressés à la Société par le sénateur surintendant des beaux-arts. Armes romaines et gauloises trouvées à Alise-Sainte-Reine.

Ces armes sont le produit des fouilles exécutées à Alise-Sainte-Reine, par ordre de l'Empereur, pour retrouver les camps des légions et les fossés de circonvallation et de contrevallation, exécutés par César, à l'entour de l'*oppidum* d'Alésia, où s'était réfugiée l'armée gauloise commandée par Vercingétorix.

C'est au pied du Mont Réa, sur le point le plus vulnérable de la circonvallation où fut livré, sans doute, le combat qui décida du sort de la Gaule, que furent trouvées ces armes entourées d'ossements, de débris d'amphores, et d'environ 600 monnaies gauloises et romaines, dont la date la plus récente s'arrête à l'an 700 de Rome, c'est-à-dire deux ans avant le siége d'Alésia. Cette importante découverte paraît avoir donné définitivement gain de cause à l'opinion qui fixe la position d'Alésia à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).

Voici la nomenclature de ces moulages qui représentent avec une remarquable exactitude les pièces originales déposées au Musée de Saint-Germain :

Armes offensives.

Sabres et fourreaux (fer).
Pilum (fer).
Lances grandes (fer).
Lances et traits petits (fer).
Bouts de pilum (fer).
Traits de catapulte, trifax (fer).
Fûts de flèches.

Armes défensives et objets divers.

Casques (fer).
Geniastères, mentonnières (fer).
Umbes de bouclier (fer).
Fibules (fer).
Fibules (bronze).
Mors de bride (fer).
Mors de bridon (fer), *oreæ*.

Château de Lützelbourg-Rathsamhausen.

Le président annonce qu'il a été avec M. Levrault à Lützelbourg-Rathsamhausen et qu'il s'est abouché avec un entrepreneur qui s'offre de faire les consolidations nécessaires. Il a invité l'entrepreneur à débattre les devis avec M. Morin.

Demande de faire classer quelques églises parmi les monuments historiques.

Une discussion s'engage sur la nécessité qu'il y aurait à demander le classement d'un certain nombre d'églises de l'arrondissement de Strasbourg, telles que celles d'Eschau, de Mutzig, d'Altorf, de Westhoffen, etc. Le président est chargé de poursuivre préalablement auprès de qui de droit le classement de l'église de Westhoffen.

M. Siffer donne lecture d'une note sur les découvertes récemment faites à Niederbronn.

Découverte d'un cimetière franc à Niederbronn.

« A Niederbronn, à cinq minutes de distance au sud-est de la source thermale, dans un terrain montueux, faisant partie de la section H, et portant au plan cadastral les numéros 125 et 126, les travaux exécutés pour l'établissement du chemin de fer de Thionville viennent d'amener l'intéressante découverte d'un cimetière franc. Les sépultures, mises à jour, à la date des 6 et 7 août, et à l'ouverture desquelles j'ai assisté, sont au nombre de huit; elles se trouvaient encore à leur place primitive, et étaient toutes alignées à la suite l'une de l'autre; au premier abord, quelques personnes compétentes ont pensé qu'elles appartiennent à l'époque de transition du paganisme au christianisme; je les crois chrétiennes; et j'ai le bonheur de me trouver du même avis que le savant archéologue, M. Quicherat, professeur à l'École des chartes de Paris, qui était aussi sur les lieux. Tous les squelettes étaient couchés sur le dos, et avaient la face tournée vers le ciel, la tête à l'occident, les pieds à l'orient, et les bras étendus le long des côtes. Les corps étaient parfaitement conservés; ils étaient déposés dans la terre sans cercueil; un seul, superposé à une sépulture sans coffre, gisait dans un sarcophage formé de dalles en grès à peine dégrossies : ce cercueil présentait la forme d'un carré oblong. Trois squelettes avaient près de la tête une pierre brute, comme ceux du cime-

tière de Morschwiller, décrit par le rapporteur, dans le Bulletin, 2e série, tome V, page 49 (Mémoires). Parmi les squelettes, il y en avait un que l'on reconnut pour être celui d'une personne adolescente, et deux pour être ceux de deux femmes : ces deux derniers étaient nantis, l'un, de deux vases brisés en poterie commune, d'une assiette en éclats, d'une bague en bronze, d'un anneau du même métal, des restes d'un bijou, une espèce d'agrafe avec incrustations et couleurs variées, blanc, rouge et bleu, de trois monnaies romaines, dont deux, petit module, percées d'un trou, et une, grand module, fruste; l'autre squelette de femme était accompagné, pareillement, d'un vase de toilette en terre cuite de teinte noirâtre, de fibules et de verroteries : l'usage de placer des vases avec les morts remonte à la plus haute antiquité; il s'est maintenu dans la suite des siècles et fut sanctifié par le christianisme. Chacune de ces deux tombes recélait, en outre, un collier avec de nombreux grains émaillés, percés de part en part d'un trou, et tels qu'ils se rencontrent habituellement dans les sépultures franques. Les squelettes d'hommes étaient entourés de boucles de ceinture, de lames de coutelas en fer oxydé, de sabres rouillés à un seul tranchant, de pointes de lance ou de javelot avec douille cylindrique, et d'autres armes. Les fosses avaient subi l'action d'un feu ardent; on y a rencontré des charbons, des cendres et de la terre noircie.

«De ces prémisses les conclusions sont faciles à tirer. Le rituel funéraire des anciennes populations de l'Alsace s'éclaircit ainsi de jour en jour. La reprise des travaux fait présager de nouvelles découvertes qui soulèveront le voile qui en cache encore certains détails.

«A l'exception de quelques soustractions qui ont eu lieu de la part des ouvriers occupés à ces travaux, toutes les trouvailles faites jusqu'à présent sont déposées chez M. Patissier, chef des travaux du chemin de fer à Niederbronn, qui les soumet avec obligeance à l'examen des visiteurs. Il est intentionné de les partager, avec les autres objets qui pourront être découverts par la suite, entre le musée de Niederbronn et celui de notre Société. Il y a lieu de le complimenter sur les soins intelligents qu'il donne à les recueillir. Je proposerai de lui décerner une médaille.»

Séance du Comité du 19 octobre 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. V. Guerber, Lehr, Mathieu de Faviers, Merck, de Morlet, de Schauenburg, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

Inscription de membres.

Sont inscrits comme membres de la Société :

M. Kuhn, curé de Bruderhof (Meurthe), présenté par M. Spach;

M. Duffner, économe de l'asile de Stéphansfeld, proposé par M. le curé Siffer.

Ouvrages envoyés à la Société.

Après avoir fait enregistrer les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Année 1867. 1 brochure in-8°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1868, pages 1-68;

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 18 avril 1868. 1 brochure in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements. Juillet 1868. 1 brochure in-8°;

Mémoires de l'Académie du Gard. Novembre 1866 - août 1867. 1 volume in-8°;

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1867. 1 volume in-8°;

Messager des sciences historiques de Belgique. 1868, 3e livraison. 1 brochure in-8°;

Bedenken des Herrn Dr Janssen über die in der Berliner Akademie der Wissenschaften gegen die Echtheit der römischen Inschriften zu Nennig vorgetragene paläographische Kritik. Trier, 1868. 1 brochure in-8°;

Die Schützengesellschaft und die Vertheidigungsmassregeln zu Zabern in ältern Zeiten, von Dagobert Fischer. Strasbourg, 1868. 1 brochure in-8°;

Ein geschichtlicher Blick auf die ehemalige rabbinische Schule in Ettendorf, von Dagobert Fischer. Strasbourg, 1868. 1 brochure in-8°;

L'Ancienne Abbaye Notre-Dame de Lixheim, par M. l'abbé Hermann Kuhn. Nancy, 1868. 1 brochure in-8°;

Compte rendu par M. Frédéric Seillière des fouilles entreprises pour retrouver les restes de Dom Augustin Calmet, abbé de Senones. Septembre 1868. 1 brochure in-8°;

Château de Morimont; refus de M. Meyer d'y laisser pénétrer les membres de la Société.

M. Spach revient sur la question du château de Morimont, qui, malgré toutes les réclamations, reste fermé au public. Par deux votes, l'un du 25 janvier 1865, l'autre du 15 juin 1865, le comité a alloué la somme de 1,300 fr. pour travaux de déblai et de consolidation à effectuer au château de Morimont. Quelques frais accessoires ont élevé la dépense au chiffre de 1,427 fr. 65 c., lesquels ont été soldés par le trésorier de la Société pour la conservation des monuments. Tous les travaux ont été exécutés sous la direction de M. Quiquerez, avec un très-faible concours de M. Aaron Meyer, banquier à Genève et propriétaire des ruines. Entrepris dans un but scientifique, et pour faciliter l'étude d'un monument remarquable pour l'histoire de l'architecture militaire du moyen âge, ces travaux, d'une incontestable utilité pour le propriétaire, qui a immédiatement converti en caves les casemates d'un donjon déblayé aux frais de la Société, sont complétement perdus pour le public. Depuis leur achèvement, l'accès du château est interdit aux visiteurs. Dès le mois de décembre 1865, M. Véron-Réville, vice-président du sous-comité du Haut-Rhin, s'adressa à M. Meyer, avec prière de laisser au public l'entrée de ces ruines. Quoique la demande fût présentée avec grande réserve, qu'il ne s'agît que d'un engagement moral ne pouvant porter aucune atteinte au droit de propriété, M. Meyer répondit par un refus formel (voy. vol. IV, Procès-verbaux, p. 109). Deux lettres de M. le président Spach, provoquées par de nombreuses réclamations, et adressées à M. Meyer, pour obtenir la levée d'une défense que rien ne justifie et qui n'existe dans aucun autre pays, sont restées sans réponse.

Le comité demande qu'il soit pris acte du refus de M. Meyer, et qu'il soit porté à la connaissance des sociétaires par la voie de la publicité.

Pierre funéraire de Jérôme Gebweiler.

La parole est à M. le curé V. Guerber, qui annonce la découverte de la pierre funéraire de Jérôme Gebweiler, directeur de l'école de la cathédrale de Strasbourg, au commencement du seizième siècle, puis de celle de Saint-George à Haguenau.

Voici l'inscription :

Dom. Hieronymo Gebwillerio, cui Germania plurimum debet, tum ob diligentem juventutis institutionem q (quam) annis L exercuit, tum ob relicta ab ipso historiarum monumenta, ducum Austriæ, Alsatiæ patriæ urbisque Argentinensis antiquitatem illustrantia Filii parenti dulcissimo dicarunt. Vixit ann. LXXII; ob. Kal. Julias anno M. D.....

Il est regrettable que la fin du millésime soit effacée. D'après Strobel, Jérôme Gebweiler est mort vers 1540. Obligé de quitter Strasbourg dans les troubles de la révolution religieuse, il se réfugia à Haguenau, où il fut mis à la tête du collége de la ville. Il y mourut, et ses fils, dont l'un, Protais Gebweiler, fut curé de Saint-George en 1550, lui posèrent ce monument de piété filiale.

M. Guerber pense que l'illustre pédagogue a dû être inhumé dans l'église des Dominicains, puisque c'est tout près du cloître de ce monastère, détruit au commencement de ce siècle, qu'on a trouvé la pierre tombale.

Communication d'un inventaire de la sacristie de Saint-George de Haguenau de 1492.

Après ces détails, M. V. Guerber donne lecture d'un ancien inventaire de la sacristie de Saint-George, en 1492. Cet intéressant document fait l'énumération des vêtements sacerdotaux, des antipendiums (*für Altar*), nappes, tapis, etc., vases sacrés, livres liturgiques et ornements de toute nature, et nous révèle le nom de l'orfévre Louis Boltsenn, qui a confectionné un vase aux saintes huiles, l'an 1492.

Sur la demande du comité, l'inventaire de l'église de Saint-George sera publié dans le Bulletin, avec une note d'introduction par M. l'abbé V. Guerber.

Notes de M. Lehr sur le sceau des Steincallenfels.

M. Lehr dépose sur le bureau, avec une lettre explicative, l'instrument d'une transaction ménagée par Léopold-Louis, dernier comte palatin du rameau de Veldenz-La-Petite-Pierre, entre Jean-Henri de Steincallenfels et un sieur de la Croix, au sujet d'immeubles qu'ils se disputaient aux environs du Hansmanshof, près Struth.

« Le document, écrit M. Lehr, est curieux en ce qu'il porte la signature autographe du comte palatin et le sceau des Steincallenfels.

« Ce sceau, tout imparfaitement conservé qu'il soit, permet de décrire avec exactitude les armes de cette ancienne famille du Hundsrück, dont l'*Armorial de la généralité d'Alsace* estropie, selon son habitude, le nom et le blason, et dont même Humbracht, généralement si consciencieux en matière héraldique, publie un écusson un peu différent.

« Voici textuellement ce que porte l'*Armorial* (p. 403, n° 10) : « *Destin-* « *calenfels*, grand-bailli du bailliage du bas-comté d'*Esponhem*, séant à « Trarback (c'est un cousin de Jean-Henri), porte de sinople à un lion pas- « sant d'argent couronné d'or. »

« D'après Humbracht (*Rhein.-Rittersch. Stammtaff.*, 91), Steincallenfels porte de sinople au léopard d'argent, la queue fourchue, passant sur une *terrasse* d'or.

«D'après notre sceau, au contraire, le léopard ou le lion-léopardé (il est impossible de reconnaître si la tête est de face ou de profil) passe sur une *montagne* d'or à trois coupeaux.

«Je ne me dissimule pas, Monsieur le Président, que ces menues questions héraldiques n'ont pas une importance majeure. Toutefois, on sait qu'il a été d'usage dans plusieurs parties de l'Alsace de sculpter sur les pierres-bornes les armes des propriétaires, et il m'a semblé intéressant de déterminer avec précision celles des Steincallenfels, alors que leurs domaines confinaient de très-près avec ceux de la maison palatine et de la maison de Nassau, qui ont toutes deux, comme les Steincallenfels, un lion dans leur écusson.

«La famille de Steincallenfels, après avoir possédé, pendant un siècle et demi, la seigneurie d'Asswiller, s'est éteinte dans les mâles en 1775; son nom, avec une partie de ses biens non alsaciens, a passé à une branche des Vogt d'Hunolstein, qui s'appelle aujourd'hui *Vogt d'Hunolstein, genannt von Steincallenfels.*»

Le comité remercie M. Lehr de sa communication et vote des remercîments à M. le pasteur Ensfelder, de Tieffenbach, donateur de la pièce manuscrite, qui sera déposée dans les archives de la Société.

Armes d'Alise; moulages.

M. le colonel de Morlet expose sous les yeux du comité les moulages des armes trouvées sur l'emplacement d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or), et exécutés avec une étonnante perfection.

Explications au sujet du fer à cheval que l'on remarque sur quelques portes d'églises.

M. l'abbé Straub appelle l'attention de ses collègues sur une particularité d'un intérêt archéologique qui paraît avoir échappé jusqu'ici aux investigations de nos antiquaires religieux. C'est le fer à cheval cloué sur les portes des églises qu'on remarque assez fréquemment dans plusieurs contrées de l'Allemagne, comme en Wurtemberg, en Bavière et en Tyrol. M. Straub signale l'église de Zimmerbach dans le Haut-Rhin, dont la porte latérale, dessinée par lui en septembre 1866, est garnie de treize fers à cheval assez irrégulièrement cloués sur les madriers, de manière toutefois que la partie arrondie se trouve en haut. Il rappelle que jusqu'en 1833, les principales portes de l'église de Thann présentaient un nombre considérable de fers à cheval, sans qu'il soit possible aujourd'hui de dire dans quel ordre ils se trouvaient disposés. Une récente excursion dans la Forêt-Noire a fait faire à ce membre la découverte d'un fer à cheval de très-grandes dimensions, cloué à l'intérieur de la porte latérale de l'église de Hinterzarten (près de Neustadt, à deux kilomètres de Titisée).

Quelle est la signification de ce symbole? Faut-il y voir un souvenir lointain du culte de Wodan, ou, ce qui revient au même, de son cheval

Sleipnir, qui a laissé la trace de ses pieds sur nombre de rochers illustrés par la légende? M. Straub, qui a entrepris une étude sur cette matière, penche pour l'affirmative, d'autant plus que cette étrange particularité, à laquelle on attache presque partout une valeur superstitieuse, orne fréquemment des églises dédiées à saint George, que les missionnaires chrétiens paraissent avoir volontiers substitué à Wodan, là où le culte de ce dieu se trouvait fortement enraciné. L'église de Zimmerbach est sous ce vocable; celle de Hinterzarten renferme un autel de Saint-George, qui se trouve placé tout près de l'entrée en question.

Le comité invite M. Straub à rédiger un mémoire sur cette question, qui pourra provoquer d'utiles recherches.

Château de Rathsamhausen.

M. Spach annonce que d'après les dernières informations qu'il a prises au sujet des restaurations à faire au château de Lützelbourg-Rathsamhausen, il faudrait une somme d'au moins 1,400 fr., conséquemment le double de celle offerte par Mme Scheidecker à cette fin. Le comité étant d'avis qu'il serait téméraire de s'avancer dans cette entreprise, le projet est provisoirement abandonné.

Séance du Comité du 16 novembre 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: MM. Lehr, Merck, de Morlet, Siffer et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance. M. le baron de Schauenburg s'excuse par lettre de ne pouvoir prendre part à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre est lu et adopté.

Inscription de membres.

Après avoir fait porter sur la liste des sociétaires deux nouveaux membres, MM. Rodolphe Reuss, licencié ès lettres, docteur en philosophie de l'université de Göttingue, présenté par M. Spach, et M. Eugène Hepp, docteur en droit, secrétaire général du Directoire de la Confession d'Augsbourg, présenté par M. Lehr, M. le président annonce que la séance générale aura lieu le 10 décembre, à l'hôtel de la Préfecture. Des rapports seront présentés par MM. V. Guerber, Ringeisen et Lehr. Les membres sortants sont MM. de Schauenburg, Eissen, Saum et Spach.

Église de Westhoffen.

M. le président donne lecture d'un extrait des délibérations du Conseil général du Bas-Rhin, concernant l'église protestante de Westhoffen, dont

le comité a cherché à faire connaître l'importance et dont il avait voté la conservation dans son état actuel. Le Conseil général n'admet pas les conclusions de la commission d'expertise, et décide que le monument du treizième siècle pourra être sacrifié pour une construction moderne, élevée au gré du conseil municipal de Westhoffen.

Monuments placés entre les contreforts du Temple-Neuf; leur détérioration.

Dans l'intervalle de la dernière séance, M. le président écrit à M. le maire de Strasbourg au sujet des détériorations commises aux monuments que la Société a fait placer entre les contreforts du Temple-Neuf. M. le maire a répondu que la police veillera à la conservation de ce dépôt.

La séance est levée à 3 heures et demie.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 28 novembre 1868.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Sont présents: MM. Véron-Réville, président, I. Chauffour, Liblin, Mossmann, Ingold et Huot, secrétaire.

MM. Dietrich, abbé Mercklin, membres de la Société, ainsi que MM. Reuss, Ringeisen et Lehr, membres du comité du Bas-Rhin, assistent à la séance.

Ouvrages déposés sur le bureau.

M. le président dépose sur le bureau:

1° Deux brochures intitulées; l'une : *Épinal et l'imagerie dans les Vosges*, l'autre : *Herrmann le partisan;* l'une et l'autre offertes par l'auteur, M. Sabourin de Nanton.

Remercîments du comité.

2° Compte rendu par M. Frédéric Seillière des fouilles entreprises pour retrouver les restes de Dom Calmet.

Cet opuscule se termine par un appel à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques, dans le but d'aider la ville de Senones à élever un monument au docte abbé.

Le comité n'hésite pas à proclamer sa sympathie pour une telle œuvre, sauf au comité de Strasbourg à fixer dans quelle mesure la Société devra s'y associer.

M. Ingold offre la photographie d'une sculpture sur bois représentant une scène religieuse intitulée : *la Semaine sainte,* et due au talent de M. Maigret, sculpteur à Belfort.

Remercîments du comité.

Château de Blockmont.

Le même membre donne lecture d'une note manuscrite de M. Quiquerez sur les ruines du château de Blockmont, et qui est ainsi conçue:

«Bellerive, près Délémont, 20 août 1868.

«Monsieur, lors de la visite que vous avez bien voulu me faire, ces «jours derniers, vous m'avez informé qu'on avait l'intention de faire «quelques travaux dans les ruines du château de Blockmont, et vous «m'avez demandé mon opinion à ce sujet.

«Le Blockmont n'offre pas, à la vérité, de ces beaux restes propres à «inspirer les crayons des artistes et à produire des dessins pittoresques. «Mais nonobstant les injures du temps et plus encore celles des hommes, «il y a encore d'intéressants débris à explorer.

«Les Romains ont les premiers établi un poste militaire en ce lieu, «pour servir de vigie à un camp voisin et de station à une route secon- «daire traversant ce col du Jura. Les fossés sont encore ceux de ces temps «primitifs, et il est vraisemblable qu'en déblayant la crête du mamelon, «on découvrirait des fondations romaines qui ont servi de base au manoir «féodal, de même que dans les campagnes voisines on recueille, de temps «à autre, des monnaies romaines.

«Le Blockmont, ancien domaine du fisc, puis des comtes de Ferrette, «fut vendu par ceux-ci à l'évêché de Bâle, en 1271, et aussitôt repris en «fief par les vendeurs. Longtemps auparavant ils en avaient investi une «branche de la nombreuse famille des Eptingen et elle conserva ce manoir «encore après sa destruction, le 1er mai 1449. Son possesseur d'alors «était Herrmann d'Eptingen, chevalier aventureux, digne émule et compa- «gnon des Rechberg et des Falckenstein, les ennemis acharnés des Suisses «et des villes libres. En compagnie d'autres chevaliers félons, le 22 octobre «1449, en pleine paix, ils avaient surpris et pillé Rhinfeld et chassé ses «habitants. A cet acte de brigandage ils ajoutèrent l'insulte, et Herrmann «d'Eptingen, pour témoigner à Bâle tout le mépris qu'il avait pour ses «bourgeois, leur envoya une lettre de défi, attachée au collier de son «chien qu'il appelait Dauphin, en souvenir de Louis de France qui avait «amené aux portes de la Suisse l'armée des Armagnacs, mais à laquelle «les Suisses creusèrent un si vaste tombeau qu'il leur ferma les portes de «leur pays.

«L'insulte du chevalier Herrmann ne pouvait rester impunie. Ce fut le «petit peuple de la ville libre qui la ressentit le plus vivement et qui le «premier courut aux armes pour venger cet affront. Ne pouvant obtenir «la bannière de la ville, quelques hommes intrépides partirent seuls pour

« relancer le chevalier d'Eptingen dans sa forteresse du Blockmont. Ils y « arrivèrent le 23 avril au soir, après une marche longue et pénible. Sans « différer, ils enfoncèrent la première porte de l'enceinte extérieure ren- « fermant les écuries et enlevèrent douze étalons ou les grands chevaux « des chevaliers et hommes d'armes retirés dans le castel; le feu des « granges annonça que l'ennemi était sous les murs du manoir. Bâle ne « pouvait rester plus longtemps en dehors de cet élan guerrier. Berne et « Soleure furent invités à y prendre part. Près de mille hommes entou- « rèrent le Blockmont pour avoir raison d'une vingtaine d'individus qui s'y « trouvaient renfermés. Un baron voisin, Rodolphe de Ramstein, habile « négociateur, accourut pour rétablir la paix; on le repoussa rudement, et « le canon tira trois fois pour sommer la place de se rendre, en même « temps qu'on lui montrait un trousseau de clefs pour expliquer le motif « de cet avis menaçant. Vainement encore Strasbourg et le margrave de « Bade tentèrent des moyens de pacification, tandis que l'Autriche ras- « semblait des troupes dans le Brisgau. De la prise de Blockmont semblait « dépendre le salut de la contrée. Le siége se poursuivit avec vigueur et « la défense avec acharnement. Bâle vit bientôt arriver avec douleur un « convoi de morts et de blessés. Mais tandis que les femmes poussaient « des cris lamentables, les hommes s'armaient pour venger leurs frères « tombés devant Blockmont. En ce lieu on eut recours à la mine pour « enlever une des portes du fort. Deux des gens du sire d'Eptingen y « furent pris et tout aussitôt pendus dans le camp, pour indiquer aux « assiégés le sort qui les attendait. Le dernier jour d'avril, la mine fut « poussée sous la troisième porte à l'entrée même de l'habitation. C'en « était fait de la forteresse si cette porte s'écroulait, et le sire comprenant « que ses gens seraient alors massacrés, vint lui-même ouvrir la porte et « demanda la vie sauve pour la garnison. Les confédérés se ruèrent dans « la place; celle-ci regorgeait de vivres et de munitions. Le vin était en « abondance, et l'embarras de transporter ce liquide fut réputé si grand « qu'on fit publier dans le camp que ceux qui en voulaient encore pou- « vaient en aller chercher à discrétion. Le pillage, commencé le soir, dura « toute la nuit. Vers deux heures du matin, quand on eut enlevé tout ce « qui paraissait bon à prendre, on amena le chevalier d'Eptingen devant « son manoir, auquel on mit le feu, en forçant le sire à assister à la ruine « de sa forteresse. Dans sa douleur il reprocha à Dieu de lui avoir donné « la vie. C'était en effet un cruel spectacle que ces flammes rouges dévo- « rant la demeure séculaire de sa famille et luttant d'éclat avec les rayons « du soleil levant, le premier jour de mai. Quand l'astre du jour eut pris

« le dessus, on lia le baron entre deux soldats et on le conduisit vers « Bâle avec treize de ses gens, les seuls survivants et tous également « chargés de fer. Pour que rien ne manquât à l'humiliation du vaincu, « son chien, Dauphin, le suivait en laisse, l'oreille basse et n'ayant plus la « lettre de défi attachée à son collier de fer. Eptingen fut enfermé dans

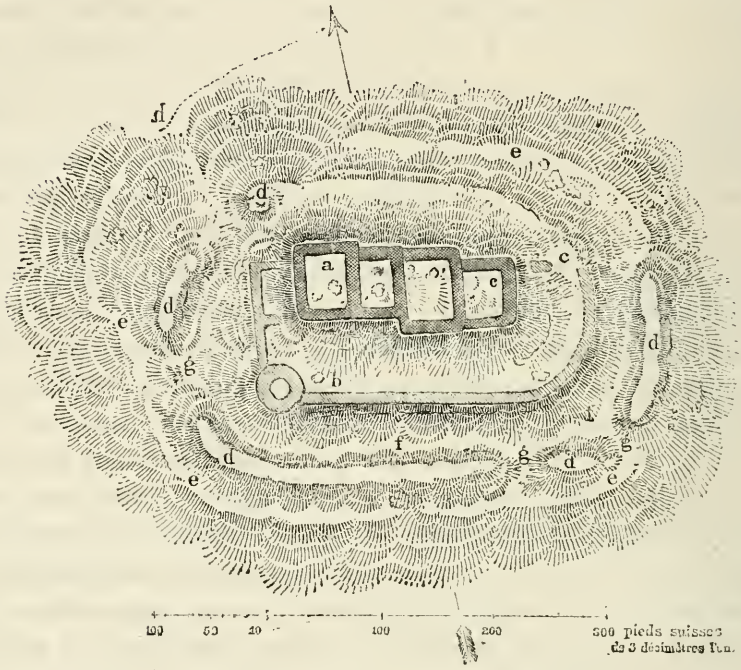

Château de Blockmont.

a Donjon. — *b* Seconde enceinte avec tour ronde. — *cc* Porte ou entrée principale. — *dd* Vallum ou rempart non revêtu de mur. — *ee* Terrasses, peut-être chemin. — *ff* Fossés creusés dans le roc à plus de 12 pieds de profondeur. — *gg* Coupures pour entrer dans les fossés. — *h* Chemin, traces romaines. — Château antérieur au douzième siècle, détruit par les Bâlois le 30 avril 1449.

« la tour de la porte de Saint-Paul, d'où il pouvait voir les flammes ache- « vant de dévorer sa Burg. Le 2 mai, quand ils eurent terminé leur œuvre, « les confédérés renversèrent les murailles de la forteresse. Telle fut la fin « du Blockmont, de ce castel élevé par les Romains, réédifié et restauré « durant le moyen âge, et qui s'écroula pour la dernière fois sous le poids « de la colère des bourgeois offensés.

« Ces édifices pillés et incendiés de nuit, puis démolis lorsqu'ils fumaient « encore, doivent renfermer quelques débris de leurs mobiliers et des

« traces du siége. Des flèches, des boulets de pierre et d'autres projectiles « doivent se rencontrer près des portes qu'on attaquait avec la mine. Il « serait donc intéressant de retracer le chemin non entièrement effacé « qui conduisait au château, de déblayer les entrées et la montée du burg, « de rechercher les contours et les angles des murs, et de faire quelques « autres travaux de nature à permettre la levée complète du plan de cette « forteresse. Il y a de la place pour se débarrasser sans dommages et à peu « de frais des déblais, et quand on aura vu clair dans ces décombres « accumulés pendant plus de quatre siècles, on pourra utiliser la dernière « plate-forme pour jouir d'une magnifique vue sur l'Alsace et sur la ligne « des castels établis le long du Jura.

« Le plan ci-joint que j'ai levé à la boussole, faute d'avoir sous la main « un autre instrument, peut donner une idée suffisante de ce monument. « Si ma présence peut être utile pour indiquer les premiers travaux, je « me rendrai au Blockmont pour donner les directions nécessaires. La « dépense ne doit pas être grande, vu qu'il n'y a pas de travaux d'art. « M. Welté se prêtera sans doute volontiers à cette entreprise, et la Société « n'aura pas le désagrément que lui a occasionné M. Meyer, à Morimont. »

Le comité décide que des renseignements seront demandés à M. Quiquerez quant à l'importance des travaux à opérer dans cette localité, et quant à la dépense qu'ils pourront entraîner.

M. Mossmann rappelle le projet de publication à faire, sous les auspices de la Société, et avec le concours de quelques-uns de ses membres, d'un *Dictionnaire biographique de l'Alsace*. Il annonce qu'une liste dressée par M. Stoffel, chargé de l'exécution de l'œuvre, et comprenant environ 2,000 noms qui devront y figurer, est sous presse et sera communiquée aux personnes dont le concours pourrait être utile. M. Mossmann termine en donnant communication, à titre de spécimen, de plusieurs notices destinées à faire partie de cet ouvrage.

Cette lecture est accueillie avec le plus vif intérêt.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 30 novembre 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Lehr, Matuszynski, Merck, Oppermann et Straub, secrétaire en fonctions. MM. Rodolphe Reuss et Sabourin de Nanton assistent à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal du 16 novembre, qui est adopté.

Médaille décernée à M. Patissier.

M. Spach fait part au comité de la motion de M. le curé Siffer, qui propose de voter une médaille en argent à M. Patissier pour les soins intelligents donnés aux fouilles de Niederbronn. La médaille est votée à l'unanimité et sera remise à la séance générale.

M. le président donne lecture d'un appel adressé aux sociétés savantes par la Société d'émulation des Vosges, à l'effet de réunir des souscriptions pour l'érection d'un monument sur le tombeau de Dom Calmet, récemment découvert. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace ayant, depuis son origine, suivi pour principe de consacrer ses fonds exclusivement à la conservation des monuments de la province et à la publication du Bulletin, les membres du comité présents prient le président de remettre la discussion à une séance ultérieure.

Lecture d'un mémoire de M. Spach sur les voies et fortifications romaines du sud-ouest de l'Allemagne.

M. Spach donne lecture d'un mémoire sur les voies et fortifications romaines du sud-ouest de l'Allemagne, par M. Vetter. Le mémoire sera imprimé dans le Bulletin.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance générale du 10 décembre 1868, à Strasbourg.

Présidence de M. le baron PRON, Préfet du Bas-Rhin, Président honoraire.

La séance est ouverte à 2 heures, dans une salle du rez-de-chaussée où se trouvent exposés divers objets d'antiquités, découverts au mois d'août, sur le tracé du chemin de fer de Niederbronn à Bitsche, et transmis par M. Patissier, ingénieur et chef de section du chemin de fer de l'Est à Niederbronn.

Au bureau sont assis, à la droite de M. le Préfet, Mgr. l'évêque de Strasbourg et M. le président du Directoire de la confession d'Augsbourg; à la gauche, M. le recteur de l'Académie. Les autres places du bureau étaient occupées par M. Spach, président, par M. Lehr, trésorier, et M. l'abbé Straub, secrétaire en fonctions.

Une cinquantaine de membres, parmi lesquels plusieurs sociétaires du Haut-Rhin, MM. Engel-Dollfus, de Dornach, Liblin, Mossmann, Ehrlen, etc., assistent à la séance.

M. le Préfet du Haut-Rhin, M. Véron-Réville, président du sous-comité de Colmar, M. le baron de Schauenburg, vice-président de la Société, se font excuser par lettre.

Allocution de M. le baron Pron, préfet.

La séance est ouverte par M. le baron Pron, qui proteste avec beaucoup de bonne grâce contre l'ordre du jour imprimé, lequel annonce une allocution du président honoraire. Après avoir récapitulé les travaux accomplis ou projetés par l'administration départementale dans les églises d'Andlau, de Saint-Jean-des-Choux, de Marmoutier, etc., M. le Préfet a donné à la Société l'assurance de son concours futur, et annoncé que le comité décernait une médaille d'argent à M. Patissier pour la sollicitude avec laquelle cet ingénieur a conservé des objets antiques trouvés récemment près de Niederbronn.

M. le président prononce l'allocution suivante :

Discours du président.

« Messieurs, M. le Préfet vient de faire passer sous vos yeux la série des travaux accomplis ou projetés par l'administration départementale; il a bien voulu jeter un coup d'œil sur les nôtres; ma tâche, par là, est très-simplifiée. De plus, la dernière réunion générale a eu lieu à Colmar au commencement de juillet; ma revue rétrospective serait donc courte de toute manière; c'est pendant le premier semestre de l'année que les principaux faits se sont produits. Nous travaillons d'ailleurs sur un terrain souvent décrit, souvent fouillé, et nous n'avons pas à nos pieds autant de belles chances que les archéologues de plus d'un département français et des pays qui nous avoisinent. Je ne parle pas des contrées classiques, privilégiées, où chaque coup de pioche met à jour de nouveaux trésors.

« L'un de nos confrères doit vous rendre compte, au point de vue technique, du résultat de nos travaux de consolidation; un autre vous parlera de notre situation financière; je n'empiéterai point sur leurs attributions. Il me suffira de rappeler ici que, grâce à l'intervention de M. de Morlet, nous avons obtenu du musée de Saint-Germain, au profit de notre collection naissante, les moulures reproduisant les armes gauloises et romaines trouvées à Alise.

«Les tombes antiques, sises près de Niederbronn, sur le tracé du nouveau chemin de fer qui doit relier la ville thermale à la forteresse de Bitsche, ont été décrites par M. Quicherat, l'éminent professeur de l'École des chartes, qui, par une heureuse coïncidence, s'est trouvé sur les lieux au moment où les travailleurs venaient de les découvrir.

«M. le Préfet vient de vous annoncer que nous avons décerné à M. Patissier une médaille d'argent pour les soins donnés à la conservation des objets antiques recueillis à cette occasion.

«Et puisque je suis à parler de médailles, permettez-moi de rappeler que notre Société a obtenu, de la Commission de l'Exposition universelle de 1867 (section de l'histoire du travail), une médaille commémorative pour y avoir envoyé quelques-uns des objets précieux de notre musée.

«Nous aurions volontiers fait l'acquisition d'un groupe équestre en grès rouge, d'un tronçon de colonne d'ordre composite, et d'une série d'outils d'un ouvrier en métal, le tout découvert aux environs de Seltz, l'hiver dernier; mais nous avons été devancés par un collecteur ardent, de Haguenau, dont le cabinet numismatique est bien connu des amateurs (M. Nessel).

Château de Lützelbourg.

«Je me suis rendu, au commencement de septembre dernier, en compagnie de notre collègue, M. Louis Levrault, au château de Lützelbourg, où nous comptions, dans l'arrière-saison, entamer des travaux de consolidation d'après les indications données par M. Morin. A Obernai, j'ai eu un premier colloque avec un entrepreneur, dont les exigences m'ont semblé, dès le premier moment, exorbitantes; j'ai dû le renvoyer à une entrevue avec notre architecte départemental. Quelque considérable que fût le rabais, la somme dépassait toujours le double de celle allouée, à titre de concours, par Mme Scheidecker, propriétaire du château ruiné; et nous n'avons pas jugé prudent, après examen de notre caisse, de nous aventurer dans cette voie.

«Quoique, dans deux de nos séances mensuelles récentes, il ait déjà été question de l'inqualifiable procédé d'un banquier de Genève, propriétaire des belles ruines du château de Morimont, sur les confins méridionaux du Haut-Rhin, je crois devoir revenir sur ce triste sujet, parce que nous n'avons pas d'autre moyen de blâmer un acte indélicat. Après avoir appliqué une somme très-considérable pour notre budget à des travaux de conservation dans l'intérieur de Morimont, avec l'agrément de M. Meyer, mais, à peu de chose près, sans le concours promis par lui, les membres de notre Société, qui se présentaient pour la visite des ruines à la porte du château, n'ont pu en obtenir l'accès; on les a renvoyés, sous le prétexte inexact

que le propriétaire avait remboursé à la Société toutes ses dépenses. Nos réclamations réitérées, et celles de M. Quiquerez, de Délémont, qui avait dirigé les travaux de consolidation, sont restées sans réponse. Nous livrons à votre appréciation et à celle du public une attitude pareille, de la part d'un homme avec lequel on avait traité sous les auspices de la plus entière bonne foi.

Publication de documents.

«Je dois vous entretenir maintenant, d'une manière sommaire au moins, d'un projet dont l'enfantement a quelque peine à s'effectuer. Nous vous avons adressé, individuellement, il y a un mois, une circulaire, pour vous inviter, vous prier de vouloir bien vous intéresser à la publication future de chroniques et de documents alsatiques. Les listes de souscription commencent à se remplir, dans le Haut-Rhin surtout, car c'est de là qu'est partie la première impulsion donnée à cette grave entreprise. Ces listes toutefois n'atteignent pas, dans ce moment du moins, le chiffre *minimum* que nous avons dû fixer, avant de nous lancer dans cette carrière d'éditeurs. Je dois néanmoins raisonner dans l'hypothèse désirable et probable, que d'ici à quatre mois, ce chiffre de 250 souscripteurs (à 20 fr. par an) soit atteint. Voici comment le comité de publication compterait alors procéder.

«Nous avions pensé, pour le début, aux Collectanées de l'ingénieur-architecte *Specklé*, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de la ville de Strasbourg. Notre choix est tombé sur ce mémoire du seizième siècle, à raison du contenu d'abord, puisqu'il jette un nouveau jour sur l'histoire de notre cité, et puis en souvenir de l'un de nos collègues les plus regrettés, de feu M. le professeur André Jung, bibliothécaire de la ville, qui, à plusieurs reprises, avait manifesté le désir que l'on procédât à l'édition de cette œuvre. Mais l'examen attentif du document en question, auquel s'est livré le jeune savant qui se chargera de cette édition difficile, a établi que la copie, c'est-à-dire la mise au net seule du manuscrit, en s'y livrant six heures par jour, prendra dix à douze mois, sans compter les soins bien plus méticuleux des annotations historiques et philologiques de toute nature qu'exigera le manuscrit fort endommagé du seizième siècle.

«Pour donner éventuellement à M. Rodolphe Reuss le délai nécessaire à ce travail de longue haleine, et cependant pour ne pas laisser attendre trop longtemps les souscripteurs, après qu'on aura eu recours, une première fois, à un versement de fonds, les membres strasbourgeois du comité de publication ont pensé que l'on entrerait plus facilement et plus rapidement en matière par l'impression du mémoire sur l'Alsace, que l'intendant, M. de la Grange, a présenté à Louis XIV, dans les dernières années

du dix-septième siècle. Plusieurs exemplaires de ce mémoire manuscrit, qui paraît avoir été adressé aux membres du Conseil souverain d'Alsace, se trouvent entre les mains des collecteurs d'*Alsatica;* il en existe un à la bibliothèque de la ville.

« Un extrait, incomplet, faisant partie de la bibliothèque Heitz, a été publié, en 1858, dans la *Description du Bas-Rhin*, à la suite de l'introduction historique, c'est-à-dire à la suite de l'histoire de la Basse-Alsace, qui ouvre ce fort volume. L'extrait remplit à peu près quarante pages serrées de petit caractère. La publication du mémoire complet serait confiée éventuellement aux soins de l'un de nos membres les plus jeunes et les plus actifs, à M. E. Lehr. Si le contenu de ce manuscrit ne devait point remplir un volume, on pourrait y suppléer à l'aide de la correspondance de M. d'Angervilliers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724. Cette correspondance fait partie des manuscrits que les Archives départementales du Bas-Rhin ont acquis en 1866, de la succession de Mlle Serilly d'Étigny, sur l'initiative prise par M. le baron Pron. Dans un rapport spécial fait à M. le Préfet, j'ai indiqué le contenu de ces lettres en partie confidentielles.

« Il me semble qu'un volume qui contiendrait sur la situation politique et administrative de l'Alsace, vers la fin du dix-septième et dans le premier quart du dix-huitième siècle, des indications puisées à une source officielle, aurait à la fois un intérêt historique, et par les inévitables points de comparaison, un intérêt d'actualité.

« J'émets simplement cette opinion sans rien préjuger[1]. C'est une question à examiner avec nos collègues du Haut-Rhin, et subordonnée au résultat de la souscription.

Dictionnaire biographique alsacien; projet.

« Dans la dernière séance du comité du Haut-Rhin, du 28 novembre, l'on s'est occupé du plan du Dictionnaire biographique des illustrations alsaciennes, dont la publication a été décidée en juillet dernier, à la suite de l'initiative prise par M. Engel-Dollfus, de Dornach, qui alloue une première mise de fonds de 3,000 fr. à la « direction de ce travail ». On n'était pas encore complétement d'accord sur l'année qui doit marquer le terme auquel s'arrêterait le Dictionnaire. Deux systèmes sont en présence : l'un tendrait à ne point dépasser l'époque de la première Révolution; l'autre, au contraire, désirerait faire entrer dans le cadre toutes les notabilités alsatiques mortes avant 1850. Pour ma part, je déclare ne point comprendre un dictionnaire alsatique où l'on ne rencontrerait point le nom des hommes qui, depuis 1789, ont marqué dans le domaine des sciences, des lettres,

1. Sur les observations des membres du Haut-Rhin, nous avons complétement renoncé à cette combinaison éventuelle. (Note du Président.)

des arts, de l'administration, et sur les champs de bataille. Que serait un dictionnaire alsatique sans les noms de Kléber, Rapp, Cœhorn; sans le fabuliste Pfeffel, sans l'helléniste Schweighæuser, et son fils Geoffroy; sans les deux Oberlin, sans Brunck et Golbéry; sans un financier, homme d'État illustre, sans le nom de M. Humann?

« J'aime à penser que les dissidences s'accorderont, et que, de prime abord, la part sera faite à presque toutes les gloires locales, à l'exception de celles qui sont encore, à l'heure présente, revêtues de leur enveloppe terrestre, et qui cherchent sans doute à reculer aussi loin que possible le moment où elles feront partie d'un panthéon quelconque.

« A voir la rapidité avec laquelle la mort, la retraite éclaircissent les rangs dans notre comité, nous éprouvons le désir de retremper nos forces par l'adjonction de membres plus jeunes. C'est ce que nous comptons faire à l'endroit de M. Rodolphe Reuss, licencié ès lettres, l'auteur d'une monographie érudite sur le comte de Mansfeld. C'est lui, comme je l'ai dit plus haut, qui viendra nous prêter son concours actif dans l'édition des Chroniques alsaciennes.

« Vous voudrez bien, après avoir entendu la reddition de nos comptes, décider du sort des membres du comité sortant cette année. Votre président est de ce nombre; avec ses collègues il attend votre verdict, et vous renouvelle, en attendant, l'expression de sa gratitude, en retour de la confiance dont vous l'avez honoré depuis la fondation de notre Société. C'est une grâce d'état qu'il doit à votre indulgence et non à son mérite. »

Médaille en bronze décernée à M. Henry.

Séance tenante, et au vu d'une lettre de M. Patissier, qui n'a pu venir lui-même recevoir sa médaille des mains de M. le Préfet, le président a proposé de donner une médaille en bronze à M. Henry, employé au tracé du chemin de fer et désigné par son chef comme lui ayant prêté un concours actif et intelligent. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Échange du Bulletin contre les Récès de la confédération suisse.

L'assemblée ratifie de même la proposition d'échanger la collection du Bulletin de la Société contre neuf volumes des anciens Récès de la confédération suisse, offerts par M. l'archiviste fédéral Kayser, de Berne.

Lecture par M. le curé Guerber d'un mémoire sur l'église de Saint-George à Haguenau.

La parole est à M. V. Guerber, curé de Haguenau, qui donne lecture d'un mémoire archéologique et historique sur l'église de Saint-George. A l'appui de son travail, il fait circuler une série de plans, de coupes et de vues de l'édifice dont il s'est fait l'historien. La monographie de M. Guerber sera insérée dans le Bulletin.

Rapport de M. Ringeisen sur les travaux exécutés.

M. Ringeisen fait, comme les années précédentes, le résumé des travaux exécutés sous les auspices de la Société.

«Messieurs, des nécessités de budget nous ont forcés, cette année, à limiter les travaux de déblais et de consolidation à effectuer pour le compte de la Société dans le Haut et Bas-Rhin.

Haut-Rhin. — Cernay et Wittelsheim. Pulversheim.

«Les fouilles, entreprises l'année dernière par M. Ingold à Cernay et Wittelsheim, ont été momentanément interrompues. Une partie des fonds non employés a été mise à la disposition de M. l'abbé Walch, curé à Pulversheim, qui, dans ses explorations sur la banlieue de cette commune et sur celles environnantes, a reconnu les traces de trois voies antiques qui, partant de la station de l'Ochsenfeld, décrite par M. Ingold, se dirigent, l'une vers Horbourg, l'autre vers le Vieux-Brisach et la troisième vers Bantzenheim (Stabula). Divers fragments de ces voies avaient été signalés par MM. de Golbéry et de Ring, mais sans indications de points de départ ni de points d'arrivée, et presque sans autres preuves que les anciennes dénominations de Viehweg, Hohweg, etc. Ils ont été explorés par M. Walch; les lacunes et les prolongements ont été retrouvés sur ces parcours; des traces considérables de débris anciens viennent attester leur authenticité. Ainsi, sur le chemin qui se dirige vers Bantzenheim, on a trouvé, il y a peu de temps, des tuiles à rebord, des médailles et même le sol ferme et empierré de l'antique voie. Sur le même chemin, à l'entrée de Wittenheim, M. Walch a ouvert une tombe contenant deux squelettes; près des têtes étaient deux vases, dont l'un en terre fine et d'une belle forme, l'autre grossier et portant les traces évidentes du feu. Sur le chemin qui traverse Pulversheim et se dirige vers Brisach, on a découvert, il y a quelques années, une cinquantaine d'armes de diverses formes et dimensions, et un peu plus bas on vient de trouver, dans une gravière, à $1^{m},50$ de profondeur, une hache celtique en pierre, soigneusement polie. A 2 kilomètres au nord, ce chemin passe près d'un terrain un peu élevé qui renferme d'énormes quantités de poteries et de tuiles. La Thur ronge les bords de ce terrain et, après les grandes eaux, elle laisse voir de nombreux fragments anciens. Sur le chemin qui va vers Horbourg, il existe, dans la forêt de Pulversheim, un emplacement où les tuiles romaines se voient à fleur de terre, et dans la forêt d'Ungersheim M. Walch vient de reconnaître, toujours le long de cette voie, un emplacement de 200 mètres de long sur 50 à 60 de largeur, couvert de débris, de vases de grandes dimensions et d'une fabrication grossière, accompagnés de tuiles à rebords, etc.

«Tout près est un tumulus, dans lequel M. Walch est autorisé à entreprendre des fouilles qu'il se propose de commencer incessamment.

«Ces découvertes sont consignées sur des plans et dans un mémoire

qui seront communiqués à la Société lorsqu'elles auront été complétées par des recherches plus nombreuses.

«Il a été mis à jour, lors des travaux de terrassement du nouveau canal entre Biesen et Neuf-Brisach, des débris anciens, des vases gaulois et gallo-romains, des os, dont un travaillé. On a reconnu d'anciens pilotis en bois de chêne, établis d'une manière symétrique et qui, par leurs dispositions, leur état et surtout par les fragments d'une industrie primitive, trouvées assez profondément, semblent indiquer quelque établissement lacustre. Plusieurs de ces trouvailles ont été recueillies par M. Gauckler, ingénieur à Colmar, qui a bien voulu nous promettre son concours et une description détaillée lorsque les explorations seront plus avancées. Biesen.

«Les travaux de fouille, entrepris depuis 1865 dans la banlieue de Türckheim, se continuent avec persévérance par les soins d'un comité local qui procède avec intelligence et méthode. Ils ne sont commencés, généralement, qu'à la fin de l'automne. Ceux exécutés du 26 novembre au 20 décembre de l'année dernière, pour le déblai de trois puits, ont donné lieu à une dépense de 142 fr. 50 c. Türckheim.

«Les objets recueillis ont été exposés, lors de la séance générale d'été, tenue à Colmar. Les principaux consistent en : 1° cinq médailles de bronze; 2° un fragment de boucle de ceinturon; 3° un anneau de suspension; 4° cuivre et plomb fondus; 5° deux fragments de vase; 6° trois fragments de meules; 7° une meule en deux parties; 8° divers clous et objets en fer; 9° plat en bronze. Ces objets, d'un intérêt archéologique incontestable, ont été déposés au Musée de Colmar avec ceux de même provenance et attendent, pour être classés, les compléments futurs. M. Martin a prévenu M. le vice-président du Haut-Rhin que les fouilles seront reprises cette année dès que les eaux d'irrigation auront diminué et permettront un travail régulier.

«Il a été rendu compte aux deux comités du Haut et du Bas-Rhin des différentes phases dans lesquelles est entrée l'affaire du château de Kaysersberg. Toute la partie inférieure du château comprenant les enceintes vers la ville, plantées en vignes, et qu'il fallait traverser pour arriver à la plate-forme supérieure, sur laquelle se dressent le donjon et les ruines de l'ancienne habitation seigneuriale, a été livrée au public sous certaines conditions de préservation des fruits lors de leur maturité. Pour parvenir actuellement à cette partie du château, qui est la plus pittoresque et la plus intéressante, on suit, sur le coteau, un chemin élargi et amélioré par les soins de la municipalité; arrivé au pied de l'enceinte supérieure, on pénètre dans le château par une ancienne porte, découverte dans le Kaysersberg.

fossé, et qu'on a rendue accessible des deux côtés, intérieur et extérieur, au moyen de travaux de déblais et de consolidation, exécutés pour le compte de la Société, par les soins de M. Hartmann, architecte à Colmar.

«La municipalité, de son côté, a fait établir la palissade de délimitation de la plate-forme et se propose de faciliter l'ascension du donjon à l'aide d'un escalier en bois à disposer intérieurement jusqu'au-dessus de la voûte qui le surmonte. Ces travaux, qui ont pour but l'agrément du touriste et qui permettront de mieux apprécier l'ensemble et les dispositions du vieux Burg, ne nous paraissent pas avoir d'inconvénient; comme ils ne peuvent entrer dans le cadre de nos dépenses, ils seront laissés aux soins de la municipalité. Il y aura lieu, seulement, de surveiller leur exécution au point de vue de la conservation du monument. M. Hartmann vient de rendre compte de sa gestion; sur les 500 fr. accordés, il n'a été fait emploi que de 374 fr. 90 c. Le reliquat de 125 fr. 10 c. fera retour à la caisse de la Société.

Bas-Rhin. — Landsperg.

«L'intérêt que vous avez manifesté l'année dernière en faveur du château de Landsperg a été pris en sérieuse considération par votre comité, qui a voté pour les réparations du donjon un crédit de 1,500 fr. à répartir en trois annuités égales.

«Il résulte de l'inspection qui en a été faite, au commencement de cette année, par M. Morin et par moi, en la compagnie de M. Rodolphe de Türckheim, que la tour et la voûte qui la surmonte sont en bon état de conservation; que le parement extérieur seulement, construit en pierres de grès de moyen appareil, a été attaqué dans sa partie supérieure par les agents atmosphériques, principalement au sud-ouest, sur une hauteur de 13 à 33 assises; que les travaux de reconstruction, déjà effectués de ce côté par le propriétaire sur une hauteur de six assises, devront être continués avec suite et vigueur, mais qu'au préalable il y aura lieu de les faire précéder par la démolition des parties menaçantes encore en place et la recherche des pierres d'appareil accumulées au pied de la tour.

«Ces travaux, auxquels porte le plus grand intérêt la famille de Türckheim, ont été repris cette année, vers la fin de la campagne, et grâce à leur nature particulière, ainsi qu'au temps exceptionnel qui s'est maintenu constamment beau. Dans ces régions élevées, ils ont pu être continués, presque sans interruption, jusqu'à ce jour. Par suite de ces heureuses circonstances, les brèches du mur d'enceinte de la face *ouest* ont été maçonnées en pierres sèches, au moyen des matériaux primitifs retrouvés à leur pied. Ce mur, très-compromis par les dégradations qu'y commet-

taient les visiteurs en s'ouvrant des passages de ce côté, est actuellement en bon état de défense.

« Les déblais, continués au pied de la face extérieure *est*, ont eu pour résultat de dégager les soubassements et de mettre à jour la porte d'entrée que l'on avait crue, jusqu'à présent, située à droite, vers la brèche contre le donjon. Cette découverte est du plus haut intérêt pour l'étude du château. Malheureusement les pierres d'encadrement de cette porte ont disparu, et si les fouilles à poursuivre ne les font pas découvrir, il y aura lieu d'apporter un soin particulier au rétablissement de cette partie importante du château.

« Toutes les pierres d'appareil ont été soigneusement rangées et classées. Ces premiers travaux, poursuivis avec zèle et intelligence par le petit atelier qui vient de s'essayer, permettront d'entreprendre avec fruit les travaux plus difficiles de la campagne prochaine. Ils ont été entièrement soldés des fonds de la famille de Türckheim, qui n'a pas voulu affecter à ces préliminaires la subvention votée cette année pour la consolidation du donjon. En réunissant ce crédit à celui de l'année prochaine, les efforts pourront être plus énergiques et les résultats plus efficaces.

« Vous avez remarqué, Messieurs, par cet exposé sommaire que, malgré les faibles fonds dépensés cette année, nos explorations se continuent avec activité et que les restes des anciens âges sont recherchés avec soin.

« A ce sujet oserai-je vous adresser quelques recommandations. Souvent l'archéologue, excité par le désir de recueillir des poteries, des armes, des objets de parure ou de luxe, dédaigne des fragments informes ou grossiers qui ne sollicitent ni son attention ni son goût. Isolés, ces débris n'ont souvent pas de signification. Mais réunis et placés dans certaines conditions, ils peuvent acquérir une valeur importante et devenir les jalons de gisements considérables des anciens âges. Des sections de terrain, nécessitées par des travaux de canaux, de chemin de fer, ou d'exploitation de carrières, ont quelquefois mis à jour les traces de trois époques distinctes superposées : la plus récente, du fer; celle intermédiaire, du bronze, et la plus reculée, de la pierre, représentées chacune par un ancien sol. Ces traces ont souvent passé inaperçues; on ne savait pas voir. Depuis quelque temps des études très-sérieuses sont poursuivies avec succès dans notre voisinage, en Suisse, en Allemagne et en Belgique, sur les âges historiques et antéhistoriques. Associons-nous à ce mouvement, appliquons à nos recherches les mêmes méthodes rigoureuses, et peut-être, avant peu de temps, serons-nous étonnés des richesses considérables que nous réserve notre ancien sol gaulois. »

Le dernier rapport entendu est celui de M. E. Lehr, trésorier, qui dépose sur le bureau les pièces justificatives à l'appui de son compte, arrêté en avril dernier, et publié dans le Bulletin.

M. Lehr s'exprime en ces termes :

Compte rendu du trésorier.

« Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau, et de soumettre à votre homologation définitive, le compte financier de l'exercice 1867, que j'ai rendu au comité d'administration, dans sa séance du 20 avril 1868, et qui a reçu, à ce moment, après examen des pièces justificatives, son approbation en première instance.

« Je me bornerai, comme l'an passé, à relever ici en nombres ronds les divers chiffres qui figurent dans le compte, sauf à compléter ces indications sommaires dans la mesure où vous le jugeriez nécessaire.

RECETTES.

Recettes ordinaires			7,066f 65c
se décomposant de la manière suivante :			
Intérêts de capitaux		200f 65c	
Cotisation de 482 sociétaires		4,820 »	
Subventions de l'État et des deux départements		1,900 »	
Recettes diverses		146 »	
Total		7,066 65	
Recettes extraordinaires			6,714 55
Reliquat actif du compte de 1866 formant le fonds de réserve de la Société		6,704f 55c	
Quittance de 1866, perçue après clôture de l'exercice		10 »	
Total		6,714 55	
Total général des recettes			13,781 20

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires			5,472f 20c
CHAP. 1er. *Frais de bureau et d'administration*		1,394f 35c	
§ 1er. Loyer et entretien du local des séances	405f 25c		
§ 2. Frais d'administration (commis, garçons)	435 »		
A reporter	840 25	1,394 35	5,472 20

Report	840f25c	1,394f35c	5,472f20c
§ 3. Frais de bureau (affranchissements, reliures, etc.) . .	387 80		
§ 4. Frais de perception	109 80		
§ 5. Frais de déplacement	56 50		
Total	1,394 35		
Chap. II. *Fouilles, recherches, travaux de conservation*		1,639 35	
§ 1. Fouilles à Cernay, Herrlisheim et Hochfelden.	266f35c		
§ 2. Gratification pour don d'objets antiques	2 »		
§ 3. Travaux de conservation à Walbourg et Hohkœnigsbourg.	1,371 »		
Total	1,639 35		
Chap. III. *Frais de publication du Bulletin*.		2,369 70	
Chap. IV. *Dépenses diverses et imprévues*		68 80	
Total		5,472 20	
Dépenses extraordinaires.			1,507 50
Payement, en 1867, d'une annuité du prix de la custode de Walbourg, afférente à l'exercice 1866		1,333f35c	
Payements divers sur exercices clos.		174 15	
Total		1,507 50	
Total général des dépenses			6,979 70

BALANCE.

Total des recettes	13,781f20c
Total des dépenses.	6,979 70
Reliquat actif de l'exercice . . .	6,801 50

d'où il suit que, de 1866 à 1867, l'avoir de notre Société s'est accru de 96 fr. 95 c., somme modeste en elle-même, mais qui vous prouvera du moins, Messieurs, que, grâce à une gestion prudente et économe, nous

sommes restés, pendant l'année dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans une situation prospère.

«Je serais reconnaissant, Messieurs, que vous voulussiez bien donner votre approbation souveraine au compte que je viens de vous soumettre.»

La réunion approuve avec remercîment ce compte rendu, qui constate une situation satisfaisante.

Admission d'un membre.

Sur la proposition de M. Lehr, on admet comme membre de la Société M. Rathgeber, pasteur à Soultzeren (Haut-Rhin).

Renouvellement du mandat des membres sortants du comité. Adjonction de M. Reuss au comité.

La séance est terminée par le renouvellement du mandat de quatre membres sortants : MM. de Schauenburg, Eissen, Saum, Spach, par la confirmation de M. Spach dans la présidence, et par l'adjonction de M. Rodolphe Reuss, licencié ès lettres, au comité d'administration.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Séance du Comité du 21 décembre 1868.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Lehr, Merck et Spach; M. Sabourin de Nanton, membre libre, assiste à la séance.

MM. de Schauenburg et de Morlet s'excusent pour des raisons de santé de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

En l'absence des deux secrétaires, M. Lehr, trésorier, est chargé de tenir le procès-verbal.

Ouvrages reçus par la Société.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Congrès archéologique de France, séances de 1867. 1 vol. in-8°.

Journal de Jean Bauchez, publié par MM. Ch. Abel et E. de Bouteiller. Metz, 1868. 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome X, Lille, 1868. 1 vol. in-8°.

Revue des sociétés savantes des départements. Août 1868. 1 broch. in-8°.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 2e trimestre 1868. 1 broch. in-8°.

Smithsonian Report. 1866. 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. 1867. In-8°.

Les Derniers Sires d'Asuel, par M. A. Quiquerez. 1 broch. in-8°.

Étude comparative du chemin celtique de Pierre-Pertuis et de la voie romaine qui l'avait remplacé, par M. Quiquerez. 1867. 1 broch. in-8°.

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. 1868. 1 vol. in-8°.

Beitrœge für Kunde steiermarkischer Geschichtsquellen, herausgegeben vom historischen Vereine für Steiermark. 1868.

M. le président communique au comité le programme de la deuxième session du Congrès international celtique qui doit s'ouvrir à Brest le 20 septembre 1869, ainsi qu'une formule d'adhésion jointe à la pièce.

Le comité donne acte à M. le président de sa communication, sur laquelle il reviendra ultérieurement, s'il y a lieu.

Communication au sujet de la création par le Gouvernement d'un prix départemental de 1,000 francs destiné au meilleur ouvrage.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre du 18 décembre, par laquelle M. le recteur de l'Académie de Strasbourg informe la Société de la création, par le Gouvernement, de prix annuels de mille francs destinés à stimuler et à récompenser dans chaque ressort académique les travaux des sociétés savantes. M. le recteur exprime le désir que le comité lui propose un certain nombre de sujets à mettre au concours et formule un avis sur la composition du jury qui devra décerner le prix.

Sur ce dernier point, M. le président fait observer qu'il paraît difficile d'émettre dès à présent un avis raisonné. La composition du jury devra évidemment être subordonnée au choix qui sera fait du sujet du concours dans l'une ou l'autre des branches des connaissances humaines.

Le comité estime que c'est à l'autorité universitaire, chargée d'exécuter la bienveillante décision du Gouvernement, qu'il appartient de rédiger le règlement des concours et de déterminer la composition du jury. Il ne peut que se mettre, soit en corps, soit par chacun de ses membres individuellement, à la disposition de M. le recteur pour le cas où sa coopération serait jugée utile.

M. le président soumet à l'appréciation du Comité deux questions qui lui semblent de nature à être recommandées comme sujets de concours :

1° L'histoire de la guerre de Trente ans, spécialisée pour l'Alsace et la vallée du Rhin.

2° Bernard, duc de Saxe-Weimar, a-t-il songé à former un royaume d'Alémanie ?

3° Reprendre la question de l'origine de la Heidenmauer du mont Sainte-Odile.

Après une courte discussion, le Comité adopte provisoirement ces propositions, sauf nouvelle délibération dans une séance spéciale où l'objet sera mis expressément à l'ordre du jour.

Lecture d'un mémoire de M. Spach sur le château et la famille de Landsperg.

M. Spach lit un mémoire sur le château et la famille de Landsperg, rédigé d'après les ouvrages de nos grands diplomatistes alsaciens, ainsi que d'après les documents inédits conservés aux archives du Bas-Rhin.

Le Comité vote l'impression de ce mémoire.

M. Lehr donne lecture d'une notice de M. le curé Siffer relative à Dhan, Frauenkirch, Thierkirchen et Seelhoven, et relatant, d'après l'inventaire sommaire de M. Spach, les documents qui existent sur ces quatre localités dans les archives du Bas-Rhin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 28 décembre 1868.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

Sont présents: MM. Lehr, Matuszynski, Merck, de Morlet, Rodolphe Reuss, Ringeisen et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton, membre libre, assiste à la séance.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux du 30 novembre, du 10 et du 21 décembre.

Les procès-verbaux sont adoptés.

Prix départemental créé par le Gouvernement.

M. Spach donne pour la seconde fois communication de la lettre de M. le recteur relative à la création d'un prix à décerner au meilleur travail d'histoire, de science ou d'archéologie locale. Le président propose une série de sujets qui pourraient être traités. M. le colonel de Morlet pense qu'il faut laisser le choix complétement libre aux auteurs des mémoires qui pourront être présentés au concours. A la suite d'une discussion contradictoire, le comité adopte l'avis de M. de Morlet.

M. Lehr, trésorier de la Société, donne communication du projet de budget pour l'exercice 1869.

Présentation du budget de l'exercice 1869.

Budget de 1869.

RECETTES.

Recettes ordinaires.

CHAP. Ier. *Intérêts de capitaux.*

(Budget précédent : 200 fr.)

Intérêts des fonds déposés à la trésorerie générale	200f	200f
A reporter		200

Report		200f	
CHAP. II. *Cotisations des sociétaires*	4,700f	4,700	
(Budget précédent : 4,750 fr.)			
CHAP. III. *Subventions.*			
(Budget précédent : 1,900 fr.)			
Subvention du ministère de l'instruction publique	400		
Subvention du département du Bas-Rhin. . . .	1,000		
Subvention du département du Haut-Rhin . . .	500		
	1,900	1,900	
CHAP. IV. *Recettes diverses.*			
(Budget précédent : 100 fr.)			
Vente de Bulletins	50	50	
Total des recettes ordinaires.			6,850f

Recettes extraordinaires.

Reliquat actif de l'exercice 1868, dont le chiffre exact ne pourra être fixé qu'à la clôture, le 31 mars 1869	P. M.	P. M.	
Total général des recettes.			6,850

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.

CHAP. Ier. *Frais de bureau et d'administration*.				1,650f
(Budget précédent : 1,650 fr.)				
§ 1er. Location et entretien du local des séances			450f	
(Budget précédent : 450 fr.)				
A. Loyer	350f	»c		
B. Assurance.	9	10		
C. Balayage	40	»		
D. Mobilier, chauffage.	50	90		
		450f		
§ 2. Frais d'administration.			475	
(Budget précédent : 475 fr.)				
A. Secrétaire du président.	200	»		
B. Commis du trésorier	100	»		
A reporter	300	»	925	1,650

Report	300f	»c		925f	1,650f
C. Commis du secrétaire du sous-comité de Colmar et concierge de la préfecture du Haut-Rhin (70f + 30f).	100	»			
D. Gratifications diverses	75	»			
			475f		
§ 3. Frais de bureau				525	
(Budget précédent : 525 fr.)					
A. Fournitures de bureau	125	»			
B. Reliures.	100	»			
C. Affranchissements divers (Bulletins, convocations, lettres).	300	»			
			525		
§ 4. Frais de perception				100	
(Budget précédent : 100 fr.)					
A. Frais à Strasbourg	60	»			
B. Frais dans le Haut-Rhin	30	»			
C. Menus frais de recouvrement . . .	10	»			
			100		
§ 5. Frais de déplacement.			100	100	
(Budget précédent : 100 fr.)					
CHAP. II. *Fouilles, recherches, travaux de conservation*					2,500
(Budget précédent : 2,600 fr.)					
§ 1er. Fouilles, recherches, etc.				1,000	
(Budget précédent : 500 fr.)					
A. Fouilles de Kuenheim et de Türckheim	200	»			
B. Somme à valoir.	800	»			
			1,000		
§ 2. Gratification pour don ou transport d'objets antiques			100	100	
(Budget précédent : 100 fr.)					
§ 3. Travaux de conservation ou de restauration. .				1,400	
(Budget précédent : 2,000 fr.)					
A. Château de Landsperg (1re annuité)	500	»			
B. Somme à valoir.	900	»	1,400		
			2,500	2,500	
A reporter					4,150

Report		4,150f
CHAP. III. *Publication du Bulletin de la Société.*	2,500	2,500
(Impressions et planches.)		
(Budget précédent : 2,500 fr.)		
CHAP. IV. *Dépenses diverses et imprévues.*	200	200
(3 p. 100 de la recette ordinaire.)		
(Budget précédent : 200 fr.)		
Total des dépenses ordinaires		6,850

Dépenses extraordinaires.

(Budget précédent : Néant.)

Néant.

Total général des dépenses 6,850

BALANCE.

	Recettes et Dépenses ordinaires.	Recettes et Dépenses extraordinaires.	Totaux.
Les recettes étant de	6,850f	»	6,850f
et les dépenses de	6,850	»	6,850
Le reliquat est nul	»	»	»

Le présent budget, pour l'exercice 1869, a été dressé par le trésorier soussigné et soumis à l'approbation du comité d'administration.

Strasbourg, le 27 décembre 1868.

Signé : ERNEST LEHR.

Le budget est adopté.

Sur la proposition de M. Sabourin de Nanton, M. Ducque, avocat, est inscrit comme membre de la Société. Admission d'un membre.

M. Sabourin de Nanton dépose un mémoire sur la famille de Hattstatt.

M. Rodolphe Reuss rend compte de la découverte de quelques lettres autographes de Specklé, reliées dans un volume in-folio, qui provient de la succession de l'archiviste Wencker. Trois de ces lettres, dont M. Reuss donne une transcription, ont rapport à nos antiquités romaines. Le comité vote l'insertion de ce mémoire dans le Bulletin.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 31 décembre 1868.

Présidence de M. VÉRON-RÉVILLE, vice-président.

Présents : MM. I. Chauffour, Gérard, Hamberger, Ingold, Liblin, Mossmann et Huot, secrétaire.

Prix départemental créé par le Gouvernement.

Le vice-président donne lecture d'une lettre adressée au président de la Société par M. le recteur de l'Académie de Strasbourg, qui, rappelant les termes du rapport de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, du 16 novembre dernier, sur le prix de 1,000 fr. à décerner chaque année au mémoire ou à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de science, intéressant les provinces comprises dans le ressort académique, réclame le concours de la Société pour la réalisation de ce projet, ainsi que son avis sur la nature du sujet à proposer et sur la composition du jury appelé à décerner ce prix.

De son côté, M. Spach, président de la Société, a invité le vice-président du comité du Haut-Rhin à réunir ses collègues à bref délai, pour délibérer à ce sujet et lui transmettre son avis.

Relativement au premier objet de la communication de M. le recteur, le comité estime qu'il y a lieu, de la part de la Société, d'accorder avec empressement son concours à la réalisation d'un projet qui ne peut être que fécond en résultats pour l'avancement des études historiques et archéologiques dans la province.

En ce qui touche au second objet de la lettre de M. le recteur, le comité est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'arrêter à l'avance ni de proposer aucun sujet de concours, mais qu'il convient, au contraire, de laisser, sous ce rapport, le champ absolument libre aux candidats.

En permettant à chacun de choisir son sujet; on peut espérer d'obtenir, tous les ans, plusieurs œuvres traitant, d'une manière approfondie, des points différents d'archéologie et d'histoire, qui, s'accumulant ainsi d'année en année, constitueront autant de matériaux et d'éléments variés, propres à hâter le parachèvement de l'histoire locale, dont s'occupent incessamment, et sur tous les points de l'Alsace, d'infatigables travailleurs.

Créer un concours dans le sens ordinaire du mot et imposer un sujet déterminé, serait, dans l'opinion du comité, aboutir à un résultat diamétralement contraire au but que, dans son initiative éclairée, s'est proposé M. le Ministre de l'instruction publique. Il en résulterait, en effet, que les concurrents, séduits par l'appât du prix à décerner, abandonneraient l'étude des matières spéciales vers lesquelles les avaient portés jusqu'alors leurs goûts ou leurs aptitudes, pour ne plus s'occuper que du sujet mis au concours, et, comme d'après les termes mêmes du rapport de Son Excellence, le désir du Gouvernement est d'encourager au même degré l'étude de l'archéologie, de l'histoire politique, de l'histoire littéraire, artistique et scientifique de la province, le concours devrait porter alternativement sur chacune de ces branches des connaissances humaines; d'où la conséquence, qu'au lieu de vingt ou trente mémoires et plus peut-être, qui, dans un espace de quatre années, seraient produits sur autant de points divers d'archéologie ou d'histoire politique, on n'aurait plus, dans la même période et sur chacune de ces matières, qu'un seul sujet traité par tous les concurrents à la fois.

N'est-ce pas d'ailleurs ainsi qu'il convient d'interpréter les termes du rapport qui, sans parler de concours proprement dit, propose de décerner un prix annuel à l'ouvrage *jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de science*, ce qui semble présupposer la constitution d'un jury se réunissant à un moment donné, pour rassembler tous les travaux publiés, dans le cours de l'année, sur les différentes matières énumérées au rapport, pour en opérer le triage, et discerner, enfin, celui de ces travaux qui, par sa valeur intrinsèque et son incontestable supériorité, lui aura semblé mériter le prix.

Une dernière considération, d'un ordre différent et d'une nature fort délicate, n'a pas moins vivement frappé l'attention du comité. Parmi les sujets susceptibles d'être proposés aux concurrents, il en est qui, tant par leur importance que par l'abondance des matériaux et des documents à consulter, se présenteront en quelque sorte d'eux-mêmes aux commissions chargées d'organiser et de juger le concours. Or, il n'est pas douteux que ces points ne soient, depuis longtemps déjà, l'objet des recherches et des études de prédilection de quelques savants. Ne serait-ce pas assurer à ces derniers un avantage considérable que de mettre au concours quelques-uns de ces sujets, qui, on le répète, viendront, par leur évidence même, s'imposer en quelque sorte à l'esprit des juges? N'y aurait-il pas lieu de craindre, enfin, que, pour les esprits ombrageux et toujours faciles à émouvoir, en pareil cas, ces choix ou désignations ne servissent de pré-

texte à des soupçons de partialité, et, plus tard, à des récriminations de la part des candidats évincés, quelque consciencieuses et quelque pures qu'aient pu être les intentions du jury?

Quant à la composition du jury, le comité estime, avec M. le recteur, qu'il y aurait lieu de le composer en grande partie de membres des sociétés savantes du ressort académique, ce qui, pour nous, ne peut s'entendre que des sociétés qui s'occupent de l'archéologie et de l'histoire de l'Alsace, et non de celles qui ont pour spécialité la culture des sciences exactes; la *science,* comprise dans l'énumération du rapport ministériel, n'y figurant évidemment qu'au point de vue de son histoire, tout comme la politique et la littérature, qui y sont mentionnées avec elle.

ERRATA.

Procès-verbaux. — Page 28, ligne 33, *au lieu de :* 8° que le parement extérieur est effondré, *lisez :* 8° que le parement extérieur *est* est effondré.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VI.

Pages.

Séance du Comité du 20 janvier 1868. 1
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 25 janvier 1868. 3
Séance du Comité du 3 février 1868 5
Budget de 1868 6
Séance du Comité du 17 février 1868 9
Séance du Comité du 24 février 1868 10
Séance du Comité du 16 mars 1868. 10
Séance du Comité du 30 mars 1868. 11
Séance du Comité du 20 avril 1868. 12
Compte de l'exercice 1867 12
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 25 avril 1868 20
Séance du Comité du 18 mai 1868 22
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 30 mai 1868 24
Séance du Comité du 15 juin 1868 25
Séance du Comité du 22 juin 1868, avec gravure. 27
Séance générale du 2 juillet 1868, à Colmar 31
Séance du Comité du 20 juillet 1868 39
Séance du Comité du 17 août 1868 40
Séance du Comité du 7 septembre 1868, avec gravures 42
Séance du Comité du 19 octobre 1868. 46
Séance du Comité du 16 novembre 1868 50
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 novembre 1868, avec gravures. 51
Séance du Comité du 30 novembre 1868 56
Séance générale du 10 décembre 1868, à Strasbourg 56
Séance du Comité du 21 décembre 1868 68
Séance du Comité du 28 décembre 1868 70
Budget de 1869. 70
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 31 décembre 1868 74

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

IIe SÉRIE — SIXIÈME VOLUME

(1868)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES

AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1869

PEINTURES ANCIENNES

DÉCOUVERTES

DANS L'ÉGLISE DE ROUFFACH.

La restauration de l'église paroissiale de Rouffach est une des plus importantes qui aient été entreprises en Alsace durant ce siècle; de grands travaux de substruction viennent d'être exécutés dans le collatéral nord, pour donner une assiette plus solide à cette partie du monument, dont l'existence paraissait compromise; le même travail est continué sous les tours de la façade occidentale, qui doit être achevée d'après les dessins de M. l'architecte Memès.

Comme la plupart de nos grands édifices religieux, l'église appartient à différentes époques et a été partiellement reconstruite depuis le dixième siècle jusqu'au seizième, où les travaux ont cessé, au milieu des agitations religieuses qui ont troublé la cité. Les deux absidioles latérales et le croisillon nord sont les restes d'une construction remontant au onzième, peut-être au dixième siècle, et rappelant d'une manière frappante la structure des absides d'Eschau. Les croisées et la nef paraissent être de la fin du douzième siècle; le dôme, qui s'élève à l'intersection de la nef et des transepts, accuse le style ogival tel qu'il s'est développé en Alsace au milieu du treizième siècle. Je mettrai près de cent ans d'intervalle entre l'achèvement du dôme et la construction du chœur et de la façade occidentale. Le jubé, depuis longtemps démoli, devait remonter à la même époque, à en juger par les élégantes cages d'escalier qui subsistent encore. Le quinzième siècle a laissé pour traces de son activité une grande et belle chapelle ajourée, en forme d'ancien tabernacle; elle se trouve adossée contre le troisième pilier du côté nord et renferme une image de Notre-Dame de Bon-Secours; une remarquable custode pour la réserve de la sainte Eucharistie, le baptistère et quelques travaux de sculpture aux tours, qui sont restées inachevées. La date 1508, sculptée sur une clef de voûte du croisillon sud, à côté du monogramme de l'architecte, indique l'année de la reconstruction partielle de ce transept.

Toute la nef a été débarrassée de ses couches de badigeon et fait voir

son bel appareil dans sa couleur native. Une partie des voûtes du grand vaisseau présente des peintures murales que le débadigeonnage vient de mettre au jour et dont un calque fidèle devra conserver les lignes, si leur restauration devait être jugée inopportune; elles appartiennent à deux époques différentes : celles qui décorent la voûte occidentale ne consistent qu'en vigoureux rinceaux s'épanouissant le long des arcs ogives. Cette peinture ne me paraît pas antérieure au quinzième siècle; elle a une grande analogie avec l'ornementation que j'ai observée dans l'une des chapelles ruinées de l'ancien pèlerinage de Dusenbach, dont la construction fut commencée en 1484.

Les peintures de la voûte qui touche au dôme sont plus importantes et méritent un examen sérieux; elles appartiennent au cycle du jugement dernier, ainsi que très-probablement à la vision apocalyptique racontée par saint Jean (chap. VI, 1-9). Malheureusement, tous les sujets ne sont pas visibles. L'opération n'a-t-elle pas été terminée, ou bien une partie des peintures aurait-elle disparu depuis longtemps? Je ne saurais le dire.

Dans la partie visible du fond de la nef, on aperçoit l'apôtre saint Jean, imberbe comme le représentent les Latins, assis sur le siége traditionnel qui paraît si fréquemment dans nos miniatures ou sur les vitraux du douzième siècle; un livre ouvert porte son nom en grandes lettres onciales: S. IOHANNES. Au-dessus de lui, une étoile forme la seule décoration de cette partie de la voûte, dont la seconde moitié ne présente en ce moment aucune peinture.

Dans les parties latérales avoisinant les murs de la nef, on remarque, d'un côté, un personnage nimbé, armé d'un javelot ou d'un glaive et lancé au grand galop sur un coursier blanc : c'est la Mort. Vis-à-vis, à la droite du spectateur, un homme sans vêtements, placé au milieu de petits démons, figure l'Enfer. Reste encore la personnification de la peste, de la guerre et de la famine, cachées sous le badigeon séculaire ou enlevées à une époque antérieure. Il serait d'un grand intérêt de trouver en Alsace la traduction authentique du texte si dramatique de saint Jean, qui a fourni à Albert Durer et au grand Cornélius une des plus belles pages de leurs œuvres.

« Une voix tonnante dit : Venez et voyez. — Et je vis. Et voici un cheval « blanc; celui qui le montait avait un arc; une couronne lui fut donnée et, « vainqueur, il sortit pour vaincre. — Et il sortit un cheval roux. Et il fut « donné à celui qui le montait d'enlever la paix de dessus la terre et de « faire que les hommes s'entre-tuassent, et une grande épée lui fut donnée. « — Et voici un cheval noir, et son cavalier avait en main une balance...

« et voici un cheval pâle; son cavalier se nommait la Mort, et l'Enfer le sui-
« vait. Le pouvoir lui fut donné sur les quatre parties du monde pour y
« faire mourir par l'épée, par la faim, par la peste et par les bêtes de la
« terre. »

En se plaçant à l'entrée du chœur pour examiner la seconde partie de la même voûte, on aperçoit au milieu l'archange saint Michel terrassant le dragon infernal, et dans les angles deux anges sonnant la trompette du réveil. Latéralement et à la gauche du spectateur, dans le compartiment de la voûte qui touche l'arc formeret, se dresse un ange, vêtu de l'aube et d'une ample dalmatique à large bordure, tenant d'une main les clous du Sauveur, et, de l'autre, une grande croix, au centre de laquelle est fixée la couronne d'épines. Quelques vestiges seulement du personnage qui lui faisait pendant, à l'opposé, paraissent sous le badigeon.

Je n'hésite pas à considérer ces peintures comme contemporaines de la construction des voûtes; elles remontent probablement à la fin du douzième, peut-être au commencement du treizième siècle. Le dessin, peu correct, a de l'ampleur; les figures sont sans modelé, les couleurs paraissent en teintes plates, sans aucune trace de dorure.

C'est le second exemple en Alsace d'un jugement dernier représenté à l'entrée du sanctuaire. On sait que le jubé de la cathédrale de Strasbourg, construit par Erwin vers la fin du treizième siècle, était décoré de ce sujet, que les architectes de cette époque plaçaient volontiers sur la façade occidentale. Deux siècles plus tard, le jugement orne le sanctuaire même. Si les indications de Schadæus sont exactes, ce sujet fut peint dans la coupole du chœur en 1486, et occupa ainsi la place qu'un artiste de la bonne époque du symbolisme chrétien eût assignée à quelque sujet relatif au sacrifice.

Fort probablement, l'église de Rouffach était peinte tout entière; elle a même dû être repeinte à diverses reprises en quelques endroits; cela se voit dans les absidioles, dont l'examen est très-difficile, à cause des échafaudages qui les obstruent. Dans celle du croisillon sud, on n'aperçoit encore que les pieds du Sauveur, reconnaissables aux stigmates; dans celle du côté nord paraît une seconde représentation des dernières assises du Christ. Le Juge est assis sur un arc-en-ciel; ses pieds posent sur un second arc. Plus bas, et à sa gauche, les damnés sont jetés dans l'épouvante et sont entraînés par les démons dans le gouffre béant de l'enfer. Il ne paraît presque rien du groupe des justes, qui faisait pendant à cette scène d'horreur, ni de la descente de la croix, qui me semble avoir été peinte au-dessous sur une large bande, beaucoup mieux conservée du

côté de l'épître, où elle figure la mise dans le tombeau. On y distingue parfaitement la Vierge douloureuse, le sein percé d'un glaive; saint Jean, le disciple bien-aimé, manifestant une vive douleur; sainte Madeleine et une autre sainte femme, portant les vases remplis d'aromes, et deux figures de vieillards, sans doute Nicodème et Joseph d'Arimathie. A en juger par le faire de l'artiste, par la disposition du groupe, par la forme des costumes, toutes ces peintures appartiennent au commencement, peut-être au milieu du quinzième siècle.

Remercions M. l'architecte Memès d'avoir fait procéder avec tant de soin au débadigeonnage des voûtes et des petites absides, et attendons avec confiance la reprise de ces travaux dans le chœur. Nous verrons sans doute reparaître quelques curieuses inscriptions signalées par Schœpflin (*Alsat. ill.*, II, 81) et disparues depuis qu'on a blanchi les murs. Peut-être une plus riche moisson nous y attend, et le sanctuaire ajoutera-t-il quelques pages à l'iconographie chrétienne, à laquelle les peintures de l'église des dominicains de Guebwiller, du chœur de Pfaffenheim, des Unterlinden de Colmar, de la nef de Rosheim, de Rosenwiller, d'Altorf, de Walbourg et de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Wissembourg, ont déjà fourni de précieuses données.

4 février 1868.

L'abbé Straub.

CONCORDIA ET TRIBUNI.

M. Bentz vous a adressé un appendice à sa description historique et archéologique de Lauterbourg, et il appelle votre attention sur la note qui complète son travail et qui a trait à l'emplacement de Concordia et Tribuni.

Cette étude est écrite en vers descriptifs, accompagnée de notes fort longues, pour compléter le texte et donner en même temps le précis de l'histoire. Je ne ferai pas l'analyse littéraire du travail de M. Bentz, qui a été pour lui l'accomplissement d'un devoir et le délassement de travaux plus sérieux; je ne le suivrai pas non plus dans toutes ses notes descriptives, qui ont pour but d'initier le lecteur à tous les faits de l'histoire, qui sont pour la plupart connus; je ne m'occuperai que de la partie archéologique, qui m'a paru avoir besoin de quelques éclaircissements.

Pour compléter son appendice, M. Bentz ajoute une exposition de l'opinion de Schœpflin et de Schweighæuser sur la position topographique de Concordia et Tribuni, qu'il fait suivre de remarques sur les contradictions qui existent entre les deux auteurs.

M. Bentz argumente d'après l'opinion de Schweighæuser, qui place Concordia à Lauterbourg; cependant, il maintient le doute non encore levé, dit-il, sur la position de ce fort et de Tribuni, en attendant que de nouvelles découvertes viennent le tirer de l'incertitude.

La notice de M. Bentz dénote une étude des travaux de Schœpflin et Schweighæuser; il a groupé admirablement tous les faits avancés par ces deux auteurs; il a cherché à connaître l'emplacement de Concordia, et il a fait une analyse bien exacte des documents qui étaient à sa connaissance.

Mais depuis Schœpflin et Schweighæuser, d'autres études sérieuses ont été faites sur cette question. M. de Ring, dont personne ne contestera les connaissances dans une pareille question, nous apprend, dans son mémoire sur les *établissements romains du Rhin et du Danube,* qu'une seconde route partant de la cité des Némètes semble, sous la protection du castel de Tabernæ, avoir suivi la pente des montagnes, et, par Concordia et Brocomagus, avoir joint, comme la route du Rhin, la forteresse d'Argentorat. L'Itinéraire d'Antonin cite du moins cette voie de communication. Quoique toute trace de l'antique chaussée ait disparu, la direction que

l'Itinéraire nous donne de Spire à Brumath, située sur l'emplacement de Brocomagus, semble devoir nous conduire au village d'Altstatt, sur la Lauter, près de Wissembourg, où, en effet, nous sommes assurés que les Romains avaient un établissement.

La quantité de monnaies, de fragments de poteries et d'autres antiquités déterrés à Altstatt, et une inscription qu'un préposé à la garde des armures de la 22e légion burina sur une pierre consacrée à Mercure, et qui, retirée du sol d'Altstatt, fut plus tard transportée à Saint-Remy, ne peuvent laisser de doute à ce sujet.

Il est probable, nous dit encore M. de Ring, que cette localité, qui portait le nom de Concordia, aura été détruite et saccagée par les Allemands et abandonnée par ses habitants.

Il est probable encore qu'au lieu de revenir sur les ruines encore fumantes de leurs demeures, ils les transportèrent à quelque distance, et que ce fut de ces nouvelles constructions que ce nouveau lieu fut nommé. Peu à peu le nom antique de l'établissement primitif fut oublié.

M. de Ring place donc Concordia à Altstatt et penche pour mettre à Lauterbourg le fort de Tribuni, qui devait être situé sur les bords du Rhin. Il est certain qu'on a trouvé souvent à Lauterbourg des fondements de bâtisses et des monnaies romaines qui semblent attester que le grand peuple y avait un établissement.

Mais de tous les écrivains qui nous ont parlé des voies romaines du département du Bas-Rhin, et surtout des pays riverains du fleuve qui séparait notre contrée de la grande Germanie, nul ne nous a donné des renseignements plus précis et une étude plus sérieuse que votre savant collègue, M. le colonel de Morlet.

Il nous apprend que, de Brumath à Spire, il se présente une sérieuse difficulté en ce qui concerne la station de Concordia. Les opinions les plus contradictoires ont surgi sur l'emplacement des deux forts romains appelés Concordia et Tribuni. Cette divergence d'opinions, nous dit M. de Morlet, tient à la difficulté de trouver pour Concordia un emplacement situé, selon l'Itinéraire, à 18 lieues gauloises de Brumath à Spire, et qui soit en même temps près du camp que Chorodomaire a occupé chez les Triboques. Il fait remarquer, à juste raison, que les limites du pays des Triboques ne sont pas connues d'une manière certaine; on suppose, il est vrai, qu'elles ne devaient pas s'écarter beaucoup de celles du comté d'Argentoratum, mais les avis sont partagés. D'après cette incertitude sur les limites qui ont pu varier aux diverses époques de la domination romaine, rien ne s'oppose à ce que la station de Concordia soit placée sur la Lauter.

Altstatt et Lauterbourg concordent l'un et l'autre avec les chiffres de l'Itinéraire d'Antonin; mais M. de Morlet a cru devoir adopter l'avis de ceux des antiquaires qui placent la station de Concordia à Altstatt, parce que, si elle était à Lauterbourg, la quatrième voie consulaire coïnciderait presque entièrement avec la seconde, ce qui paraît peu probable. On trouvera, du reste, dans le travail de M. de Morlet, sur la topographie des Gaules, les développements les plus étendus sur cette question.

Dans le même travail, M. de Morlet nous trace la voie militaire de la montagne entre Tres-Tabernæ et Concordia, en suivant le pied des Vosges; il nous dit qu'elle est représentée aujourd'hui par la route qui, sous le nom de *Bergstrasse*, conduit de Saverne à Neuwiller, Ingwiller, Rothbach, Zinswiller, Niederbronn, Wœrth et enfin à *Altenstadt*, d'où elle se prolonge, toujours sous le même nom, le long des montagnes du Palatinat, jusqu'à Creutznach.

M. de Morlet nous fournit des faits assez nombreux pour nous donner une juste idée de l'emplacement de Concordia à Altenstadt, et si nous admettons l'exposé et la justesse de son travail, c'est parce que nulle part nous n'avons trouvé une étude aussi approfondie des anciennes divisions de notre pays; c'est aussi parce que, dans les indications qu'il nous fournit, nous trouvons la solution définitive que nous avons entrepris d'élucider.

Nous admettons avec M. Bentz que le château de Lauterbourg a pu être construit sur des restes de ruines d'un ancien fort romain; mais combien avons-nous d'anciens vestiges d'établissements du peuple-roi dont le nom n'est jamais venu jusqu'à nous? Toutes les cités le long du Rhin ne pouvaient rester à l'abri des événements qui se sont passés sur ses bords. En effet, pouvait-il en être autrement lorsqu'on se reporte à la grande commotion du commencement du cinquième siècle, où tous les peuples de la grande Germanie franchirent le Rhin pour ne plus le repasser. Alors les Allemanes se répandirent jusqu'à la Moselle. Mayence, la plus florissante de toutes les cités romaines sur le Rhin, fut prise et rasée, et, en 407, toutes les villes qui élevaient, tout le long du fleuve, leurs remparts, devinrent la proie des flammes, du meurtre et de la dévastation. Alors les Allemanes occupèrent les deux rives du Rhin, depuis l'Albe jusqu'au delà des Vosges. Ces nouveaux aborigènes, de mœurs et de langages différents, avaient bientôt oublié le nom des cités tombées pour ne s'occuper que d'en édifier d'autres, et depuis lors les chants de victoire des vainqueurs des Gaules ne se firent plus entendre sur les bords du grand fleuve.

SABOURIN DE NANTON.

L'ILE ET L'ABBAYE DE REICHENAU.

L'île et l'abbaye de Reichenau, situées au centre d'une vaste nappe d'eau[1] que forme le Rhin, lorsque, sortant du lac de Constance, il se dirige vers Schaffhouse, n'appartiennent point à la partie moyenne de la vallée rhénane à laquelle nos recherches devraient rigoureusement se borner. C'est une objection qu'on pourrait, de fait, élever contre le travail que j'ai l'honneur de vous présenter. Je me retrancherai, d'abord, derrière notre maître à nous tous, derrière Schœpflin, qui, presqu'en tête de son *Alsace diplomatique*, fait figurer une charte de Louis le Débonnaire relative à l'abbaye de Reichenau et à l'un de ses plus anciens dignitaires, à Heddon, évêque de Bâle. C'est que cet ecclésiastique a passé de Bâle et de Reichenau à l'évêché de Strasbourg, et que nos archives conservent l'un des originaux d'un acte de donation, émis par l'empereur, fils de Charlemagne, en faveur de l'abbaye sise dans la partie inférieure du lac de Constance. D'ailleurs, les relations entre cette abbaye et notre diocèse ont été si fréquentes, les destinées de tel de nos monastères alsatiques, de celui de Wissembourg, par exemple, ont des analogies si frappantes avec l'histoire du couvent fondé par saint Firmin, qu'il doit être permis de ranger Reichenau côte à côte de nos établissements ecclésiastiques.

Tout se réunit pour verser sur cette « île fortunée[2] » le trésor des souvenirs et la corne d'abondance, que la nature bienfaisante tient entre ses mains. Un passé glorieux, attesté par de magnifiques sanctuaires, un sol d'une incomparable fertilité, un horizon pittoresque, borné par les Alpes helvétiques et celles du Vorarlberg, deux lacs ravissants, un fleuve, fils du Saint-Gothard, des villes, des bourgades, des villages, des châteaux ruinés ou debout sur les bords du fleuve et des lacs, enfin des collines et des cônes volcaniques formant les chaînons intermédiaires entre les rivages accidentés et les hautes montagnes : quel rare assemblage ! quelle contrée privilégiée, et comme il faut aller loin, jusque sur les bords du Léman, par exemple, ou sur le revers méridional des Alpes, pour se retrouver en

1. *Der Untersee.*

2. C'est ainsi que la caractérise un écrivain du moyen âge.

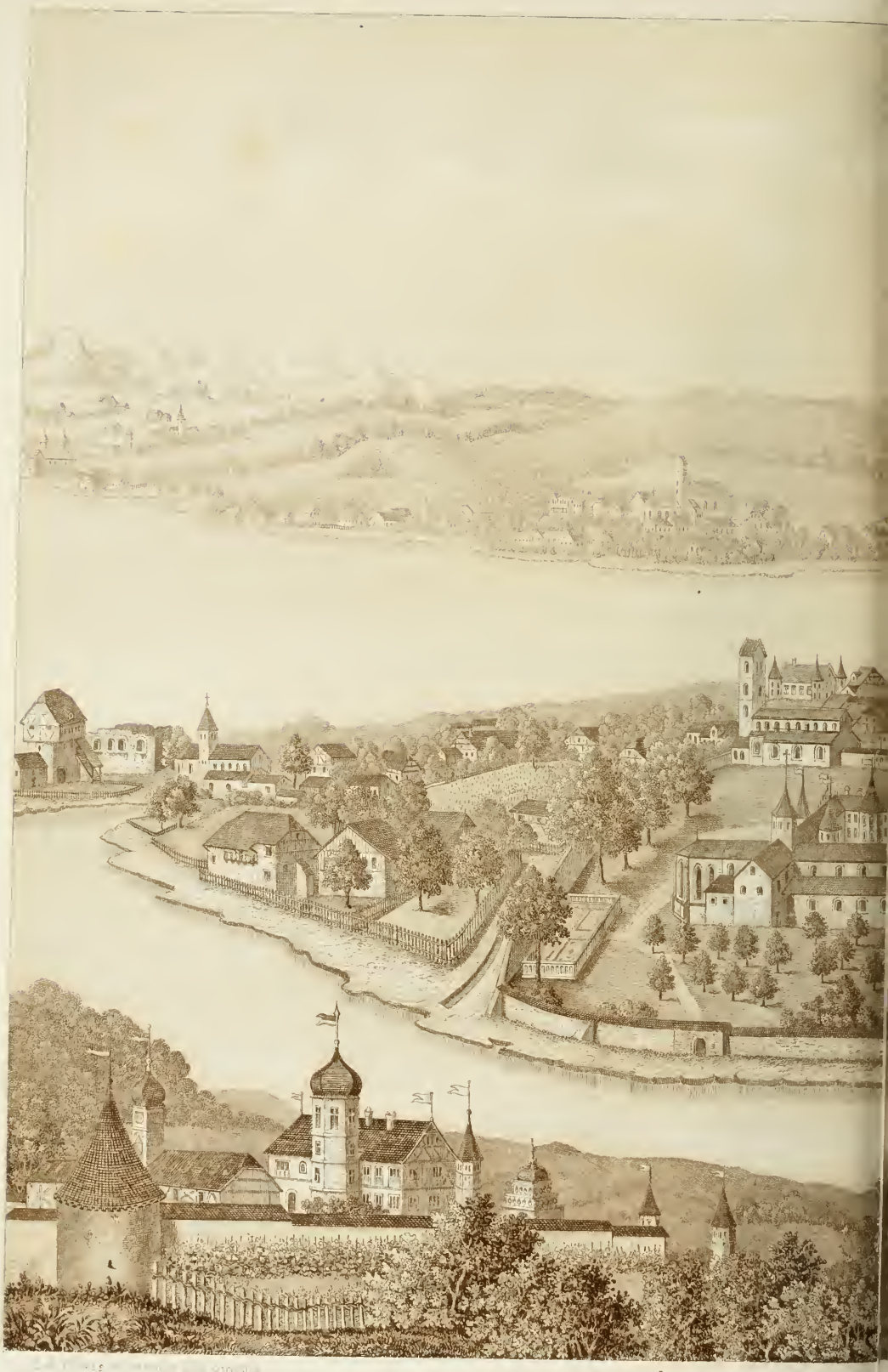

REICH

d'après un tableau à l'huile du 17e siècle.

ENAU

face d'un cadre aussi vaste, aussi varié, où, presque à chaque pas, la grâce s'allie à la majesté et à la grandeur. Elle était bien inspirée, la reine, qui dans son exil avait choisi pour retraite l'une des dépendances de l'ancien couvent de Saint-Firmin, et était venue s'établir en face du dernier asile d'un empereur carlovingien. Et qui sait jusqu'à quel point le séjour au sein d'une contrée peuplée de souvenirs de toute nature a dû agir sur le développement intellectuel du souverain qui gouverne la France! Les historiens futurs de Napoléon III chercheront sans doute dans les années de sa jeunesse, passées dans cet admirable pays, l'une des causes de l'essor que prit l'homme politique arrivé à son plein développement.

Pourquoi ne pas en convenir? L'histoire contemporaine donne plus de valeur encore aux faits anciens, dont la Reichenau a été le théâtre. Les événements à peine accomplis mettent en relief des événements déjà enveloppés et confondus dans la pénombre du passé.

Avant de relater ces faits, avant de dérouler devant vous la série des dignitaires, — prélats et abbés, — des savants, des empereurs, des rois et des princes qui ont illustré la Reichenau, avant de rappeler les souverains qui sont venus la visiter temporairement, ou s'y coucher dans leur dernier lit de repos, je vous prie de me suivre dans l'île même, de jeter avec moi un coup d'œil sur les monuments, témoins de son glorieux passé, sur les ruines, témoins de sa décadence actuelle, sur ses collines, ses vallons, ses vignobles, ses vergers, ses prairies et ses champs, témoins de l'inépuisable fécondité de ce terrain favorisé entre tous.

En abordant Reichenau par la digue qui, depuis près de trente ans, relie cette île à la terre ferme, c'est-à-dire à la rive droite du lac inférieur, on se trouve tout d'abord en face de l'église romane de Saint-Georges. Autour d'elle se groupent les maisons de la petite paroisse d'Oberzell. Saint-Georges, un édifice sans ornementation extérieure, doit avoir été fondée, dès 888, par l'abbé Hatton III, et dotée par le roi Arnoulphe. Maintenant elle se présente avec une tour massive et basse; à l'intérieur, c'est une basilique à trois nefs, avec une abside semi-circulaire orientée à l'ouest, ainsi que nous le verrons tout à l'heure dans le Münster; mais dans l'église de Saint-Georges, ce sont des colonnes qui supportent les arcades, tandis que dans le Münster les nefs sont séparées par des piliers. Les dimensions de Saint-Georges sont petites, les chapiteaux des colonnes presque tous de formes diverses et bizarres; à l'est, une chapelle forme une crypte à trois nefs; elle est surbâtie par un sanctuaire qui s'élève, ainsi que le chœur, à près de 7 mètres au-dessus de la basilique primitive. Les chapiteaux des colonnes de la crypte ressemblent à un cône renversé.

Le vieil édifice qui borde le côté occidental de l'église, et dont le terre-plein constitue un portique, appartenait au couvent, uni autrefois à Saint-Georges. L'étage supérieur servait probablement de salle de chapitre.

Dans l'église même on remarque plusieurs meubles, entre autres un tabernacle gothique; dans le presbytère, on conserve un reliquaire d'argent, qui remonte au cinquième siècle peut-être; cette église de Saint-Georges sert d'église paroissiale aux habitants de l'île supérieure.

En nous dirigeant d'ici vers le centre de l'île, nous serons bientôt près de la cathédrale, dédiée dans le principe à la sainte Vierge, plus tard à saint Marc, construite par Heddon, évêque de Bâle, sous Charlemagne, inaugurée en 816, embellie en 985, agrandie en 1048. Comme Saint-Georges, elle ne présente guère d'ornementation extérieure; à l'ouest seulement, on aperçoit, sur l'un des côtés, des lisières verticales d'une pierre sombre, et des pleins-cintres très-simples qui forment une frise à deux étages. Des constructions cachaient, il y a quelque temps encore, partiellement du moins, l'aspect de cette basilique. L'intérieur est majestueux; des vitraux coloriés amortissent le jour. Dans l'ameublement de l'église on peut noter les siéges du chœur, un grand retable avec de nombreuses peintures; dans le trésor: la croix grecque, qui sert de conserve à quelques gouttes du sang du Sauveur, apportées dans l'île en 923; un édicule revêtu d'argent, servant de reliquaire à des fragments de saint Marc; des reliquaires de plusieurs saints, tels que saint Janvier, saint Fortuné; un évangéliaire, manuscrit du neuvième siècle; un vase antique (les noces de Cana), des fragments de la sainte croix, etc. Huit abbés, des quatorzième et quinzième siècles, ont été enterrés dans l'intérieur de l'église; près de la sacristie se trouve le tombeau de Charles le Gros; dans sa forme actuelle, ce monument[1] est dû aux soins de Schenk de Stauffenberg, évêque de Constance et abbé de Reichenau.

Je passe sous silence les tombes de plusieurs dignitaires de l'Empire germanique, car je ne puis prétendre à l'énumération de toutes les richesses conservées dans le Münster, ni de toutes les reliques exposées ici à la vénération des fidèles.

Autour de l'église de Sainte-Marie sont disséminées les maisons de la paroisse de Mittelzell, la plus nombreuse de l'île[2]. L'ancienne maison de ville, le Rathhaus, est encore debout dans l'Ergert, c'est-à-dire dans la petite plaine qui avoisine Sainte-Marie.

1. Il a été posé et consacré le 19 octobre 1728.

2. Environ 900 habitants. Le total des habitants de l'île, pêcheurs, vignerons, etc., etc., monte à 1,500 âmes.

En poursuivant notre route vers la pointe nord-est de l'île, nous arrivons à une église bien conservée, à Saint-Pierre et Saint-Paul[1], fondée et primitivement construite en 799 par Éginon, évêque de Vérone, mais ne remontant guère, dans sa forme actuelle, avec ses deux belles tours carrées, au delà de 1100. Le chœur est régulièrement orienté à l'est; le portail occidental est précédé d'un portique; l'intérieur forme une basilique romane à colonnes, dont les chapiteaux sont très-variés. La tombe du fondateur est conservée devant le maître-autel. Autour de cette église sont groupées les maisons d'Unterzell; c'est la paroisse la moins nombreuse de l'île[2].

Indépendamment de ces trois basiliques, dont les tours appellent de loin l'attention du touriste le plus superficiel, l'île de Reichenau renfermait autrefois plusieurs autres sanctuaires, maintenant démolis. Telle était l'église de Saint-Jean, construite par l'abbé Ekkehard, en 988; de Saint-Pélage, qui datait de 985; de Saint-Adalbert, de Saint-Gothard; puis toute une série de chapelles qui ont disparu. De l'ancien couvent, si vaste et si splendide, il n'existe plus que quelques médiocres dépendances; plus de trace de l'ancienne Pfalz ou du palais abbatial, qui s'élevait non loin du Münster. Il en est presque autant du château de Schoppelen (*Scopula*), autrefois résidence impériale, et premier siége des abbés de Reichenau, à la pointe sud-est de l'île; cette demeure avait été construite sur pilotis, et restaurée en 1312 par l'abbé Diethelm; c'était, en temps de troubles, le refuge des chefs du monastère.

Au nord-ouest de l'île, le Bürgle ou petit château était autrefois occupé par les feudataires du couvent; en 1629 il avait été racheté par l'abbé de Reichenau. Le châtelet, dit le Rauhe-Hof, à Mittelzell, servait naguère de retraite à des religieuses pensionnées. Du côté sud, le château de Wittlingen fait face à Arenenberg.

Si vous vous placez au centre de Reichenau, sur une éminence appelée la Hohwart[3], vous embrassez d'un seul coup d'œil les cinq à six collines ou ondulations de terrain qui forment le noyau de cette île gracieuse, et qui sont toutes plantées de vignes provenant du Johannisberg. Au delà de cette forêt de vergers et de ces prairies, au delà du miroir presque toujours calme de l'Untersee, au delà des rives et des coteaux de ce lac paisible, se présente le vaste et splendide panorama dont j'ai déjà indiqué les

1. Elle est à environ 6 kilomètres de distance de l'église de Saint-Georges. Le Münster est à mi-chemin entre ces deux points.

2. 150 habitants.

3. A 489 mètres au-dessus du niveau de la mer; à 100 mètres au-dessus du lac.

contours, un panorama qui s'étend des cônes basaltiques du Hehgau, couronnés de châteaux-forts, par delà les tours et le lac supérieur de Constance, jusqu'au rempart des Alpes helvétiques et tyroliennes, couronné de neiges éternelles.

Au commencement du huitième siècle, cette île, maintenant le modèle d'une belle culture, était couverte d'une forêt impénétrable et livrée aux serpents, aux lézards, aux animaux immondes. Une atmosphère malsaine pesait sur ces lieux maudits que personne n'osait aborder. En avait-il toujours été de même?... Il est permis d'en douter : les traces de digues sublacustres, qui convergent vers l'île, donnent à deviner que des peuplades anté-historiques, de l'âge de pierre, habitaient déjà ces parages; plus tard, des populations celtiques occupèrent les rives des deux lacs de Constance. C'est l'île de Reichenau, ou celle de Lindau, que Tibère attaqua vers l'an 15 avant Jésus-Christ, pour en déloger les Rhétiens et les Vindéliciens.

Après cette époque, toute donnée sur ces localités nous fait défaut; ce n'est que vers l'an 724 de notre ère que le jour commence à luire. Un moine, nommé Sintlas, ou bien un noble aléman qui résidait sur les rives du Rhin, à Sandegg, aurait convié un moine irlandais ou écossais, *saint Firmin*, à défricher l'île d'Owa (Aue), qui, du nom de son propriétaire, est désignée dans les premières chartes carlovingiennes sous le nom de *Sintleocesavia*.

Saint Firmin vivait alors, comme chorévêque, dans le Palatinat. Apôtre du christianisme et précédé d'un renom de sainteté, il prit terre avec quelques disciples dans l'île inhospitalière. A son approche, dit la légende, les reptiles venimeux s'enfuirent, et, en moins de trois jours, l'île de Sintlas devint habitable. Ce qui est avéré, c'est le fait d'une colonisation rapide et vraiment miraculeuse. Le premier établissement conventuel du moine breton fut construit en bois; il n'a laissé aucune trace; mais l'esprit du fondateur a survécu à ces constructions éphémères, et porté bonheur aux abbés de Reichenau, qui mérite bien son nom significatif d'*Augia dives*, pendant les premiers siècles de l'existence du couvent.

Le but principal de la fondation de saint Firmin paraît avoir été l'affermissement de l'autorité du saint-siége et de Boniface, archevêque de Mayence, contre les empiétements de l'évêque de Constance. Cette lutte de Reichenau avec Constance imprimera, pendant des siècles, un caractère spécial à l'histoire du couvent.

Quoique saint Firmin eût été encouragé dans son œuvre par le pape Grégoire II et par Charles Martel, le premier bienfaiteur de la Reichenau[1], il

1. Voir l'acte apocryphe du 25 avril 1844. — Voir, au sujet des rapports de saint Firmin

ne jouit pas longtemps du fruit de ses défrichements; il fut expulsé par Teutebald, un duc d'Alémanie, qui était hostile au puissant maire du palais. C'est alors que le saint colonisateur de la Reichenau se retira dans nos contrées, et qu'il fonda, soutenu par le comte Éberhard d'Éguisheim, le couvent de Murbach, ce vivier des étrangers (*vivarius peregrinorum*); puis les abbayes de Wissembourg, de Marmoutier, de Gengenbach, de Schwarzach. Pendant près de trente ans il prolongea encore son existence laborieuse, et mourut en 754 à Hornbach, près de Deux-Ponts, où ses reliques furent conservées jusqu'au milieu des troubles de la guerre fratricide du dix-septième siècle.

Avant sa retraite forcée de l'île de Sintlas, saint Firmin installa comme chef de la maison de prières fondée par lui, l'abbé Eddo (Hetto, Hatto), qui introduisit dans le couvent la règle de Saint-Benoît; mais, chassé lui-même en 732 par un duc d'Alémanie, frère de Théobald, il se retira comme saint Firmin en Alsace, où il fut élevé, en 734, au siége épiscopal de Strasbourg, qu'il conserva jusqu'à sa mort (776). Pendant cette longue administration, il était parvenu, vers 746, après la défaite du duc d'Alémanie par Charles Martel, à ressaisir l'abbaye de Reichenau. Protecteur et promoteur des études théologiques et littéraires, il avait établi des écoles et des bibliothèques à Strasbourg et dans l'abbaye insulaire; avant de mourir, il avait encore fondé les pieux asiles de Schuttern et d'Ettenheimmünster.

Je n'ai point à redire ici l'activité spéciale d'Eddo dans notre diocèse, ni son voyage en Italie (774), à la suite de Charlemagne. J'ai dû me borner à montrer en cette circonstance la connexité de l'histoire de Reichenau avec celle de nos abbayes, et à indiquer la tendance intellectuelle de l'évêque-abbé, imprimant son cachet à l'abbaye de Saint-Firmin, qui devint, sous les Carlovingiens, l'une des académies littéraires les plus renommées, la rivale de Saint-Gall, de Fulde, de Corvey, de Hirsau, de Wissembourg.

Je devance un peu les faits, en établissant dès ce moment la supériorité du couvent de Reichenau, où la noblesse alémanique puisait son instruction; car les comtes, les chevaliers, les barons y étudiaient la jurisprudence dans l'école extérieure, comme les moines s'y vouaient dans l'école cloîtrée ou intérieure au culte des lettres, de la philosophie et de la théologie.

Vers la fin du huitième siècle déjà, Reichenau doit avoir abrité jusqu'à

avec le pape, la *Vie des saints et martyrs*, d'A. Buller; traduit par MM. les docteursRæss et Weis (Mayence, 1826, vol. XX, p. 302 et 320). Cité par Staiger, *Histoire de la Reichenau*.

six cents moines et élèves, sous l'abbé Waldo; jusqu'à quatre cents encore vers le milieu du neuvième, sous l'abbé Erlebald, et de là, jusqu'en 1200, au moins deux cents en moyenne.

Mais Reichenau n'était pas seulement la pépinière des générations savantes dans toute l'Allemagne méridionale, depuis l'embouchure du Neckar jusqu'à Zurich; favorisée au temporel comme au spirituel, c'était la plus riche des abbayes; les empereurs carlovingiens et les empereurs de la maison de Saxe rivalisèrent dans la dotation de cet établissement monastique. Cent vingt-cinq localités diverses lui appartenaient; trois cents vassaux, parmi lesquels on comptait successivement des archiducs d'Autriche, dix margraves de Bade, vingt-sept comtes, vingt-huit barons, étaient ses feudataires; à peu près toutes les rives de l'Untersee relevaient de Reichenau; dans le Hehgau, tous les châteaux comptaient parmi les fiefs, dépendances ou localités amies de l'abbaye, dont le chef pouvait se rendre en Italie — jusqu'à Rome, à ce qu'on prétendait — en établissant tous ses quartiers de nuit dans quelque terre relevant de lui. Aussi empereurs, rois, papes, dans leurs voyages, recherchaient-ils la Reichenau, pour y séjourner temporairement et jouir de l'accueil hospitalier de l'abbé-prieur, dont le palais (Pfalz) était l'image d'une cour souveraine. Constamment des ambassadeurs ou des délégués de princes étaient reçus dans la Reichenau; dans les banquets officiels, c'étaient les chevaliers de Salenstein qui servaient comme grands-échansons et les chevaliers de Hohenkræhen comme écuyers-tranchants de ce petit souverain insulaire qui réunissait, pour ainsi dire, la triple dignité de recteur académique, de chef d'une congrégation bénédictine et de prince usufruitier.

Le point de départ de cet incomparable bien-être, je l'ai déjà fait entrevoir, c'était une donation de quelques localités sises sur les rives du petit lac, donation émanée de Charles Martel (724). Cet acte de Jopilla[1] n'a point d'authenticité réelle; mais la tradition paraît exacte; elle énumérait cinq alleux du prince, puis, sur la rive gauche et méridionale du lac, Ermatingen, le bourg royal[2], qui devra fournir le vin de la sainte Cène, vingt-quatre serfs thurgoviens et leurs descendants, etc. Une donation de Charlemagne, de 780, époque où le roi de France vint lui-même à la Reichenau, déjà en veine de prospérité, se rapporte au Fischerhaus, ou maison de pêche, située dans la presqu'île, entre le lac d'Ueberlingen (la partie septentrionale du lac de Constance) et l'Untersee. Cette maison n'était autre chose qu'une ferme, dont les rentes demeuraient affectées à l'entretien des

1. Localité sise vis-à-vis de Herstall; c'est là que cette donation a été faite.

2. Au-dessous d'Arenenberg.

drapiers et des cordonniers du couvent-phalanstère, tandis que la culture des terres était imposée à des serfs-pêcheurs.

La donation capitale de Charlemagne est celle du domaine royal d'Ulm (813), donation sur laquelle je serai tenu de revenir, et celle qui confère au couvent le droit de choisir lui-même son avoué (811)[1].

Un titre parfaitement authentique est celui de Louis le Pieux, du 19 des kalendes de janvier 816[1]. Dans cet acte, l'empereur accorde une série de priviléges à Heddon, évêque de Bâle et abbé du monastère de *Sintleozesavia* dans le duché d'Alémanie, et dans le pagus ou canton d'Unteresinse (Untersee). Le monarque y rappelle les priviléges accordés déjà par Charlemagne, et plus spécialement l'immunité du couvent dans ses rapports avec les juges publics[2].

La dernière partie du règne de Charlemagne et tout le règne de Louis Ier constituent l'époque de la prospérité ascendante du couvent. Ce fut sous l'abbé Waldo (780-806) que Reichenau devint le foyer du savoir et que se forma la bibliothèque, dont les premiers manuscrits les plus précieux furent apportés par Heddon. Le célèbre chroniqueur du couvent, Gallus Ohem (fin du quinzième et commencement du seizième siècle), énumère scrupuleusement toute une série de prêtres et d'évêques étrangers qui donnèrent des livres à la Reichenau. Un magnifique antiphonaire, provenant de la reine Bertrade, épouse de Pépin le Bref, fut remis dans le dépôt par l'abbé Waldo lui-même, et c'est sous lui que, pour la première fois, l'écrivain Réginbert catalogua ces richesses. On ne bornait pas les études à la théologie; les classiques latins, les chroniqueurs mérovingiens et carlovingiens entraient dans le cercle des lectures; la langue théodisque avait droit de cité, concurremment avec la langue latine, et, qui sait, les chants populaires qui célébraient les hauts faits de Charlemagne, ont peut-être été collectés et transcrits en partie dans la bibliothèque de Reichenau.

Parmi les donateurs de cette première époque carlovingienne figure un beau-frère de Charlemagne : je veux parler du comte Gerold de Bussen, le même qui périt, en 799, dans un combat contre les Huns et dont le corps fut rapporté dans l'île de Reichenau. Exactement à la même époque, on y vit arriver l'évêque démissionnaire de Vérone, Egeno, Aléman de naissance,

1. Charte conservée aux archives du département du Bas-Rhin. Voyez mes lettres sur ce dépôt (lettre XVII) et l'*Alsace diplomatique* de Schœpflin, partie Ire, titre 87. — Le même confirme une donation faite à Reichenau par le prêtre Engelbert. (Voy. Dümge, p. 2 et 67.) — Il donne lui-même la localité de Tettingen [Tetengem] (voy. Dümge, p. 3 et 68); des dîmes en Alémanie (voy. Dümge, p. 3 et 69).

2. Aucun juge ne pourra, dans ledit lieu, infliger des amendes, ni élire domicile, ni exercer le droit de parée.

qui voulut en vain se faire admettre au nombre des moines, et qui, refusé, construisit à Niederzell l'église en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, où il fut enterré.

L'administration si fructueuse de Waldo fut suivie de celle de Heddon, évêque de Bâle (806-822); il construisit entre l'école et le cloître la cathédrale romane (816) en l'honneur de Marie, à la place même du sanctuaire élevé quatre-vingt-dix ans auparavant par saint Firmin. L'inauguration de l'édifice religieux, dont la grande tour subsiste encore, a été décrite par Walafried Strabo, l'un des successeurs les plus illustres de l'évêque-abbé Heddon. Quelques jours avant la fête, l'île avait déjà été encombrée par les masses populaires accourues pour assister à ce spectacle pompeux; le lac était couvert de bateaux pavoisés qui amenaient les prélats, les grands seigneurs et les chevaliers. L'empereur Louis avait envoyé des délégués. On comptait jusqu'à sept cents moines venus d'Alsace, de la Souabe et de l'Helvétie; près de cinq cents élèves des deux écoles intérieure et extérieure du couvent. Depuis longtemps, l'église catholique n'avait vu, au nord des Alpes, une cérémonie aussi imposante, car tous les grands seigneurs, les prêtres, les moines, les élèves répondaient avec toute la foule aux prières de l'évêque-abbé, et le vent emportait le chœur de ces mille voix au delà des rivages de l'île sainte.

L'abdication de Heddon (822), après une grave maladie, prouve l'humilité de ce dignitaire, qui avait rempli en 811, au nom de Charlemagne, une mission à Byzance auprès de l'empereur Nicéphore Ier, et, au nom de Louis le Pieux, des missions auprès des papes Étienne V et Paschal Ier.

Eddon avait renoncé à sa dignité en faveur de son neveu *Erlebald*, et celui-ci suivit les errements de son prédécesseur en enrichissant la bibliothèque des œuvres de saint Augustin, de saint Jérôme, d'Alcuin. Sous l'administration de cet abbé, l'évêque Ratbold, de Vérone, avait amené dans la Reichenau une partie des reliques de saint Marc, qui furent placées dans la cathédrale et devinrent l'objet d'un culte jamais interrompu.

Un autre fait d'un ordre d'idées tout différent eut lieu sous le même dignitaire : un moine, nommé Wetin, eut une vision singulière (octobre 824) : il se crut transporté par son ange gardien dans le purgatoire, où il vit Charlemagne, Waldo, le comte Gerold, plusieurs évêques, et où, de la bouche de son guide, il reçut une série de préceptes et de règles salutaires. A peine réveillé, il raconta son rêve à l'ancien abbé, qui continuait à vivre comme un simple moine dans le couvent. La vision fut consignée par écrit, et, plus tard, Walafried Strabo la mit en vers. Sans dénigrer la gloire et le mérite de Dante, il est permis de voir dans cette vision de Wetin l'un de

ces essais informes qui précèdent d'ordinaire les grandes créations poétiques, le prélude incorrect avant le concert harmonieux.

A Erlebald — qui résigna, comme son oncle, la dignité abbatiale — succéda l'abbé *Ruadhelm* (838), qui fit copier et acheter plus d'un manuscrit précieux pour la bibliothèque; ainsi ce dépôt s'enrichit des œuvres de Cassiodore, de Vitruve, des lettres impériales de Marcien et Léon aux évêques du synode de Chalcédoine, de la chronique d'Eusèbe de Césarée, et de divers ouvrages juridiques.

Mais la véritable floraison littéraire de la Reichenau date de l'*abbé Walafried Strabo* (842 à 849). Né en 806 de parents pauvres, il avait été admis sous l'évêque Heddon à la Reichenau, avait fait une partie de ses études dans le couvent de Fulde, sous Rhabanus Maurus, et, à peine âgé de trente-six ans, succédé, comme abbé, à Ruadhelm. Il eut l'honneur de s'interposer entre les rois Charles le Chauve et Louis le Germanique, et d'améliorer la situation de son couvent, grâce à l'influence qu'il exerçait sur le souverain allemand, car le roi Louis donna, en 843, des revenus considérables à la Reichenau. Une charte de donation de Walafried lui-même relate les localités destinées à fournir, à l'usage du cellerier, les revenus en nature, sur beaucoup de points de la Souabe, sur les bords du Danube et de l'Untersee[1].

Sous lui, la culture de la vigne fut considérablement étendue; on transporta des vignerons de Steckborn dans l'île; mais le grand mérite de Walafried Strabo était placé sur un autre terrain; il est, sans contredit, l'un des écrivains polygraphes les plus distingués de l'époque carlovingienne. Entraînés par le mouvement rapide des idées modernes, nous sommes trop habitués à regarder d'un air de dédain ces productions du moyen âge, qui recèlent à la fois une vaste érudition ecclésiastique et historique et des trésors de poésie. J'ai déjà mentionné la vision de Wetin; mais Walafried Strabo est, de plus, l'auteur de glosses (une espèce de grammaire), de traités sur la liturgie, d'un discours sur la destruction de Jérusalem, d'une vie de saint Gall, de saint Othmar, d'hymnes sacrées, de renseignements géographiques sur les contrées du lac aux sixième et septième siècles. Son administration abbatiale ne s'étend pas au delà de sept années. Il mourut âgé de quarante-deux ans, au moment de se rendre, de la part du roi Louis, auprès de Charles le Chauve (849).

1. Voyez aussi Dümge, p. 68 (Appendice 2) et p. 70, n° 5. — Cette charte de Walafried est extrêmement curieuse; ce sont des détails d'économie domestique qui ouvrent des perspectives sur la vie intérieure du couvent. Beaucoup de détails sur la pêche et les gratifications à donner aux pêcheurs. (Voy. Annexe n° 3.)

Le descendant de Charlemagne le plus libéral à l'endroit de la Reichenau fut un prince qui a, du reste, laissé un triste renom dans l'histoire du neuvième siècle : j'ai nommé l'empereur Charles le Gros. Son premier séjour à Reichenau remonte à l'année 878, sous l'abbé Rudo ou Rodolphe (876 à 888); alors déjà, il confirma les priviléges octroyés par ses ascendants au sujet de l'élection des abbés. Dans les divers séjours qu'il fit au château de Bodman, sur les rives du golfe d'Ueberlingen, et à Reichenau même, les libéralités de ses pères furent ou confirmées ou augmentées[1].

Débonnaire comme son aïeul, il vivait familièrement avec les moines; on dirait que, se jugeant lui-même plus fait pour la vie du cloître que pour le trône, il pressentait dans l'enceinte de Reichenau, au pied des autels, qu'il y trouverait son dernier asile.

L'histoire universelle a enregistré dans ses annales la destitution de Charles à Tribur (987). Après cette dernière scène du grand drame carlovingien, Charles s'était retiré dans son domaine de Marienhof, près Neidingen, au haut du plateau de la Baar. Abreuvé d'humiliations et de dégoût, il y mourut le 13 janvier 888. Les conventuels de Reichenau, lorsqu'ils apprirent cet événement, allèrent chercher le corps de leur bienfaiteur et l'inhumèrent dans l'église-cathédrale. Rudo, l'abbé de la Reichenau et l'ami de l'empereur défunt, mourut la même année[2].

« ... A mille ans de distance, quelle tragique antithèse! En 817, le fils de Charlemagne, consolidant l'asile des sciences, des lettres et de la prière dans ce silencieux îlot d'un lac alémanique; et peu d'années après Waterloo, la fille adoptive de Napoléon Ier, la mère de Napoléon III, cachant son diadème de reine au milieu des bosquets et des fleurs, dans un chalet suisse, ancienne dépendance de l'abbaye où vint s'éteindre l'un des derniers rejetons du grand empereur d'Occident. Que de fois un jeune exilé n'a-t-il pas dû prendre terre, avec sa barque, dans l'une des anses de cette île aux vieilles basiliques, alors peu visitée, vrai fragment de l'Aventin, enlevé à la Rome du moyen âge? Que de fois n'a-t-il pas dû penser aux

1. En 881, il libère Reichenau de tout impôt, de toute juridiction étrangère; il lui donne Zurzach. En 881, son frère Carloman lègue au couvent toute une série de localités sur les bords du lac de Côme. Charles le Gros ratifie ce don, d'après le vœu de l'impératrice Richardis et du pape Jean VIII. Par une charte émise à Ratisbonne en 883, des propriétés, sises en *Thurgovie*, furent données par Charles à son couvent favori. En 886 suit la confirmation des priviléges et dons accordés par Charlemagne et Louis le Pieux; par exemple, les localités sises dans la Souabe, le Brisgau, l'Allgau, etc. (V. Dümge, p. 73-78.)

2. Voy. plus haut, au sujet du mausolée de Charles le Gros, placé maintenant à l'entrée de la sacristie.

grandeurs déchues qui dorment sous ces voûtes byzantines et méditer sur les causes qui font perdre et gagner des empires[1]? »

Une liaison étroite, pareille à celle qui régnait entre Rodolphe et l'empereur Charles le Gros, s'établit entre l'abbé Hatton III (888-913) et le roi Arnolphe, neveu et successeur de Charles dans les domaines germaniques. Toutes les donations carlovingiennes furent renouvelées, confirmées, augmentées; car, dès 887, Arnolphe avait été favorablement disposé pour la Reichenau[2].

En 890, le roi de Germanie y vint lui-même, et lorsqu'en 891 Winderhold, archevêque de Mayence, périt dans un combat contre les Huns, ce fut l'abbé Hatton III que l'on élut pour succéder au prélat massacré. Malgré lui, Hatton cumula les fonctions d'archevêque et d'abbé[3]. Son intimité avec le roi devint d'année en année plus grande. A la naissance de Louis le Jeune, fils d'Arnolphe, l'abbé de Reichenau fut appelé pour baptiser le futur héritier de la Germanie (893). Lorsque le roi fit, après sa campagne contre Béranger, un voyage à Rome, sur l'invitation du pape Formose, Hatton accompagna son royal ami; il rapporta de cette tournée une relique, la tête de saint Georges (895), qu'il déposa dans l'église de Saint-Georges, fondée par lui à Oberzell, en 888. Arnolphe avait, dès le principe[4], richement doté cette jeune fondation, sise à une petite distance du Münster; il avait de même confirmé les donations faites par le chevalier Limpert à la maison des bains (Badhaus) de la Reichenau, établissement que Charlemagne avait déjà pourvu d'un revenu en bois[5].

Après la mort d'Arnolphe (900), Hatton devint le tuteur du roi Louis le Jeune; lui et Otton de Saxe tenaient les rênes du gouvernement. De nouvelles faveurs et donations, faites par le fils d'Arnolphe, compensèrent sans doute les soins de la tutelle[6].

En 911, lors de l'avénement de Conrad de Franconie au trône d'Alle-

1. Voir mes Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin (1re édit., p. 205-206).

2. En 887, il avait, comme duc, renouvelé la donation de Charlemagne de 811, le droit de choisir leurs avoués accordé à l'abbé et à ses successeurs. Aucun *Kastenvogt* (avoué châtelain) n'avait le droit de tenir des plaids dans l'île. Tettingen, Ermatingen, Wollmatingen sont désignées comme localités où se tiendront les lits de justice. En 889, les biens sis dans la Thurgovie et l'Argovie sont confirmés au couvent. (Voy. aussi Dümge, p. 79-80.)

3. Arnolphe, roi de Germanie, confirma la nomination de Hatton à l'archevêché. (Voy. Dümge, p. 82.)

4. Des biens à Donaueschingen et sur la Baar avaient été assignés aux six chanoines de Saint-Georges.

5. Ce chevalier s'était fait moine. En retour de la donation, il avait demandé comme unique faveur le droit de vivre des aumônes du couvent.

6. Voyez Dümge, p. 83-84.

magne, ce fut l'archevêque-abbé qui sacra le nouveau roi. Tout-puissant dans le royaume de Germanie, Hatton exerçait aussi une grande influence sur les dignitaires ecclésiastiques; c'est grâce à lui que Salomon, abbé de Saint-Gall, avait été nommé à l'évêché de Constance.

Tout autorise à dire que cet abbé de Reichenau, l'ami de trois chefs de la Germanie, a dû être un caractère supérieur; malheureusement il existe dans cette vie si bien remplie une tache que les chroniqueurs n'ont point essayé de couvrir du manteau de l'indulgence et de l'oubli : je fais allusion au procédé déloyal dont Hatton usa vis-à-vis d'Adalbert de Babenberg, assiégé par Louis le Jeune. Par un raffinement de perfidie, il fit tomber le trop crédule feudataire entre les mains de son suzerain implacable. Cet acte isolé n'enlève rien aux mérites de l'*abbé* de Reichenau comme administrateur. Pendant un quart de siècle, Hatton fut l'un des plus éminents directeurs de l'abbaye[1]; il mourut le 15 mai 913.

Sous l'abbé Héribert (917-927), des gouttelettes du sang du Sauveur, avec quelques fragments de la sainte croix, furent données au couvent par Swanehilde, comtesse de Kibourg. Une légende, qui remonte au temps de Charlemagne et à ses relations avec les Sarrasins d'Espagne, se rattache à cette relique. Je dois m'interdire le récit de ces naïves traditions et me borner à constater que cette accumulation successive de donations pieuses ne contribua pas médiocrement à l'influence du couvent de la Reichenau dans le monde laïque et ecclésiastique. Pendant le cours de ce dixième siècle, plus d'un prince y fixa le lieu de sa sépulture; les empereurs Ottoniens comblèrent de leurs faveurs la création de saint Firmin, comme avaient fait les Carlovingiens[2].

Sous l'abbé Rudimann (984-998), Burkard d'Alémanie, le vainqueur des Magyares, fut enterré dans la chapelle de Saint-Érasme, et, à ses côtés, Berthold de Souabe. Je mentionne ce dernier parce qu'il avait assigné au couvent des localités sises en Alsace, telles que Wilare (Willer), Rodesheim (Rosheim).

Les jugements les plus contradictoires ont été portés sur Rudimann;

1. Notons, en passant, que le vase antique, rattaché par la tradition aux noces de Cana, fut apporté dans la Reichenau sous Hatton III.

2. Acte de 948 : donation d'Otton le Grand, sous l'abbé Alawich, dont le règne, de 25 ans (934-958), est désigné par les chroniqueurs comme un jardin de délices (*hortus deliciarum*). — Acte de 947 : donation de Dettingen confirmée; rentes à Allenspach, etc., etc. (Voy. Dümge, p. 85.) — Acte de donation de Lintolf, fils d'Otton : l'empereur confirme cette donation, qui se rapporte à Trochtelfingen et à plusieurs localités de la Souabe et de la Bavière actuelle. — Acte de 849. (Voy. Dümge, p. 68, n° 25.) — Acte de 965; confirmatif des priviléges et donations que les empereurs prédécesseurs d'Otton Ier ont faits au couvent de Reichenau. (Voy. Dümge, p. 88, n° 27.)

Gallus Ohem en fait l'éloge sans restriction; Ekkehard, l'historien de Saint-Gall, met sur le compte de cet abbé des anecdotes que j'aimerais à croire apocryphes, parce qu'elles lui imputent des actes déloyaux à l'endroit de l'abbaye de Saint-Gall et d'un moine, homonyme du chroniqueur[1].

L'abbé Witegow (984-998) marque, dans cette longue série de prélats de Reichenau, comme restaurateur du couvent et de la cathédrale, presque entièrement reconstruite et embellie par lui. Plusieurs chapelles datent de son règne. Ses prédécesseurs avaient joui de la faveur d'Otton le Grand et d'Otton II; Witegow était assidu auprès d'Otton III; il fit le voyage de Rome et devint le sujet d'un poëme composé par le moine Burchard.

Je mentionne son successeur, Alawich II, de la famille des comtes de Sultz, quoiqu'il n'ait occupé que pendant deux ans le siége abbatial de Reichenau (996-998); mais il passa de l'île sainte à notre évêché et mourut, pendant un voyage en Italie, à Rome. Comme abbé, Alawich s'était trouvé en rapports fréquents avec l'empereur Otton III et avait obtenu de lui la confirmation du privilége de l'élection libre de l'abbé, l'immunité de toute juridiction étrangère, de tout empiétement de la part des empereurs[2]. Sur la prière d'Otton III, le pape Grégoire V accorda, sous Alawich, aux abbés de Reichenau la dalmatique et les sandales[3]. Ces faveurs donnaient à l'empereur quelque droit de remontrance, ou, du moins, de conseil; aussi, dans une lettre écrite à l'abbé, le prince exhorte-t-il son protégé à donner ses soins au bien-être matériel et moral des frères, et à ne pas se laisser endormir par les délices de Capoue[4].

L'une des phases remarquables de notre couvent est celle qu'il traverse sous l'administration de l'abbé *Berno* (1008-1048) qui, avant de monter sur ce siége abbatial, avait été moine à Prüm; c'était un des prélats les plus lettrés, auteur-polygraphe, poëte, historien[5], et, ce qui fait surtout son éloge, protecteur du moine Herrmann le Paralytique (Herrmannus contractus). Berthold, le biographe de ce moine, fait un beau portrait de l'homme et du savant encyclopédiste, historien, philologue, constructeur d'instruments astronomiques et de musique. Ce moine, malgré les diffi-

1. Je renvoie ceux de mes lecteurs qui seraient curieux de connaître ces détails à la monographie de Schœnguth sur le château de Hohentwiel, dont la châtelaine Hedwige prit des leçons de latin et de littérature. Son maître était ce même moine Ekkehard, de Saint-Gall.

2. Acte de 990. (Voy. Dümge, p. 92, 93.)

3. Acte de 998. (Voy. Dümge, p. 95.)

4. Acte de 998. (Voy. Dümge, p. 96.)

5. Il a écrit la biographie de plusieurs saints, par exemple celle de Meinrad, fondateur d'Einsiedeln; des hymnes, une histoire d'Alémanie, des épîtres à des rois, évêques et abbés, un traité sur la musique; il est l'auteur du *Salve Regina;* il savait l'arabe.

cultés qu'il éprouvait d'articuler les syllabes, était devenu, à force de patience, un professeur très-disert. Aimé de ses confrères, il ne s'était cependant jamais attaché à la vie; il mourut à peine âgé de quarante et un ans, après une curieuse vision, dont il fit le récit à ceux qui entouraient son lit de douleur.

Son chef spirituel, Berno, eut des rapports fréquents avec les empereurs Henri le Saint, Conrad le Salique et Henri le Noir; il sut profiter de ces relations pour le bien du couvent, dont les priviléges reçurent de l'extension[1]. Des délégués spéciaux, envoyés par lui à Rome auprès du pape Jean XXII, obtinrent la garantie des priviléges abbatiaux.

Sous lui, le couvent fut mêlé à la lutte d'Ernest de Souabe avec son beau-père, Conrad le Salique (1030), lutte où le gendre succomba. La Reichenau devait servir de sépulture au vaincu et à son vainqueur, Manegold, tué, dans la même bataille, sur le plateau de la Baar[2].

A plusieurs reprises, Henri III, comme ses prédécesseurs, visita la Reichenau. La belle chapelle de Saint-Marc fut consacrée en sa présence (21 août 1048). Peu de mois après cette cérémonie, l'abbé Berno mourut (7 juin 1048) et fut enterré dans cette même chapelle. Quatre siècles plus tard, l'un de ses successeurs, Jean Pfuser, ne respecta point sa pierre tumulaire, et inspira des vers élégiaques à ce Gallus Ohem, qui a défrayé, en fait de renseignements, tous les historiens modernes du couvent.

Dix-huit mois environ après la mort de Berno, le pape Léo IX, retournant d'Alsace à Rome (1049), séjourne à la Reichenau et y célèbre la fête de saint Clément (23 novembre), intronise l'abbé Ulrich[3] et consacre une chapelle en l'honneur de saint Albert, martyr[4].

Deux des successeurs d'Ulrich sont signalés comme abbés simoniaques; l'un, Robert de Bamberg, surnommé Nummularius, fut repoussé par l'avoué du couvent lorsqu'il se présenta pour prendre possession de son siége. Il rebroussa chemin; mais dans l'intervalle, l'abbaye de Bamberg avait été donnée à un moine, et Robert se trouva assis entre deux chaises.

1. En 1016, Henri II le Saint confirme les priviléges donnés par Charlemagne, Louis le Pieux, Charles le Chauve, Otton le Grand, et accorde de plus des immmunités de péage pour l'approvisionnement du couvent. (Voy. aussi l'acte du même empereur cité par Dümge, p. 98.)

2. Un beau poëme dramatique d'Uhland (*Ernst von Schwaben*) a familiarisé le public avec les péripéties de cette lutte.

3. Sous l'abbé Ulrich, qui occupa le siége de la Reichenau pendant 23 ans (1048-1070), commencent les discussions avec les évêques de Constance. C'est devant l'empereur Henri III qu'ont lieu les querelles pour délimitation et droits forestiers (1054).

4. Sous le même abbé Ulrich, l'empereur Henri IV confirme les priviléges et propriétés du couvent; il contribue à sa restauration. — Acte de 1065. (Voy. Dümge, p. 109, n° 57.)

L'évêque de Bamberg voulut lui confier quelque temps plus tard (1076) l'abbaye de Gengenbach, non loin de la frontière d'Alsace; mais le nummulaire s'y fit tant détester qu'il périt de mort violente de la main même des moines.

Pendant la lutte de l'empereur Henri IV avec ses compétiteurs et rivaux (Rodolphe de Rheinfelden et Herrmann de Lützelbourg), l'abbé de Reichenau, Ekkehard de Nellenbourg (1076-1088) prend parti contre l'empereur franconien et se trouve en même temps impliqué dans une guerre contre l'abbaye de Saint-Gall. Des péripéties infinies, qui se traduisent surtout par les dévastations des territoires respectifs, marquent cette querelle. Ekkehard, élevé à la dignité d'évêque d'Augsbourg, quitte, après quinze ans d'administration, la Reichenau et meurt en route pour sa nouvelle destination[1].

Pendant près d'un siècle, l'histoire de l'abbaye ne présente point d'intérêt majeur, à quelques actes de violence près.

Sous l'abbé Ulrich de Lupfen (1088-1122), qui avait été consacré par le pape Urbain II, Herrmann, l'avoué du couvent, au moment de se rendre dans son avouerie, fut taillé en pièces par les gens du couvent (1094), et l'abbé Louis de Pfullendorf (1131-1135) subit un sort pareil dans le chœur de l'église de Tuttlingen.

A deux ou trois reprises on voit l'empereur Frédéric Barberousse intervenir dans les affaires du couvent. Il décide en 1174, à la diète de Spire, l'élection de Diethelm de Wissembourg, qui fut accueilli par de grandes démonstrations de joie. Partisan déclaré des Hohenstauffen, il fut élu en 1188 à l'évêché de Constance, sans renoncer pour cela à sa dignité abbatiale.

Plusieurs fois il visita Strasbourg. La confiance que lui témoignait la famille impériale de Hohenstauffen, se manifesta surtout pendant une absence prolongée de Philippe de Souabe, qui était allé visiter son frère Henri VI en Italie. L'abbé Diethelm, pendant ce temps, gouverna, en qualité de régent, le sud-ouest de l'Allemagne. Il contribua puissamment à l'élection de Philippe à l'Empire, et mourut fort à propos à Constance (1206), avant d'avoir vu la fin malheureuse de son royal ami[2].

Il ne faut point se dissimuler, toutefois, que les beaux temps de l'abbaye de Reichenau avaient déjà subi, sous les Hohenstauffen, une notable altération. Sous l'abbé Conrad (1238-1255), la ville d'Ulm, cette magnifique

1. On n'a pas manqué de croire qu'il avait été empoisonné. Le même abbé renouvelle les priviléges du marché d'Allenspach. (Voy. Dümge, p. 111, n° 60.)

2. Voy. Dümge, p. 155, n° 114, pour une donation de vignes faite par Marquard et confirmée par l'évêque Diethelm.

donation de Charlemagne, fut en état de révolte contre le couvent, qui subit tous les inconvénients de la lutte entre l'Empire et le sacerdoce. Un malheur accidentel vint de plus frapper la communauté, en 1254; un incendie dévora l'enceinte conventuelle, et, à cette occasion, le Münster même fut endommagé. Conrad déplore ce malheur dans une élégie latine qui ne manque, par moment, ni de grâce ni de chaleur.

Sous l'abbé Burkard de Lœwen (1255-1260), la détresse du couvent augmente. L'anarchie régnait dans son enceinte, comme dans l'Empire. L'abbé, qui avait failli être assassiné par deux moines rebelles, s'était adressé au pape Alexandre IV, et le pontife avait délégué l'abbé de Saint-Gall pour remettre l'ordre à Reichenau. Mais l'évêque de Constance, mettant à profit cette espèce d'interrègne, s'était emparé du château de Schoppelen et du monastère, où quelques moines lui prêtèrent serment d'obédience.

Alors intervint une lettre pontificale, enjoignant à Éberhard de Soultz, archidiacre de l'église de Strasbourg, de mettre l'abbé de Saint-Gall en mesure d'administrer l'abbaye de Reichenau. Le prélat de Constance finit par se ranger, et pendant le long règne abbatial d'Albert de Ramstein (1261-1296) l'ordre se rétablit dans l'île et le couvent dévastés.

A la fin du treizième siècle, nous trouvons Henri de Klingenberg, évêque de Constance, gérant l'administration de l'abbaye (1296-1306). Ce dignitaire avait été moine à la Reichenau, et devait porter un intérêt d'affection à l'asile bénédictin. Ami du minnesinger Manesse, lui-même poëte et auteur d'une histoire des comtes de Habsbourg, Henri de Klingenberg prit à cœur ses fonctions surérogatoires. Lorsque le couvent passa, en 1306, sous la direction de Diethelm de Petershausen (1306-1342), on vit, sinon le retour de l'ancienne prospérité, du moins un meilleur état de choses. Diethelm parvint à rétablir la discipline, à construire des salles pour les écoles conventuelles, à faire rentrer, grâce à l'assistance de l'empereur Henri VII, des rentes assises dans des districts lointains, sur les rives du lac de Côme, et à obtenir l'établissement d'un marché à Steckborn, vis-à-vis de l'île de Reichenau. — La reconstruction de la Pfalz sur l'emplacement de l'ancienne résidence impériale, non loin du Münster, est due à ses soins.

Son action bienfaisante subit, toutefois, des entraves. A partir de 1320, Diethelm fut retenu prisonnier, pendant trois ans, pour une affaire d'héritage, par le comte Henri de Fürstenberg, et obligé à la fin de se racheter à beaux deniers comptants, avec 400 marcs d'argent. Le couvent se ressentit de cette dette considérable et toute personnelle de son abbé. A la suite d'une supplique, adressée au pape Clément V, l'évêque de Strasbourg,

Jean de Lichtenberg, fut chargé de s'enquérir de cette ténébreuse affaire. Pour subvenir aux besoins de la Reichenau, l'incorporation de l'église d'Ulm fut obtenue, grâce à l'intercession de Léopold d'Autriche auprès du pape Jean XXII (1327).

Sous Éberhard de Brandis (1342-1379), successeur de Diethelm, une transformation majeure s'accomplit; l'abbé fut élevé, en 1349, à la dignité de prince par l'empereur Charles IV, sans que cette distinction mondaine ajoutât quelque chose à la considération et à l'influence de la communauté. L'administration d'Éberhard de Brandis ressemble sous beaucoup de rapports à celle de l'évêque de Strasbourg, très-mal famé pour ses dilapidations[1]. Embarrassé par les dettes du couvent, l'abbé princier vendit et engagea beaucoup de biens et de rentes[2]. On l'accuse même d'avoir brûlé les rotules et les registres du couvent pour rendre impossible toute reddition de compte.

Une visite de l'empereur à la Reichenau, en 1352, aboutit à l'enlèvement de quelques reliques. Charles IV restait fidèle à son système de collecteur. Quelques années plus tard, Rodolphe IV, archiduc d'Autriche, visita l'île de Reichenau, et emporta, pour les déposer dans l'église de Saint-Étienne de Vienne, des reliques de saint Jean et saint Paul (1358).

Ce n'étaient là que des incidents peu tragiques dans la vie de l'abbé Éberhard; l'événement capital de son règne, c'est la guerre entre l'évêque de Constance et les bourgeois de cette ville; car la Reichenau fut impliquée dans cette lutte (1368-1372). Je ne puis entrer dans tous les détails. Le cellerier Mangold de Brandis et le chantre Eberhard d'Altenklingen avaient crevé les yeux à un pêcheur de Petershausen, près de Constance. A la nouvelle de cet attentat, les bourgeois de Constance s'émurent; les deux partis se rencontrèrent à Basserstorff, au moment où les uns et les autres se rendaient à un tournoi de Zurich. Wœlflé de Brandis, de la parenté de l'abbé, fut tué sur place, les prisonniers nobles furent emmenés par les bourgeois de Constance et décapités sans forme de procès; le château de Marbach, sur les bords de l'Untersee, fut brûlé, et celui de Schoppelen, à la pointe sud-est de l'île de Reichenau, démoli.

Quelque désastreuse qu'eût été pour Reichenau l'existence prolongée de cet abbé dilapidateur, nous retrouvons, parmi ses successeurs, l'un de ses frères, Mangold de Brandis (1383-1384), partisan de l'anti-pape Clément VII, et élevé par l'influence de ce dernier à la dignité d'évêque de

1. Guillaume de Diest.

2. Par exemple, une rente en vins, dite *Vogtwein*, perçue dans l'île. Cette ressource procura 110 marcs d'argent à l'abbé (1363).

Constance. L'élection fut contestée. Au moment où Mangold allait entrer en campagne contre ses compétiteurs, et monter à cheval, à Kayserstuhl, il tomba comme frappé de la foudre; on ne manqua point de dire et de croire qu'il avait été empoisonné par la partie adverse.

Lorsque Werner de Rosenegg saisit, comme abbé, les rênes du gouvernement de la Reichenau (1384-1402), la décadence du couvent était complète. Les prodigalités, les voyages des Brandis, leur détestable administration, leurs guerres, avaient ruiné l'abbaye; la discipline était relâchée; l'église et la bibliothèque abandonnées. De 90,000 florins de revenus, il ne restait plus que 72 florins. L'abbé Werner, ne pouvant plus sustenter la table abbatiale, fut obligé de se mettre en pension chez le curé de Saint-Pierre et Saint-Paul à Unterzell. Il était sur le point de rétrocéder à Venise les reliques de saint Marc, mais les sujets de l'abbaye, irrités, se souvenant des spoliations de Charles IV de Luxembourg et de Léopold d'Autriche, s'opposèrent à cette vente humiliante.

Pendant la tenue du concile de Constance et sous l'abbé Frédéric de Zollern (1402-1427), l'empereur Sigismond vint avec l'impératrice visiter la Reichenau (1414); il y passa quatre jours, et confirma ensuite, en 1415, tous les priviléges du couvent. Le pape Martin V, dès son avénement, destitua l'abbé Frédéric II, qui se maintint alors à l'aide de la protection impériale; mais le couvent pâtit de cet état de choses; il fut mis sous l'interdit, et Frédéric de Zollern mourut avant d'avoir été relevé du ban qui pesait sur lui.

De meilleurs temps revinrent avec l'avénement de l'abbé *Frédéric de Wartenberg, le restaurateur de Reichenau* (1427-1453). Gallus Ohem décrit d'une manière dramatique cette entrée en fonctions de Frédéric. L'abbé, à peine élu, s'était rendu à Rome auprès de Martin V, qui se souvenait avec plaisir de son séjour dans la Reichenau, à Niederzell. De retour, Frédéric de Wartenberg commence par visiter ses amis dans le château de Hohenkræhen, et y attend son frère, qui devait lui apporter de Strasbourg des draps et des ornements d'église; ce frère, en route, se noie dans les eaux de la Kintzig. A partir de ce jour, l'abbé Frédéric n'eut plus un seul bon moment dans sa vie. Aux chagrins du cœur se joignaient les soucis de son installation. Son secrétaire, Jean Ohlmann, connu sous le nom de Martin Schreiber, lui prêta 40 florins pour commencer l'établissement de sa maison.

Dans le couvent même il n'y avait plus que deux moines, le comte Henri de Lupfen et Jean, baron de Rosenegg. L'abbé leur représente la pauvreté du monastère, et les engage à retourner dans le monde, s'ils ne

veulent point se soumettre à une discipline sévère et vivre de privations. Le comte Henri se retira, en effet, auprès de son frère à Hohenhœven; Rosenegg partit pour l'Autriche, et l'on n'entendit plus parler de lui.

L'abbé Frédéric, qui allait devenir le second saint Firmin de la Reichenau, avait accepté sa dignité, « non pour vivre gaîment de gibier et de « poisson, mais en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge ». Il avait profondément médité les paroles de l'Évangile : « Cherchez avant tout le règne de Dieu ». A l'effet de se pourvoir de conventuels, il s'adresse à l'abbé de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, où il avait lui-même passé le temps du noviciat. A Reichenau il admet des novices de nobles familles, mais non princières. Pendant le concile de Constance, les restes de la belle bibliothèque avaient été dilapidés; pour la remonter, il achète, à raison de 400 florins, les livres du margrave Frédéric de Rotteln; plus tard, il fit l'acquisition de la bibliothèque d'Otton III, évêque de Constance. Dans la première de ces collections se trouvent le Digeste, le Droit féodal, Pétrarque. Jean Spanlin, le magister érudit, l'assistait dans cette œuvre de restauration. A plusieurs de ses acolytes il fait prendre des grades universitaires. Les temps de Waldo, de Walafried Strabo semblaient revenus.

Ses journées étaient en partie occupées par les affaires litigieuses. Il dégage et rachète autant que possible les anciens biens, nomme un tribunal de douze jurés pour les cas portés devant les juges laïques, puis il s'applique à des constructions et restaurations. L'église cathédrale était tombée dans un délabrement tel, que les vaches arrivaient jusqu'au pied du maître-autel. Le chœur actuel s'élève; la sacristrie est construite. Il entoure d'un mur le couvent et la Pfalz, bâtit un réfectoire, un parloir, de vastes écuries. Une nouvelle vie coule dans ce corps qui paraissait épuisé.

L'un des actes principaux de l'administration de Frédéric de Wartenberg consiste dans l'arrangement du litige avec la ville d'Ulm. Cet épisode est d'une importance relative telle, que je crois devoir m'y arrêter quelques instants.

Charlemagne avait concédé Ulm au couvent de la Reichenau, de l'aveu des habitants eux-mêmes, qui accordaient à l'abbé des droits que l'empereur n'avait jamais possédés. La fixation des impôts, la nomination du schultheiss, des gardiens, des pâtres communaux, tout procédait de l'abbé. Six ou sept moines, délégués par le couvent, habitaient à Ulm le Gronenhof ou Grienhof; ils étaient les seuls débitants de vin à Ulm. Lorsque l'abbé arrivait de la Reichenau à Ulm, ce n'étaient que fêtes splendides, des tournois, des banquets, qui entraînaient ce dignitaire à de grandes dépenses. Peu à peu les bourgeois d'Ulm profitèrent des embarras de l'abbé pour racheter leurs

droits, pour se libérer du monopole conventuel; ils finirent même par exercer une certaine influence lors des élections abbatiales; plus d'une fois ils firent nommer un de leurs concitoyens.

Frédéric de Wartenberg, voulant mettre fin à un état de choses anormal, terminer et prévenir des procès, empêcher les tentations d'une vie dissolue à Ulm, Frédéric renonce à tous les droits ecclésiastiques et laïques du couvent sur la ville d'Ulm, pour la somme, alors très-considérable, de 25,000 florins (acte du jour de saint Ulrich, 1447). A l'aide de ce produit, il put opérer les rachats et dégrèvements auxquels j'ai déjà fait allusion.

Au moment de sa mort (31 décembre 1453), il laisse de grandes provisions dans le couvent et 500 florins dans le trésor; 104 foudres de vin garnissent les caves; les greniers d'abondance à Schaffhouse étaient remplis; l'église pourvue de vases sacrés; des reliques de saint Firmin obtenues du couvent de Hornbach; la discipline et la concorde rétablies, et la mémoire de l'abbé économe et intelligent tenue en vénération.

Sous les successeurs de Frédéric de Wartenberg, le déclin recommence et se précipite. L'abbé Jean III, Pfuser de Norstetten, est mauvais administrateur. Lorsqu'il vient à mourir (1492), il laisse le couvent criblé de dettes. Ce n'était point faute d'être capable; il passait pour très-lettré; il est l'auteur d'un « Mémorial » en langue allemande; mais il laissait péricliter les intérêts du couvent à tel point, que la communauté fut un moment mise sous l'interdit (1479).

L'événement mémorable de sa longue administration, c'est la visite que fit l'empereur Frédéric III à la Reichenau (1485), et la constitution de la commune d'Allenspach en paroisse indépendante. En retour de cette faveur, les habitants d'Allenspach devaient se rendre deux fois par an, processionnellement, en bateau, à l'église de Saint-Pierre de Niederzell, dont ils relevaient jusqu'ici à titre d'annexe.

Sous l'abbé Martin, de Wissembourg et Krenkingen (1508-1516), vécut le célèbre chroniqueur du couvent, Gallus Ohem, qui dédia son œuvre au prélat et lui recommanda de marcher sur la trace de ses devanciers et de ses propres ancêtres, afin de pouvoir répondre un jour, la tête haute, à l'appel du jugement dernier. On était arrivé dans le monastère à une époque climatérique. Lorsqu'un historien peut adresser à son patron et protecteur un semblable avertissement, il semble que l'institution dont il raconte les annales, est déjà gravement compromise.

A Reichenau, on marchait alors vers l'incorporation de l'abbaye avec l'évêché de Constance. Sous l'abbé Marcus de Knœringen, l'empereur Maximilien Ier avait maintenu l'indépendance de Reichenau contre l'évêque.

Mais Marcus, qui avait abdiqué une première fois (1516), puis avait repris la direction de l'abbaye (1519), finit par se retirer à Radolfzell (1540), après de longues négociations avec l'évêché. Cet événement, qui changeait totalement les destinées de Reichenau, s'accomplit en faveur d'un prélat, venu ou plutôt chassé du Nord. Jean VI, de Weza, avant d'acquérir l'évêché de Constance, sur la recommandation de Charles Quint, avait occupé le siége de Lund, en Scanie, d'où il s'était dérobé aux persécutions de Christiern II, roi de Danemark.

A la date du 8 février 1540, peu de jours après la retraite de Marcus, le nouvel évêque-abbé visita la Reichenau, reçut le serment des conventuels et des habitants, et signa, le 9 février, une convention qui maintenait l'abbé abdiquant dans une honnête aisance, et sauvegardait les anciens priviléges du monastère carlovingien.

En vain le prieur Grégoire Diez s'était opposé à cette révolution intérieure; il avait bien obtenu du pape Paul III une bulle, statuant qu'à la mort de l'évêque Jean de Weza, l'on élirait de nouveau à la Reichenau un abbé spécial. Lorsque ce dignitaire trépassa, le 23 juillet 1548 (soit à Augsbourg, soit à Ratisbonne), son corps, transporté dans l'île, fut enterré sans opposition dans l'église cathédrale (6 août). Son successeur dans l'épiscopat, Christophe Mæzler, brûla la bulle de restitution, qu'on lui avait livrée, et détermina les conventuels à ne point procéder à l'élection d'un abbé; une déclaration fut faite aux États de la Suisse que l'incorporation de l'abbaye ne léserait en rien le droit de protection helvétique, et qu'aucune fortification ne serait élevée dans l'île.

J'ai omis sciemment plus d'un incident de cette longue intrigue. Jean de Weza avait exercé une grande influence sur l'esprit de Charles Quint, dont il avait été le conseiller; il colora son intervention par la crainte, peut-être réelle, de la nomination d'un abbé luthérien.

Telle fut la fin de l'autonomie d'une institution bénédictine, qui pendant un temps avait compté jusqu'à trois cents vassaux nobles, vu sortir de son sein dix-huit archevêques, soixante évêques, vingt-neuf abbés directeurs d'autres couvents.

L'abbé démissionnaire était mort peu de temps après sa retraite à Radolfzell; en s'y rendant, il avait été assailli par une tempête sur l'Untersee, ordinairement si paisible. Un esprit superstitieux aurait pu y voir la punition d'un acte qui touchait un peu à la simonie.

L'administration de Christophe Metzler fut exempte de reproches; il avait fait confirmer par l'empereur Ferdinand Ier les droits régaliens de l'abbaye, et restauré le tombeau de Charles le Gros. Il mourut en 1561, sur

la rive orientale du lac de Constance, dans le château de Mœrsbourg, où le touriste peut encore retrouver la trace de la grande existence de ces évêques-abbés.

Le cardinal-évêque Marcus Sittich, descendant des comtes de Hohenems, et se rattachant, par sa mère, aux Médicis, succède à l'abbé Christophe. Il avait été promu au cardinalat par son oncle Pie IV. Sa première pensée, en arrivant à l'évêché de Constance, fut d'obtenir une nouvelle bulle d'incorporation; il n'éprouva aucune difficulté à ce sujet, et fit souscrire par les moines de Reichenau plusieurs articles impliquant leur soumission. Puis il partit pour Rome et ne revint que rarement dans son diocèse, au grand détriment de l'abbaye.

Pendant son absence, l'avoué Max Emser représentait l'autorité abbatiale à la Reichenau; il régentait les moines, contredisait le prieur, présidait au réfectoire, traitait les conventuels comme s'ils avaient été ses chapelains. Bien plus, il avait établi sa famille dans l'intérieur du couvent, où sa femme donnait des ordres, avait la clef des archives, gouvernait, en un mot, la maison dans tous les détails domestiques.

Les moines, indignés, s'adressèrent aux abbés de Weingarten et de Saint-Gall. Pendant un temps, sur l'intervention du cardinal, l'ordre se rétablit (1573). Mais treize ans plus tard, la situation paraît être devenue intolérable. Les chanoines capitulaires de Constance et les avoués du couvent prétendaient régenter la Reichenau. Les conventuels prirent le parti d'envoyer un de leurs confrères, Lazare Lippius, à Rome, auprès de Sixte Quint, pour se plaindre. Alors les chanoines de Constance, irrités, équipent un bateau, le chargeant de chaînes, de cordes, d'armes, et se préparent à châtier la Reichenau. A cette nouvelle, les moines s'enfuient (20 mai 1586), et réclament l'intervention des cantons catholiques. Les délits des avoués ou représentants du cardinal-évêque étaient flagrants; la diète de Lucerne ne pouvait se dispenser d'examiner les griefs des plaignants. En même temps, les délégués du couvent obtinrent du pape la promesse que le nonce apostolique examinerait l'affaire. Ce dernier fut immédiatement obsédé par les chanoines de Constance; mais il déclara que la justice suivrait son cours, sans aucun égard pour les personnes.

Les chanoines de Constance ne se découragent point; ils circonviennent le cardinal André, archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, et lorsque ce dignitaire autrichien succède au cardinal-évêque Marc Sittich dans l'évêché de Constance, la calomnie eut de nouveau toute chance de réussir.

Dès le 14 février 1590, le cardinal André inaugura son administration abbatiale, en envoyant des délégués pour recueillir le serment d'obé-

dience des moines, et fit exécuter, le 25 mars 1591, un coup d'État au petit pied. Le prieur Lazare Lippius fut destitué et exilé; on fouilla toutes les cellules, pour enlever l'argent et les armes cachées; quelques amis de Lippius subirent l'exil comme lui. Le prieur banni s'obstinant à défendre les droits du couvent, le cardinal fit commencer une instruction judiciaire contre lui. Sur un seul point, l'ancien couvent obtint gain de cause; le cardinal-évêque crut devoir mettre fin au scandale, causé par le séjour d'un avoué laïque dans l'enceinte du monastère.

Le cardinal André avait tous les goûts du grand seigneur; il aimait la chasse, et peu de temps après sa nomination à la dignité d'évêque-abbé de Reichenau, il envoya une meute dans l'île, puis il y fit son entrée solennelle, le 20 juillet 1590. Enchanté du site magnifique, il établit autour de la Pfalz une fosse aux lions et aux ours, puis une belle faisanderie. Les annalistes rappellent que, le 3 novembre 1591, une lionne mit bas trois petits, et que, trois semaines plus tard, le lion mâle força sa cage et parvint à sortir par la porte de la Pfalz, sur la place publique, où il se précipita sur un cheval monté par le boulanger du couvent. Il fallut tuer à coups de fusil l'animal féroce, au moment où il dévorait sa proie.

L'exhibition de bêtes fauves à la Reichenau se complète encore par le séjour d'un chameau; c'était, au seizième siècle et dans ces parages, une véritable rareté.

A ses nombreuses dignités laïques et ecclésiastiques, le cardinal André réunissait celle de régent austro-espagnol des Pays-Bas; comme tel, il résidait souvent à Bruxelles. Lorsqu'il était en Souabe, il s'établissait en face de la Reichenau, au château de Hegne, qui avait été acquis par son prédécesseur Marc Sittich. C'est de là qu'il partit pour le jubilé, et n'en revint pas. Il mourut à Rome, à peine âgé de vingt-sept ans, le 12 novembre 1600.

La courte administration de Jean-Georges de Hallwyl (évêque de Constance, de 1601 à 1604) suffit pour remettre le trouble dans le couvent, où les employés laïques maltraitaient les conventuels. Ces derniers, dans l'intervalle qui s'écoule entre le décès de Hallwyl et l'élection de Jacques de Fugger, s'opposent aux actes arbitraires; on exile les récalcitrants. Lazare Lippius recommence son opposition, s'adresse à Paul V, et obtient une bulle de restitution qui n'est jamais exécutée. Le prieur opposant meurt à Einsiedeln, de colère peut-être.

Sous l'évêque Jean Fugger, le couvent est reconstruit, et les moines exilés rentrent dans leur ancien domicile, à l'exception de quelques têtes chaudes, dont l'évêque se méfiait.

Le commencement de la guerre de Trente ans se fit sentir à la Reichenau

par le renchérissement des denrées. Jean Fugger était mort en 1626; son successeur Sixte Werner, qui n'administra le diocèse que pendant moins de deux ans (24 janvier 1626 au 14 novembre 1627), avait entamé une instruction judiciaire contre le prieur Maurice Türinger, accusé d'amasser de l'argent pour libérer le couvent de sa sujétion à l'évêché. On trouva, en effet, quelque argent dans sa cellule, et on le destitua.

Sous l'évêque Jean (VII) Truchsess de Walbourg (1627-1644), le couvent ressentit de plus en plus les misères de la guerre de Trente ans. En 1632 et 1633, les Wurtembergeois et les Suédois pillèrent la Reichenau; en 1639 (7 janvier), ces derniers y établirent leurs quartiers; un an après, un général autrichien occupa le château de Kœnigsegg, situé dans l'île; mais au bout de peu de jours (14 janvier 1640), une attaque nocturne des vaillants bourgeois fit déguerpir l'hôte incommode.

Au moment où la longue guerre de religion tirait à sa fin en Allemagne, en 1647, la garnison du château de Hohentwiel et les Suédois surprirent la Reichenau. Ce fut une triste époque pour l'île et pour les établissements religieux. Les églises furent pillées, les habitants et les curés enlevés; le couvent, où il ne restait plus que trois moines, allait être incendié; mais pour sauver le saint asile, l'un des conventuels se laisse emmener comme otage; en cette qualité, il fut rudement malmené, entraîné jusqu'en Saxe et en Bohême. Ces derniers événements se passent sous l'évêque François-Jean de Prasberg (évêque-abbé de 1645 à 1689).

Après la paix de Westphalie, on institua une fête appelée le *Schwedentag,* pour célébrer la fin de ces calamités.

Immédiatement, à la place du pillage, on vit la reprise des anciennes intrigues au sujet de l'annulation complète de l'abbaye. L'évêque fit à ce sujet des démarches efficaces auprès de l'archiduc Sigismond-François, évêque d'Augsbourg, et auprès des conseillers aulíques à Inspruck; plusieurs conventuels récalcitrants, qui réclamaient l'autonomie de l'abbaye, moururent dans l'exil et la misère.

Des discussions toutes pareilles eurent lieu au dix-huitième siècle. Il convient toutefois de noter, à travers ces tristes querelles intérieures, la fête millénaire de la fondation du couvent, célébrée le 25 avril 1724. L'évêque de Constance, Jean-François de Stauffenberg, accompagné de trois chanoines, célébra, dans le Münster, une grand'messe, entonna l'hymne ambrosienne, et subit un discours de Henri Maïer sur « l'île fortunée ».

Une autre fête religieuse marque l'année 1738. Le prieur Maurus avait découvert, dans le couvent de Güntersthal en Brisgau, la relique du sang du Sauveur, qu'un moine prudent de la Reichenau y avait cachée pendant

les troubles de la guerre de Trente ans. La relique, réintégrée à la Reichenau, fut exposée à l'adoration des fidèles. L'évêque Schenk de Stauffenberg assista à la cérémonie et fit exécuter un tabernacle pour abriter ce trésor d'église reconquis.

Sous les successeurs de Schenk de Stauffenberg (mort en 1740), les disputes au sujet de l'incorporation recommencèrent plus vivement que jamais. Les moines s'adressèrent, pour le redressement des torts, à la cour aulique de Vienne (1751). Des machinations habiles furent mises en œuvre par l'évêque François-Conrad de Rodt (1751-1752). Le défenseur du couvent, le père Meinrad Michelbeck, épuisa toutes les instances; il s'adressa même à l'impératrice et à la cour de Berlin. Cette dernière démarche, évidemment intempestive, précipita la fin de cet interminable drame domestique. A la fin de février 1757, l'évêque envoya un rescrit, daté de Hegne, prescrivant au préfet ou avoué supérieur (Obervogt) d'empêcher tout enlèvement de livres, d'argent ou de trésor d'église. Une commission exécutive avait été nommée; elle arriva de Constance, accompagnée d'un notaire et de quarante soldats épiscopaux, le 30 mars, à dix heures du matin. Toutes les précautions avaient été prises pour empêcher la moindre résistance des habitants et des conventuels. Des gardes avaient été placées au haut des clochers et dans les dépendances du couvent. Les conventuels furent sommés de se rendre dans la salle capitulaire; on leur donna lecture du bref apostolique de Benoît XIV, qui autorisait l'évêque de Constance à transférer autre part les moines rebelles. La ratification impériale était annexée au document; la tergiversation n'était plus possible. Cependant les conventuels protestèrent avec véhémence; le père Stader s'écria: «Je me laisserai plutôt trancher la tête que de quitter ma place.» Pendant deux heures ce ne furent que cris et tumulte. Puis le calme revint; après de longs pourparlers et une opposition matérielle des pères, qui formèrent pour ainsi dire une chaîne, en entrelaçant leurs bras, il fallut employer la violence, et les amener un à un dans les divers couvents qu'on leur assignait comme asile ou comme prison. La lutte fut terminée à quatre heures du soir. Les cellules, les chambres de recette, les salles de la bibliothèque furent mises sous le scellé, et le couvent occupé militairement.

Le père Meinrad en appela à la Diète de l'Empire; il continua une guerre de pamphlets avec l'épiscopat de Constance et il fut soutenu par la France, la Prusse, la congrégation de Saint-Maur, les Bénédictins de Souabe et de Bavière; mais il épuisa ainsi ses dernières forces et mourut avant ou plutôt sans avoir atteint son but.

La Reichenau devint un poste de mission, occupé par douze moines que l'on avait appelés de divers couvents.

Le cardinal-évêque Hugues Damien, qui avait provoqué et mené à fin cette lutte pénible, mourut à la Mœrsbourg, le 15 octobre 1775.

Sous l'évêque Maximilien-Christophe de Rodt (mort à la Mœrsbourg, le 19 janvier 1800), la paix régna à la Reichenau. « *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* »

Au commencement du dix-neuvième siècle, la seigneurie de la Reichenau passa au grand-duché de Bade. Depuis 1809, l'île se trouve comprise dans le district de Constance.

La bibliothèque conventuelle a été répartie entre la bibliothèque universitaire de Heidelberg et la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe. Pendant le premier quart de ce siècle, on a peu à peu démoli quelques églises, la plupart des chapelles, la demeure abbatiale. Dans les églises, il n'y a plus guère de traces des anciennes peintures et sculptures; cependant, même dans sa décadence actuelle, la Reichenau conserve assez de monuments qui rappellent son ancienne splendeur, puisque les trois basiliques principales sont debout, religieusement conservées maintenant, fréquentées par les fidèles, par les antiquaires, par les curieux; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, une destruction inattendue, une catastrophe quelconque venait frapper les édifices encore existants, l'île fortunée, colonisée par saint Firmin, il y a maintenant près de onze siècles et demi, appellerait encore l'attention des historiens et la visite mélancolique de tout voyageur, amant des pieux souvenirs. LOUIS SPACH.

Annexe n° 1.

Je me suis servi, pour le travail ci-dessus, de:

La belle publication de la Société archéologique de Bade, intitulée : *Denkmale der Kunst und Geschichte des Heimathlands, herausgegeben von dem Alterthumsvereine für das Grossherzogthum Baden durch dessen Direktor A. v. Bayer. Die Kirchen von Reichenau, in zwei Abtheilungen. Jahrgänge 1856 und 1857.*

Chronik des chemaligen Klosters Reichenau; ein Beitrag zur schwäbischen Geschichte aus handschriftlichen Quellen, dargestellt von O. F. H. Schœnguth. Fribourg en Brisgau, 1836. 1 vol. in-12. — Monographie un peu diffuse, mais excellente au fond, remplie de détails curieux et indispensables.

Die Insel Reichenau im Untersee (Bodensee bei Constanz), mit ihrer ehemaligen berühmten Reichsabtei. Urkundlich beschrieben von F. X. Staiger. Constance, 1860. 1 vol. in-8°, plus précis, mais moins complet que Schœnguth. Excellente monographie, très-impartiale.

Dümge, *Regesta badensia.* Carlsruhe, 1836, in-4°.

Annexe n° 2.

Les abbés du couvent de Reichenau[1].

1. Saint *Firmin,* fondateur de l'abbaye 724-727
   Meurt dans le Palatinat en 754.
2. *Etho* (Etto, Heddo), du domaine des ducs d'Alsace, administre pendant sept ans 727-734
3. Keba ou Kebo 734-736
4. Ernfried ou Erenfried, en même temps évêque de Constance 736-746
5. Sidonius, aussi évêque de Constance 746-760
6. Jean Ier, évêque de Constance, abbé de Saint-Gall, et abbé de Reichenau. 761-782
7. Pierre. . . . . : . . 782-786
8. *Waldo* 786-806
   En 806, Waldo passe à l'abbaye de Saint-Denis, près Paris; il meurt en 814.
9. *Hatton Ier* (Eddon), évêque de Bâle, abbé de Reichenau, il construit la cathédrale, se démet de ses fonctions . . 806-822
   Il meurt, comme moine, à la Reichenau, en 836.
10. *Erlebald,* neveu de Waldo, abbé de Reichenau. 822-838
    Se démet de ses fonctions, meurt en 838.
11. Ruadhelm (Ruethelm, Rudhelm). 838-842
    Se démet de ses fonctions en 842.
12. *Walafried-Strabo* 842-849
13. Folkwin ou Volkwin 849-858
14. Walther 858-862
15. Hatto II (Heito). 862-871
16. Ruodo, Rudo (Rendolod[2]) 871-888

1. J'emprunte cette liste des abbés de Reichenau à l'ouvrage de Staiger.

2. D'après Kolb, *Lexique historique, statistique, topographique du grand-duché de Bade.* — Kolb donne comme 18e abbé : Kolamo.

17. *Hatto III,* aussi archevêque de Mayence 888-913
18. Hugues 914
19. Thieting 914-917
20. Heribrecht, Herbrecht. 917-927
Destitué par le duc Burkard.
21. Liuthard, Luithard, Luthard. 927-934
22. Alawich. 934-958
23. Eggehard, Ekkehard (I), construit l'église de Saint-Jean à Reichenau 958-972
Destitué par l'empereur Otton Ier, à raison de sa mauvaise administration.
24. Ruodimann, Rutmann 972-984
25. Witego, Witegowo, Witegoue. 984-998
26. Alawich II (de la famille des comtes de Soultz). 998-1000
Meurt en Italie comme évêque de Strasbourg.
27. Ymo, Immo 1001-1008
Destitué par l'empereur Henri II le Saint.
28. Berno. 1008-1048
29. Ulric (I). 1048-1070
30. Memrad, Memward, Meginhard 1070-1074
Se démet de ses fonctions.
31. Rupert (abbé de Bamberg avant d'être nommé à la Reichenau), simoniaque. 1074-1076
32. Eggehard, Ekkehard II, comte de Nellenbourg. 1076-1088
33. Ulric II, des comtes de Lupfen. 1088-1122
34. Rodolphe de Bottstein ou Bottenstein. 1122-1131
35. Louis, des comtes de Pfullendorf 1131-1135
Assassiné à Tuttlingen.
36. Ulric (III), des comtes de Zollern 1135-1136
37. Otto (baron de Bottenstein) 1136-1139
38. Frideleus, Frideloh, Fridollo, des barons de Hardegg ou Heidek 1139-1159
39. Ulric IV, des comtes de Hardegg, frère de Fridollo. . . . 1159-1173
40. *Diethelm* (I), des barons de Krenkingen, est aussi évêque de Constance. 1173-1206
41. Hermann de Spaichingen 1206-1207
Démissionnaire au bout de huit mois.
42. Henri (I), des comtes de Calw. 1207-1234
Deux ans d'interrègne.

43. Conrad, des comtes de Zimmern 1236-1255
44. Burcard, des barons de Hewen 1255-1261
45. Henri (II) 1261-1270
46. Albert de Ramstein 1270-1296
47. Henri (III) de Klingenberg, évêque de Constance. 1296-1306
48. Diethelm (II) de Kastel, près Constance 1306-1342
49. Éberhard, baron de Brandis. 1342-1379
50. Henri (IV), baron de Stoffeln 1379-1383
51. Mangold, baron de Brandis, évêque de Constance 1383-1384
52. Werner de Rosenegg 1384-1402
53. Frédéric II, comte de Zollern 1402-1427
54. Henri V de Hornberg, abbé pendant trois à quatre mois. 1427
55. Frédéric II, baron de Wartenberg-Wildenstein 1427-1453
56. Jean (II) de Hunnwyl. 1453-1464
57. Jean (III), Pfuser de Nordstetten 1464-1492
58. Martin, comte de Weissenburg, et baron de Krenkingen. 1492-1508
59. Marcus de Knœringen. 1508-1516
Résigne l'abbaye (1516).
60. George Piscator 1516-1519
61. Gallus Kalb, résigne ses fonctions immédiatement après l'élection 1519
62. Marcus de Knœringen, abbé de Reichenau pour la seconde fois 1519-1540
En 1540, l'abbaye de la Reichenau passe à l'évêché de Constance [1].
63. Jean (VI), de Weza; avant d'arriver à l'évêché de Constance, archevêque de Lund, suffragant de Rœskilde en Danemark; chassé par Christiern II; il est nommé évêque de Constance et abbé de Reichenau. 1540-1548
64. Christophe Mæzler, évêque de Constance, abbé de Reichenau 1548-1561
65. Marcus Sittich, des comtes de Hohenems, cardinal-évêque; 1561-1571
résigne ses fonctions d'évêque de Constance. 1571-1590
66. André, des archiducs d'Autriche, cardinal-évêque; gouverneur du Tyrol et des Pays-Bas, évêque de Constance. 1590-1600
67. Jean-Georges de Hallwyl. 1601-1604
68. Jacques de Fugger, baron de Kirchberg 1604-1626

1. A partir d'ici, Staiger ne donne plus la liste des évêques-abbés.

69. Sixte Werner, de Summerau et Prassberg 1626-1627
70. Jean (VII), des Truchsess de Walbourg 1627-1644
71. François-Jean, de Prassberg 1645-1689
72. Marquard Rodolphe de Rodt 1689-1704
73. Jean-François de Stauffenberg 1704-1740
74. Hugues Damien de Schœnborn, cardinal-évêque 1740-1743
75. Casimir-Antoine de Sickingen 1743-1750
76. François-Conrad de Rodt, cardinal-évêque 1751-1775
77. Maximilien-Christophe de Rodt 1775-1800
78. Charles-Théodore de Dalberg 1800-1802

Annexe n° 3.

Quoique Dümge ait publié cette charte de l'abbé Walafried, je ne résiste point au désir de la reproduire ici. Le document est, pour ses détails économiques, d'un intérêt majeur, et le Recueil de Dümge ne se trouve point entre les mains de beaucoup de lecteurs de notre Bulletin; il manque même dans plus d'une bibliothèque publique :

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis Walafredus deo favente Augiensium abbas quamvis indignus. Omnium fidelium nostrorum tam presentium quam futurorum comperiat industria qualiter nos cum senioribus residentes et tam de futuro quam de presenti fratrum commodo premeditantes disposuimus quid utilitatis et quale debitum singulis annis nostro communi cellerario posset conferri. De chuningespache (Kœnigsbach) X haspas de canafo [1], de Otelingen similiter, in marchelingen (Markelfingen) debent esse VI mansarii [2] qui has parare debent. De pirningen X modios leguminum C casei. unam ovem. IV haspas de filis. V de canafo. unum cadum de melle [3] de emphingen similiter. De pinestorf similiter. de Wagingen (Wehingen) similiter. et unam padellam [4]. De tuseling (Tusslingen) similiter et in natale Domini C. scudellæ et unam magnam scudellam. vasa parapsidum [5]. et in assumptione sanctæ Mariæ L. scudellas. et in pasca C. scudellas et L. parapsidum. de meringen (Mœhringen) similiter, sicut de wingen (Wengen) et XII ollas in natale Domini et L. cacabas [6]. Et in festivitate S. Michaelis item. XII ollas et L. cacabas et in pasca similiter. de tuttelingen (Tuttlingen) similiter sicut de emphingen. De tota para [7] duo caldaria unum majorem et unum minorem [8]. Excepto Wagingen duas naves una major et una minor. De rodelingen (Riedlingen) et de homstetten (Honstetten) decem haspæ de lino. C casei unum

1. Dix écheveaux de chanvre.
2. Colons.
3. Un rayon de miel.
4. Ustensile de cuisine.
5. Des assiettes, des écuelles, etc.
6. Chaudron.
7. Canton; *Gau*.
8. Chaudron.

cadum mellis. L. duos modios salis XII cados de pinguedine [1]. De pasca sancto usque in festivitatem S. Michaelis per singulas ebdomadas VI pondera lardi denter ei, et cottidie XX panes librati et porrum sufficienter ad warmosium [2]. Ad warmosium ut charitative preparetur quatuor vaccæ cellerario dentur, una de tuselingen. secunda de altheim. tertia de Muleheim (Mühlheim), quarta de Thettingen (Dettingen). Hæ autem vaccæ in horto fratrum stabulentur et a cellerario bene procurentur. quod si harum vaccarum una moriatur. altera de eadem villa unde illa quæ mortua est successit restituatur. Et cottidie warmosium fratribus tribuatur preter hos dies quando plexo servitio eis serviatur. Et hoc ideo si quis fratrum de tribus ferculis quæ cottidie eis dantur propter infirmitatem stomachi non cibetur. saltim de quarto quod est warmosium pro lenitate cibi reficiatur. De stecheboron (Stekborn) XL viri vinitores debent plantare porrum in orto fratrum unusquisque XII lineas et discipuli cellerarii debent XII spacia imponere et plantare. De portario debent VI spacia imponere. de hospitario sex spacia. De unlaingen (Unlingen) C caseos X modios leguminum unum cadum mellis I ovem et V haspas de lino. De Altheim similiter. de geigingen (Gemhingen) similiter de munehrdorf (Mintersdorf) similiter. De oriente debent dare duas naves unam majorem et unam minorem et debent edificare IIII domos piscatoribus. et de para similiter. de longobardia [3] XII modios castaneorum. V soumas olei. de reia curia [4] XL modios de favis. CCC caseos majores. De camera abbatis unam minorem sagenam [5]. et duas naves [6]. de Almenesdorf (Allmansdorf) XII haspas de canafo et unam navem. de uuolmotingen (Wolmatingen) X haspas. de tettingen X haspas. De uuolmotingen et de tettingen navem majorem et in uuolmotingen debent parari haspæ. et de hagene (Hegne) IIII. maltera frumenti ad haspas parandas [7]. De almenestorf dentur XVII carradæ de virgis ad capiendos parvos pisces ad lohen [8]. De uuolmotingen XII carradæ palorum [9]. et de tettingen XII ad octo loca piscalia exceptis beneficiis piscatorum [10]. et si inde aliquam fraudem fecisse culpantur servili judicio examinentur. et cum sagena fratrum in superiori loco est ad piscandum piscatores primo mane vadant, ut pisces ad tempus mensæ deferant. et prandium a cellario accipiant. unicuique autem piscatorum sagenam fratrum trahenti stoupas vini si ita habunde crevit ut possit dari cum pane tribuatur. at sinon crevit steculus cerevisiæ gratanter ab eis suscipiatur; cellerarius det sagenam ad capiendos pisces qui dicuntur flores piscium. et duo piscatores imponant eam in aquam. et duo agitent pisces per alveum reni. et illis IIII singulis unum calicem vini tribuat minister cellerarii. Et quotiens nuncius cellerarii venerit, et eos agitare jusserit, statim parati sint.

Et nemo sedeat in illo loco lohen nisi IIII viri piscatores et quotiens minister a cellerario piscatoribus episcopi jusserit parati sint ad piscandum propter utilitatem quam de nostro habent. Et quotiens a pascha ad hagene (Hegne) in paludibus et in harundinetis locis illis

1. Espèce de gâteau, au lard peut-être.

2. Terme inconnu; ne se trouve point dans les glossaires; évidemment une espèce de potage préparé avec du pain, du lait et du porreau.

3. Cela se rapporte aux biens possédés par le couvent en Lombardie, sur le lac de Côme.

4. *Regia curtis.*

5. Filet.

6. Barques de pêcheurs.

7. Le blé devant évidemment servir à l'entretien des ouvriers qui préparent le chanvre.

8. *Im Loch;* localité près d'une espèce de digue ou de bâtardeau. — Cette localité était habitée par quatre pêcheurs.

9. Poteaux servant à la digue.

10. Les districts (*Fischenz*), occupés par les pêcheurs, tenanciers de l'évêque de Constance, étaient entretenus aux frais de ces pêcheurs eux-mêmes; le couvent n'avait point à s'en mêler.

quatuor piscatoribus piscari precipitur parati sint cum navibus et alliis instrumentis piscalibus. et post piscationem eant ad cellarium et accipiant prandium. et a natale Domini usque in pascha in singulis dominicis veniant cum suis piscibus ad cellarium. Hec omnia dicta cum senioribus nostris statuimus cellerario singulis annis ut tribuantur. ut fratres per hec ab eo statuto tempore pleniter reficiantur.

Ego Sneuwartus monachus et diaconus scribbsi (sic) et sigillo domni Uualfredi abbatis consignavi [1].

Acta sunt hec augia kal. sept. in nat. sancte verene virginis. Anno autem dominicæ incarnationis DCCCXLIII feliciter. amen.

(Voy. Dümge, p. 70, 71.)

1. Le sigille consiste dans la tête d'un César romain.

NOTICE

SUR

DIVERSES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES A GUMBRECHTSHOFFEN

ET PARTICULIÈREMENT

SUR UN CIMETIÈRE A USTION, SUR UNE VILLA ROMAINE,

SUR PLUSIEURS STATUES ÉQUESTRES

ET SUR DEUX SCULPTURES ATTESTANT LA VITICULTURE DANS CETTE RÉGION SOUS LES ROMAINS.

Dans le canton de Niederbronn, chaque localité porte, tracé sur la pierre, le certificat de son origine gallo-romaine. Passons, dans cette notice, à Gumbrechtshoffen, séparé en deux par le cours de la Zinsel, et formant aujourd'hui deux communes distinctes, sous les noms de Nieder et d'Ober-Gumbrechtshoffen.

On a trouvé dans ces deux villages, à diverses époques, des médailles romaines, des flèches de guerre, des pierres gauloises, dites haches de silex. Ces pierres sont conservées comme un précieux talisman dans certains ménages : les campagnards leur donnent vulgairement le nom de *Donneraxte,* et leur attribuent une vertu occulte dans le gonflement des ruminants. Sur différents points, on rencontre, en quantité, des tessons de poteries antiques, des briques romaines en argile rouge, des tuiles à rebords, et d'autres restes de bâtisses. Au commencement de la restauration, un cultivateur, en labourant sur la Haardt un champ marné de tuileaux à rebords, déblaya, sous le sol, une dalle à bas-relief, portant une inscription en l'honneur de la divinité qu'elle représente. A la même époque, on découvrit, an der Kohlmatt, des argiles plastiques figurant des statuettes et un petit objet d'or en forme d'aiguille. Je n'ai pu savoir positivement où tous ces objets ont passé.

Au mois de juillet 1816, des officiers de l'armée alliée, pour se distraire, explorèrent à environ deux cents mètres de l'endroit, à droite et sur le bord du chemin qui mène à Zinswiller, un champ mortuaire où toutes les sépultures appartenaient au système de l'incinération; ils y ont déterré un certain nombre de vases cinéraires, et notamment une urne placée dans

une pierre carrée. En 1860, la culture amena, dans le même terrain, la découverte de plusieurs autres vases en terre cuite, renfermant des cendres et des ossements calcinés. La nature grossière de la poterie rapproche ces urnes de celles rencontrées en 1855 dans le cimetière gallo-romain du Rebberg, près de Zinswiller. L'existence d'un cimetière commun reste hors de doute, sur l'emplacement que nous indiquons aujourd'hui pour la première fois.

En 1843, des fouilles opérées dans la direction d'Uttenhoffen, au lieu dit Sandstreng, mirent à jour, sous un tas de vieux débris de constructions, des assises fondamentales que l'on présumait avoir supporté une villa romaine. Ce qui fortifie cette opinion, c'est qu'on découvrit dans les décombres les restes d'une statue équestre, dépouillée de son cavalier, et la partie convexe d'une trusatille que l'on faisait tourner à bras : ces meules portatives existaient dans chaque ménage gallo-romain, et servaient aussi aux soldats à moudre le grain qu'on leur donnait pour nourriture. Il est donc très-présumable qu'une villa romaine occupait l'emplacement qui a caché ces antiquités.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de rappeler ici qu'on a découvert, dans cette circonscription, plusieurs autres statues équestres, plus ou moins mutilées :

En 1833, on a trouvé enfouie dans un champ entre Langensoultzbach et Mattstall, une statue équestre en grès d'une couleur jaunâtre, dont le cavalier foule un homme sous les pieds de son cheval. Le captif a l'air juvénile; il est représenté nu et couché sur le ventre; sa pose semble indiquer qu'il fut pris à revers et en fuyant.

Une autre sculpture de ronde bosse, comme celle qui précède, figurant également un cavalier foulant aux pieds un prisonnier de guerre, a été déterrée, en 1828, à Niederbronn, à peu de distance de la source minérale, dans le creusement d'une cave. Ce morceau est d'un grès rougeâtre. On remarque que le cavalier portait la tunique romaine. Le prisonnier n'a pas de vêtement; il a les jambes liées au moyen d'une corde, et est renversé sur le dos, ce qui suppose une attaque de front.

M. le docteur Schnœringer, antiquaire en résidence à Brumath, est possesseur de ces deux monuments. Malheureusement, ils sont dépouillés tous les deux de leurs guerriers. A en juger par ce qui en reste, leur hauteur n'était que d'environ $0^m,50$. Je suis porté à croire qu'ils étaient posés primitivement sur une petite colonne, ou au moins placés sur un socle. En souvenir de quels héros ont-ils été érigés, et à quelle époque ? je l'ignore.

Une dalle à bas-relief d'un grès vosgien, de $0^m,85$ de hauteur sur $0^m,75$

de largeur, trouvée à Niederbronn vers 1768, et figurant un cavalier traînant à sa suite un ennemi vaincu, se voit depuis longtemps au musée des antiques de Strasbourg. Le cavalier tourne la tête en arrière; il porte les cheveux courts; il est vêtu de la casaque romaine; de la main gauche, il dirige son cheval, et de la main droite il tient le manche d'une hache qu'il porte sur l'épaule. Le captif, qui semble se débattre, est attaché à la queue du coursier, lancé à toute bride.

Deux autres statues équestres, que j'ai décrites dans de précédentes notices, citées dans le Bulletin, tome Ier, p. 87, et tome II, p. 218, ont été retrouvées, l'une, en 1846, dans la forêt de Haguenau, au canton de Metzeleck, près d'Eschbach; l'autre, en 1842, à Oberbronn, au lieu appelé Rittersberg.

Ce genre de monuments paraît avoir été particulier aux Romains dans cette partie de la Gaule. Le peuple-roi les élevait à la gloire d'un vainqueur, en l'honneur d'un prince, d'un chef militaire, d'un grand capitaine, ou en mémoire d'un événement mémorable. Quelques-uns y voient l'apothéose d'un empereur; d'autres, un simple combat de guerrier à guerrier. En tous cas, ces trophées identiques pour l'idée de fond, et quasi uniformes dans l'exécution, étaient destinés à conserver à la postérité le souvenir, soit de conquêtes, soit d'expéditions glorieuses. Peut-être faudra-t-il conclure de leur présence à une victoire décisive remportée en ces lieux. Quoi qu'il en soit, ces sculptures, à mon sens, prouvent une fois de plus que des soldats légionnaires se partageaient cette partie de la province avec les habitants indigènes. A n'en plus douter, cette contrée formait, du temps des Romains, un point militaire très-important.

En 1833, lors de la démolition de l'ancienne église de Gumbrechtshoffen, on rencontra, enfoui dans les fondements, un tronçon d'une colonne cannelée de 1^m^,20 en diamètre, avec plusieurs fragments de pierres taillées d'origine romaine. Ces débris ont été réemployés comme blocailles dans la nouvelle église, élevée sur l'emplacement de l'ancienne; les archéologues à venir trouveront donc encore matière à exercer leur sagacité, lorsque , au bout d'une série de siècles, il deviendra nécessaire de bouleverser la nouvelle construction. La collection archéologique de M. le docteur Schnœringer comprend trois morceaux de sculptures qui sont sortis des mêmes fondements et dont voici une courte indication :

1° Une tête sculptée de grandeur naturelle, représentant la face d'un personnage masculin, aux cheveux bouclés, les yeux fermés, et portant barbe et moustaches. Est-ce Morphée qui paraît sur les monuments, sous la figure d'un vieillard barbu?

2° Le fragment d'une pierre, en forme de tablette, où l'on voit des sarments avec des feuilles de vigne. A mon avis, c'est une sorte de treille.

3° Un bas-relief, de $0^m,44$ de haut sur $0^m,44$ de large et $0^m,10$ d'épaisseur. Cette sculpture porte sur le même plan deux bacchantes sans vêtement, dont l'une, celle placée à droite (du tableau), présente un verre de vin, et dont l'autre, placée à gauche, verse un grand vase à double anse sur une feuille de vigne: un léger manteau, qui semble flotter au gré du vent, est attaché à la nuque de cette dernière. Elles ont, toutes les deux, la tête échevelée. Ce morceau, dont je joins le dessin, est sans contredit l'un des plus curieux que les Romains nous aient légués dans cette partie des Gaules; il rappelle la gaiété, l'animation, la jovialité des vendanges dépeints par Homère dans l'Iliade. Nous pouvons en induire avec une grande apparence de raison que, déjà sous les Romains, la culture de la vigne avait lieu dans cette contrée. Ce monument serait-il contemporain de l'empereur Probus qui, à l'année 277 après Jésus-Christ, donna une permission générale de planter des vignes dans les Gaules? Il peut se faire qu'une inscription viendra nous l'apprendre un jour. Quoi qu'il en soit, cette pierre, autant que je sache, est le seul monument archéologique prouvant la viticulture dans la Basse-Alsace à l'époque romaine, à laquelle elle remonte indubitablement. Aussi, son existence me porte à admettre comme probable l'opinion des habitants qui soutiennent que, déjà dans ces temps reculés, le raisin mûrissait sur la pente des coteaux qu'ils cultivent, et dont le crû jouit d'une bonne réputation, surtout celui des collines vinifères d'Oberbronn.

L'ancienne église de Gumbrechtshoffen n'est pas la seule qui ait recélé dans ses murailles des emblèmes du paganisme. Des sculptures mythologiques se voient encastrées encore aujourd'hui dans les murs des églises de Schweighausen et de Walbourg; et il en a été retiré, en partie brisées, et en partie entières, des anciennes églises de Spachbach, de Preuschdorf, de Langensoultzbach, de Neehwiller, de Reichshoffen, de Mietesheim, de Mertzwiller, de Bachhoffen près Morschwiller, et de Gebolsheim. Ce sont là, à part d'autres considérations, autant de monuments de la victoire remportée par la religion de Jésus-Christ sur le vieux polythéisme, et ceux qui les avaient utilisés dans ces églises comme matériaux, étaient assurément bien loin de soupçonner qu'ils serviraient un jour à attester les naïves légendes de nos bréviaires sur la destruction des idoles par les premiers apôtres de la province.

Autrefois, lorsque les églises tombaient de vétusté, on a très-rarement consenti à les déplacer, mais on les reconstruisait sur le même lieu. La

plupart de celles que nous venons d'énumérer, rebâties au moyen âge, avaient remplacé elles-mêmes des chapelles infiniment plus anciennes. — Dans maintes localités, l'église existante occupe la même place où avait été posé, au lieu même du sanctuaire païen, le premier autel du seul et vrai Dieu.

A ceux qui argumentent de la présence de symboles païens dans nos églises, pour conclure que les croyances chrétiennes sont une transformation du paganisme, ou une accommodation aux idées des Gentils, ce n'est pas ici la place de leur répondre par une longue démonstration; il suffit de dire qu'ils pèchent par la base, qu'ils n'ont aucune notion des doctrines chrétiennes, et qu'ils connaissent peu l'histoire ecclésiastique : les lieux des assemblées païennes, avant d'être ouverts au culte des chrétiens, furent purifiés, réparés, appropriés, réconciliés, exorcisés et sanctifiés : « Il en est, dit saint Augustin, des temples, des idoles et des bois sacrés, « comme des hommes mêmes. On n'extermine pas les derniers, mais on « les convertit à la vraie religion. On ne détruit pas les temples, on ne met « pas en pièces les idoles, on ne coupe pas les bois sacrés; mais on les « consacre à Jésus-Christ. »

Jér. Ans. Siffer,
curé de Weyersheim.

LE

PALAIS DE CONSTANTINE.[1]

Les bulletins de la Société archéologique de Constantine continuent, comme par le passé, à nous offrir une série de curieux travaux. Nous avons reçu tout récemment le 1er volume de la seconde série (le XIe de la collection); c'est une collection de mémoires historiques et archéologiques très-intéressants, et de nature à fixer l'attention même de ceux des lecteurs qui resteront toujours, malgré eux, étrangers à l'Algérie. Je dois déclarer, pour ma part, qu'après avoir lu la monographie de M. Féraud sur le palais du bey de Constantine, j'ai éprouvé un redoublement de regrets de ne pouvoir visiter l'ancienne capitale de la Numidie. L'opuscule de M. Féraud nous donne la description détaillée du palais mauresque, monumental, construit pendant les dernières années qui ont précédé la conquête française; incidemment l'auteur nous promet la biographie du bey El-Hajd-Achmet, constructeur de ce merveilleux édifice; et ce ne sera pas la partie la moins curieuse de ce travail, à en juger d'après certains épisodes de la vie de ce tyran local, épisodes qui se rattachent à telle ou telle partie du corps de bâtiments, élevé par le caprice du petit despote.

Il y avait dans la nature d'Achmet-bey des instincts sanguinaires, dignes des plus méchants empereurs romains. Sans pitié pour les femmes de son harem, — il en avait quatre cents, — sans entrailles pour les nombreux serviteurs et esclaves attachés à sa maison, astucieux, fourbe, à la fois rapace et dilapidateur, il a marqué les vingt années de son pouvoir par des faits d'une iniquité, d'une brutalité révoltante. Mais ce n'est pas de lui que je dois vous entretenir en ce moment, c'est de la fantastique construction, qui a fait l'étonnement de tous nos compatriotes et des touristes européens qui ont visité Constantine depuis trente ans. Seulement, pour ne pas troubler ce sentiment d'admiration, il faut oublier ce qu'il en a coûté de sang et de larmes, avant que ce splendide édifice fût élevé sur les débris de tout un quartier de la ville, et sur la ruine de nombreuses familles de propriétaires spoliés. Ce n'est point au nom de l'utilité publique qu'Achmet bey poursui-

1. Extrait d'un rapport sur plusieurs ouvrages périodiques envoyés à la Société.

vait la réalisation de ses plans, mais parce que tel était son bon plaisir. Il put, surtout après juillet 1830, c'est-à-dire après l'exil du dey d'Alger, se permettre en pleine et complète liberté ses actes arbitraires. Ainsi s'éleva, en peu d'années, autour de l'ancienne maison patrimoniale du bey, le magnifique groupe de bâtiments qui n'a point son pareil dans toute l'Algérie, mais qui malheureusement se détériore aussi vite qu'il a été construit par des ouvriers et des artistes indigènes. La solidité, en un mot, fait défaut à ce rêve des mille et une nuits, qui eut le privilége d'enthousiasmer Horace Vernet, le prince des peintres modernes, et après lui les hôtes augustes et illustres, les généraux, les officiers supérieurs qui ont successivement habité ces pavillons mauresques, et reposé sous les orangers qui embaument l'un des compartiments intérieurs du palais.

Ce qui fait défaut à l'habitation splendide d'Achmet, c'est l'unité de plan, de conception, d'ornementation. On a construit un peu au hasard, en assignant à des artistes ou des ouvriers différents, l'exécution des diverses parties de l'édifice. On a orné les salles, les pavillons, les portiques, les cours à l'aide de décors enlevés impitoyablement dans toutes les habitations riches de la ville. Malgré cette bigarrure, et en dépit de la détérioration déjà visible de plus d'une paroi, de plus d'une colonne ou d'un pilier, il paraît que l'impression de l'ensemble est merveilleuse, étourdissante, et qu'après les ruines romaines, dont l'ancienne province de Constantine surabonde, ce château féerique, tiré du néant par le caprice d'un despote, exerce une puissance irrésistible sur l'imagination des visiteurs.

Il serait naturellement impossible, dans l'espace de temps que vous pouvez m'allouer, de suivre l'auteur dans toutes les parties de sa description scrupuleuse, tout aussi peu que le visiteur pourrait circuler sans guide dans ce labyrinthe d'appartements, de cours, de galeries et de jardins, qui rappellent les merveilles de l'Alhambra. Au point de vue du goût et de l'harmonie, les détails sont loin d'être irréprochables, mais le caprice même qui a présidé aux constructions, leur imprime un cachet original.

L'appareil de toutes ces constructions est, à la base, en pierres de taille provenant des ruines romaines, puis en maçonnerie, entremêlée d'assises en briques, que revêt un enduit de chaux et de sable. Les voussures des arcades, dans les galeries, sont également en briques.

« Entre les deux principaux jardins, il existe un kiosque relié au reste de l'habitation par une triple rangée de colonnades.

« Les jardins sont carrés, entourés d'une ceinture de portiques, affectant la disposition d'un cloître. Les portiques sont découpés avec une légèreté merveilleuse; de gros pans de murs portent sur le vide, bravant toutes

les règles de la statique. A chaque angle des carrés, on a placé de solides piliers en maçonnerie, contre lesquels viennent s'arc-bouter les colonnades.

« Généralement les arcades sont ogivales et portent sur des colonnes monolithes en marbre blanc, d'une grande variété de formes; réparties partout, elles sont au nombre de 266.

« Les chapiteaux présentent un amalgame des styles les plus différents, tantôt rappelant le style corinthien, tantôt l'ordre toscan ou gréco-byzantin.

« Les murailles latérales sont garnies jusqu'à hauteur d'homme d'un revêtement en faïences vernies de différentes couleurs, et de toute provenance; ce sont des dessins de fleurs entrelacées, ou des mosaïques d'un bel effet. »

L'auteur du mémoire pense qu'un antiquaire trouverait dans ce palais des échantillons de carreaux émaillés de fabrique ancienne, et y ferait de curieuses études sur l'art céramique.

Quand tout fut terminé, — c'est-à-dire en 1835, — le bey y donna une fête brillante, pendant trois jours et trois nuits; il tenait à faire admirer son œuvre. — Les indigènes regardent ces vastes bâtiments avec un sentiment de terreur superstitieuse; ils voulaient nous détourner d'y habiter.

Je ne puis pas davantage suivre l'auteur dans les détails romanesques qui se rattachent à la démolition des anciens bâtiments, et à l'établissement des édifices actuels. — Une particularité toutefois que je crois devoir rapporter, c'est que la plupart des marbres qui servirent à la construction furent tirés d'Italie, transportés par mer à Bone, et de là à dos de mulets, par des chemins impossibles, à la résidence du bey. Cependant tous ces matériaux précieux arrivèrent intacts, tant était grande la terreur qu'inspirait le maître. Les populations s'appliquaient à frayer un passage aux bêtes de somme et aux surveillants, et à préserver de toute lésion ces blocs ou ces colonnes taillés dans le marbre de Carrare.

Dans les ornements de détail, on remarque des panneaux en vieux chêne ou en cèdre, ajustés avec art et relevés par des arabesques, qui s'enchevêtrent avec goût. Certaines portes sont formées par une série de petites plaques carrées en chêne ou en cèdre, contenant des rosaces élégantes ou des losanges disposés en échiquier.

Une galerie à triple rangée de colonnes, s'étendait devant le kiosque, logement favori du bey, qui occupait une position centrale; douze fenêtres le perçaient à jour comme une lanterne, et en faisaient un observatoire

d'où le bey pouvait d'un seul regard voir ce qui se passait dans son harem. C'était pour ainsi dire le centre d'une prison cellulaire.

Le logement de Fathma, la fille du dey, est transformé aujourd'hui en musée ou collection de trophées et de drapeaux.

Près de là se trouve une galerie carrée, entourée de balustres en bois, découpée à jour et peinte; elle orne la partie supérieure du kiosque; c'est un belvédère d'où l'on embrasse une partie des jardins et des péristyles.

Le jardin des orangers a, bien entendu, le privilége d'une description détaillée; mais comme je dois, de toute nécessité, me borner à des indications d'architecture ou d'histoire, je ne vous arrêterai point sous les vignes vierges et les lianes de volubilis qui enlacent les colonnes du cloître, formant l'enceinte du jardin.

Après le tremblement de terre de 1856, de nombreuses lézardes se déclarèrent dans le palais; les ogives du kiosque menacèrent de se disloquer. On étaya ce pavillon à l'aide d'un éperon en maçonnerie et de barres de fer solidement scellées. — A cette même occasion, l'on put s'apercevoir que le kiosque reposait sur des substructions mouvantes. A quinze mètres de profondeur seulement, on découvrit de vieux murs romains en pierres de grand appareil; sur ces murs on éleva de nouvelles fondations. Ainsi, partout où la main de l'ouvrier, du soldat romain a passé, le sol semble affermi pour l'éternité, tandis que nos constructions modernes, les plus belles et en apparence les plus solides, nécessitent des soins permanents. Il en est ainsi du palais d'Achmet; qu'en restera-t-il dans un siècle?

Dans le même volume de la Société archéologique de Constantine se trouve un mémoire du grand rabbin, M. Cahen, sur les Juifs établis dans l'Afrique septentrionale, depuis le règne de Ptolémée Soter. — Les articles sur les israélites algériens sont une dette que la France paye à ces utiles auxiliaires, qui de tout temps ont formé le chaînon entre l'Europe et l'Afrique. Ce sont les israélites qui, les premiers, ont acclamé les Français et leur ont servi d'interprètes; de fait, nous avons brisé leurs chaînes, et, de serfs maltraités, ils ont été du jour au lendemain élevés au rang de citoyens.

Le même volume renferme la 1re partie de l'histoire de Constantine sous la domination turque, de 1517 à 1837, par M. Vayssettes. Je me réserve de donner un aperçu de ce mémoire, lorsque la seconde partie aura été imprimée.

Comme toujours, ce Bulletin est riche en inscriptions inédites, collectées cette fois par *M. J. Marchand*, à Constantine et dans la banlieue; puis en inscriptions trouvées, en 1866, dans le cercle d'Aïn Beïda, par *M. Dewalf*, capitaine du génie. C'est une surabondance de documents épigraphiques dont

quelques-uns d'un intérêt historique général; les savants qui s'adonnent à ce genre d'études, doivent convenir que l'Afrique française leur offre une mine inépuisable, puisque, même après les courses fructueuses de M. L. Renier, on met au jour des richesses aussi variées. Je ne puis qu'appeler votre attention sur les œuvres de MM. Dewalf et Marchand.

L. Spach.

UNE

VILLA ROMAINE A NENNIG

(PRÈS DE TRÈVES).

SES INSCRIPTIONS EXPLIQUÉES PAR M. DE WILMOWSKY.[1]

En octobre 1866, les ouvriers occupés à déblayer les décombres de la villa romaine de Nennig découvrirent, à quelques lieues au sud de Trèves, quatre inscriptions qui donnèrent lieu à une vive discussion entre les savants épigraphistes de la vallée rhénane. Plusieurs journaux allemands ont rendu un compte détaillé de ces débats. L'authenticité des inscriptions fut contestée, surtout par M. Brambach, le jeune professeur d'archéologie de Fribourg, en Brisgau. — Maintenant, après quinze ou dix-huit mois, M. de Wilmowsky, le savant chanoine de Trèves, redescend dans l'arène, et défend contre son adversaire la parfaite sincérité de ceux qui, les premiers, ont signalé au monde savant cette importante découverte archéologique. Il est lui-même, bien entendu, au nombre des avocats convaincus. Dans un magnifique cahier in-folio, publié par la Société de Trèves (*Société d'exploration des connaissances utiles*), M. de Wilmowsky discute sa thèse avec une bonne foi parfaite; il apporte à l'appui de sa conviction une série d'arguments empruntés à la connaissance des auteurs anciens, à l'étude exacte des localités et des inscriptions elles-mêmes. Je dois avouer qu'il a laissé dans mon esprit, je ne dirai pas une certitude mathématique, mais l'impression d'une probabilité équivalent presqu'à une conviction. Toutefois, en fait d'archéologie, il est plus prudent de ne jamais affirmer d'une manière absolue, lorsqu'on ne joint pas à l'étude des pièces du procès une érudition acquise de longue main. Malgré mon incompétence, je crois pouvoir me constituer simple rapporteur. Les travaux de M. de Wilmowsky ont toute espèce de droit à l'attention des sociétés historiques et archéologiques de la vallée rhénane. Il est le véritable hiérophante de l'antique ville de Trèves. Dans une autre occasion déjà, j'ai eu l'occasion de vous entretenir

1. Trèves, 1868. Un grand cahier in-8° avec deux planches. — Extrait du même rapport que ci-dessus.

de ses beaux travaux[1]. Il a la connaissance exacte des monuments dont il parle; puis il ne se borne point à être savant et à décrire minutieusement les restes antiques; il vivifie tout ce qu'il touche; sous ce rapport, l'école à laquelle il se rattache est celle de Winckelmann et de Lessing, plutôt que celle des archéologues contemporains.

Dans le volume qui nous occupe, ce n'est pas une description de la belle villa de Nennig que nous donne M. de Wilmowsky; cette partie de sa tâche demeure réservée à une publication ultérieure. Cette fois, il se borne à la reproduction et à l'examen des fragments épigraphiques qui recouvrent quelques murs de la maison de campagne romaine; les circonstances qui ont amené cette découverte sont relatées, et les témoignages qui parlent en faveur de l'authenticité sont discutés et scrutés. Nous sommes amenés seulement en passant à jeter un coup d'œil sur le gracieux site qu'occupait cette demeure champêtre de la famille des Secundini, sur les bords de la Moselle, vis-à-vis de Remig, entre Trèves et Thionville. Dans l'espace de peu de jours, M. de Wilmowsky s'est empressé de faire trois courses successives pour s'orienter, étudier à fond le sol, y puiser des inspirations heureuses, et laisser ses yeux errer dans ces charmantes campagnes et sur le splendide horizon qui encadre ce paysage à moitié italien.

Je ne pourrai suivre pas à pas M. de Wilmowsky dans tous ses développements et dans toutes ses courses; je ne puis indiquer qu'approximativement les résultats que l'érudit chanoine de Trèves a obtenus. A ceux d'entre vous, Messieurs, qui s'occupent d'épigraphie, il appartient de prendre en main son mémoire avec les belles planches qui l'accompagnent, et de rendre hommage à la sagacité de cet infatigable chercheur, dussent même *toutes* ses hypothèses ne point être confirmées ou admises d'une manière absolue.

Dans l'un de mes rapports, j'ai eu l'honneur de vous entretenir du monument d'Igel[2], élevé en l'honneur des Secundini, de cette famille de fonctionnaires et de négociants romains, qui habitèrent la vallée de la Moselle, — monument dont Gœthe a fait connaître le mérite au public allemand, dans son Histoire de la campagne de 1792.

L'une des inscriptions de la villa de Nennig nous enseigne que l'empereur Trajan a fait construire cet édifice, et en a fait cadeau à Secundinus Securus. Une autre inscription nous apprend que l'amphithéâtre de Trèves a été fondé et construit sous Trajan, par Saccius Modestus, et que Secun-

1. Voir mon rapport sur la découverte d'une villa romaine à Trèves, tome III de la seconde série de notre Bulletin, page 1 de la seconde partie, renfermant les mémoires.

2. Voy. tome V, série 2.

dinus Securus, le préfet de la colonie de Trèves, y a donné, en présence de l'empereur, le premier spectacle, c'est-à-dire, la première chasse ou le premier combat avec les bêtes fauves (*venatio*). — Deux autres inscriptions n'ont aucune importance. Toutes étaient peintes en caractères noirs, sur fond rouge produit par une couleur qui ressemble à notre cinabre.

M. de Wilmowsky, familiarisé, par un examen attentif et prolongé, avec des inscriptions toutes pareilles trouvées en grande quantité à Trèves, n'hésite pas à admettre la parfaite authenticité de celles qu'il trouvait là plaquées contre les murs d'un triclinium, qui avait été depuis quinze siècles recouvert successivement par une épaisse couche de terrain (à peu près à $2^{m},60$ de profondeur). Une supercherie eût été, selon lui, matériellement impossible. Des fragments d'une inscription taillée dans la pierre furent trouvés, deux mois plus tard, dans le mur d'enceinte septentrional de la villa. Je m'abstiens d'en parler, quoique le prénom de Trajan s'y trouve aussi reproduit.

Le résultat majeur, conquis à l'aide des fragments les plus considérables, consiste dans la fixation de l'époque où fut construit l'amphithéâtre de Trèves, et dans le nom de l'architecte Saccius Modestus. Nous apprenons aussi à connaître la famille des Secundini sous un nouveau jour. Immortalisés dans le monument d'Igel comme fonctionnaires et comme des personnages adonnés à un négoce étendu, les inscriptions de Nennig nous les montrent déployant leur activité dans des entreprises architectoniques. M. de Wilmowsky croit aussi, à l'aide de ces inscriptions, pouvoir expliquer un bas-relief, trouvé en 1851 dans les fouilles qu'il a faites près de l'emplacement de l'ancien Forum, dans le dôme de Trèves. Il croit, dans les trois personnages de cette œuvre d'art (reproduite sur la planche II du cahier), reconnaître Trajan, l'impératrice Plotine, sa femme, et le lecteur d'un protocole ou d'un parchemin contenant la donation de la villa faite par l'empereur aux Secundini. Ce passage du mémoire de M. de Wilmowsky est charmant au point de vue littéraire; l'interprétation qu'il donne de la figure féminine, ornée d'un diadème, la description de cette physionomie où la grâce s'allie à la dignité, et où il n'hésite pas à retrouver les traits d'une impératrice qui a laissé des souvenirs impérissables dans les annales de l'empire romain, cette interprétation est, je le répète, piquante et ingénieuse; je veux me laisser persuader par l'interprète; avec un peu de bonne volonté j'y trouverais même quelque analogie avec les traits d'une souveraine actuelle.

Quant à l'application faite de ce bas-relief par M. le chanoine de Trèves, au cas spécial d'une villa, donnée par l'empereur Trajan à l'un de ses fidèles serviteurs, je n'oserais me prononcer d'une manière aussi positive.

L'explication d'un autre bas-relief, malheureusement très-endommagé, et de la même provenance, — c'est-à-dire du Forum de Trèves, — me paraît plus positive[1]. Selon M. de Wilmowsky, c'est Hercule délivrant Hésione, la fille de Laomédon, exposée à un monstre marin. Même dans cet état de conservation imparfaite, je trouve une certaine jouissance esthétique à contempler les figures du héros libérateur et de la jeune Troyenne.

Me permettez-vous de revenir encore une fois aux promenades archéologiques faites par M. de Wilmowsky sur l'emplacement de la villa de Nennig, dont la découverte faisait, il y a dix-huit mois, les frais de la conversation du district de Trèves, à tel point que la population campagnarde elle-même fut frappée par cette résurrection subite des temps jadis. Ce fut pendant une belle matinée d'octobre que M. de Wilmowsky, pour se rendre sur les lieux, traversait la Moselle dans un bac, où s'étaient entassés beaucoup de laboureurs ou de vignerons, qui, tous, parlaient avec une naïve admiration de ce palais d'un « Roi romain », rendu à la lumière. L'empereur Trajan était métamorphosé par eux en roi, contrairement aux habitudes de l'imagination populaire, qui est tentée de transformer un prince ou un roi en empereur, plutôt que de procéder en sens inverse. Quoi qu'il en soit, les yeux de ces braves gens avaient été attirés, éblouis par les belles mosaïques qui forment le sol de cette demeure princière; ils s'extasiaient sur la distribution des compartiments de « ces bains »; et cette consécration d'une découverte archéologique par la voix populaire était, pour notre érudit touriste, un encouragement de plus à poursuivre des investigations par moment assez pénibles.

Encore un coup, je ne puis me constituer ici le traducteur de M. de Wilmowsky, sans cela je reproduirais, indépendamment de la partie technique de son beau mémoire, les excursions historiques et littéraires auxquelles il se laisse aller sur le séjour de Trajan dans la pittoresque vallée de la Moselle, chantée par les poëtes latins de la décadence, surtout par l'élégant Ausonius. — Inscriptions, bas-reliefs, substructions, vieux murs réticulaires remis à jour, le tout dans un cadre de splendide végétation, le tout illustré par un savant, qui conserve à un âge avancé une ardeur juvénile, il y a là, veuillez m'en croire, un double charme, dont j'ai essayé de vous faire sentir l'influence, mais que je vous engage à rechercher vous-mêmes dans les feuillets du texte original.

1. Voy. le bas-relief reproduit dans la partie inférieure de la planche II.

L. Spach.

LE LOUP A L'ÉCOLE.

CHAPITEAUX HISTORIÉS DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-URSANNE.

En 1866, M. H. Hammann a communiqué à l'Institut national génevois et à quelques autres sociétés suisses, une notice sur des briques suisses ornées de bas-reliefs du treizième siècle. Ce cahier a été publié sous le titre de *Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse,* avec plusieurs planches. L'auteur estime que la plupart de ces briques, qu'on ne trouve que dans un certain quartier de la Suisse environnant Saint-Urbain, proviennent soit de ce monastère, soit de quelques tuileries de son voisinage. Il fait voir, par de nombreuses citations d'auteurs divers, que, selon toute apparence, on avait bâti en briques une partie des premiers édifices de cette abbaye fondée au douzième siècle, mais dont l'église ne fut consacrée qu'en 1259.

Les dessins de la plupart de ces briques appartiennent en effet à cette période, et plusieurs même offrent des réminiscences d'une époque antérieure. La première planche, figure 2, représente un moine qui apprend l'A B C à un loup revêtu d'un froc, tandis que, dans un coin du tableau, un agneau s'en va paisiblement. C'est la représentation de la fable du loup Isangrin à l'école, que racontent une poésie allemande de 1250, une poésie anglo-normande du même siècle, et enfin d'autres anciens écrits.

M. Hammann donne le résumé de ce premier document, et nous le copions d'après lui pour l'intelligence de notre sujet.

« Guidé par les indications précieuses que nous devons à l'obligeance de M. le Dr H. Meyer, de Zurich, et surtout au professeur W. Wackernagel, de Bâle, nous pouvons donner les textes originaux qui ont servi à l'artiste dans la composition de ce sujet. Nous trouvons d'abord dans le *Reinhardt Fuchs,* de Jacob Grimm, et dans le *Altdeutsche Lesebuch,* de Wackernagel, une poésie allemande de 1250 environ, qui a pour titre : *le Loup à l'école* (*Von dem Wolf und sinem Wip ; der Wolf in der Schuole,* et *Wolf Schuollœre*), et qui se compose de 443 vers rimés. En voici le résumé :

« Le poëme commence par une allusion à la mort violente d'un empe-

reur, que des meurtriers, d'infâmes loups, ont assassiné, et qui ont mis, par cette action cruelle, l'empire en deuil. A cette occasion, le loup dit à sa louve : « Depuis cette époque nos péchés nous font souffrir pendant de longues journées; il faut aviser à cet état de choses, pendant qu'il en est temps encore, et chercher à calmer le trouble de nos âmes. Ainsi, chère épouse, Herrat, écoute mon projet : Nous avons un jeune fils, c'est le cher Isangrin, je désirerais en faire un moine pour qu'il puisse, après notre trépas, chanter plusieurs fois par semaine le Requiem. — C'est bien parlé, répond la louve, ce sera pour notre salut si jamais cela s'exécute. J'y ai bien pensé aussi, mais comment faire ? — Le vieux dit : Je sais qu'il y a dans la bonne ville de Paris nombre de prêtres savants et beaucoup de maîtres d'école; c'est là où nous conduirons notre enfant. »

« Ainsi fut fait. Ils arrivèrent sains et saufs à Paris, allèrent trouver maître Ilias, qui y jouissait d'une grande renommée, et sans tarder, ils lui proposaient dix bonnes livres parisis, s'il voulait bien se charger de l'instruction de leur fils Isangrin.

« Le maître, riche en sciences, trouvait un peu singulier qu'un loup veuille s'instruire, car jamais, dit-il, on n'a entendu pareille chose, ni à Paris ni à Salerne.

« — Mais notre fils est un jeune homme doué, réplique Herrat, la louve, et il est écrit aussi que le prêtre Amis possédait l'art remarquable d'apprendre à un âne à tourner les feuillets d'un livre et à chanter l'A B C. — N'existe-t-il plus de prêtres aussi habiles ? Instruisez mon fils, je payerai ce qu'il faut et encore quelque chose par dessus.

« — Que cette entreprise soit pour son salut, dit le maître; je le ferai, Madame, et j'y mettrai toute mon application. »

« Incontinent le jeune loup est installé dans l'école; on lui apporte un livre, et le maître l'exhorte : « Écoute, cher Isangrin, efforce-toi à bien étudier, et répète distinctement A. » Mais l'élève, au lieu de répéter la lettre, dit : « Maître, est-ce qu'il n'y a pas plutôt Lamp (agneau) écrit sur mon livre ? — Le livre sur lequel il est question d'agneaux s'appelle Virgile, répond Ilias. — Ah ! mon maître, hurlait le loup, apprenez-moi cela, et je vous serai très-reconnaissant. — Tu es encore bien étourdi, répliqua le prêtre, tu dois combattre ta sensualité et t'appliquer à l'étude; répète *ita*, oui, *non*, non. — Je le ferais volontiers, dit Isangrin, mais bonne chair sans os est avant tout ce que j'affectionne, que cela soit ici ou à Salerne; voyons, maître, que dois-je faire ? — Il me semble que tu es un véritable vorace, dit Ilias, je ne te parle pas de manger; répète ce que je commande : A B C. »

« — J'ai envie d'un agneau. » — Alors le maître reprit : — « Tu n'es qu'un fou corrompu; répète A B C. » Mais Isangrin, loin de répondre, reste à son idée fixe, et ne voit écrit dans les livres que des agneaux et des chèvres.

« Le maître se fâche. — « Si cela continue ainsi, dit-il, je te marquerai des agneaux sur le dos », et il lui prend l'oreille et la secoue fortement. — « Je me passerais volontiers de ce genre de correction, fait Isangrin; finissez avec ces tiraillements, ou je vous mordrai la main. C'est un mauvais enseignement que de tirer l'oreille, comme je l'ai fait jadis à la chèvre, après lui avoir fait réciter le Credo.

« — Ainsi tu me forces à prendre une baguette, dit Ilias, pour te tanner le dos, cela tournera à ton malheur d'être venu ici. » — « Maître, l'interrompit un des régents présents, m'est avis qu'il sera mieux de suspendre cette correction et de parler au père, qui me paraît un peu singulier. Laissez-le aller, il n'apprendra également jamais, ni à lire, ni à chanter dans les livres, et vous ne l'empêcherez pas de chanter la même mélodie que son père. »

« Ilias se rangea à cette proposition, et le loup s'esquiva comme un voleur. Arrivé bientôt dans une forêt, Isangrin y rencontre son père, auquel il raconte son aventure, en ayant bien soin de ne pas parler de son impertinence.

« — Tu vois, dit-il, que je suis devenu vieux en peu de temps, mon cher père Isambart; le diable exerçait son pouvoir pendant mon séjour à Paris. Mon maître me tordait les oreilles malgré mes cris, comme on fait à un braque; j'en fus tout abasourdi; il menaçait de me battre, et d'imprimer sur mon dos un agneau avec un bâton noueux, que j'en serais resté maladif toute ma vie, et il ne me donnait jamais ni viande ni pain; enfin, il a fallu me dérober secrètement. Voilà, mon père, ce que j'ai souffert à cause de ce livre. »

« — Mon enfant, dit Isambart, laisse l'école et reste avec moi, nous saurons bien faire passer le temps; à un demi-mille d'ici se trouvent en pâturage des génisses grasses, gardées seulement par des enfants; c'est de ce côté que nous dirigerons nos pas, et nous ferons un choix pour le déjeuner, ce qui sera excellent contre la famine. Ne t'inquiète donc plus ni du maître, ni de l'école. » Sur quoi le petit Isangrin lui réplique : « Ces paroles sont sensées, et l'on voit bien que tu es un maître, et que tous les sept sens sont consommés en toi, père; je te promets que désormais je suivrai toujours davantage tes enseignements. »

« Maintenant, lecteur, écoute bien cet exemple : Celui qui veut instruire un loup ou enseigner un âne, et celui qui prétend corriger un homme qui

rien n'oublie ni n'apprend, et qui a grandi avec ses vices, aura peines et angoisses à endurer toute sa vie. »

Après cette citation de M. Hammann, nous nous permettrons d'abord d'observer que, selon toute apparence, le poëte allemand n'a fait que traduire dans sa langue un fabliau français beaucoup plus ancien. Le lieu où l'on envoie Isangrin à l'école est Paris; c'est là qu'enseignait, au milieu du douzième siècle, Ilias ou Helias, qui fut ensuite évêque d'Angoulême, et que la chronique angoline de 1150 nomme déjà.

Grimm parle d'une fable arabe sur le loup à l'école, et nous allons voir que ce sujet est beaucoup plus ancien que le milieu du treizième siècle. En effet, en lisant l'intéressante publication de M. Hammann, nous nous sommes aussitôt rappelé un des chapiteaux historiés de l'église de Saint-Ursanne, près de Porrentruy.

Ce monument constitue actuellement une des plus anciennes églises de la contrée. Il a été bâti en plusieurs fois : Le chœur, de style roman, offre une ressemblance remarquable avec la même partie de l'église collégiale de Neuchâtel. Les pierres portent les mêmes signes maçonniques, et on les retrouve tout semblables aux anciennes parties de la cathédrale de Bâle, au Münster de Zurich, et à l'église abbatiale de Payerne, tous bâtis à la fin du dixième ou au commencement du onzième siècle. A Saint-Ursanne, à partir du chœur, la grande nef et les bas côtés appartiennent à l'époque de transition, lorsqu'on employait encore le plein cintre avec l'ogive naissante. La porte méridionale est la plus ornée. Les statues, le tympan, les chapiteaux historiés sont de la même époque que le chœur, et ils sont dus au même ciseau, comme l'indiquent les plis serrés des vêtements et divers détails. Dans leur ensemble, c'est de nouveau une imitation des portails de Bâle, de Zurich et même de Neuchâtel. Aussi nous estimons que saint Ursanne est contemporain, et que la même corporation d'ouvriers a travaillé aux diverses églises où l'on rencontre les mêmes signes maçonniques.

Le portail de Saint-Ursanne est orné extérieurement de six colonnes, trois de chaque côté. Les chapiteaux ont chacun un sujet différent. Les trois de gauche et le suivant de droite représentent les symboles des quatre évangélistes; vient ensuite la Vierge Marie avec le symbole du poisson, et enfin le loup à l'école. L'artiste a représenté ce sujet en deux scènes. Dans la première, un moine imberbe est assis sur une chaise à croisillon ou un pliant; il aide d'une main à soutenir un livre ouvert, et il montre du doigt les lettres minuscules *a b c*. Accroupi devant lui, un loup à demi vêtu en moine soutient aussi le livre de sa patte gauche, et de la

droite il tient un style pour montrer la première lettre *a*. Mais il est distrait et il tourne la tête en arrière en laissant voir sa gueule armée de dents formidables. La seconde scène, occupant l'autre côté du chapiteau, représente Isangrin qui a rejeté son capuchon et qui emporte un bélier en regardant encore en arrière; un moine barbu, debout et la tête nue, qui menace du poing le déserteur. Au pied du ravisseur gît un autre bélier.

Voilà donc encore la fable du loup à la porte d'une église, comme on la voit à la cathédrale de Fribourg en Brisgau, et à l'église de Saint-Paul près de Rome. Mais comme Saint-Ursanne date du onzième siècle, ce serait ainsi une des plus anciennes représentations de cette fable, et cette sculpture prouverait que la fable était fort répandue dans le monde chrétien. Ces sujets, tirés du fabliau en vogue pour l'ornementation des églises, est un fait d'ailleurs connu. Déjà Gauthier de Coinsy, prieur de Vic-sur-Aisne, mort en 1236, disait dans son poëme, intitulé *Miracles de la Vierge,* que plusieurs personnes faisaient peindre dans leurs appartements les aventures du roman du renard, et que les prêtres en représentaient même dans les églises:

En leurs moustiéres ne font pas faire
Sitost l'image de nostre dame,
Com' font Isangrin et sa fame,
En leur chambre, où ils reponen.

La représentation du loup à l'école avait un but moral. C'était l'image de l'homme vicieux et incorrigible, peut-être une critique de la noblesse si dédaigneuse de toute science littéraire, et dont les membres qu'on envoyait parfois aux écoles des monastères y portaient le trouble et le désordre. C'est ce que disait l'abbé Conrad de Lucelle à son collègue Conrad, abbé de Saint-Urbain, en 1196. Et d'ailleurs, ce morceau de sculpture était plus décent que son voisin figurant la sainte Famille. C'est la représentation de la Vierge sirène qu'on voit aux Münster de Bâle et de Zurich, mais elle est plus bizarre à Saint-Ursanne. Le mot grec *Ichthus* (poisson) pouvant servir à former l'anagramme de *Jesus Christus,* on s'est avisé de représenter le Christ sous la forme d'un poisson. A Saint-Ursanne on voit au centre du chapiteau une femme assise, qui n'a pour tout vêtement que ses cheveux épars sur les épaules. Elle tient un enfant qu'elle allaite, tandis que son nourrisson lui pince le sein gauche. Cet enfant n'a qu'une jambe humaine, et l'autre est remplacée par une queue de poisson. La Vierge Marie a bien les deux jambes, mais l'extrémité de son torse se bifurque et emprunte la forme de deux longues queues de poisson. A sa droite, saint Joseph, aussi peu vêtu que possible, n'a pour tout voile que ses cheveux

étalés sur le dos. Il n'a que la jambe droite, et la gauche est comme celle de l'enfant Jésus. Enfin il porte sur l'épaule un très-gros poisson. Du côté opposé, un ange marin, moitié homme moitié poisson, montre la Vierge de la main droite, et toutes ces figures ont pour ceinture une cordelière qui sépare le corps humain de celui de poisson.

Si, pour ce chapiteau, l'artiste semble avoir deviné la toilette de la reine Pomaré, il s'est par contre inspiré des versets du chapitre Ier d'Ézéchiel et dans le IVe de l'Apocalypse pour représenter les animaux symboliques des quatre évangélistes.

Le moins bizarre est l'aigle de saint Jean, qui n'a que deux acolytes de forme normale. Le bœuf de saint Luc a deux corps pour une seule tête, et il montre son postérieur, tandis que de chaque côté deux autres bœufs contournés mordent leur queue.

L'ange censé représenter saint Matthieu a une tête d'oiseau; à sa gauche il y a un ange à tête humaine, et à droite à tête de loup, un vrai parent d'Isangrin. Chacun de ces trois anges tient un livre ouvert. Saint Marc, leur voisin, offre un homme ailé, à tête de lion, aussi avec un livre ouvert devant lui.

Nous ne décrirons pas ici le bas-relief qui orne le tympan de cette porte. On y voit le Christ imberbe, selon l'antique usage de l'Église jusque vers le dixième siècle. Deux statues occupent des niches voisines; l'une représente la Vierge Marie dans le style oriental, rappelant d'une manière frappante la forme que les païens donnaient à Isis. Derrière elle on remarque des ailes, comme sur le chapiteau de la Vierge sirène. L'autre statue paraît être saint Ursanne ou saint Wandrille; mais, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, toutes les draperies de ces divers personnages des chapiteaux, du tympan, des niches, sont à petits plis formant des méandres à leur bord inférieur, selon l'usage du neuvième au onzième siècle.

Le portail tout entier était rehaussé de peintures dont il reste encore quelques traces, qui vont bientôt disparaître sous l'affreux badigeon dont on défigure successivement toutes les sculptures de ce beau monument.

On a été plus avare d'ornementation pour les chapiteaux des colonnes de l'intérieur de l'église; cependant chacun d'eux offre un dessin différent, mais ce ne sont plus des chapiteaux historiés comme pour la porte du sud.

La pierre employée pour tous ces travaux de sculpture se prenait dans la montagne voisine. Elle appartient à l'étage corallien, ou au calcaire blanc à nérinées.

Les Romains connaissaient déjà ces carrières dans le Jura; ils ont beaucoup usagé en belles pierres blanches d'une taille facile et d'un bel effet.

Au moyen âge on les employait encore, et même souvent on cherchait à imiter les modèles romains, comme nous l'avons constaté à l'antique basilique de Moutier Grandval, construite à la fin du septième siècle.

Bellerive, le 31 mai 1868[1].

1. Voir le procès-verbal de la séance du 15 juin 1868.

A. Quiquerez.

LA

SEIGNEURIE DE HOHENGEROLDSECK

ET

SES POSSESSEURS SUCCESSIFS.

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE.

Lorsqu'à Dinglingen on quitte la vallée du Rhin pour entrer dans celle de la Schutter, qui y débouche à angle droit, on aperçoit à deux ou trois lieues de distance, au sommet d'une montagne en forme de cône, qui se détache fièrement du groupe des collines environnantes et qui les domine toutes, les ruines imposantes d'un vieux manoir féodal, qui abrita pendant des siècles l'une des plus antiques et des plus puissantes familles de dynastes du Rhin supérieur.

Ce château, fondé probablement par un seigneur du nom de Gerold, a été appelé *Geroldseck* ou *Hohengeroldseck*. A son tour il a donné son nom à une lignée de chevaliers, qui jouèrent, comme sires de Hohengeroldseck, un rôle important dans l'histoire de l'Alsace, de l'Ortenau et de la Souabe. Leurs domaines, en effet, s'étendaient dans les trois provinces, et il fut un temps où, bien qu'ayant sur une des cîmes de la Forêt-Noire leur demeure patrimoniale, c'est sur la rive gauche du Rhin, à Strasbourg, à Erstein, dans leur château de Schwanau, qu'on les retrouvait le plus souvent.

Quelle était l'origine des sires de Geroldseck? Si l'on voulait s'en rapporter aux chroniqueurs du seizième siècle, qui cherchaient volontiers dans la Rome des Césars, sinon dans le Cheval de Troie, le berceau des races illustres de leur temps, il faudrait admettre, avec Hertzog[1] et le chanoine Matthieu de Pappenheim, dont Hertzog s'approprie le récit, que Charlemagne, à la suite de son couronnement, ramena d'Italie un noble romain nommé *Gerold;* que ce seigneur rendit à l'empereur des services assez signalés dans sa lutte contre les Saxons pour mériter d'être fait duc

1. *Edelsas. Chron.*, liv. V, p. 110.

de Souabe et placé à la tête de l'armée chargée de combattre les Huns; qu'il fut tué dans l'une des premières batailles livrées aux barbares, et laissa deux fils, Berchtold et Gerold, IIe du nom. Le premier lui aurait succédé dans le duché de Souabe; le second, investi des territoires situés entre la Forêt-Noire et le Rhin, aurait élevé, dans le site pittoresque où nous en voyons encore les murailles ébréchées, le château de Geroldseck et serait l'auteur des dynastes de ce nom. Enfin, les descendants de Gerold, loin de rester groupés sur le territoire attribué à leur ancêtre, se seraient répandus plus tard sur les deux rives du Rhin, et auraient successivement construit, tant en Suisse que sur le versant oriental des Vosges (*am Wasichen*), tous les châteaux qui y portent le nom de Geroldseck.

Ce récit ingénieux, qui tendrait, en particulier, à faire des Geroldseck *am Wasichen* et des Hohengeroldseck une seule et même famille, n'a qu'un double tort : c'est d'avoir pour point de départ une erreur manifeste, et de ne s'étayer, pour la suite, sur aucun document sérieux. Tout d'abord, il est avéré que le Gerold qui s'est distingué à l'époque de Charlemagne, et qui a péri dans un combat contre les Huns, était, non un Romain, mais bien un Souabe, le frère de l'impératrice Hildegarde. Quant aux liens de filiation qui rattacheraient les sires de Hohengeroldseck à ce personnage, Italien ou non, il est impossible de formuler aucune affirmation. L'histoire ne commence à faire authentiquement mention des Geroldseck de l'Ortenau qu'au treizième siècle, et, quand il s'agit d'un nom aussi commun que l'était parmi les Germains celui de Gerold, il faudrait plus que cette simple similitude pour asseoir avec quelque solidité une généalogie, nonobstant une lacune de quatre siècles.

La parenté des dynastes du Gross-Geroldseck, près Saverne, avec leurs homonymes de la rive droite du Rhin est tout aussi problématique. Les deux maisons ont toujours eu des armes complétement différentes : la première portait *d'argent billeté d'azur au lion de gueules brochant;* la seconde, *d'or à la fasce de gueules;* sans doute, il y a des exemples que des branches sorties d'un même tronc aient modifié l'écusson primitif de la race, mais ce changement n'a presque jamais été que le corollaire d'un changement de nom. Dans tous les cas, la similitude de noms, quand les armes sont autres, n'autorise pas à admettre *à priori* la consanguinité. On pourrait citer toute une série de maisons portant le même nom et complétement étrangères les unes aux autres; par exemple, les Falkenstein, dont on connaît au moins quatre races distinctes; les Schœnberg, dans les pays de langue germanique, et les Beaumont, en France; les nombreuses familles des Schauenbourg, Schaumbourg ou Clermont, lesquelles doivent toutes leur nom

respectif, non à un auteur commun, mais à un château que sa situation ou quelque particularité topographique a fait désigner de la même manière; c'est une thèse qu'il serait oiseux de développer ici plus longuement. Hâtons-nous, d'ailleurs, d'ajouter que si parfois des familles relativement obscures ont pu trouver quelque intérêt à argumenter de la similitude du nom pour établir leur parenté avec des homonymes puissants ou illustres, cette considération n'est d'aucun poids quant aux Geroldseck; car les deux maisons étaient de même rang; elles ont acquis une notoriété analogue, et l'on peut même remonter plus haut dans la généalogie des Geroldseck alsaciens que dans celle des Geroldseck de l'Ortenau : ils sont nommés dans des chartes dès les premières années du douzième siècle, cinquante ans environ avant les autres[1].

Malheureusement, si l'on fait abstraction du récit de Matthieu de Pappenheim, on en est réduit à franchir dans les ténèbres une période de quatre siècles : la lumière ne commence à se faire sur les Geroldseck de l'Ortenau, leur existence et leur filiation ne sont authentiquement établies par des chartes ou des inscriptions, qu'à partir de Walther, sire de Hohengeroldseck, qui épousa Hélica, héritière de Malberg, et mourut en 1277, laissant trois fils et petits-fils, qui se partagèrent ses domaines.

A l'époque de ce premier partage, les dynastes de Geroldseck possédaient un territoire assez étendu sur les deux versants de la Forêt-Noire et jusqu'en Alsace. Leur propriété la plus importante sur la rive gauche du Rhin était la forteresse de Schwanau, située au bord même du fleuve, un peu au-dessous de Gerstheim; puis ils avaient acquis, à titre d'engagement, divers biens disséminés dans les seigneuries de Lichtenberg et d'Ochsenstein. Dans l'Ortenau, ils possédaient les seigneuries de Lahr et de Malberg, c'est-à-dire les deux villes et les châteaux de ce nom, les villages de Dinglingen, Mietersheim, Hugsweier, Wagenstadt, Friesenheim, Kippenheim et Kippenheim-Weiler; Ottenheim, Tundenheim, Ichenheim et Altenheim, le long du Rhin[2]; Soulz et le Langenhard; Kirchenzelle (*Kürzel*), Heiligenzelle, Oberschopfheim, Burgheim, Almannsweiler (*Almechewilre*, 640), Nonnenweiler (*Nunnenwilre*, 845) et Wittenweiler. On peut encore

1. Cfr. Schœpflin, *Alsat. illustr.*, trad. Ravenez, t. V, p. 629, § 364. — Le premier Hohengeroldseck dont on connaisse avec certitude, non pas la filiation, mais l'existence, est Conrad, 58e évêque de Strasbourg, élu en 1179, mort l'année suivante, le jour de Saint-Thomas. (Hertzog, *Chron.*, liv. IV, p. 80.)

2. Le village de Kehl, même, paraît avoir appartenu plus ou moins longtemps aux Geroldseck (cfr. Heunisch, *Das Grossherzogthum Baden*, p. 730); mais nous ne l'avons trouvé expressément mentionné dans aucune charte de partage.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DE LA

MAISON DE HOHENGEROLDSECK.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE

ET DE CELLE

MAISON D

I. Walther I, sire de Hohenger

II. Walther, évêque de Strasbourg 1260, † 1263.

II. Hermann, préfet d'Alsace, † 1262.

LIGNE DE LAHR.

III. Henri I, † 1302, épouse Adélaïde de Hohenzollern.

III. Walther, landvogt de l'Ortenau, 1310, épouse Susanne de Werde.

III. Hermann, vit en 1275 et 1314.

IV. Walther III, † après 1343, épouse Élisabeth de Lichtenberg.

IV. Hermann, chanoine de Strasbourg.

V. Jean, vit en 1311 et 1343.

V. Walther IV, † avant 1355, épouse Susanne de Ribeaupierre.

V. Hermann, † avant 1343.

V. Élisabeth, épouse Jean IV de Ribeaupierre, 1343.

V. Susanne, épouse Frédéric d'Usenberg.

V. Adélaïde, épouse Henri III de Ribeaupierre.

VI. Sophie, épouse Évrard, comte de Werdenberg.

VI. Walther V, † avant son père.

VI. Henri II, † 1394, épouse Adélaïde de Lichtenberg.

VI. Susanne, épouse Walther v. d. Dicke.

VII. Henri III, † 1426, épouse Ursule d'Eberstein.

VII. Henri IV, moine.

VII. Walther, † avant 1394* (A Sempach, 1386 ?).

VIII. Adélaïde, héritière des domaines de la ligne de Lahr, épouse Jean (I), comte de Meurs et Saarwerden, 1419.

VIII. Ursule, épouse Rodolphe de Ramstein, 1423.

† 1461, stein, Gerold de Nel

† 1499, Roden déric,

XII. † 158 co

MAISON DE MEURS-SAARWERDEN.**

** Système de Hübner, *Geneal. Tabel.*, 401, spécialement pour les cinq premiers degrés.

I. Théodoric I, comte de Meurs, 1287.

II. Théodoric II, comte de Meurs, 1294.

III. Théodoric III, comte de Meurs, 1356.

IV. Frédéric I, comte de Meurs, épouse, 1376, Walpurge, sœur et héritière de Henri II, dernier comte de Saarwerden († 1397).

V. Jean (I), comte de Meurs et Saarwerden, auteur de la branche de *Meurs-Saarwerden*, † avant 1434, épouse Adélaïde, fille et héritière de Henri III, sire de Geroldseck-Lahr (1419).

V. Théodoric, archevêque de Cologne, évêque de Paderborn, † 1463 (*al.* 1450).

V. Henri, évêque de Munster, † 1450.

V. Walram, évêque de Munster, 1450-1458.

V. Walpurge, † avant 1450, épouse Jacques, dernier comte de Lichtenberg.

V. Frédéric II, comte de Meurs, à Meurs, auteur de la branche de *Meurs-Meurs*, épouse Engelberte, fille d'Adolphe, comte de la Marck.

VI. Jacques (I), épouse : 1° Anastasie, fille d'Émich VI, comte de Linange (1447); 2° Cunégonde Truchsess de Waldbourg, comtesse de Sonneberg.

VI. Jean (II), † après 1443, non marié.

VI. Anne, *la Belle*, épouse Guillaume, comte de Berg.

VI. Vincent épouse Anne, comte pala la branche de s'éteignit en sa petite-fille mariée à Guil de Wied.

1.

VII. Nicolas, ép. Barbe, fille de Nicolas, baron de Fénétrange.

VIII. Jeanne, † 1510, héritière de Fénétrange, Diemeringen, etc., épouse Jean VI, comte forestier du Rhin à Dhaun et Kirbourg.

2.

VII. Jean (III), † 1518, vendent au margrave de Bade, Christophe, la moitié des seigneuries de Lahr et Malberg, 1497 ; ép. Anne, fille d'Oswald, premier comte de Berg.

VIII. Catherine, héritière de Saarwerden et de Lahr et Malberg (pour la 2e moitié), épouse, en 1507, Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbrück.

(Voy., pour la généalogie de la maison de Nassau, notre *Alsace noble*, t. Ier, p. 107 et suiv.)

2.

VII. Jacques (II), † 1520, épouse Béatrix, fille de Jean VII, comte de Haut-Salm.

VIII. Jean-Jacques, † 1527, *ult.*

ISON DE HOHENGEROLDSECK

-SAARWERDEN.

ROLDSECK.

ouse Hélica, héritière de Malberg.

II. Henri I, *de Veldenz*, épouse Agnès, comtesse de Veldenz.

LIGNE DE HOHENGEROLDSECK.

III. Walther II, épouse Imena de Sponheim. | III. Gerlach. | III. Sigismond. | III. Helge. | III. Sophie, † 1331, épouse Jean de Kürkel.

:orge, 1327.

IV. Hermann, † avant 1327, épouse *N.*, comtesse de Tübingen.

V. Walther III, † 1333 (?)*, épouse Anne de Fürstenberg.

* Système de (J. J. Reinhard), *Pragmat. Geschichte des Hauses Hohengeroldseck.*

VI. Henri II (?)*, e Anne d'Ochsenstein. | VI. Walther IV (?)*, vit en 1330, 1349 et 1362. | VI. George (?)*, Gundolphe et Guillaume, auteurs de la branche de Soulz, éteinte en 1451. | VI. *N.*, épouse *N.*, duc de Teck

:, . Dicke. | VII. Walther, † 1386, à Sempach (?)*. | VII. Henri III*, † vers 1384, épouse Anne d'Ochsenstein. | VII. George*, † avant 1384, chanoine de Strasbourg.

VIII. Agnès, épouse Hesso d'Usenberg. | VIII. Walther V, † 1432, épouse Élisabeth de Lichtenberg. | VIII. Anne, religieuse.

ber- de hée | IX. Henri, tué en 1426. | IX. Walther, † vers 1427. | IX. George, chantre à Strasbourg, † 1466. | IX. Jean, épouse : 1° *N.* d'Ochsenstein ; 2° Anne de Zimmern. | IX. Adélaïde, épouse Volmar d'Ochsenstein, 1421. | IX. Béatrix, épouse Jean-Werner de Schwarzenberg, 1425.

X. Gangolphe I, † 1523, épouse Cunégonde, comtesse de Montfort. | X. Walther. | X. Véronique, religieuse à Strasbourg. | X. *N.*, religieuse.

XI. Gangolphe II, † 1549, épouse Anne, mtesse de Lindau et Ruppin. | XI. Thibaut, † avant 1523. | XI. Walther VI, † 1554, épouse Anne de Stoffeln. | XI. Élisabeth, abbesse de Buchau. | XI. 4 autres filles, religieuses ou † jeunes.

XII. Quirin-Gangolphe, é à Moncontour, en 1569, épouse Marie, comtesse de Hohnstein. | XII. Walther, † avant son père. | XII. Apolline, † après 1599. | XII. Élisabeth, † 1599, religieuse à Buchau. | XII. Walther VII, tué à Moncontour, en 1569. | XII. Anne-Marguerite abbesse à Cologne.

XIII. Jacques, né 1565, † 1634, Barbe de Ribeaupierre, 1584.

XIV. Anne-Marie, tière de Hohengeroldseck, 1° Frédéric, comte de Solms; idéric V, margrave de Bade- ch, qu'elle institue son héritier.

SYSTÈME PROPOSÉ PAR L'AUTEUR

pour la descendance de Hermann (4e degré).

IV. Hermann, † avant 1327, épouse *N.*, comtesse de Tübingen.

V. Walther III, *de Tübingen* † après 1362, épouse Anne de Fürstenberg.

VI. Henri II, Anne d'Ochsenstein. | VI. George, † avant 1384, chanoine de Strasbourg. | VI. Gundolphe et Guillaume, auteurs de la branche de Soulz. | VI. *N.*, épouse *N.* duc de Tec

II. Susanne, Walther v. d. Dicke. | VII. Agnès, épouse Hesso d'Usenberg. | VII. Walther IV, † 1432, épouse Élisabeth de Lichtenberg. | VII. Anne, religieuse.

Sa descendance comme ci-dessus sous le nom de Walther V.

Dressée par Ernest Lehr

Lith. Ve Berger-Levrault & Fils, Strasbg.

compter dans l'Ortenau, bien que les chartes de la famille en fassent souvent une catégorie à part, sous le nom de *Landen so gegen Schwaben*, les terres et villages formant la seigneurie de Geroldseck proprement dite : Schutterwald, Zunsweiler, Prinzbach (*Brünsebach*, 1370, *Brünnsbach*), Schœnberg (*Schimberg, Schymberg, Schamberg*), Reichenbach, Seelbach, Kubach, Schutterthal et Berghaupten, plus les châteaux de Hohengeroldseck et de Dautenstein. Dans la Souabe proprement dite, c'est-à-dire sur le versant oriental de la Forêt-Noire, les sires de Geroldseck possédaient la ville de Soulz-sur-le-Neckar, Schenkenzell, Losbourg, et les bourgs de Schiltach et de Dornstetten. Enfin, ils étaient les avoués des couvents d'Ettenheimmünster et de Schuttern dans l'Ortenau.

Ces diverses terres étaient en partie des fiefs impériaux, en partie des alleux, dont une portion fut plus tard offerte à la maison d'Autriche à titre de fiefs oblats.

I.

LES PREMIERS DYNASTES DE HOHENGEROLDSECK.

L'évêque Walther de Geroldseck.

1. Walther Ier, sire de Hohengeroldseck, par lequel commence avec quelque certitude la généalogie de la maison, épousa, au milieu du treizième siècle, l'héritière d'une famille de dynastes, proches voisins de Geroldseck, Hélica de Malberg, et doubla ses domaines patrimoniaux en y ajoutant, du chef de sa femme, les deux belles et riches seigneuries de Lahr et de Malberg, qui s'étendaient depuis les derniers contre-forts de la Forêt-Noire jusqu'au Rhin. C'est là du moins l'origine communément attribuée à la domination des sires de Geroldseck sur Lahr et sur Malberg. Selon d'autres historiens, ces territoires auraient appartenu comme fiefs de Bamberg aux ducs de Zæhringen jusqu'à leur extinction. Les Hohenstaufen s'en seraient alors, plus ou moins régulièrement, emparés (1218), en auraient été momentanément dépouillés, à leur tour, par l'évêque de Strasbourg (1250) et auraient fini par les vendre à la maison de Geroldseck, d'où l'animosité nourrie contre cette maison par les comtes d'Urach et de Fribourg, héritiers et ayants droit des ducs de Zæhringen[1]. Quoi qu'il en soit de cette question spéciale, le mariage d'Hélica de Malberg avec Walther est établi par une série de documents[2]; elle donna à son époux trois fils :

1. Voy. Heunisch, *Das Grossherzogthum Baden*, p. 684.

2. Cfr. Schœpflin, *Hist. Zaringo-Bad.*, t. V, p. 221. — Les armes accolées des deux époux figuraient encore, au siècle dernier, dans l'église paroissiale de Lahr telles qu'elles

Walther, qui devint évêque de Strasbourg en 1260, après la mort de Henri de Stahleck; Hermann, et Henri Ier, *comte de Veldenz*, par son mariage avec Agnès, héritière de la première maison de ce nom.

La vie de Walther Ier ne fut pas exempte de soucis et d'amertume. A cette époque de troubles, où la couronne impériale était devenue le jouet de quatre ou cinq compétiteurs, tous trop faibles pour la fixer sur leur tête, les dynastes et les villes étaient constamment en querelle, et leur histoire se résume en une série de combats meurtriers, de siéges de châteaux, et de traités de paix ou d'alliance aussitôt violés que conclus. A part ses propres démêlés, Walther se trouva encore enveloppé dans ceux, beaucoup plus graves, de son fils, l'évêque, avec la ville de Strasbourg.

Ce conflit du prélat avec la cité épiscopale tient une place importante dans les annales locales; il marque un progrès très-sensible dans la voie d'émancipation où s'était engagée la ville, et il n'est pas un historien ou un chroniqueur alsacien qui ne s'y soit plus ou moins longuement arrêté[1]. Depuis un certain nombre d'années, Strasbourg, à l'exemple de beaucoup de cités d'Allemagne, éprouvait des frémissements d'indépendance; un souffle d'opposition et d'affranchissement avait passé sur ses vieilles maisons aux hautes toitures pointues, et elle supportait de moins en moins docilement le joug de son évêque et des *Husgenossen*. Bien loin de se sentir contenue par le pouvoir central, elle trouvait, au contraire, fréquemment dans les césars et les anti-césars une complaisance calculée, sinon des encouragements à la révolte. Aussi la bourgeoisie, avide de pouvoir et d'honneurs, ne se faisait-elle aucun scrupule d'empiéter sur les droits séculaires de l'évêque : un jour, elle établissait sans son assentiment des taxes et même des juridictions municipales; le lendemain elle rappelait et prenait sous son patronage des citoyens qu'il avait bannis; le surlendemain, elle s'emparait de terrains vagues qui appartenaient à l'évêché[2].

Walther de Geroldseck, qu'un écrivain a pu comparer sans exagération à un taureau se ruant tête baissée dans l'arène et courant sur les lances

sont reproduites dans (J. J. Reinhard) *Pragmatische Geschichte des Hauses Geroldseck*, Francfort et Leipsick, 1766, in-4°, p. 21. Aujourd'hui que cette église a été reconstruite, et bien qu'on paraisse avoir conservé avec soin les pierres sculptées qui se trouvaient dans l'ancien sanctuaire, pour peu que les sujets en fussent restés visibles, il ne nous a plus été possible de retrouver ce blason géminé, ni dans l'église, ni dans le cimetière, où l'on a rangé le long des murs un grand nombre de dalles funéraires des siècles précédents.

1. Voy. surtout les chroniques de Godefroi d'Ensmingen, de Closener, de Koenigshofen, de Richer de Senones, de Hertzog, etc., et en outre une savante monographie de M. Roth de Schreckenstein, *Herr Walther von Geroldseck, Bischof von Strassburg* (1261-1263); Tübingen, 1857, in-8°.

2. Exposé des griefs de l'évêque en date du 4 juin 1261. (Schoepflin, *Als. dipl.*, I, 433.)

les yeux fermés[1], Walther, qui, dans tous les cas, savait tenir l'épée d'une main aussi ferme que la crosse, n'était pas homme à supporter patiemment ces atteintes réitérées à ses droits de prince de l'Église et de l'Empire. D'un caractère à la fois altier et irascible, il entendait être obéi comme l'avaient été avant lui les Erchambauld et les Berthold de Teck, et ne condescendait guère à défendre son autorité pied à pied, au prix de transactions plus ou moins humiliantes.

Entre des adversaires animés de semblables sentiments, une rupture était immanquable ; le prétexte ne s'en fit pas attendre longtemps.

Peu après son installation, Walther réclama l'aide des milices strasbourgeoises en faveur des deux sires de Lichtenberg contre son collègue, l'évêque de Metz. A sa grande surprise, les tribus refusèrent nettement de s'armer pour un semblable objet, et, sur les remontrances que leur valut de la part du prélat leur insoumission croissante, se laissèrent même entraîner, après la Pentecôte de l'année 1261, à envahir et à raser son petit château de Haldenbourg, près de Niederhausbergen. C'en était trop : aussitôt l'évêque enjoignit à tous les membres du clergé de sortir de la ville, puis il lança contre elle l'interdit. Les bourgeois, loin de se courber sous les foudres ecclésiastiques, firent venir pour les besoins journaliers du culte trois prêtres étrangers et répondirent à l'anathème en saccageant les maisons des dignitaires de l'évêché. A cette nouvelle, Walther, accompagné de son ami, Berchtold de Falkenstein, abbé de Saint-Gall, de l'archevêque de Trèves, du sire de Lichtenberg, du sire de Hunebourg, maréchal de l'évêché, et du comte Rodolphe de Habsbourg, landgrave de la Haute-Alsace, s'avança de Molsheim jusque sous les murs de la ville, avec une petite armée, et campa entre Lingolsheim et Kœnigshoffen. Toutefois, après une première escarmouche, il fut convenu que les hostilités resteraient suspendues jusqu'après la moisson. Ce délai devait être fatal à l'évêque. Les Strasbourgeois, qui comptaient déjà dans leurs rangs Henri de *Nuwemburg*, prévôt de la cathédrale de Bâle, Conrad, comte de Fribourg, Geoffroi, comte de Habsbourg, les sires Othon et Bourcard d'Ochsenstein, Walther de Girbaden, etc., et à qui un traité du 6 novembre 1261[2] allait assurer aussi l'alliance de la puissante cité de Bâle, eurent l'habileté de détacher du parti de leur adversaire le landgrave Rodolphe de Habsbourg. Rodolphe accepta même, à la fin de septembre, la capitainerie des troupes municipales, et fit dans la ville une entrée triomphale.

1. Levrault, *Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg*, p. 279.

2. L'original se trouve aux Archives de la ville de Strasbourg, *V. D. G.*, *lad.* III[a], sans numéro; la pièce est reproduite dans Wencker, *Apparat. Archiv.*, p. 170. Voy. aussi, dans les mêmes Archives, *lad.* III[a], 4 et 6, et fasc. 33; et Schœpflin, *Als. dipl.*, I, 432.

La guerre reprit bientôt avec une nouvelle ardeur. Selon l'usage barbare du temps, les Strasbourgeois portèrent le fer et le feu dans tous les villages de l'évêque et de ses adhérents, sur les terres des Lichtenberg et des Hohengeroldseck, tandis que les soldats épiscopaux se vengeaient sur les domaines de Strasbourg et de ses alliés. Au commencement de l'année 1262, toute la vallée du Rhin était le théâtre d'un vaste pillage.

Mais l'heure du dénouement ne devait pas tarder à sonner. Un corps de milices strasbourgeoises s'étant avancé le 8 mars 1262 vers Mundolsheim, sous la conduite de Raimbaut Liebenzeller, l'évêque sortit précipitamment de Dachstein à sa rencontre, avec une brillante troupe de 300 cavaliers[1]; et dédaignant d'attendre son infanterie, il aborda ses ennemis près de Hausbergen, bien que Nicolas Zorn vînt de leur amener de la ville un renfort considérable. Tout le monde connaît l'issue de la bataille. Les épiscopaux, enveloppés par les braves soldats des tribus, promptement démontés par eux, incapables, sous leurs pesantes armures, de combattre à pied, furent culbutés et taillés en pièces. Le frère du prélat, Hermann de Geroldseck, préfet d'Alsace, resta sur le champ de bataille, avec la fleur des *Husgenossen;* on prétend que soixante-dix chevaliers y gisaient près de lui, dépouillés de leurs armures. Soixante-seize autres, parmi les plus nobles, le landgrave Sigebert de Werde, trois Landsperg, Walther de Hunebourg, deux d'Andlau, furent emmenés prisonniers à Strasbourg; vivants trophées d'une victoire d'autant plus brillante qu'elle n'avait coûté à la ville qu'un seul homme.

Quant au téméraire évêque, dont la fougue présomptueuse avait causé ce désastre, il parvint à s'échapper de Hausbergen et alla méditer sa revanche dans son château de Dachstein.

Cependant une première trêve fut conclue entre les belligérants au lendemain de la bataille, pour valoir du vendredi de la mi-carême (17 mars 1262) jusqu'à quinze jours après Pâques (23 avril), et Walther dut consentir à suspendre, pour cette période de fêtes solennelles, l'interdit qui pesait sur la ville[2]. Cette trêve, prolongée le 19 avril jusqu'au 6 mai, fut renouvelée à l'époque des moissons, d'abord du 13 juillet au 8 septembre, puis du 8 septembre à la Saint-Michel[3]. Mais l'animosité des deux partis était encore telle, malgré ces suspensions d'armes successives, que la ville de Strasbourg jugea prudent, au commencement de l'année 1263 (14 février),

1. Roth de Schreckenstein, ouvr. cité, p. 53. — Hertzog prétend que l'évêque avait 3,000 cavaliers, ce qui est peu vraisemblable. (*Chron.*, liv. IV, p. 86.)

2. Il ne fut définitivement levé que deux ans après par ordre du pape. Voy. la lettre de son chapelain, Rufin, à l'évêque Henri, aux Archives de Strasbourg, *V. D. G.*, *lad.* III[a], 9.

3. L'original de ces actes est aux mêmes Archives, *lad.* III[b], 10; III[a], 5 et 3. C'est au premier qu'est appendu le sceau de Walther Ier, que nous reproduisons.

de conclure un traité d'alliance avec Mutzig, Wege, Hermolsheim et Molsheim[1]. Heureusement cette précaution devait se trouver inutile : « Au mo- « ment, dit Hertzog[2], où l'incendie allait se rallumer avec une nouvelle « furie, Dieu le Tout-Puissant, pour couper court à la guerre et arrêter « l'effusion du sang, envoya ce remède, à savoir que l'évêque tomba ma- « lade et mourut la veille des ides de février (12 février 1263). Dieu veuille « pardonner à lui et aux autres leurs fautes ! »

Walther Ier, son père, avait pris, de même que ses autres fils, une part active et directe à la querelle et il figure à côté de lui dans le préambule de toutes les chartes relatives à cette époque agitée. Mais, dès que le principal intéressé eut disparu de la scène, il se hâta de mettre un terme à une lutte désormais sans objet et dont ses propres domaines avaient cruellement souffert. Il signa, le jour de la Sainte-Odile (13 décembre), avec

Sceau de Walther Ier, sire de Hohengeroldseck.

la ville et ses alliés, une trêve de six mois, qui fut convertie, deux ans après, en un traité de paix définitif (*Cappelle an dem Rine, an dem freytage vor Sante Jacobistage MCCLXVI*)[3].

Il mourut en 1277 et fut enseveli dans l'église de Lahr, à laquelle il avait fait, durant sa vie, d'abondantes largesses.

La famille de Geroldseck se composait, à ce moment, de Henri, dit *de Veldenz,* fils cadet de Walther Ier, et des trois fils de Hermann, le préfet

1. Mêmes archives, *lad.* III[b], 14 et 15.

2. *Chron.,* liv. V, p. 118. — D'après M. Roth de Schreckenstein, l'évêque serait mort le 21 seulement (p. 72).

3. Archives de la ville de Strasbourg, *V. D. G., lad.* III[a], 8, et *lad.* IV, 8.

d'Alsace tué à Hausbergen : Henri, Walther II et Hermann. C'est entre ces deux lignes que fut partagée la succession ouverte en 1277. Les fils de Hermann reçurent Landeck avec ses dépendances, Walberg, la ferme du Langhard, Soulz, Malberg, Lahr, Merbourg avec ses dépendances, et tout le territoire depuis Bischofsmühlen jusqu'au Rhin, à l'exception de la moitié d'Ottenheim; enfin tous les biens situés en Alsace, à l'exception du château de Schwanau, qui resta indivis.

Henri de Veldenz eut dans son lot la seigneurie de Hohengeroldseck proprement dite; l'avouerie d'Ettenheimmünster, non compris Walberg; Zunswiller, Berghaupten, et en général tous les biens du côté de la Souabe (*was hin gegen Schwaben lit undt das Guett zue Schwabenn allesampt*), la moitié d'Ottenheim et la copropriété, par indivis, du château de Schwanau et de ses dépendances[1].

La première des deux lignes est connue sous le nom de *Geroldseck-Lahr;* la seconde sous celui de *Geroldseck-Hohengeroldseck*[2].

II.

LIGNE DE LAHR.

Partage de ses domaines entre les maisons de Bade et de Nassau.

II, III. Des trois fils du préfet d'Alsace Hermann, le cadet, de même nom, ne prit aucune part effective au partage des domaines de son grand-père. Les deux autres, mariés tous deux, régularisèrent bientôt après, par de nouveaux actes, leurs droits respectifs sur les diverses localités qui leur avaient été attribuées. Mais ces actes restèrent sans effet; car l'aîné, Henri, qui avait épousé la comtesse Adélaïde de Hohenzollern, mourut en 1302 sans laisser de postérité, de sorte que Walther II se trouva, sauf le douaire de sa belle-sœur, seul maître de toutes les possessions de sa ligne. Il était revêtu des fonctions de préfet impérial dans l'Ortenau depuis 1310.

Sa femme, Susanne de Werde, lui donna deux fils : Walther III, qui continua la famille, et Hermann, *le jeune,* chanoine de Strasbourg.

1. *Pragm. Geschichte des Hauses Geroldseck,* pièce justif. n° v, IIe partie, p. 37.

2. Les diverses lignes de la maison de Geroldseck conservèrent, sans les modifier, les armes primitives de la famille : *d'or à la fasce de gueules.* Elles se distinguèrent seulement par les cimiers. Celui de la maison tout entière consistait en un bonnet pointu de gueules surmonté d'une aigrette de plumes de paon. La ligne de *Lahr* adopta une femme issante du casque, vêtue de gueules et ayant, au lieu de bras, deux cornes de buffle d'or chargées d'une fasce de gueules. La branche de *Soulz,* issue de la ligne de *Hohengeroldseck,* surmonta son heaume d'un vol fermé, aux couleurs de l'écu. (Voy. *Pragm. Gesch.,* frontispice, et IIe partie, p. 11 et 13; Hertzog, *Edels. Chron.,* liv. V, p. 108 et 113.)

IV. Walther III succéda dès 1312, avec l'agrément de l'empereur Henri VII, aux fiefs impériaux dont son père, Walther II, était investi, c'est-à-dire à la seigneurie de Malberg. On ne sait pas au juste quelles fonctions il remplit auprès de Henri VII; mais la charte d'investiture mentionne parmi les titres du jeune seigneur à la faveur impériale, les services qu'il avait déjà rendus et qu'il rendait encore présentement en Italie, à l'empire et à son chef. De son mariage avec Élisabeth de Lichtenberg, naquirent six enfants, trois fils et trois filles[1]. Les filles, Susanne, Élisabeth et Adélaïde, épousèrent, la première, Frédéric, sire d'Usenberg, les deux autres, deux cousins germains, Jean IV et Henri III, sires de Ribeaupierre. Des trois fils, l'un, Hermann, paraît être mort en bas âge. Le deuxième, Jean, n'a pas laissé de traces dans l'histoire. Il est vraisemblablement le père d'une dame de Geroldseck, nommée Sophie, qui épousa un comte de Werdenberg, et qui figure dans une transaction au sujet du château de Merbourg et des villages de Wittenweiler, Nonnenweiler et Almansweiler, qu'elle paraît avoir hérités de son père.

V. Le troisième des fils de Walther III, Walther IV, continua seul la famille de Geroldseck, se maria avec une parente de deux de ses beaux-frères, Susanne de Ribeaupierre[2], et en eut, outre une fille, Susanne, qui épousa Walther von der Dicke, deux fils : Walther V et Henri II; il paraît être mort lui-même à un âge peu avancé, en 1355.

VI. Walther V, son fils aîné, le suivit d'assez près dans la tombe (1367), laissant une fille, Elsa, mariée à Eppe de Hadstatt. Cette fille, par un acte de l'année même de la mort de son père, céda à son oncle, Henri II, en échange du village de Schmieheim, tous les droits qu'elle possédait sur Friesenheim, Oberschopfheim, Oberweiler et Heiligenzelle.

Ce Henri de Geroldseck avait commencé par entrer dans les ordres. En 1349, il était curé de Dinglingen, et, peu d'années plus tard, son père

1. Les noms de la femme et des enfants de Walther III figurent dans un acte du mois de juillet 1311, par lequel Walther II et son épouse cèdent à leurs six petits-enfants, *propter sincerum et specialem dilectionis affectum,* leurs droits sur la ville et le château de Lahr (*Pragm. Gesch.*, IIe partie, no XI, p. 19). Nous mentionnons ce fait, parce que cette Élisabeth de Lichtenberg ne figure pas dans le tableau généalogique que Schœpflin donne de la famille de Lichtenberg dans son *Alsat. illustr.*, t. II, p. 623; elle était vraisemblablement une fille soit de Henri II († 1269), soit de son frère, Louis II († vers 1266) et d'Élisabeth de Bade.

2. Le fait est également attesté par plusieurs documents authentiques des années 1349, 1350 et 1351 (*Pragm. Gesch.*, Ire partie, p. 91), bien que Schœpflin omette cette Susanne de Ribeaupierre dans ses tableaux généalogiques (*Alsat. illustr.*, t. II, p. 613).

l'avait associé en cette qualité à l'administration de ses domaines. Mais quand Walther V se trouva n'avoir d'autre postérité que sa fille Elsa, Henri se fit relever de ses vœux, épousa Adélaïde de Lichtenberg, fille de Henri IV, l'aîné, et d'Élisabeth de Geroldseck *am Wasichen* (Schœpflin), et sauva, pour quelque temps encore, sa famille de l'extinction prématurée dont elle était menacée. Il paraît, au reste, s'être peu souvenu, dans la suite de sa carrière, de sa première et pacifique vocation; car il est souvent mentionné dans les chartes contemporaines, et c'est presque toujours à propos de querelles ou d'expéditions guerrières. On le trouve, tout d'abord, en 1362, allié à son parent, l'évêque de Strasbourg, Jean de Lichtenberg, à l'évêque de Bâle, aux principales villes et aux dynastes des bords du Rhin, pour tâcher de préserver l'Alsace de l'invasion des bandes anglaises enrôlées dans l'intérieur de la France, par Enguerrand de Coucy, petit-fils, par sa mère, du duc Léopold d'Autriche, dans le but, hautement avoué, de reconquérir son héritage maternel, c'est-à-dire de nombreuses terres allodiales dans le Brisgau, l'Argovie et la Haute-Alsace. Cette ligue *pro aris et focis* n'arrêta pas les aventuriers. Les premières bandes descendirent dans la vallée du Rhin, en 1365, par la côte de Saverne, sous la conduite d'Arnault de Servole, ravagèrent les campagnes jusque sous les murs de Strasbourg, et ne se retirèrent qu'au bout de quelques mois, par le Haut-Rhin. L'évêque Jean de Lichtenberg mourut de douleur, au mois de novembre 1365.

Quelques années plus tard, Henri de Geroldseck-Lahr est mêlé soit comme auxiliaire, soit comme arbitre, aux affaires du comte Égon de Fribourg. En 1368, il signe, en qualité de témoin, la charte par laquelle ce dynaste vend à la ville de Fribourg son immédiateté. En 1376, il lui délivre une reconnaissance à propos d'une acquisition faite par Henri et son fils Walther, et dont Égon s'était porté caution.

Trois ans après, il reçoit de Wenceslas l'investiture des fiefs impériaux de Malberg, Kippenheim et du Rietgang, avec leurs dépendances.

Enfin, sur la fin de ses jours, il est en querelle avec ses voisins, les sires de Hornberg, cerne, avec l'aide des milices strasbourgeoises, la petite ville de même nom, et la réduit en cendres (1383). Ce n'était au reste qu'un incident de la lutte cruelle qui, de 1380 à 1390, désola la vallée du Rhin sur presque tous les points, entre les villes et quelques dynastes d'une part, la noblesse de l'autre, et qui joncha de ruines cette belle et malheureuse contrée.

Henri II mourut en 1394, laissant sa succession au seul survivant de ses trois fils, Henri, IIIe du nom. Des deux autres, l'un, appelé comme

son père et son frère, avait été moine; l'autre, WALTHER, était mort, probablement à la bataille de Sempach (1386), sans laisser de postérité.

VII. L'histoire a conservé peu de données sur le jeune dynaste qui devait être le dernier représentant mâle de la ligne de Lahr. On sait seulement que, du vivant même de son père, en 1387, il fut compromis dans une querelle avec la maison d'Autriche et renfermé pendant quelque temps dans le donjon de Hohengeroldseck, sous la garde de son agnat, Walther, seigneur du lieu. Puis on possède les lettres d'investiture qui lui furent délivrées, d'abord, en 1401, par le comte palatin Louis, vicaire de l'Empire, ensuite, en 1414, par l'empereur Sigismond pour les fiefs impériaux dont jouissait sa famille, c'est-à-dire, aux termes des lettres mêmes de 1414: Malberg, le château et la ville, avec toutes leurs dépendances et le droit de chasse; le village de Kippenheim avec ses dépendances; le Riet avec ses dépendances; les villages de Wittenwiller, Almenschwiller, Nonnenwiller, Ichenheim, Kürzel, Thundenheim et Altheim, avec toutes leurs usances et dépendances. Ce document, dont nous respectons l'orthographe géographique, avait pour le sire de Geroldseck une importance d'autant plus grande qu'il lui concédait la faveur de transmettre ces fiefs à ses filles, en cas de décès sans postérité mâle. Or, Henri III n'avait point eu de fils de son mariage avec Ursule, comtesse d'EBERSTEIN, et son héritage devait passer à ses deux filles, ADÉLAÏDE et URSULE. Mais la cadette, mariée en 1423 à Rodolphe DE RAMSTEIN, seigneur de Gilgenberg, ayant renoncé, la même année, moyennant une équitable indemnité, à tous ses droits éventuels sur la succession de ses parents, la fille aînée, Adélaïde, épouse du comte Jean de MEURS ET SAARWERDEN, se trouva seule appelée, à la mort de Henri III (1426), à recueillir les domaines de la maison de Geroldseck-Lahr. Des arrangements de famille avaient d'ailleurs préparé de longue main cette transmission. Dès 1419, au moment de son mariage, il avait été décidé que la comtesse Adélaïde succéderait à son père, et Henri avait aussitôt associé son gendre à l'administration de sa seigneurie.

Après l'extinction de la ligne de Geroldseck-Lahr, le comte de Meurs entra effectivement, avec l'agrément de l'empereur Sigismond, en jouissance des domaines échus à sa femme[1].

1. La maison de Meurs, dont le comté patrimonial était enclavé dans la partie septentrionale de l'électorat de Cologne, non loin de Duisbourg, s'était rapprochée de l'Alsace depuis une vingtaine d'années par suite du mariage de son chef, Frédéric Ier (1376), avec Walpurge, sœur et héritière de Henri, dernier comte de Saarwerden († 1397). Frédéric Ier, qui devint plus tard le tuteur et le beau-père de Jacques, dernier sire de Lich-

Toutefois, ce ne fut pas sans contestations de la part de quelques-uns des agnats de la maison de Geroldseck. Le chef de cette maison, Walther V, deux de ses fils cadets, George et Jean, et leurs cousins de la branche de Soultz, n'élevèrent aucune réclamation; mais il n'en fut pas de même des deux fils aînés de Walther V, de Henri et surtout de Thibaut Ier, qui venait d'épouser la veuve du dernier sire de Lahr et fondait, sans doute, sur cette circonstance ses prétentions à l'héritage complet du défunt; de sorte qu'on eut le singulier spectacle d'une ligue formée entre le comte de Meurs, le sire de Hohengeroldseck et une série d'autres seigneurs du voisinage, pour contraindre deux des propres fils de ce dynaste à se désister de leurs exigences. On ne s'en tint pas à des pourparlers. Les deux partis prirent les armes, et la lutte s'engagea, d'autant plus ardente et plus implacable, ce semble, que les adversaires étaient unis par des liens de parenté plus étroits; ce n'est qu'en 1434 que la défaite des Geroldseck, consacrée par un traité solennel, mit fin aux hostilités.

Les droits de la maison de Meurs étaient irrévocablement reconnus; mais la victoire lui avait coûté si cher que les comtes Jacques (I) et Jean (II), qui, sur les entrefaites, avaient succédé à Jean (I), leur père, durent se résoudre, pour payer leurs dettes, à engager à Jacques, margrave de Bade, une moitié indivise des seigneuries de Lahr et de Malberg, pour sûreté d'un prêt de 30,000 florins du Rhin (1442). Le contrat, tout en leur réservant la faculté de se libérer aussitôt qu'ils en auraient les moyens, stipula, en faveur du margrave, un droit de préférence pour le cas où ils se décideraient, au contraire, à aliéner définitivement les biens engagés, éventualité qui se réalisa moins d'un demi-siècle après. En 1446, l'empereur Frédéric III sanctionna le marché en sa qualité de seigneur direct d'une partie du territoire cédé.

tenberg, eut plusieurs fils : l'aîné, Jean, épousa Adélaïde de Geroldseck et donna naissance à la branche qui, investie des domaines acquis par la maison dans la Lorraine allemande, est connue sous le double nom de *Meurs et Saarwerden;* c'est celle dont il est question dans le texte, dont le nom apparaît à chaque page dans les annales alsaciennes du quinzième siècle (voy. Hertzog, liv. V, p. 4 et suiv.; Lehmann, *Hanau-Lichtenberg*, t. Ier; L. Spach, *Hanau-Lichtenberg*, etc.) et dont M. Thilloy a donné, dans son *Herbitzheim* (*Bull.*, IIe série, t. II, p. 95), une généalogie sujette à caution. Le second, le troisième et le quatrième fils de Frédéric Ier occupèrent les siéges épiscopaux de Cologne et Paderborn et de Münster. Le cinquième, Frédéric II, continua à régner sur le comté de Meurs; il est l'auteur d'une branche cadette, qui ne survécut guère à l'aînée, et après l'extinction de laquelle Meurs et son territoire échurent successivement, par mariage aux maisons de Wied et de Neuenar, par testament à Guillaume d'Orange, et par héritage, en 1702, aux rois de Prusse, qui les ont conservés depuis, à titre de principauté (1707).

Meurs portait *d'or à la fasce de sable.*

En 1463, ruiné par sa désastreuse campagne contre l'électeur palatin Frédéric le Victorieux, le margrave de Bade se trouva momentanément à court d'argent et, avec l'agrément des divers intéressés, substitua la ville de Strasbourg dans la moitié des droits qu'il tenait du traité de 1442. Mais, dès 1480, son sage et illustre successeur, Christophe, avait assez bien rétabli l'ordre dans ses finances pour pouvoir rembourser à la ville ses avances et rentrer, vis-à-vis des comtes de Meurs, dans la plénitude de ses prérogatives. En 1497, il parvint même, ces comtes se trouvant de plus en plus obérés, à leur acheter, moyennant un prix principal de 44,000 florins et le payement d'une portion de leurs dettes hypothécaires, la pleine propriété de la moitié qu'il n'avait tenue jusqu'alors que comme engagiste.

L'empereur, dont on avait successivement recherché et obtenu l'assentiment aux diverses cessions partielles et temporaires, acquiesça également à la vente définitive, et conféra, en 1498, au margrave Christophe, l'investiture des fiefs impériaux qui y étaient compris. Depuis cette époque, la maison de Bade a possédé sans interruption la moitié des deux seigneuries, ainsi que le démontrent les lettres d'investiture qu'elle obtint à chaque changement de règne, depuis 1521 jusqu'à la chute de l'Empire. Pendant les deux siècles et demi où cette maison forma deux lignes, Lahr et Malberg furent compris dans les possessions des margraves de Bade-Bade.

L'autre moitié resta entre les mains des comtes de Meurs jusqu'à leur extinction, pour passer ensuite, à titre héréditaire, à la maison de Nassau-Saarbruck. Dès le commencement du seizième siècle, il était probable que les comtes de Meurs, alors vivants, emporteraient leur nom dans la tombe. De Jacques (I) et de Jean (II) qui avaient souscrit le contrat de 1442, l'un était mort sans avoir été marié; l'autre, il est vrai, avait eu de sa première femme, Anastasie, comtesse de Linange, un fils, Nicolas, et de la seconde, Cunégonde Truchsess de Waldbourg, comtesse de Sonneberg, deux autres fils, nommés des mêmes noms que leur père et leur oncle. Mais l'aîné, Nicolas, qui mourut jeune, avait été spécialement apportionné dans la Lorraine allemande et n'avait d'ailleurs laissé d'autre héritière qu'une fille, Jeanne, mariée à un comte forestier du Rhin; le second, Jacques, IIe du nom, marié depuis plusieurs années avec Béatrix, comtesse de Haut-Salm, n'en avait point encore d'enfants, et, le cadet Jean (III), marié avec Anne, comtesse de Berg, était, comme son frère aîné, père d'une fille unique, Catherine, épouse de Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck. Aussi Jacques (II), qui était le titulaire des fiefs, chercha-t-il, d'accord avec son frère, à assurer à l'époux de Catherine la paisible transmission des biens de la famille,

en l'associant officiellement, de son vivant, à l'administration du comté de Saarwerden et de la seigneurie de Lahr-Malberg (1514). Le comte de Nassau reçut effectivement, dès cette même année, une première investiture de l'empereur Maximilien Ier. Quatre ans après, à la mort de son beau-père Jean (III), de nouvelles lettres impériales lui confirmèrent la survivance des fiefs de Meurs, sous la seule condition que le comte Jacques mourrait sans laisser de postérité mâle (6 mai 1518). Un moment, Jean-Louis put craindre que cette condition, qui semblait de pure forme à l'époque où elle avait été posée, ne vînt anéantir ses espérances : contre toute attente, la comtesse de Meurs, quelques mois avant la mort de son époux, donna le jour à un fils (1520). Toutefois Jean-Louis, institué tuteur de l'enfant, n'en obtint pas moins en 1521, au nom de son pupille, une investiture qui se transforma peu après en un droit personnel; car le dernier rejeton de la maison de Meurs-Saarwerden périt dans le Mein en 1527.

A peine en possession de l'héritage, il se trouva en présence de réclamations analogues à celles qu'au siècle précédent les comtes de Meurs eux-mêmes avaient dû écarter les armes à la main. Les deux représentants de la ligne de Hohengeroldseck, Gangolphe II et Walther VI, se mirent en devoir de revendiquer tous les fiefs, sous prétexte que c'étaient des fiefs mâles devant rester dans la maison de Geroldseck tant qu'il y aurait des dynastes de ce nom. Le temps n'était plus où les vassaux de l'Empire pouvaient impunément se mettre au-dessus des juridictions régulières et trancher leurs différends par le droit du plus fort. Au lieu de porter le litige sur un champ de bataille, les sires de Geroldseck saisirent de leurs prétentions la Chambre impériale de Spire par un premier mémoire, suivi bientôt de volumineuses observations supplémentaires. Cette manière de procéder, outre qu'elle était moins brutale et ne faisait point pâtir de malheureux villages innocents des querelles de leurs maîtres, avait le grand avantage de laisser le temps opérer entre les adversaires son œuvre d'apaisement. La lenteur des tribunaux impériaux était proverbiale, le procès des Geroldseck contre les Nassau, engagé dès 1532, n'était pas encore définitivement jugé tout près d'un siècle après; de sorte qu'en 1625, de guerre lasse, les deux parties le terminèrent à l'amiable : les Geroldseck renoncèrent à leurs réclamations moyennant une indemnité de 100,000 florins, qui, plus tard, faute de payement dans le délai voulu, fut portée, d'un commun accord, à 120,000 (1634), puis à 130,000 (1652), et finalement convertie en faveur des margraves de Bade-Durlach, héritiers des Geroldseck, en un droit de séquestre sur la seigneurie de Lahr (1658) : ce séquestre ne fut levé qu'en 1724.

Il convient d'ajouter ici que, dès l'année 1628, l'indivision qui subsistait depuis deux siècles entre la maison de Bade et celle de Geroldseck-Lahr ou ses ayants cause, quant à la propriété des seigneuries de Lahr et de Malberg, avait pris fin à la requête de Guillaume, margrave de Bade-Bade. Un partage, négocié par le comte Hermann-Adolphe de Salm-Reifferscheid, commissaire de l'empereur, et souscrit par les deux parties intéressées le 12 octobre 1629, attribua :

1° A la maison de Bade, la ville et le château de Malberg, Kippenheim, Kippenheim-Weiler, Wagenstadt, Soulz, Langenhardt, Kürzel, Schutterzelle, Ichenheim, Tundenheim, Ottenheim, Friesenheim, Oberweiler, Heiligenzelle et Oberschopfheim ;

2° A la maison de Nassau, la ville et le château de Lahr, Burgheim, Dinglingen, Muetersheim, Altenheim et Hugsweier.

Mais il fut convenu que le titre et les armoiries afférents à chacune de ces parts resteraient communs aux princes des deux maisons[1].

Cet état de choses subsista jusqu'au traité de Lunéville qui, moyennant une indemnité à régler ultérieurement, enleva la seigneurie de Lahr aux princes de Nassau et la fit passer entre les mains du margrave de Bade (1801).

III.

LIGNE DE HOHENGEROLDSECK.

Prétentions des Cronberg et des Leyen.

II. Henri, fils cadet de Walther Ier, à qui dans le partage de 1277 étaient échus la seigneurie de Hohengeroldseck et les biens situés en Souabe, avait épousé Agnès, comtesse de Veldenz. Selon l'usage du temps, il se prévalut de cette circonstance pour prendre, avec ses descendants, le titre de comte de Veldenz, moins, d'ailleurs, comme un signe honorifique que pour se distinguer des autres branches de la famille. Les chartes contemporaines le nomment tantôt *Henri de Veldenz*, tantôt *comte Henri, sire de Veldenz et de Geroldseck*, tantôt simplement *comte de Veldenz*.

Henri paraît avoir eu six ou sept enfants; toutefois on ne peut prouver d'une manière authentique la filiation que d'un seul de ses fils, Walther II, qui lui succéda.

1. Tous les actes que nous mentionnons sans autre indication de source sont transcrits dans la *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck*, IIe partie (*Urkunden*).

III, IV. Ce Walther, marié à une fille du comte Simon II de Sponheim, *Mene* ou Imagina, son fils Hermann, marié à une comtesse de Tübingen, sont à peine connus; même la *Chronique* manuscrite de Matthieu de Pappenheim, qu'en général les problèmes généalogiques n'embarrassent guère, est obligée de reconnaître que, pour toute cette période, on en est réduit à des conjectures, non-seulement sur les faits et gestes de nos dynastes, mais même sur leur filiation. C'est aussi sur de simples inductions qu'on s'appuie pour attribuer à Walther II un second fils, George, qui est l'auteur de la seconde maison de Veldenz; tout ce que des chartes de 1327 permettent d'affirmer, c'est que le George dont est issue cette maison était un Geroldseck qui avait pour neveu un sire de Geroldseck nommé Walther[1]. Or, il est assez probable que Hermann, frère de George, est effectivement le père du chevalier Walther III, dit *de Tübingen,* qui joua un moment, dans le premier tiers du quatorzième siècle, un rôle assez important en Alsace.

V. Walther III résidait habituellement dans son château de Schwanau au milieu des marécages du Rhin, et y menait, dans toute la force du terme, la vie de chevalier bandit. Pas un bateau chargé ne descendait de Bâle à Strasbourg sans être rançonné ou pillé par le maître de Schwanau, qui, en cas de résistance, ne se faisait nul scrupule de jeter les bateliers dans les oubliettes de son repaire. Au printemps de l'année 1333, le landvogt autrichien d'Alsace, assisté des principales villes du pays, résolut de mettre un terme à ces brigandages. Déjà les Strasbourgeois, sur le conseil de leurs alliés, avaient démantelé Erstein, alors engagé aux Geroldseck. La ligue se renforça des bourgeois de Zurich, de Berne et de Lucerne, qui, tous, étaient également intéressés à rendre quelque sécurité à la navigation du Rhin. « Les confédérés, raconte le chroniqueur Albert de Strasbourg[2], faisant un pont de bateaux, assiégèrent de la manière la plus vigoureuse et avec tous les engins qu'ils purent imaginer, le château de Swanowe, dont les fortifications étaient presque inexpugnables..... Le château ayant été emporté et détruit de fond en comble, un chevalier et quarante-neuf sol-

1. L'une de ces chartes est une collation de fief faite par l'oncle et le neveu au profit de Henri Hulwer. (*Pragm. Gesch.*, IIe partie, n° XIV, p. 55.) L'autre, plus importante, est relative à la donation qu'ils firent, au couvent de Franciscains de Wittichen, de la paroisse de Rosberg, afin d'être, en échange, reconnus pour ses avoués. Quatre ans après, Walther ajouta à cette première libéralité le don de la paroisse de Schenkenzell. Les Geroldseck paraissent avoir conservé l'avouerie de Wittichen, depuis cette époque reculée jusqu'à leur extinction; ils y eurent pour successeurs les comtes de Fürstenberg. (Heunisch, *Das Grossherzogthum Baden*, p. 740.)

2. *Vita Bertholdi episc. Argent.*, p. 171.

dats qui le défendaient eurent la tête tranchée. Les maîtres-charpentiers et les ouvriers que l'on y trouva furent attachés aux catapultes et lancés comme des pierres contre le château. » Le siége dura cinq semaines et demie, les assiégeants réduisirent la place le jour même des calendes de juin. Après sa destruction, Schwanau fut occupé par les Marx d'Eckwersheim, puis par les Bock, comme fief mouvant des sires de Geroldseck. Quant au chevalier-pillard qui s'était attiré ce châtiment mérité, on ne sait pas au juste s'il périt sur le billot avec les défenseurs de la forteresse, ou s'il parvint à s'échapper. Selon une tradition qui rappelle à s'y méprendre celle qui valut son nom au château de *Weibertreue*, près de Heilbronn, sa femme aurait obtenu l'autorisation d'emporter ce qu'elle possédait de plus précieux, et aurait sauvé son époux en le chargeant sur ses épaules. Nous verrons un peu plus loin ce qui peut faire supposer qu'effectivement sa vie a été épargnée.

Sa femme, Anne, comtesse de Fürstenberg, lui avait donné cinq fils, et une fille qui épousa un duc de Teck. Deux de ces fils reçurent, dans l'héritage paternel, le château et la seigneurie de Geroldseck, Romberg, Schenkenzell, Losbourg, etc., et continuèrent la famille de *Hohengeroldseck*. Les trois autres succédèrent à Walther III dans les seigneuries de Soultz-sur-le-Neckar et de Dornstetten (y compris Schiltach), et donnèrent naissance à une branche spéciale, dite de *Geroldseck-Soultz*, qui s'éteignit dès le siècle suivant (1483), après avoir successivement engagé ou vendu tous ses domaines aux comtes de Wurtemberg[1].

VI. L'aîné des deux seigneurs de *Hohengeroldseck*, Henri II († 1402), épousa, si nous nous en rapportons à la *Chronique* de Matthieu de Pappenheim, Anne d'Ochsenstein et en eut une fille, Susanne, qui devint la femme de Walther von der Dicke, ainsi qu'un fils, nommé Walther. L'auteur de l'*Histoire pragmatique de la maison de Geroldseck*, que nous avons déjà souvent citée, suppose que ce fils est le Walther de Geroldseck qui fut tué à la bataille de Sempach dans les rangs autrichiens (1386). En l'absence de tout document positif, il nous est difficile de contredire ses déductions, mais il est à remarquer que, selon Schœpflin[2], Anne d'Ochsenstein n'a épousé Henri de Geroldseck qu'en 1381, de sorte que leur fils n'aurait eu que quatre ans à l'époque de cette bataille. On n'a pas d'autres données sur ce premier rameau.

1. Steinhofer, *Würtemberg. Chron.*, t. II, p. 240, 422, 717; Mérian, *Topog. Sueviæ*, vis Dornstetten, Schiltach, Sulz; Heunisch, *Das Grossherzogthum Baden*, p. 741.

2. *Alsat. illustr.*, t. II, p. 622.

L'auteur du second, Walther IV, frère de Henri II, est moins imparfaitement connu. Du moins trouve-t-on cité, dans plusieurs chartes du milieu du quatorzième siècle, un *Walther von Geroltzecke genant von Tüwingen, Waltherus dom. de Geroltzecke dictus de Tüwingen,* dont l'auteur de l'*Histoire pragmatique de la maison de Geroldseck,* suivi par tous les historiographes postérieurs, fait un second fils de Walther III (tué, selon lui, à Schwanau).

Nous devons avouer que, malgré cette autorité, l'individualité de ce dynaste reste entourée pour nous de quelques nuages et que, nous souvenant de l'incertitude qui plane sur le fait de la mort du maître de Schwanau au milieu de ses soudards, nous nous sommes demandé si Walther III et Walther IV ne seraient peut-être pas un seul et même personnage. D'abord, Walther III, d'après les usages du temps, pouvait, et devait même, prendre le nom de sa mère, qui était une comtesse de Tübingen; on s'explique moins aisément que ce surnom ait passé au second de ses fils plutôt qu'aux quatre autres, qui ne le portent jamais. Ensuite, ce Walther de Tübingen est ordinairement nommé avec deux fils, Henri et George; sans contester que les mêmes prénoms aient pu se rencontrer à deux générations successives, n'est-il pas remarquable que Walther III et Walther IV aient eu, tous deux, des fils de ces noms, et surtout que les deux Henri, l'oncle et le neveu, aient épousé chacun une Anne d'Ochsenstein, alors cependant que les généalogies de cette famille alsacienne ne mentionnent qu'une seule dame de ce nom, celle dont nous avons parlé plus haut? Enfin, l'histoire même de Walther IV fournit des arguments qui nous semblent bien puissants; ainsi, la première pièce où il soit nommé, en 1334, l'année après la prise de la forteresse de Schwanau, est un traité de paix et d'amitié (*Sunebrief*) conclu, «à propos de Schwanau et de Schuttern», entre l'évêque de Strasbourg Bechtold de Bucheck et les divers membres alors existants de la maison de Geroldseck. Or, autant qu'il est permis d'en juger à cinq siècles d'intervalle, Walther III devait être en 1333 un homme de 30 à 35 ans; si donc il avait péri lors du massacre de la garnison et que son adversaire eût traité avec un enfant en bas âge, on ne comprendrait pas que la filiation de cet enfant, ses liens avec l'une des principales parties en cause ne fussent pas indiqués par le moindre mot dans la lettre de réconciliation, et qu'au contraire Walther de Tübingen fût nommé en tête des membres de sa branche, c'est-à-dire à la place réservée d'habitude à l'aîné, au chef de la famille. Si nous ajoutons que l'on ignore complétement le nom de la femme de Walther IV, on nous accordera que de fortes présomptions se réunissent en faveur du système qui ferait de ce prétendu fils de Walther III le vaincu de Schwanau lui-même.

Quoi qu'il en soit de ce point, que la fréquence des mêmes prénoms dans la famille de Geroldseck rend bien difficile à élucider, Walther III ou IV reçut, en 1350, du même évêque de Strasbourg, Bechtold de Bucheck, l'avouerie du couvent d'Ettenheimmünster et le château de Ruwemberg (*Nuwemberg*, Schœpflin, *Als. ill.*, t. II, p. 167). Dix ans après, il figure dans un contrat passé entre les Geroldseck et l'abbé Lambert de Gengenbach; en 1362, il se concerte avec l'évêque Jean de Lichtenberg pour repousser les bandes anglaises d'Enguerrand de Coucy; c'est la dernière fois que l'on rencontre son nom.

VII. De ses deux fils, Henri et George, le premier se confondrait avec le personnage dont nous avons déjà parlé plus haut et qui, marié avec Anne d'Ochsenstein, en eut un fils nommé Walther; seulement, dans cette hypothèse, ce Walther, au lieu d'être le chevalier tué à Sempach, aurait continué la famille et ne serait mort qu'en 1432; nous devons dire que, d'après Hübner (*Geneal. Tabellen*, 481), le sire de Geroldseck, tué à Sempach, appartenait à la ligne de *Lahr* et non à celle de *Hohengeroldseck*, dont nous nous occupons dans ce moment.

Le frère de Henri, George, fut chanoine de Strasbourg, ce qui ne contredit pas l'hypothèse d'après laquelle il serait fils de Walther III et non de Walther IV; car Walther III avait positivement un fils du nom de George, qui n'a pas laissé de postérité. Mais alors, au lieu de ranger ce George parmi les fils de Walther III qui furent apportionnés en Souabe et prirent le nom de *Geroldseck-Soultz*, il faudrait le classer parmi ceux de ces fils qui succédèrent aux domaines de leur père dans l'Ortenau. Car nous avons sous les yeux une charte de 1370 de laquelle il résulte que «les deux frères George et Henri de Geroldseck dits *de Tübingen*», après avoir possédé et administré leurs biens en commun pendant plusieurs années, s'entendirent pour en faire le partage. Toutefois Henri, probablement après la mort de son frère, en recouvra la totalité: en 1384, l'empereur Wenceslas l'investit expressément des divers fiefs qui, en 1370, formaient le lot de George.

VIII. Walther V (ou IV, si l'on fait de Walther III et de Walther IV un même personnage), fils de Henri, épousa en 1394 la fille unique de Conrad III, sire de Lichtenberg, dernier représentant mâle de la branche aînée de cette maison, et de Jeanne (*Jonate*) de Blankenberg, Élisabeth, dont il eut cinq fils et deux filles, entre autres:

1° Thibaut Ier, qui suit.

2° George, chantre au grand chapitre de Strasbourg.

3° Jean, qui épousa successivement *N.* d'Ochsenstein et Anne de Zimmern.

4° Adélaïde, mariée en 1421 à Volmar, sire d'Ochsenstein.

5° Béatrix, mariée en 1425 à Jean-Wernher, sire de Schwartzenberg, qui, la même année, lui constitua comme douaire la ville d'Elzach et la vallée de Biderbach.

Walther était un puissant seigneur au début de son règne: il est mentionné dans un grand nombre de lettres d'investiture; par les unes, il est mis lui-même en possession de divers fiefs, notamment, en 1423, de l'avouerie du couvent de Schuttern, qui relevait du siége épiscopal de Bamberg; par les autres, il investit des vassaux de sa propre famille: les Gippichen, les Ow, les Kolb, les Weisseneck, les Falkenstein de Tagswangen, etc. Mais de pénibles dissensions avec ses propres enfants assombrirent ses derniers jours; il fut contraint par deux d'entre eux à leur abandonner son manoir de Hohengeroldseck, se réfugia chez son voisin Henri VI de Fürstenberg, à Wolfach, et y mourut vers 1432.

IX. Walther et ses fils ont déjà été mentionnés une fois dans le cours de cette notice, précisément à propos des prétentions élevées par deux des jeunes sires de Hohengeroldseck, Henri et Thibaut Ier, sur la succession de la ligne de *Geroldseck-Lahr* et combattues par leur père et leurs plus proches parents eux-mêmes. Les principaux documents qui nous sont parvenus sur les fils de Walther sont, à part ceux qui ont trait à cette déplorable querelle, et sur lesquels nous ne reviendrons plus ici, des actes de partage ou des conventions relatives à l'administration de leurs domaines patrimoniaux. Toutes ces pièces offrent aujourd'hui d'autant moins d'intérêt que, Thibaut Ier ayant seul laissé des descendants, les divers châteaux et villages appartenant à la ligne de *Hohengeroldseck* se fondirent de nouveau, peu d'années après, en une seule masse. Il en est cependant deux ou trois qu'il convient de ne pas passer sous silence, ne fût-ce qu'à raison de l'importance qu'elles peuvent avoir pour certaines localités de l'Alsace, Reichshoffen, Hochfelden, Marlenheim, Nordheim, Romanswiller, etc., sur lesquelles les Geroldseck avaient acquis des droits à la suite d'héritages ou d'engagements, et qui, dans la première moitié du quinzième siècle, firent l'objet de nombreuses transactions entre ces dynastes et les autres ayants droit. Ainsi, en 1428, Thibaut de Geroldseck et Rodolphe Beyer de Bopparten jurent à Reichshoffen une paix castrense (*Burgfriede*). Dans le partage de 1439, les trois frères, Thibaut, George et Jean, conviennent de mettre dans le lot de Thibaut et de George, Reichshoffen et Hochfelden avec

toutes les prérogatives attachées à leur possession, plus leurs droits, alors litigieux, paraît-il, sur Bischwiller, et sur les diverses localités formant la seigneurie de Marlenheim. Un acte de 1442, complétant celui de 1439, attribue nominativement à Thibaut, au prix de 1,000 florins, la part indivise des droits de son frère George sur la ville et le château de Bouxwiller, tandis que George, moyennant une somme égale, est substitué à Thibaut dans ce qu'ils avaient à prétendre en commun, quant à Marlenheim, Nordheim, Kirchheim, Cosswiller et Than. La même année, une transaction intervient entre les deux dynastes, le comte palatin Étienne et George d'Ochsenstein, précisément pour régler leur situation respective par rapport à ces dernières localités. Étienne reconnaît les droits des trois copossesseurs et les investit de la moitié du château qu'il avait construit à Marlenheim, sous la seule condition de pouvoir rentrer plus tard en possession de leurs parts tant du château que de la seigneurie moyennant un prix de rachat de 4,000 florins. Comme de coutume, les parties scellent leurs arrangements, en signant une paix castrense (dimanche *Invocavit* de l'an 1442). Cette transaction mettait fin à une guerre qui avait ensanglanté, pendant plusieurs années, les deux rives du Rhin, et dont le point de départ étaient les droits que Thibaut tenait de sa mère sur une partie de la seigneurie de Lichtenberg; on peut lire dans Hertzog[1] les péripéties mêmes de cette guerre, néfaste pour une vingtaine de bourgs et de villages alsaciens. Enfin, en 1452, Thibaut signe une paix castrense avec Strasbourg, pour la ville et le château de Schuttern.

Il mourut en 1461, un an avant la lutte cruelle soutenue contre l'électeur Frédéric le Victorieux par plusieurs des princes et seigneurs de la Souabe et de l'Ortenau, lutte dans laquelle il n'eût pas manqué de se trouver engagé; car des liens d'amitié et de vassalité l'unissaient au Palatin; il avait dû, en 1454, lui céder à prix d'argent la ville et le château de Schuttern, et il s'était même décidé, en cette année-là, à entrer au service de son puissant voisin, à charge par lui de prendre les domaines des Geroldseck sous sa protection.

Après la mort de sa première femme, Ursule, comtesse d'Eberstein, veuve de Henri III, de *Lahr*, Thibaut s'était remarié, vers 1450, avec Dorothée de Tengen, comtesse de Nellenbourg, fille du landgrave Jean de Tengen et de la comtesse Marguerite, héritière de Nellenbourg. De ces deux unions étaient nés deux filles, qui se firent religieuses, et trois fils, Thibaut II, Walther et Gangolphe Ier, dont leur oncle, le chantre George, fut le tuteur jusqu'à sa mort (1466).

1. Hertzog, *Edels. Chron.*, liv. V, p. 15 et 121.

X. Le premier acte des trois frères, après leur majorité, fut de répartir entre eux l'héritage de leur père et de leurs oncles. A l'aîné, Thibaut II, fut réservé le privilége de recevoir et de conférer l'investiture des fiefs; puis il eut pour sa part le château et l'avouerie de Schuttern, Friesenheim, Oberweiler, Heiligenzelle et Oberschopfheim (en commun avec les sires de Lahr); Ottenheim; les droits et redevances à Schutterwald et dans les autres localités sur la rive droite du Rhin; le château de Geroldseck, le Schamberg, Prinzbach, Memelsbach, Reichenbach et Seelbach; la maison de Schutterthal; l'avouerie d'Ettenheimmünster, etc.

Gangolphe II reçut: Schenkenzell et Rowberg, avec toutes leurs appartenances et dépendances; l'avouerie de Wittichen; le droit de rachat sur Losbourg et Wittendorf; Schwanau, avec les biens et les droits qui s'y rattachaient et dont était alors investi Nicolas Bock de Gerstheim, etc.

Enfin, à Walther étaient attribués les autres biens situés en Alsace: Reichshoffen et ses dépendances; Hochfelden et (à titre d'engagement, *Pfandschaft*) Westhoffen «*mit aller Herrlichkeit, Gerechtigkeit und Zugehörde*»; plus, une créance de 50 florins sur Marlenheim. Les trois frères convinrent, en outre, qu'aucun de leurs domaines ne pourrait être ni aliéné ni engagé par l'un d'eux sans le consentement de ses frères; qu'ils conserveraient tous le droit d'entrée dans les divers châteaux les uns des autres; enfin qu'en cas de décès sans postérité, la part du prédécédé accroîtrait aux survivants.

Peu de temps après, Thibaut II épousa Élisabeth, fille de Gérard, dernier sire de Rodemachern, et veuve de Frédéric, comte de Meurs et Saarwerden, sire de Lahr; mais il n'en eut pas d'enfants. Il est mentionné dans un grand nombre de lettres d'investiture concernant les Bock, les Wiedergrün de Staufenberg, les Sturm, les Voltz, les Neueneck, les Uttenheim, etc. En 1466, il traite avec André et Égenolphe Rœder de Dierspurg au sujet de leurs droits respectifs sur Reichenbach, dont les Rœder tenaient la moitié à titre de fief badois. Mais il est surtout connu par des actes de brigandage qui rappellent les beaux exploits de son ancêtre, Walther, le sire de Schwanau, et qui faillirent lui attirer un châtiment analogue. Thibaut s'étant permis d'arrêter et de piller des marchands bernois qui passaient sur le Rhin, à proximité de l'un de ses repaires, les milices strasbourgeoises passèrent le fleuve, emportèrent d'assaut la ville de Schuttern et vinrent même mettre le siége devant la forteresse de Hohengeroldseck. Heureusement pour Thibaut, son suzerain, l'électeur Frédéric, intervint à temps et ménagea entre les belligérants un traité de paix qui sauva le coupable (1476). Mais Thibaut ne put payer les frais de la guerre

qu'en engageant au margrave de Bade sa moitié d'Ottenheim, Friesenheim, Schopheim, etc. (1481), puis sa moitié de Reichenbach, ainsi que les bailliages de Seelbach, Kubach et Schutterthal (1482). Ce que l'on s'explique à peine après cette rude leçon, c'est que le sire de Geroldseck, vassal de la maison palatine, se soit brouillé en 1486 avec le successeur de Frédéric, au point d'en venir à une lutte à main armée. Il ne devait pas échapper à aussi bon marché aux troupes de l'électeur qu'aux milices strasbourgeoises. Mollement soutenu par l'Autriche, dont il avait invoqué l'appui, il vit successivement toutes ses possessions conquises par l'ennemi, et Geroldseck même, qui passait pour inexpugnable, dut ouvrir ses portes à l'électeur. Thibaut n'obtint qu'en 1494 du cercle de Souabe, dont il relevait, un arrêt de restitution. Enfin, en 1498, il signe avec l'évêque de Strasbourg un traité de paix à la suite d'un dissentiment fort vif au sujet de l'avouerie des couvents de Schuttern et d'Ettenheimmünster. C'est la dernière pièce dans laquelle soit mentionné le remuant dynaste; il mourut l'année suivante.

Il n'y a point d'événement important à noter dans la vie des deux frères de Thibaut II; Walther entra dans les ordres; quant à Gangolphe, qui recueillit l'héritage de Thibaut, le seul fait marquant qui se rapporte à son administration est la vente définitive au margrave Christophe de Bade des villages que Thibaut lui avait engagés en 1481 (1502). Gangolphe épousa une fille du comte Hugues de Montfort et d'Élisabeth de Werdenberg, Cunégonde, dont il eut plusieurs enfants, entre autres:

1° Gangolphe II, qui suit.

2° Élisabeth, abbesse de Buchau, †1599.

3° Walther VI, qui se maria, en 1530, avec Anne, fille unique de Henri, dernier baron de Stoffeln, mais dont les enfants moururent tous, quelques années après lui, sans laisser de postérité; son fils, Walther VII, notamment, devint chanoine du grand-chapitre à Strasbourg, accompagna son cousin, Quirin-Gangolphe, dans sa campagne de France, et fut tué à ses côtés (1569).

XI. Gangolphe II avait été associé par son père, dans les dernières années de sa vie, à l'administration de ceux de ses biens qui n'étaient pas au pouvoir de l'ennemi. Cette association était le prix du dévouement filial dont le jeune dynaste avait fait preuve : lorsque Gangolphe Ier, englobé dans la querelle de son frère aîné avec l'électeur palatin, eut été chassé de ses terres et réduit à errer comme un étranger auprès de la demeure de ses ancêtres, c'est son fils Gangolphe II qui se donna la mission de

le restaurer. A la faveur de la grave mésintelligence qui, en 1504, éclata entre le palatin et l'empereur, il réunit une petite troupe de soldats entreprenants comme lui, et, s'il ne réussit pas à reconquérir de vive force les domaines usurpés, il prépara cependant les voies à une restitution. Son père ne devait plus être témoin de cet heureux événement : il mourut en 1523; mais, trois ans après, Gangolphe II offrit à l'empereur, qui avait enlevé Geroldseck au palatin, de se reconnaître, s'il l'y réintégrait, vassal de la maison d'Autriche, tant pour le château que pour les deux bailliages de Schimberg et de Prinzbach, et, en effet, un traité fut signé sur cette base le 18 décembre 1534.

Dès 1520, Gangolphe II avait dû à la bienveillance de la maison d'Autriche une autre restitution que ses ancêtres avaient été impuissants à obtenir : l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui tenait alors sous sa dépendance le duché de Wurtemberg, investit le sire de Geroldseck de la ville et du château de *Soulz* (sur le Neckar), qui avaient formé l'apanage de la ligne de ce nom et dont, après l'extinction de cette ligne, la maison de Wurtemberg s'était mise en possession, malgré les agnats de la ligne de *Hohengeroldseck*. Ajoutons toutefois que cette restitution-là fut toute passagère. Lorsque les ducs de Wurtemberg recouvrèrent leurs États, Soulz rentra en leur possession et ne sortit plus de leurs mains.

Enfin, en 1538, après une longue instance judiciaire, Gangolphe II et Walther parvinrent à récupérer, moyennant le remboursement du montant de l'engagement, les trois bailliages de Seelbach, Kubach et Schutterthal, ainsi que la moitié de Reichenbach, que leur oncle Thibaut Ier avait cédés en 1482 au margrave Christophe de Bade, sous clause de réméré, et dont les deux fils de ce prince refusaient obstinément de se dessaisir.

Ainsi se trouvait à peu près reconstituée la seigneurie de Hohengeroldseck, telle qu'elle était avant les désastres et les partages qui l'avaient successivement démembrée.

Gangolphe II, qui, sur ces entrefaites, était devenu préfet impérial et commandant supérieur dans la Haute-Alsace (*obersten Haubtman und Landvogt im Ober-Elsas*), reçut en 1544 sa première lettre d'investiture autrichienne pour Geroldseck, Schimberg et Prinzbach. Il prit, pendant tout le règne de Charles-Quint, une part active et brillante aux guerres que ce prince eut à soutenir tant contre François Ier que contre les Turcs, et fut même grièvement blessé en Styrie, à son service.

Il mourut en 1549, laissant, de son mariage (1523) avec Anne, fille du comte Jean de Lindau et Ruppin, et de Marguerite, comtesse de Hohnstein, deux enfants : 1° Anne-Madeleine, née en 1525 (*al.* 1526), qui

épousa Joachim, comte de Lüpfen, et mourut en 1589; 2° Quirin-Gangolphe, né en 1527, qui lui succéda.

XII. On ne possède que peu de renseignements sur ce dynaste; on sait seulement qu'il épousa, en 1558, la veuve du comte Rodolphe de Soultz, Marie, comtesse de Hohnstein, fille d'Ernest V, comte de Hohnstein, à Loën et Klettenberg, et d'Anne, comtesse de Bentheim; qu'il entra plus tard au service du comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts; commanda un régiment de cavalerie dans le corps d'armée envoyé, en 1569, par ce prince au secours des Huguenots de France; périt, avec une foule d'autres seigneurs allemands, à la bataille de Moncontour (3 octobre 1569), et fut enseveli aux environs de Niort.

Il n'avait eu, de son mariage avec Marie de Hohnstein, qu'un fils unique, Jacques, qui avait quatre ans à peine lorsque son père descendit dans la tombe[1].

XIII. Placé d'abord sous la tutelle des comtes Alwig de Soultz et Henri de Lüpfen, le dernier des Hohengeroldseck, né le 21 juillet 1565, prit en 1584 l'administration personnelle de ses terres. Il paraît n'avoir été troublé dans son existence de petit souverain campagnard par aucun événement marquant; car les nombreuses chartes qui se rapportent à lui n'ont trait qu'à des investitures reçues ou conférées, à des acquisitions ou à des échanges d'immeubles, tous actes essentiellement pacifiques qui n'offrent plus pour la postérité qu'un médiocre intérêt et dont on peut trouver au besoin dans l'*Histoire pragmatique de la maison de Geroldseck*, la longue et aride énumération. Il se maria, en 1584, avec Barbe, fille d'Égenolphe III, sire de Ribeaupierre, et de sa seconde femme, Marie d'Erbach, et n'en eut qu'une seule enfant, Anne-Marie, qui épousa d'abord Frédéric, comte de Solms († 1640), puis, en 1644, Frédéric V, margrave de Bade-Durlach. Sentant approcher sa fin, le sire de Geroldseck mit lui-même sa fille en possession des domaines de la famille, lui fit prêter par ses sujets le serment de fidélité, et s'éteignit quelques semaines après (1634).

La mort de Jacques, qui coïncidait avec la période la plus agitée de la guerre de Trente ans, fut pour ses héritiers le point de départ de discussions où le droit du plus fort devait être plus respecté que le droit du sang, et qui se prolongèrent pendant plus d'un siècle et demi à travers toutes les juridictions.

1. La généalogie de Jacques est dressée à 64 quartiers dans Luck, *Genealog. princip. comit.*, etc., 1 vol. in-fol. (Manuscrits de la Bibliothèque de Strasbourg.)

Les fiefs mouvant de Bamberg et de Strasbourg, c'est-à-dire les avoueries de Schuttern et d'Ettenheimmünster, devaient, en tant que fiefs mâles, faire retour aux évêques de ces deux villes. Il ne pouvait pas y avoir de difficulté sur ce point. Anne-Marie n'éleva pas non plus de prétention sur les fiefs mouvant de l'Empire et de la maison d'Autriche. Elle demanda seulement à les conserver jusqu'à ce que son propre patrimoine, ses alleux, en aient été distingués et séparés, ce à quoi la maison d'Autriche consentit volontiers, car il était hors de conteste qu'une très-grande partie des domaines des Geroldseck avaient le caractère allodial. Mais, l'année suivante, Gallas se trouvant dans les environs de Lahr avec un corps de troupes qu'il conduisait en Bourgogne, le comte de Cronberg, qui avait l'expectative des fiefs autrichiens et impériaux, profita de la circonstance pour se faire mettre en possession sans plus tarder; il apporta à sa revendication une telle insistance, que la régence autrichienne de Brisach ne laissa pas vingt-quatre heures à la comtesse de Solms pour se retirer à Strasbourg, avec le plus précieux de son avoir personnel. Bien plus, Cronberg aggrava par une vraie spoliation l'inconvenance de son procédé, car il s'empara tout à la fois des propriétés allodiales et des fiefs; mais, dans ce temps-là, on ne se croyait tenu à aucun ménagement et à aucune justice envers la veuve d'un général qui avait servi dans les rangs suédois.

L'héritière des Geroldseck ne parvint à faire écouter ses doléances que quand son second mariage avec le margrave de Bade lui eut donné un protecteur et un avocat influent. Frédéric V n'eut pas de peine à intéresser la Suède à la cause de sa femme, et, sur les instances de cette puissance, on inséra dans les traités de Westphalie une clause portant que les réclamations d'Anne-Marie seraient examinées dans le délai de deux années et que, si elle les justifiait par des pièces probantes, tous ses alleux lui seraient restitués, ainsi que les fruits perçus et les frais du litige[1]. Sur ces entrefaites, elle mourut (1649), et c'est son époux qui continua le procès pour son propre compte, sa femme l'ayant institué son héritier universel par un testament de l'année 1645. Mais il s'en fallut de beaucoup que la question fût vidée dans le délai fixé.

Nous ne raconterons pas ici tous les incidents, toutes les involutions de procédure, tous les infructueux essais d'arrangement amiable, par lesquels passa ce litige, d'abord entre Bade et Cronberg, puis entre Bade et la famille de Leyen, qui avait obtenu en 1666 et 1677 l'expectative de la succession des Cronberg. Toujours est-il qu'à la Révolution française, les

1. Traité de paix de Münster du 24 octobre 1648, § XXXIV (*Ordon. d'Alsace*, t. Ier, p. VI).

margraves de Bade n'avaient pas encore obtenu le règlement de l'affaire et que les Leyen, depuis l'extinction des Cronberg, restèrent en possession de toute la seigneurie de Geroldseck, tant des alleux que des fiefs. Le litige n'a été définitivement aplani qu'en 1819, en vertu de la convention qui fit passer les princes de Leyen, en qualité de souverains médiatisés, sous la suzeraineté du grand-duc de Bade.

IV.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE LEYEN.

La maison DE LEYEN ou DE LA LEYEN (*von und zu der Leyen*), ainsi que se traduit souvent son nom dans les pièces diplomatiques françaises, est originaire de la vallée de la Moselle. Son château patrimonial *zur Leyen* était situé dans l'électorat de Trèves, non loin de Gondorf; on prétend qu'il tirait son nom d'une pierre bleuâtre, d'une sorte d'ardoise (*Leye*) qu'on trouvait en abondance dans le voisinage, et que c'est pour le même motif que les Leyen, dans les documents latins, sont appelés *domini a Petra* et portaient un écusson d'azur, simplement traversé par un pal d'argent[1].

Les généalogistes mentionnent des sires de Leyen dès le douzième siècle; mais la filiation ne se suit sans aucune lacune qu'à partir de la fin du quatorzième, et la véritable notoriété de la maison a une origine plus récente encore; elle date de l'élection de JEAN DE LEYEN à la dignité d'archevêque de

1. Il ne faut pas confondre, ainsi que le fait M. FICKLER (*Kurze Geschichte der Hæuser Fürstenberg, Geroldseck und von der Leyen*; Carlsruhe, in-12, 2e édit., 1844, p. 107), la maison *von der* LEYEN avec celle des barons *von* LEYEN, qui a joué un certain rôle en Alsace dans la seconde moitié du dix-septième siècle, et s'est éteinte au dix-huitième. NICOLAS-PHILIPPE, baron de Leyen, ayant épousé la veuve de Jacques-Louis, comte de Fürstenberg, Hélène-Éléonore DE SCHWENDI, fille de Guillaume et petite-fille de Lazare de Schwendi, les Leyen héritèrent, non sans de longues contestations avec les agnats de la famille de Schwendi et une série d'autres prétendants, la moitié de Hohlandsberg, Kaysersberg, Kintzheim et Wintzenheim, près de Colmar, ainsi que les seigneuries autrichiennes de Triberg et de Burheim, dans la Forêt-Noire, à quoi s'ajouta plus tard l'autre moitié des alleux et des fiefs de la famille de Schwendi. Nicolas de Leyen eut un fils, IGNACE-GUILLAUME-CASIMIR, qui fut bailli de l'évêque de Strasbourg à Ettenheim et mourut vers 1695, ne laissant, de son mariage avec une fille de Jean-Werner REICH DE PLATZ et d'Ève-Félicité Zorn de Bulach, que des filles et un fils, ecclésiastique.

Von LEYEN portait *d'or à l'aigle de sable, écartelé de sable au lion d'or et, sur le tout,* (les armes primitives de la famille) *de sable à un chevron d'argent accompagné de dix billettes d'or posées, 2 et 1, de chaque côté en chef, et quatre en pointe en forme de croix.* (Cfr. *Armorial de la Génér. d'Als.*, p. 67, n° 256; HUMBRACHT, *Rhein. Tabel.*, n° 121; SCHOEPFLIN, *Alsat. illust.*, t. II, p. 107 et 593; *Freiherrl. Taschenbuch*, Gotha, année 1849, p. 528, et des documents mss. aux Archives du Haut-Rhin.)

Trèves, en 1556, et de l'avénement presque simultané de deux de ses petits-neveux aux siéges de Trèves et de Mayence dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Les Leyen furent élevés à cette époque au rang de barons d'Empire (1653). Cinquante ans après, l'empereur Léopold Ier les créa comtes (5 avril 1710); le 7 mars 1711, ils prirent rang et séance dans le collége des comtes de la Souabe, et l'acte mémorable qui consacra la dissolution de l'Empire germanique leur valut, avec une souveraineté éphémère, le titre de prince qu'ils portent aujourd'hui.

Voici, sommairement, la filiation de celle des branches de la famille qui fut investie de la seigneurie de Geroldseck, la seule, au surplus, qui ait encore des représentants, car toutes les autres se sont éteintes dans le courant du seizième et du dix-septième siècle :

I. Werner von und zu der Leyen, chevalier (1399), épousa Sophie, fille de Sievart Waldbott de Bassenheim.

II. Jean, l'un de ses fils, chevalier (1451), se maria avec Cunégonde, fille de Richard d'Eltz et de Marguerite d'Eynenberg. Il est le père de George.

III. George, seigneur de Saffig et d'Ollbruck (1460), eut de son mariage avec Ève, fille de Simon Machenheimer de Zweibruck et d'Ève de Schœneck, un fils, Barthélemy.

IV. Barthélemy (*Barthel*), seigneur d'Adendorf (*al.* Abendorf), d'Ollbruck et de Saffig, conseiller et *Landhofmeister* de l'électeur de Cologne, son bailli à Andernach, et plus tard, son chancelier (1529), épousa Catherine, fille de Gérard de Pallant, de *Glabbach*, et d'Hedwige de Hanxleden, héritière de Mobach. Il en eut sept enfants, entre autres : Jean, chanoine de Trèves et de Würtzbourg, en 1536, archevêque-électeur de Trèves en 1556, mort en 1576, et Michel, qui continua la famille.

V. Michel, seigneur d'Adendorf et de Mobach, bailli de Munster, puis conseiller de l'électeur de Trèves, se maria avec Ève, fille de Damien de Pallant, de *Kinsweiler*, et de Catherine de Rollingen.

VI. Leur fils, Damien-Frédéric, entra d'abord dans les ordres, sous les auspices de son oncle, l'archevêque, et reçut un canonicat dans la métropole. Mais il renonça bientôt à la carrière ecclésiastique, entra dans l'administration temporelle de l'électorat et devint, comme son père et son grand-père, conseiller, *landhofmeister* et bailli à Cochem, puis à Boppart (1612). Marié avec Anne-Catherine, fille d'Antoine Waldbott de Bassenheim, et de Catherine de Metternich-Burscheidt, il en eut plusieurs

fils, dont l'aîné, Hugues-Ernest, continua la famille, et dont les deux cadets, Charles-Gaspard et Damien-Harthard, devinrent, le premier, électeur de Trèves († 1676), le second, électeur de Mayence († 1678).

VII. Hugues-Ernest, seigneur d'Adendorf et d'Eckendorf, fut chambellan de l'électeur palatin, bailli du comté de Neuenar et bailli à Sintzig. Il épousa en 1652 Sophie-Marie, fille d'Adolphe Quad de Buschfeld et d'Anne-Élisabeth Waldbott de Bassenheim, et reçut l'année suivante, de l'empereur Ferdinand III, le titre de baron d'Empire. D'autres marques de la faveur souveraine ne tardèrent pas à suivre celle-là : le baron de Leyen reçut l'expectative des fiefs impériaux et autrichiens compris dans la seigneurie de Geroldseck, pour le cas où le détenteur, Crafft-Adolphe-Othon, comte de Cronberg, mourrait sans héritiers mâles.

Toutefois, ce n'est plus Hugues-Ernest, mais bien son fils Charles-Gaspard qui fut appelé à se prévaloir de cette collation éventuelle et qui, après l'extinction des Cronberg, fut effectivement investi de Geroldseck (1693). C'est aussi avec lui que le margrave de Bade avait préalablement cherché à s'entendre sur la séparation des alleux d'avec les fiefs. Les deux parties étaient tombées d'accord sur les bases d'un arrangement équitable, et le margrave, à la mort de Cronberg (1692), s'était mis, de confiance, en possession de Geroldseck. Mais la maison d'Autriche, à l'instigation même des Leyen, si l'on en croit notre *Histoire pragmatique*, refusa de ratifier le traité, expulsa de force les Badois de la seigneurie et donna ainsi naissance au long procès auquel nous avons fait allusion plus haut. En attendant, le baron de Leyen resta en jouissance des domaines litigieux et reçut, avec le titre de comte d'Empire (1710), le droit de prendre séance, précisément pour Geroldseck, dans le collége des comtes de la Souabe.

VIII. Charles-Gaspard, baron puis comte de Leyen, fut, comme son père, bailli du comté de Neuenar et conseiller intime des divers électeurs rhénans. Marié en 1687 avec Marie-Sophie, fille de Melchior-Frédéric, comte de Schœnborn-Reichelsberg, et de Marie-Sophie, baronne de Boyneburg, il en eut huit enfants, parmi lesquels Frédéric-Ferdinand, qui continua la famille.

IX. Frédéric-Ferdinand, conseiller intime actuel de l'Empereur, chevalier de la Toison d'or, *landhofmeister* de l'électeur de Trèves, etc., succéda à son père en 1739, à l'âge de 30 ans. Son épouse (1733), Marie-Charlotte-Auguste, fille du comte François de Hatzfeld et de la comtesse

Anne-Charlotte-Élisabeth de Stadion, lui donna plusieurs enfants, mais un seul des fils, François-Charles, qui suit, laissa des descendants. Frédéric-Ferdinand mourut dans la force de l'âge, en 1762.

X. François-Charles, chambellan et conseiller intime de l'empereur, né en 1736, † 1775, épousa en 1765 une fille de François-Henri Kæmmerer de Worms, baron de Dalberg, et de Sophie-Marie-Anne, comtesse d'Eltz, Marie-Anne-Joséphine, dont il eut un fils, qui suit, et deux filles, Charlotte et Marie-Sophie, qui s'allièrent, la première, au comte Emmerich de Stadion, la seconde, à François-Philippe, comte de Schœnborn-Buchheim.

XI. Philippe-François, né en 1766, succéda à son père, sous la tutelle de sa mère. En 1790, il prit lui-même les rênes de son petit gouvernement, dans des circonstances assez critiques, car son comté de Geroldseck fut plusieurs fois labouré par les armées qui opéraient entre le Rhin et le Danube. Mais sa proche parenté avec le prince-primat Charles de Dalberg, frère aîné de sa mère, qui avait conquis par son esprit et ses capacités exceptionnelles l'estime de Napoléon, ouvrit bientôt au comte de Leyen la voie des compensations et des honneurs. Ayant accédé, comme comte de Hohengeroldseck, à la confédération du Rhin, il reçut, par l'acte constitutif de cette confédération (12 juillet 1806), le titre de prince, et, quelques années après, l'arbitre de l'Europe lui donna une marque signalée de sa bienveillance en consentant au mariage de la fille unique du nouveau souverain, Amélie, née en 1789, avec l'un des neveux de l'impératrice Joséphine, Pierre-Claude-*Louis*, comte Tascher de la Pagerie, aide de camp du prince Eugène Beauharnais (1810)[1]. La chute de Napoléon priva naturellement le prince de Leyen de ses droits de souveraineté : le congrès de Vienne le médiatisa et le plaça sous la suzeraineté de l'Autriche. Une convention spéciale le fit passer plus tard (1819) sous celle du grand-duc de Bade : le comté de Geroldseck forme aujourd'hui l'une des *Standesherrschaften* du grand-duché. (Ordonnance du 9 juillet 1830.)

Philippe-François s'était marié, dès 1788, avec Sophie-Thérèse, fille du comte Damien de Schœnborn-Wiesentheid[2]. Il en eut, à part la fille que

1. Le comte de Tascher est mort en 1861, lieutenant-général bavarois en retraite, sénateur de l'empire français, grand-maître de la maison de l'impératrice Eugénie, et grand-croix de la Légion d'honneur.

2. Nous devons de précieux renseignements sur la filiation paternelle et maternelle du premier prince de Leyen, à l'obligeance de M. Ed. de Fehrentheil et Gruppenberg, dont les beaux travaux généalogiques (*Ahnentafeln des stiftsfähigen Adels Deutschlands*) jouissent d'une légitime réputation.

nous venons de nommer, Mme de Tascher, un fils, Erwin-Charles-Damien-Eugène, né le 3 avril 1798, qui lui succéda en 1829 et qui est aujourd'hui le chef de la maison de Leyen.

XII. Le prince Erwin a épousé, en 1818, sa cousine germaine, Sophie-Thérèse-Jeanne, fille du comte François-Philippe de Schœnborn-Buchheim et de Marie-Sophie de Leyen. De ce mariage sont nés quatre enfants, dont deux fils, les princes Philippe et François, et une fille, Amélie, sont encore en vie. Le prince Philippe est uni depuis 1853 à la princesse Adélaïde de la Tour et Taxis, mais il n'a pas de postérité.

Leyen porte *parti et coupé de deux traits : au 1er, de gueules à un arbre portant cinq fleurs de lis, le tout d'argent; au 2e, d'azur à trois fers à cheval d'argent; au 3e, d'or à deux fasces de gueules et un lambel d'azur à cinq pendants; au 4e, d'argent à la fasce de sable, accompagnée d'une tête de maure dans l'angle sénestre du chef; au 5e, échiqueté d'argent et de gueules; au 6e, coupé de* Hohengeroldseck, *qui est d'or à la fasce de gueules, et de* Malberg, *qui est d'or au lion de sable couronné du champ; sur le tout, de* Leyen, *qui est d'azur au pal d'argent, l'écusson central timbré de la couronne de prince.*

Ernest Lehr.

RAPPORT

SUR DES ANTIQUITÉS

TROUVÉES

AUX ENVIRONS DE COLMAR.

Avec une planche lithographiée.

Vers la fin du mois de novembre 1867, des ouvriers étaient occupés à extraire de la terre glaise sur la propriété de MM. Gastard et Hanser, située à une lieue de Colmar, près de la route de Houssen à Bennwihr et non loin du domaine de Schoppenwihr. A $0^m,45$ de profondeur, ils trouvèrent une sépulture renfermant différents objets en bronze et un vase en poterie grossière qui, d'après les débris que l'on possède, devait mesurer à sa base $0^m,16$ de diamètre.

On a retiré du milieu d'une grande quantité d'ossements concassés, une paire de bracelets minces et côtelés, une autre paire beaucoup plus forte avec rainures profondes et obliques, deux épingles longues à tête massive et un ornement en forme d'S, avec spirales, ayant $0^m,26$ de longueur.

Un mois après, les mêmes ouvriers mirent à découvert une seconde sépulture, à 10 mètres de la première. On y a recueilli une paire de bracelets épais et cannelés, une grande épingle dont la tête diffère des deux autres, une faucille avec une douille côtelée destinée à recevoir un manche en bois ou en corne, enfin le même ornement sous forme d'S qu'avait fourni la première tombe, mais de moindre dimension. Tous ces objets en bronze étaient renfermés dans un grand pot dont on a réuni les débris et se trouvaient mêlés à des grains d'ambre et à des ossements calcinés et concassés.

La forme du vase cinéraire, la matière grossière dont il est formé, le gravier et les fragments de silex que l'on y remarque, sa mauvaise cuisson, la trace de la main de l'homme qui l'a pétri, sont des signes de la plus haute antiquité. Parmi les débris, j'ai remarqué des poteries de nature différente. Le pot en lui-même est de pâte noirâtre, très-friable, à parois

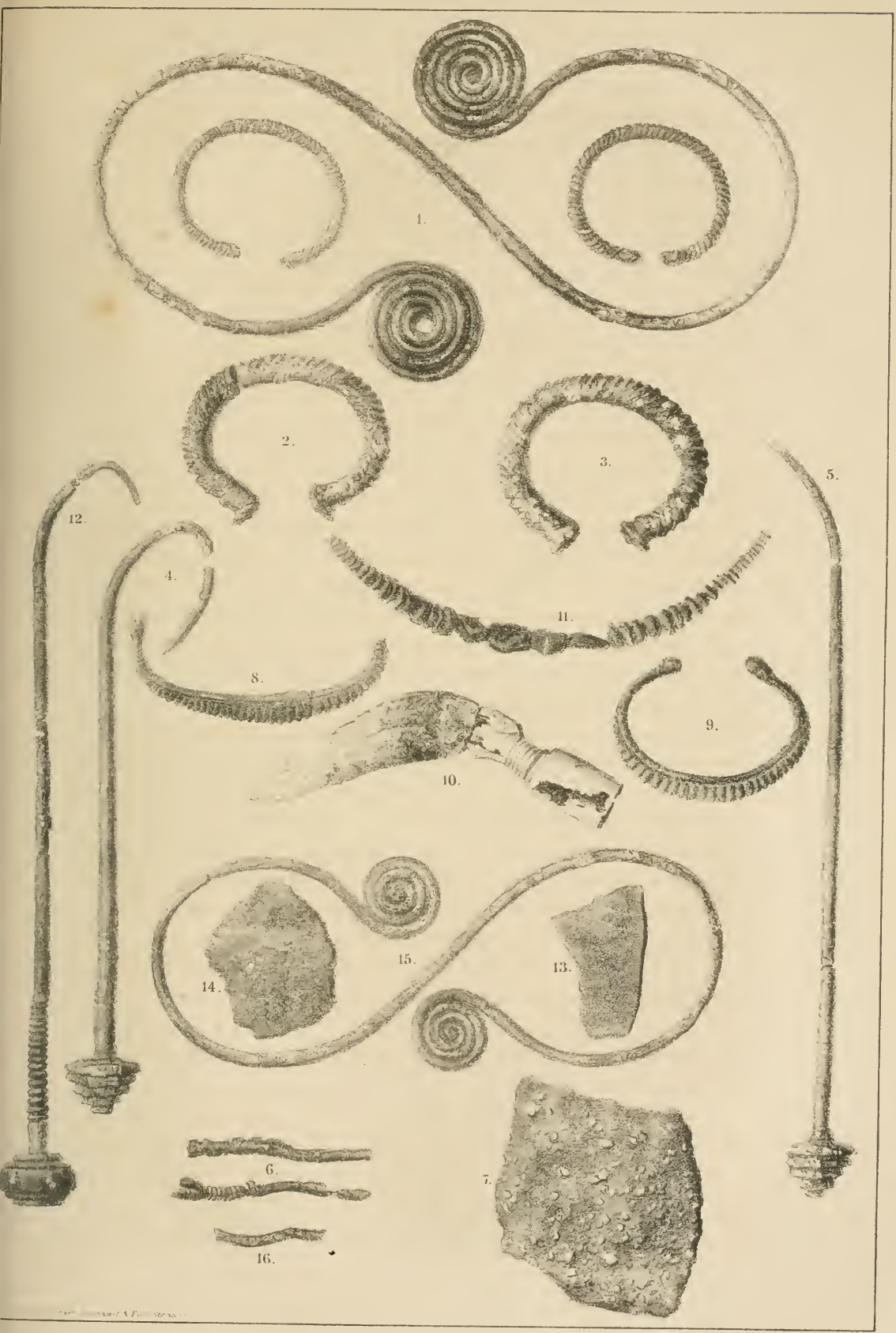

1-7. Objets en bronze et fragments de poteries provenant d'une sépulture gauloise, découverte dans la propriété de MM. Gastard et Hauser, située sur la route de Bennwihr à Houssen. (Trouvés et recueillis par le sieur Straumann. — Don de MM. Gastard et Hauser.)

8-16. Objets provenant d'une deuxième sépulture gauloise, découverte à 10 mètres de la première, dans la même propriété. (Trouvés, en 1867, par le sieur Straumann. — Don de MM. Gastard et Hauser.)

épaisses. Quelques fragments révèlent une poterie moins grossière, plus compacte et plus mince; leur forme plate, mais légèrement bombée au bord, me fait croire que ces fragments ont appartenu au couvercle, ce qui semble confirmé par l'absence complète de matières terreuses dans la masse compacte que retenaient les parois du vase.

J'ai retiré de cette masse 42 grains d'ambre de forme et de grosseurs diverses; ils sont travaillés et percés avec soin. La matière ligneuse, une sorte de liber que j'ai retrouvée dans chaque trou, fait présumer que les grains étaient réunis sous forme de collier par la tige flexible d'un arbuste ou d'une plante. Ces grains sont intacts et n'ont pas subi l'action du feu; le corps a donc été dépouillé de ses ornements, avant l'incinération.

L'un de ces ornements mérite une attention toute particulière, car il n'a pas encore été rencontré en Alsace et ne paraît figurer dans aucune des collections archéologiques du continent, au dire des hommes compétents qui se sont occupés spécialement de cette matière[1]. Sa destination n'est pas facile à déterminer; sa forme et surtout sa dimension font d'abord rejeter l'idée qu'il a pu servir d'ornement; mais l'existence au musée de Schwérin d'une agrafe colossale pourra conduire peut-être à une solution satisfaisante. Cette fibule, la plus grande qui ait été trouvée en Allemagne et qui a été tirée du sol à Plauerhagen en Mecklembourg, est mentionnée dans les *Alterthümer* que publie le savant conservateur du musée d'antiquités de Mayence. Au vu du dessin que je joins ici et qui rappelle la forme de l'objet intéressant extrait des sépultures de Houssen, ne peut-on pas admettre que cet ornement est également une agrafe pour laquelle ont servi les grandes épingles qui, en raison de leur poids et de leur longueur ($0^m,38$), ne pouvaient être employées pour les cheveux? Ces épingles s'engageaient sans doute entre les cercles flexibles et retenaient le vêtement sur la poitrine. C'est la fibule primitive, en deux pièces détachées. De nouvelles découvertes viendront peut-être appuyer cette conjecture.

La plupart des objets que MM. Hanser et Gastard ont généreusement abandonnés au musée de Colmar, étaient brisés. Ni l'affaissement du sol, ni la pioche des ouvriers n'ont pu produire ce résultat, car le métal dont ils sont composés, est malléable et aurait résisté à la pression la plus forte. D'un autre côté, aucune des cassures n'est fraîche, nulle part n'apparaît le métal brillant, les bords sont oxydés comme la surface qui est restée intacte, partout la patène couvre le bronze. Pour les briser, il a fallu un

1. J'ai vu récemment au musée de Zurich un objet semblable trouvé à Dorlikon (Suisse) avec de grandes épingles, et dont on n'a point déterminé l'usage.

effort et l'état des bracelets en est une preuve; les plus épais ne sont que déformés, les autres ont été rompus avec violence au moment de l'ensevelissement. Il est à remarquer aussi qu'un seul bracelet de chaque sorte est brisé; l'autre est intact. Ce n'est pas l'effet du hasard; il y a là une intention évidente; une pensée philosophique domine, c'est le symbole de la mort; on a voulu rappeler que tout lien était rompu; car il était d'usage chez les Gaulois de détruire ou de dénaturer les objets qui avaient appartenu au défunt.

Je n'ai pas rencontré la moindre trace de fer dans les deux tombes, et l'absence de ce métal confirme l'importance de la découverte sous le rapport de l'antiquité.

La terre grossière qui a servi à la fabrication des deux vases funéraires, serait celle que les potiers tirent encore aujourd'hui des environs de Schoppenwihr. Ces vases auraient donc été fabriqués sur place, ce qui prouverait l'existence, sur ce point, d'une population fixe. Les nombreuses monnaies gauloises trouvées à Houssen, en 1849, viennent à l'appui de cette conjecture.

En résumé, tout concourt à établir que les deux sépultures sont celtiques et que l'ensevelissement a été effectué bien avant la domination romaine.

La nécropole de Herrlisheim continue à fournir à l'archéologie des sujets intéressants d'étude. Le 17 mai, j'ai assisté avec MM. Frantz et Chappuis à l'ouverture d'une nouvelle tombe; les objets qu'elle renfermait et leur disposition me paraissent mériter votre attention.

Le squelette, assez bien conservé, était celui d'un homme; il mesurait $1^{m},65$ de long; les pieds étaient tournés vers l'orient, la position des membres était naturelle et indiquait que l'ensevelissement n'avait pas été effectué d'une manière précipitée. La terre qui le recouvrait n'avait pas plus de $0^{m},60$ de profondeur. La tête s'est brisée malheureusement au contact de la pioche, et je n'ai pu conserver intacte que la mâchoire inférieure, qui dénote un homme dans la force de l'âge.

Nous n'avons remarqué aucun vestige de sarcophage, point de dalles brutes encadrant la sépulture, pas même la pierre traditionnelle que l'on rencontre près de la tête du guerrier franc dans les tombes de Herrlisheim. L'ensemble de la découverte démontrerait que le guerrier n'appartenait pas à la peuplade au milieu de laquelle il a été enseveli, et qu'il a été enterré selon un rite particulier.

Au nombre des armes retirées de cette sépulture je dois citer un scra-

masaxe d'une belle conservation et dont la lame, très-épaisse et sans rainure, a $0^m,41$ de long; la soie qui est complète, ce qui est rare, mesure $0^m,28$ et se termine à la partie supérieure par une virole en fer qui retenait le manche en bois dont les fragments sont encore adhérents.

La boucle, la plaque et les contre-plaques du ceinturon qui retenait le scramasaxe, sont en fer et portent des traces de damasquinures en argent.

Le couteau que le guerrier portait d'ordinaire suspendu à sa ceinture ne présente rien de particulier; mais une autre arme, qui, on doit le regretter, est incomplète, m'a paru digne d'une mention spéciale. C'est une lame d'épée à deux tranchants, arrondie par le bout et ployée aux deux tiers de sa longueur.

C'est la première fois que je rencontre à Herrlisheim des épées recourbées; M. de Ring en a trouvé plusieurs dans un tumulus de Brumath; M. de Bonstetten, qui en signale à Tiefenau (Suisse), fait remarquer que l'usage de déposer des armes ployées au feu dans le tombeau des guerriers était très-répandu chez les anciens habitants du Danemark. On a prétendu que c'était là une sage précaution contre les voleurs de sépultures si communs dans l'antiquité. Il semble qu'il eût fallu, pour atteindre ce but, fausser ou briser tous les objets que l'on ensevelissait avec le corps du défunt, et ne faut-il pas attribuer plutôt ce fait à une intention, de la part de nos pères, de rappeler que la mort a rendu désormais inutile l'arme du guerrier?

Nous avons aussi retiré, soudées l'une à l'autre par la rouille, une petite boucle de bronze qui semble appartenir au couteau que j'ai déjà indiqué, une cuiller également en bronze dont le manche a disparu, et une boucle d'oreille en argent. Le musée archéologique de Colmar possède deux cuillers à parfums rappelant exactement par la forme et la matière celle que nous avons recueillie; elles proviennent des fouilles d'Offemont et de Türckheim et appartiennent évidemment à l'époque de la domination romaine. Une cuiller à parfums toute semblable, retirée des ruines d'Augst, est conservée au musée de Bâle.

La boucle d'oreille a des appendices mobiles à crochets, qui me font supposer qu'on y suspendait des pendeloques.

Tous ces objets étaient réunis sous la tête du guerrier. Le scramasaxe et le couteau étaient placés en travers. C'est là un fait nouveau; le propriétaire, qui exploite la gravière depuis treize ans et qui a déjà ouvert tant de sépultures, a déclaré que la position des armes était exceptionnelle, car il les avait toujours vues placées soit aux côtés du squelette, soit à ses pieds.

Je dois signaler encore deux brassards en anthracite provenant d'une sépulture de femme et recueillis dans la même gravière. Ils sont de forme ovale, ont $0^m,09$ de longueur et sont très-lourds. On y remarque des parties polies et noires qui annoncent que la transformation du bois en houille était très-avancée.

Jusqu'ici on n'avait pas été d'accord sur l'usage de ces objets; on les considérait comme des coulants ayant servi à retenir les vêtements et l'on hésitait à les admettre comme bracelets, en raison de l'exiguïté de leur ouverture; mais ici le doute n'est plus possible, l'os de l'avant-bras y était encore engagé au moment de l'extraction. Des brassards en bois de même forme, ayant $0^m,12$ de long, ont été recueillis dans le canton de Berne. Les gros coulants en matière bitumineuse que M. de Ring a retirés en 1858 d'un tumulus de la forêt communale d'Ensisheim, sont évidemment des brassards, mais ils sont de moitié moins longs que ceux que je mets sous vos yeux et qui seront une des raretés de nos collections.

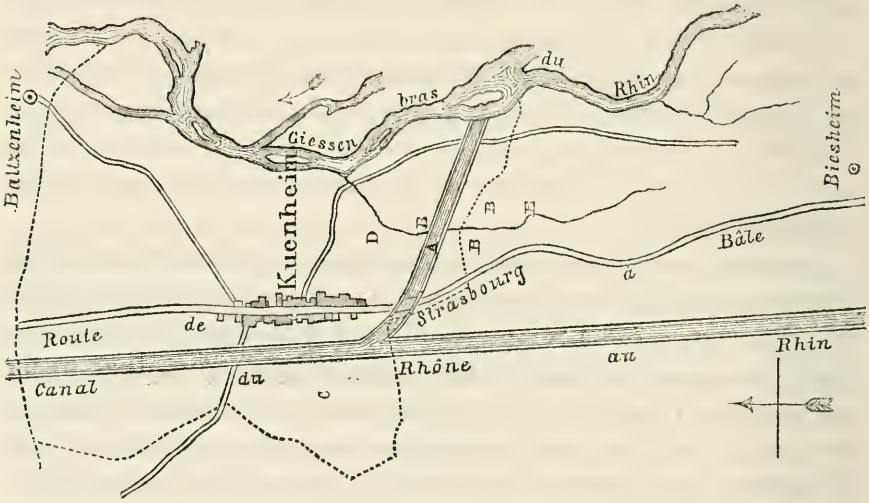

A. Point où le creusement du canal a fait découvrir des antiquités romaines près de l'emplacement de l'ancienne *Edenburg*, non loin de la jonction du *Hohweg* et de la grande voie romaine de Bâle à Strasbourg.

B. Champs et prés parsemés de briques et de poteries anciennes.

C. Canton dit *im Rœmer*.

D. Le *Riedgraben*, ravin communiquant avec le bras du Rhin.

Des découvertes d'une certaine importance ont été faites sur un autre point de notre territoire. Ce n'est plus une nécropole, c'est une cité entière qui nous livre une partie des trésors qu'elle tenait cachés depuis quinze siècles. Le creusement d'une rigole d'alimentation, partant du Rhin et se dirigeant vers le canal Napoléon, a fait découvrir récemment, au sud de

la commune de Kuenheim, une série d'objets de l'époque romaine. Ces objets, dont j'indiquerai les principaux, ont été trouvés à 1 mètre de profondeur. Une dizaine de grandes amphores fichées debout dans l'argile gris formant le sous-sol ont été brisées par les ouvriers; la seule qui ait été retirée intacte mesure $0^m,98$ de haut; elle est d'une cuisson incomplète; elle a dû être fabriquée sur place avec une terre que des hommes compétents assurent provenir du voisinage du Rhin, non loin de Marckolsheim, et dont on se sert encore aujourd'hui pour la poterie.

Le grand nombre et la variété de vases réunis sur le même point et dont quelques fragments portent la marque du potier, prouvent qu'il y avait là de grands ateliers de fabrication. Un examen attentif m'a fait reconnaître que l'un des vases en poterie rouge sortait des ateliers de Sottus (*Sotti officina*) et qu'un autre avait été fabriqué par le potier *Cartus*.

Un outil de charpentier d'une belle conservation et qui n'est plus en usage aujourd'hui, a été trouvé au milieu du sable et de cailloux roulés, à côté de pièces de bois à moitié équarries et d'énormes tas de copeaux de grande dimension. Cet outil rappelle parfaitement celui qui a été retiré des ruines romaines d'Offemont. Il y avait là évidemment un chantier qui a été abandonné brusquement à la suite d'une catastrophe, et dont les travaux sont restés suspendus.

Sur un autre emplacement, vers le sud, des masses de tuileaux à rebords et des briques avec des assises en pierre et des excavations annoncent l'existence d'une vaste exploitation, et les échantillons offrent cet intérêt qu'ils portent la marque de la huitième légion, dont la présence n'avait pas encore été signalée de ce côté de l'Alsace.

Parmi les menus objets que les fouilles nous ont restitués, je citerai une grande agrafe en bronze, une clef en fer à double crochet, exactement semblable à celles qui nous viennent d'Offemont, un bracelet de femme creux et estampé qui sera un des joyaux du musée, une gaîne de couteau ou de poignard en bronze et à pointe recourbée; plusieurs monnaies d'argent et de bronze: un Auguste, une Sabine, un Adrien, un Commode; enfin une statuette en bronze de $0^m,12$ de haut, fortement oxydée, mais d'une assez bonne conservation; elle représente une femme drapée, la tête entourée d'un voile, tenant une patène d'une main et de l'autre un coffret ou un autel. L'exécution et les formes de la statuette annoncent l'époque de la décadence. J'aurais désiré pouvoir la soumettre à votre examen, mais l'ouvrier qui a eu la bonne fortune de la trouver n'a pas consenti jusqu'à présent à s'en dessaisir[1].

1. La statuette a été cédée depuis au musée de Colmar.

Si l'on considère que ces trouvailles ont été faites sur la partie très-restreinte du territoire que traverse le canal d'alimentation, que pourrait-on espérer de fouilles opérées régulièrement dans une étendue de près de 3 kilomètres, où les champs sont parsemés de fragments de vases et d'amphores, de tuileaux, de plaques de mortier fin portant des traces de peinture semblables aux débris que nous ont laissés Offemont et Hartmannswiller, où les terrains mouvementés et ondulés font pressentir de nombreuses substructions? La dépression des terres dans la direction du sud au nord, le sol marécageux de certains endroits, la proximité du Rhin font penser à la présence des eaux, à un courant rapide qui a creusé une sorte de lit au milieu des habitations; le Rhin n'aurait-il pas passé par là, rompant sa digue naturelle et engloutissant subitement la cité romaine?

Le chantier, l'atelier du potier, la tuilerie ont été envahis rapidement; la population a fui comme à Pompéi, abandonnant à l'eau ce qu'elle n'a pu sauver.

La géologie vient à l'appui de cette conjecture : les débris de poterie sont mêlés aux cailloux du Rhin qui affleurent, et la pierre volcanique détachée du rocher de Vieux-Brisach a été amenée roulée sur la terre de Kuenheim [1].

Des fouilles pourraient nous fixer sur le désastre qui semble avoir terminé l'existence de la ville romaine; des terrains effondrés, en quelque sorte vagues, longent le canal dans la direction du sud et nous permettraient de les entreprendre facilement et sans grande dépense. L'autorité locale serait d'ailleurs toute prête à seconder la Société dans ces travaux.

Aux portes de Colmar aussi, il reste un secret à pénétrer : je veux parler de Türckheim, où M. Martin poursuit avec une persévérance digne d'éloges ses fructueuses et intéressantes recherches. De nombreux objets ont été recueillis par ses soins dans le courant de l'année 1867; entre autres, cinq médailles en bronze, dont l'une à l'effigie de l'impératrice Lucile, un fragment de boucle de ceinturon, un grand anneau de suspension en bronze, deux fragments de poterie rouge ornés, du cuivre et du plomb fondu, une meule, une grande tige de fibule et un plat en bronze de forme ovale avec anses historiées, beau spécimen de l'art antique et qui, malgré son état de détérioration, est une acquisition précieuse.

1. M. Fessenmeyer, pharmacien à Neuf-Brisach, a reconnu que sur ce point une couche d'argile marneuse d'une épaisseur de 3 à 4 mètres s'étendait au-dessous du sol arable qui n'a que $0^{m},15$ de profondeur, qu'elle renfermait des coquilles paludéennes dont quelques échantillons ont été déposés au musée d'histoire naturelle, et qu'elle appartient aux dépôts d'alluvion moderne.

Ce plat a été retiré d'un des nouveaux puits que M. Martin vient de découvrir. Ces puits, dont la profondeur est en moyenne de 5 mètres et qui sont aujourd'hui au nombre de 15 sur un espace relativement restreint, prouvent l'existence, sur ce point, d'une agglomération d'habitations anciennes. Le champ des recherches s'étend et le moment n'est peut-être pas éloigné où l'histoire de notre pays aura une nouvelle page à inscrire dans ses annales.

DIETRICH.

M. Scheurer-Kestner, de Thann, a bien voulu se charger d'analyser le magma contenu dans le vase trouvé près de Houssen. Les conclusions de ce savant chimiste sont tout en faveur de l'hypothèse que les corps ont été préalablement brûlés et les os calcinés et concassés.

«Les débris d'ossements, dit M. Scheurer-Kestner, ne renferment plus du tout de matières azotées. En y recherchant de la matière organique, j'y ai trouvé une substance brûlant en répandant des vapeurs aromatiques. L'analyse chimique ne m'ayant rien appris de plus, j'ai fait un examen à la loupe et j'ai reconnu que la terre plastique ne renferme rien d'organique; voici le résultat de mon examen :

« Matières observées:

« 1° Ossements en débris;

« 2° Terre glaise particulièrement plastique, très-riche en oxyde de fer;

« 3° Deux débris de charbon;

« 4° De nombreux fragments d'une matière résineuse;

« 5° Des fragments de terre glaise moins ferrugineuse que la première;

« 6° Le tout est fortement imprégné de cuivre.

« Je joins ici trois échantillons :

« N° 1. Fragments de la substance aromatique, qui brûle en répandant une odeur ambrée en même temps qu'une odeur de colophane.

« N° 2. Os que j'ai cassé et dont l'aspect intérieur prouve que les ossements ont été brûlés avant d'avoir été enterrés; le noyau est encore noirci par le charbon; c'est ce qui arrive quand on brûle des os; j'y vois là une preuve de combustion.

« N° 3. Un des deux fragments de charbon, qui est encore une preuve de combustion.

« D'après cet examen, voici ce que je suppose :

« Les ossements ont été rassemblés après la combustion et introduits dans le vase en les y empâtant avec de la terre glaise et de l'ambre. La

matière résineuse a résisté; les eaux pluviales et souterraines ont amené l'imprégnation du cuivre des bijoux, en même temps une bonne partie de la terre glaise a pu être entraînée par les eaux.

«Le petit morceau de métal renferme de l'étain et du cuivre; je n'ai fait qu'une analyse qualitative. C'est donc du bronze, mais j'ignore s'il a la composition du bronze ordinaire.

. . . . . .

«Mars 1868.»

LES DEUX SCHWEIGHÆUSER.

Autour de l'église de Saint-Thomas de Strasbourg, je veux dire, au pied de l'antique édifice, se rangeaient naguère encore des maisons de vieille apparence, à façades passablement délabrées; c'étaient les demeures des chanoines attachés au Séminaire protestant, où ils enseignent, à titre de professeurs, la philosophie, la philologie et les diverses parties de la science théologique. Les chaires de cet établissement d'instruction publique sont toujours occupées par des héritiers assez directs de l'ancienne Université de Strasbourg, mais presque tous les logements, affectés à leur service, ont été renouvelés, accommodés à la mode du jour; le comfort intérieur a profité de ce que la place publique perdait en aspect pseudo-pittoresque.

L'une de ces vieilles maisons abritait, il y a quarante ans encore, sous un seul et même toit, deux maîtres de la science philologique: l'un, fort avancé en âge, presqu'octogénaire, aux trois quarts aveugle, sa tête vénérable garnie d'une couronne de cheveux blancs comme neige; l'autre, dans la force de l'âge viril, mais ressentant déjà les approches d'une vieillesse amenée par une activité intellectuelle excessive. Ces deux hommes, ces savants, c'étaient Jean Schweighæuser, l'helléniste, et son fils Geoffroy Schweighæuser, l'antiquaire. Vous pouviez trouver le père, au premier étage de la modeste demeure, les yeux usés par la lecture des manuscrits et abrités par un abat-jour vert, la figure appliquée sur les dernières épreuves de son dictionnaire ou lexique d'Hérodote; en passant, vous aviez peut-être vu le moins âgé se promener dans le petit jardin attenant à la maison, dans ce musée à ciel découvert, où quelques fragments de statues, quelques bas-reliefs antiques et un baptistère donnaient au visiteur le pressentiment et l'avant-goût de la conversation qui l'attendait auprès du collecteur de ces richesses archéologiques et artistiques. Hélas! un peu plus tard ce même jardinet devait, dans les beaux jours de l'été, servir, non plus de promenoir, mais d'asile forcé, où, pendant de longues années, le malheureux Geoffroy Schweighæuser, paralysé, venait jouir, dans un fauteuil, de l'air et de la lumière. Je m'arrête; je devance les temps; je n'aurai que trop vite à dire le fatal déclin de cette belle intelligence, entravée au plus beau moment de son développement.

La vie des deux Schweighæuser, du père aveugle et du fils paralysé, a été dite et redite par des bouches plus autorisées que la mienne, leurs nombreux travaux ont été plus d'une fois analysés; la France, l'Allemagne et l'Europe savante ont connu et apprécié leurs œuvres; dans le monde de l'érudition philologique et archéologique, le nom de Schweighæuser équivaut à un blason. En abordant ce sujet, en me faisant le biographe de ces hommes de savoir, j'ai plutôt le désir de rappeler des impressions personnelles, d'accomplir une œuvre de piété, un vœu depuis longtemps formé en silence, plutôt que d'analyser à neuf leurs œuvres. Je raconterai leur existence à mon point de vue, quoique je n'aie point eu l'honneur de vivre dans leur intimité. En me reportant maintenant aux années de ma jeunesse, où j'étais assis aux pieds de leurs chaires, un souffle du temps passé vient effleurer mon front, et les heures austères de l'étude se présentent, à cette distance, telles qu'on représente les déesses païennes, avec des guirlandes de fleurs printanières. Les textes grecs, interprétés par les deux illustres professeurs, s'illuminent maintenant d'une splendeur magique; le commentaire aride et la sécheresse grammaticale s'effacent devant ces rayons. A mon oreille retentit de nouveau, comme un écho de la tribune antique, la période savante de Démosthènes, et les chœurs des tragiques grecs me charment, m'enivrent de leur majestueuse mélopée. Oh! le charme des souvenirs qui imprime à l'étude même sévère le cachet du bonheur!

A l'époque où nous étions sur les bancs de l'école universitaire, pendant la première moitié de la Restauration, nos maîtres — et les deux Schweighæuser étaient du nombre — nous prêchaient l'amour désintéressé de la science, le culte du beau sans arrière-pensée, dans les écrits des anciens. Je ne me repens point de m'être abandonné à un sentiment, que notre jeunesse d'à présent appellera sans doute une pieuse illusion; loin de faire un reproche à ces maîtres vénérés de l'avoir entretenu pendant les années où d'habitude les passions aveugles dominent la tête et le cœur des jeunes gens, je les remercie d'avoir déposé dans nos âmes et d'y avoir entretenu ce feu sacré. Ils prêchaient d'exemple.

Jean Schweighæuser, le père, est né le 24 juin 1742, à cette époque de calme qui marque le milieu du dix-huitième siècle, et qui était si favorable aux études sérieuses et continues. Fils d'un pasteur de Saint-Thomas, il se destina de bonne heure à l'enseignement. Il comptait parmi ses maîtres l'historiographe Schœpflin, si bien doué pour inspirer à la jeunesse qui l'écoutait, l'amour du travail intellectuel. Jean Schweighæuser avait de bonne heure devant les yeux l'idéal du philologue; il arrivait, et touchait à sa spécialité, après avoir arpenté dans plus d'un sens le vaste champ de la science.

La théologie, l'histoire naturelle, les mathématiques, la littérature ancienne et moderne lui étaient familières; la philosophie constituait une de ses études favorites, et ses «Opuscules académiques» portent un irrécusable témoignage en faveur de cette tendance première du futur éditeur de Polybe, d'Appien et d'Hérodote. De ces deux volumes, écrits dans un beau style latin, vraiment cicéronien, le premier, dédié à M. Degérando, est tout entier consacré à des thèses philosophiques; on y sent l'élève de Leibnitz et de Locke, du dernier surtout, que Schweighæuser recommandait à ses élèves, même dans les dernières années de sa vieillesse. C'est l'esprit d'observation qui l'attirait avant tout dans les œuvres du philosophe anglais, car au fond de l'âme Schweighæuser était spiritualiste. Dans une thèse remarquable, où il traite la question ardue: «L'homme connaît-il mieux les choses matérielles, corporelles, que son esprit», Schweighæuser fait une profession de foi qui ne peut laisser aucun doute. Pour lui, le moi individuel est indestructible; c'est chez lui une conviction profonde.

«J'avoue, dit-il, que je me connais, que je me retrouve moi-même *comme une substance;* mes perceptions (ce qui arrive par les sens), mes pensées, mes actes, ne sont que comme des accidents.»

Et dans une autre thèse, qu'il soutient le 6 mai 1767, sous la présidence de Reuchlin, sur le *système moral de l'univers,* le jeune philosophe cherche à se rendre compte du plan de la Providence dans la création des choses matérielles et des esprits ou des intelligences. Pour l'élaboration de ce traité philosophique, Schweighæuser s'était inspiré de Cudworth, du philosophe genevois Bonnet, et du sens moral, auquel, dans toutes ses spéculations philosophiques, il assignait un rang pour le moins égal à celui de la raison elle-même. Et pourquoi ne pas le dire dès à présent, il puisait aussi une notable partie de ses méditations dans les livres sacrés des chrétiens, dont il admettait l'autorité supérieure, l'inspiration divine, sans arrière-pensée. On comprend qu'une nature comme la sienne, aussi solidement assise sur les bases inébranlables de la foi et de la raison harmonieusement soudées, ait pu résister aux influences délétères du dix-huitième siècle, dans les capitales de la France, de l'Angleterre, de la Hollande. A Paris, les langues orientales avaient fait l'objet spécial de ses études; au delà de nos frontières, il s'était borné à entrer en relation avec les savants philologues d'Oxford, de Leyde, de Leipzig; se promettant bien d'utiliser leurs conseils, lorsqu'il aurait conquis une position indépendante. Celle-ci ne pouvait lui faire défaut; après avoir fait ses premières armes au Gymnase de Strasbourg, il fut attaché, en 1770, à l'Université, en qualité de professeur adjoint à la chaire de philosophie. Cinq ans plus tard, il passe

à la chaire de littérature grecque, et se lie d'amitié avec l'helléniste Brunck, avec ce critique audacieux, qui a laissé un nom, encore maintenant répété dans le monde philologique. Le choix des tragédies de Sophocle et d'Euripide, que Brunck fit paraître, devrait en vérité porter aussi en tête le nom de Schweighæuser, son modeste collaborateur, qui allait un jour laisser bien loin derrière lui son ami, homme de salon autant que savant.

Je ne veux point dire par là que Schweighæuser ait été étranger aux choses de ce monde; mais chez lui l'étude dominait toute autre tendance. Sa vie était uniformément consacrée à ses travaux, et sans l'époque de la Terreur, aucun incident majeur, après celui de son mariage, n'en aurait interrompu le cours calme et uniforme. Pendant la période révolutionnaire, Schweighæuser fut exilé de Strasbourg; il se retira dans une petite ville du département de la Meurthe, à Baccarat, et se plongea plus que jamais dans ses travaux, pour échapper au cauchemar qui pesait alors sur tous les nobles cœurs. Suspect aux autorités locales du lieu de sa retraite, parce que la lampe qui éclairait ses veilles studieuses leur paraissait un signe de trahison ou de conspiration contre l'État, Schweighæuser allait payer cher l'honneur de donner au public érudit le texte épuré de Polybe, lorsque fort heureusement pour lui, et pour tous, la crise terroriste passa. Il put rentrer dans sa ville natale, reprendre, non pas son ancien poste, qui était préalablement supprimé, mais la pleine activité de ses jeunes années, éditer Polybe (1795), prendre rang, un peu plus tard, dans le corps académique reconstitué, professer sa langue chérie dans le Séminaire protestant et à la Faculté des lettres, enfin passer à la dignité de doyen de cette partie de la nouvelle Académie de Strasbourg.

C'est par son édition d'Appien que Schweighæuser avait fait sa grande entrée dans la carrière philologique (1785).

Déjà dans ses Opuscules académiques il avait préludé à cette grande œuvre d'érudition par des travaux de détail, par des dissertations dédiées à Heyne. Ses recherches avaient porté sur l'âge et la personne d'Appien, sur sa méthode historique. Il avait essayé de reconstruire Appien tel qu'il était, lorsque l'antiquité possédait le manuscrit complet de ses œuvres; il lui enlevait, par exemple, le livre sur les guerres Parthiques, discutait les sources, les codices, les manuscrits, les éditions imprimées de l'historien alexandrin. C'était, en un mot, une œuvre de restitution que Schweighæuser accomplissait à l'endroit de cet auteur de second ou de troisième rang, utile pour étudier les guerres civiles de Rome, mais incapable d'initier le lecteur dans les mobiles cachés et les terribles caractères de cette époque néfaste.

C'est par sa belle édition de Polybe que Schweighæuser s'éleva décidément au premier rang des philologues de la fin du dix-huitième siècle. Le lexique spécial, ajouté par l'illustre érudit à son travail d'interprète, de commentateur, d'initiateur, suffirait à faire la réputation d'un philologue, au même titre que le dictionnaire élaboré et annexé par lui à son édition d'Hérodote. Polybe, sans être un historien de premier rang, — il faudrait pour cela que le style fût à la hauteur des intentions et de la sagacité de l'historien, — Polybe était bien plus qu'Appien digne de remplir pendant près de deux lustres les veillées d'un savant tel que Schweighæuser; et il est facile de deviner ce que l'intelligence d'un homme qui n'est pas seulement éplucheur de textes et chercheur de variantes, doit gagner en étendue, en hauteur, dans la longue familiarité d'un écrivain qui avait été le protégé, l'ami des Scipion, qui avait vu la chute de Carthage, et pris part, durant sa longue carrière, aux grands événements politiques de son siècle.

Pendant la période du premier Empire, Schweighæuser avait successivement édité Athénée, le manuel d'Épictète, la table de Cébès, et préparé sa magnifique édition d'Hérodote, sinon l'œuvre capitale, du moins le digne couronnement de sa laborieuse carrière. Je me suis demandé ce que l'intimité, dans laquelle J. Schweighæuser a vécu avec le père de l'histoire grecque, avec le plus poétique, le plus attrayant des historiens, a dû lui apporter de nobles jouissances, ce que son esprit a dû profiter au contact de cette intelligence encyclopédique, à quel degré de sagacité son jugement a dû parvenir, en pesant, en contrôlant, en interprétant les faits quelquefois bizarres, rapportés par l'auteur d'une véritable histoire universelle des siècles héroïques. S'il m'était permis d'adresser, à un demi-siècle de distance, un timide reproche à l'éminent helléniste, c'est de n'avoir pas suffisamment initié ses élèves à ce travail intellectuel, auquel il se livrait dans le silence de son cabinet d'études, et de s'être borné, dans ses leçons publiques, à des questions de subtilité grammaticale, au lieu d'inspirer à ses auditeurs, par une interprétation rapide de ses auteurs favoris, le culte de l'antiquité classique. Mais pourquoi ne pas l'avouer aussi, la génération qui suivait alors les cours de Jean Schweighæuser, y arrivait insuffisamment préparée; on sortait presque de l'époque révolutionnaire et de l'époque impériale, agitée par les guerres européennes. Schweighæuser mettait son premier devoir à enseigner une langue presque oubliée; il était convaincu qu'en fournissant l'instrument, il mettait aussi ses élèves en mesure de s'en servir avec avantage, et de pénétrer dans le sanctuaire des idées, après avoir pris pied sous le portique du temple.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'en 1824 il corrigeait, déjà plus qu'octogénaire,

les dernières épreuves de son lexique d'Hérodote, il aurait eu le droit de dire : *Monumentum exegi.* Tous les honneurs académiques, le titre de correspondant de l'Institut, le témoignage de tous les hommes compétents lui étaient tombés en partage; il ne pouvait ignorer sa valeur personnelle; mais dans sa retraite studieuse il n'avait ambitionné que la réputation d'un travailleur sérieux dans le champ de la science; comme homme, il n'avait voulu que le renom d'un excellent père de famille et d'un chrétien convaincu. Dans sa volonté dernière, il avait consigné ces belles paroles : « Que celui qui sera chargé de prononcer les mots d'adieu sur mon cercueil donne l'assurance à tous mes amis que je rends mon âme à Dieu avec le sentiment d'une vive gratitude pour tous ses bienfaits, avec une foi pleine et entière dans ses promesses, confirmées par la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et avec l'attente de passer du royaume des ténèbres dans le royaume de lumière. »

Jean-*Geoffroy* Schweighæuser, né en 1776, était d'une nature différente. Son père, sans aucun doute, a imprimé à sa carrière une marche analogue à celle qu'il avait suivie lui-même; le fils ne pouvait rester étranger aux études de l'éditeur de Polybe et d'Hérodote; mais ce fils avait une veine poétique dont Jean Schweighæuser ne devait pas précisément favoriser le libre essor. La mère de Geoffroy[1] paraît avoir exercé sur cet enfant précoce une influence marquée; on cite de lui des traits qui laissent deviner des soins maternels incessants. Une sœur de Geoffroy, de quelques années plus jeune que lui, avait comme lui un beau talent de composition poétique, qu'il n'aurait tenu qu'à elle de produire au grand jour de la publicité. On devine, au surplus, qu'il s'agit de poésie ou de versification allemande. Le culte de la jeune littérature allemande, qui était alors dans son plein épanouissement, devait compter de fervents disciples dans une ville où Gœthe et Herder venaient de séjourner.

Geoffroy Schweighæuser avait à peine dix-sept ans lorsque l'orage révolutionnaire dispersa les membres de sa famille. Tandis que son père cherchait à se faire oublier dans son obscure mais studieuse retraite de Baccarat, le jeune Geoffroy était enrôlé comme simple volontaire dans l'armée républicaine; il remplissait son rôle ou son devoir de soldat-citoyen dans les lignes de Wissembourg et dans le Palatinat, emportant au fond de son havresac un exemplaire de la *Cyropédie* et de la *Retraite des Dix mille.* C'est dire qu'au milieu du tumulte des camps et des combats, il suivait l'étude de la langue adoptive de son père. Avec l'heureuse insouciance de la jeunesse, il inscrivait dans son carnet les premières

1. Elle appartenait à la famille Hering.

inspirations versifiées, plus tard recueillies ou amplifiées dans les *Almanachs des Muses* d'Allemagne. Je ne m'arrête point aux détails de ces productions précoces, qui n'étaient point destinées à vivre et sur lesquelles Geoffroy Schweighæuser n'a jamais, plus tard, appelé l'attention de ses amis et de ses élèves.

Libéré du service militaire, il put, pendant un séjour prolongé à Paris, rendre des services importants à son père vieillissant, en collationnant des manuscrits pour les éditions d'Épictète, de Cébès, d'Athénée; lui-même il put s'initier de plus en plus dans le monde des arts et de la littérature. Précepteur, pendant quelque temps, dans la maison de M. Voyer-d'Argenson, il vit, pendant le Consulat et les premières années de l'Empire, l'élite de la société parisienne; tout en l'appréciant, il n'oubliait point sa double origine. Les littérateurs allemands, qu'il eut l'occasion de rencontrer dans la capitale de la France, eurent une bonne part de ses affections. Je tiens de sa propre bouche les détails de sa liaison avec le poëte germano-danois, Jens Baggesen, qui avait exercé sur l'esprit du jeune Alsacien un attrait justifié par une intarissable verve, des connaissances multiples, et l'analogie d'un développement partagé entre plusieurs nationalités. Dans les salons de Mme de Staël, il vit les frères Schlegel et suivit un cours de littérature de Frédéric. Lorsque Geoffroy Schweighæuser revint dans sa ville natale, son père lui aplanit la carrière de l'enseignement. Il fut nommé, en 1812, professeur de littérature latine au Séminaire protestant et adjoint de son père à la Faculté des lettres.

Les leçons de Geoffroy Schweighæuser avaient un caractère autre que celles de son père; le littérateur y prédominait; il appuyait, de préférence, sur l'histoire des langues et des littératures. Son cours d'esthétique était de nature à donner aux élèves le goût des lectures classiques et à mettre en lumière les lectures variées du professeur. Dans la matinée des jours fériés, il conviait les élèves de bonne volonté à des exercices de déclamation et à la rédaction de monographies ou de petits traités philosophiques et littéraires, dans les deux langues. C'est dans ces modestes réunions que les futurs prédicateurs, placés devant un cercle de camarades d'étude, ont été le plus en mesure de se développer et de prendre un avant-goût de leur carrière future. Je ne sais s'il existe beaucoup de survivants de cette génération près de s'éteindre, mais je ne risque point de provoquer un démenti de la part de ceux qui ont pris part à ces matinées dominicales. Les critiques du professeur dirigeant étaient pleines d'à-propos; les encouragements, les éloges mérités ne faisaient point défaut, et, pour ma part, j'ai voué un souvenir de gratitude au maître qui faisait succéder à

l'austérité des leçons hebdomadaires ce délassement intellectuel, auquel participaient des élèves de toutes les promotions et des jeunes gens parfaitement indépendants de la Faculté de théologie.

En 1816, Geoffroy Schweighæuser s'était créé un intérieur domestique; il avait épousé l'une des filles du professeur d'anatomie, Thomas Lauth, et il avait su associer sa compagne à une partie de ses goûts studieux. De ses années de jeunesse, il avait conservé l'amour des explorations savantes, des courses entreprises dans un but scientifique; il parcourait pendant les vacances la vallée rhénane et les Vosges, étudiant, dessinant sur place les monuments celtiques, romains, germaniques. De nos jours, ce goût s'est répandu dans toutes les classes de la société; personne qui n'ait au moins une teinte d'archéologie ou quelque notion d'architecture; mais dans les premières années de la Restauration, ce n'était pas encore chose commune de voir un homme d'étude donner spontanément tous ses loisirs, toutes ses forces à ce genre d'exploration. Les communications avec l'intérieur de nos deux départements n'étaient pas toujours chose facile; il fallait, dans ces promenades, renoncer à tout le comfort de la vie, se passer de toute direction, voir et découvrir soi-même; car en Alsace, à l'exception de Schœpflin, de quelques antiquaires plus anciens et de quelques modestes contemporains, personne n'avait résolûment abordé ce genre d'études.

C'est dans ce but et dans cette disposition d'esprit — j'allais dire de cœur, car Schweighæuser apportait l'ardeur des néophytes à ces recherches — qu'il visita plusieurs fois en grands détails l'enceinte celtique ou gallo-romaine de Hohenbourg et qu'il en donna la première description complète. De cette époque datent aussi ses relations avec feu M. de Golbéry; et cette alliance des deux antiquaires du Haut et du Bas-Rhin a produit, on le sait, un ouvrage désormais classique, malgré quelques inexactitudes ou lacunes de détail. J'ai nommé les *Antiquités de l'Alsace,* ou *Châteaux, églises et autres monuments du Haut et du Bas-Rhin*[1]. C'était pour le public alsacien une véritable initiation dans les souvenirs du passé de notre province; aussi cette œuvre à la fois sérieuse et amusante, ornée de nombreux dessins lithographiques, fut-elle accueillie avec une faveur marquée; encore aujourd'hui elle est recherchée comme au jour de sa publication. On avait vu, il est vrai, succéder au premier entraînement un peu d'indifférence; les amateurs, séduits par des travaux plus récents, avaient négligé celui des deux collaborateurs érudits; mais ce moment d'injustice a été bien vite compensé par une recrudescence de sympathie, et nous prédirons

1. Publié par Engelmann à Mulhouse et à Paris. 2 vol. in-fol.

aux *Antiquités d'Alsace* de Schweighæuser et Golbéry la durée des compositions d'ensemble qui reposent l'esprit après des études de détail consciencieuses mais arides. Le caractère propre de leur œuvre c'est l'absence de tout système préconçu ; c'est la justice rendue à toutes les époques et à tous les styles. Les deux amis s'étaient complétés; tout en se bornant chacun au département qu'il avait adopté, ils se communiquaient manuscrits et épreuves, ne s'épargnant ni corrections, ni critiques mutuelles; Golbéry ramenait quelquefois l'imagination de son associé dans les limites réelles; Schweighæuser modérait l'esprit critique de son confrère et émule, disciple de l'école de Niebuhr, et tenté, comme tel, d'appliquer le bélier aux hypothèses les plus ingénieuses et les plus probables.

La belle activité de Schweighæuser fut assez subitement interrompue, en 1829, par un mal nerveux qui dégénéra lentement en paralysie. Il avait cherché, mais en vain, quelque soulagement dans les eaux thermales de Bade et de Schinznach, puis sur les hauteurs alpestres du canton d'Appenzell. Pendant quatorze ans, le malheureux professeur resta cloué sur une chaise longue ou sur un lit de douleur; son intelligence survivait et assistait avec résignation à cette lente désorganisation de son enveloppe mortelle. Aux approches du congrès scientifique de France, tenu à Strasbourg en septembre 1842, G. Schweighæuser sembla se ranimer; son ardeur de travail se manifesta une fois encore par l'*Inventaire des richesses archéologiques du Bas-Rhin;* mais c'était la lueur dernière d'une lampe qui s'éteint. Dix-sept mois plus tard, G. Schweighæuser avait cessé d'exister. Son vieux père l'avait précédé de treize ans et avait eu la douleur, avant de mourir, de voir les premiers symptômes de l'incurable maladie de son fils.

Ces longues années de captivité forcée avaient du moins été adoucies par les soins affectueux d'une épouse dévouée et par les témoignages de respectueuse assiduité d'anciens élèves. On honorait dans sa personne le doyen de l'archéologie alsacienne, le fils de l'helléniste et le martyr de la science.

J'ai eu l'occasion de lire en manuscrits les vers allemands composés par G. Schweighæuser pendant la période de son âge mûr. Il est à regretter qu'on n'ait point procédé à un choix et qu'une partie de ces vers n'ait pas été publiée dans quelque recueil périodique d'Alsace. J'ai gardé le souvenir d'une pièce moitié didactique, moitié descriptive, qui a servi de cadre aux idées du poëte sur la formation géologique de la vallée du Rhin; car G. Schweighæuser n'était pas resté étranger à la marche des sciences naturelles, et son esprit investigateur devinait ce que la science

contemporaine a constaté d'une manière plus précise. Plusieurs de ces pièces respirent, s'il m'en souvient, la douce rêverie dont Mathisson et les poëtes élégiaques de l'Angleterre avaient été les propagateurs; dans d'autres, le poëte se laissait aller à des penchants un peu mystiques. Geoffroy était croyant, mais pas au même titre que son père, dont la solide orthodoxie paraît nettement accentuée dans ses traités philosophiques et dans l'expression de sa volonté dernière. — Je m'arrête devant le domaine de la conscience, n'ayant pas eu, à ce sujet, de conversation intime avec le malheureux malade. Je me rappelle seulement que dans son cours d'esthétique il nous fit un jour la lecture d'une réfutation éloquente, en vers, de la «Résignation de Schiller». Cette honnête inspiration d'un poëte alsacien, israélite, mais qui n'a point conquis une renommée, devenait dans la bouche de notre professeur une espèce de profession de foi personnelle; elle impliquait la croyance dans une compensation future aux épreuves de ce monde.

On a déposé à la bibliothèque de Strasbourg les nombreux dessins archéologiques de G. Schweighæuser; ces souvenirs devaient rester à l'établissement dont il avait été pendant plusieurs lustres le fidèle gardien. G. Schweighæuser appartient à la lignée des savants professeurs, munis d'une science encyclopédique, qui conservaient les traditions de Schœpflin et d'Oberlin, et représentaient dignement devant la France et l'Allemagne l'ancienne Université d'Argentorat[1].

1. Voir, pour plus de détails, l'article consacré par M. Schnitzler à Jean Schweighæuser dans la *Revue encyclopédique des gens du monde*, et une notice biographique sur Geoffroy Schweighæuser et ses travaux philologiques, insérée dans le journal *l'Alsace*, par M. de Golbéry.

L. Spach.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE

CONCERNANT

LES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES

DU HAUT-RHIN.

M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées, attaché aux *travaux du Rhin,* et officier d'Académie, a présenté à la Société un mémoire, ou plutôt la première partie d'un mémoire sur les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin.

Cette première partie, qui ne contient pas moins de 83 pages, se compose de neuf chapitres ou paragraphes qui peuvent se classer en trois grandes divisions que nous allons successivement analyser.

I.

Le lac légendaire d'Alsace. — L'Ello-Rhenus. — Le Thalweg romain.

Malgré cette épithète de *légendaire,* l'auteur établit de la manière la plus plausible l'existence de cet ancien lac. Par des cotes, des coupes, exécutées avec une habileté remarquable, et, nous n'en doutons pas, avec une exactitude de calculs qui rentre dans la spécialité de ses travaux journaliers, il établit, dans le niveau de cette immense plaine liquide, trois périodes d'abaissement.

Dans la première période, la largeur du lac au point où s'élève, de nos jours, la ville de Huningue, aurait été de . . . . . 6,700^{m}
à la seconde période, de 4,200
et à la troisième, de 2,250
tandis qu'au même point, la largeur actuelle du Rhin n'est plus que de. 200

Quant à l'*Ello-Rhenus*, il donne ce nom à un bras du Rhin qui, indépendamment de son cours actuel, aurait suivi la vallée de l'Ill en aval d'Ensisheim.

Si, aux calculs techniques de l'auteur, parfaitement compétent en cette matière, on ajoute les observations géologiques desquelles il résulte, au

dire de personnes non moins compétentes, mais au nombre desquelles j'ai le regret de ne pas me compter, que le lit actuel de l'Ill et les terres qui bordent ses rives contiennent, en grand nombre, des fragments et des détritus de roches *alpestres,* il faut bien en conclure que ces minéraux y ont été entraînés par un cours d'eau venant des glaciers de la Suisse ou des Grisons, et qui ne peut être que le Rhin.

Quant au *Thalweg* romain, il le retrouve dans le cours d'eau appelé, de nos jours, *canal des Moulins,* le long duquel se rencontrent les ruines de *Stabulæ*, d'*Alting,* de *Burghof,* et les villages de *Fessenheim* et de *Nambsheim.*

A propos de cet ancien Thalweg, il ne pouvait passer sous silence la question relative à *Mons-Brisiacus.* Voici comment il s'exprime à ce sujet: « Le *Mons-Brisiacus* se trouvait sur la rive droite du fleuve (comme aujourd'hui). Puis, le *Thalweg* se jetant successivement sur le rideau badois, ainsi que le démontrent les ravinements altérés du gradin de gauche, il tourna enfin le *Mons-Brisiacus* qui *fit partie des terres celtiques* pendant de longs siècles. »

M. Cestre veut dire par là, sans doute, que le bras principal ou Thalweg passait à l'est de Brisach, tout en jetant un bras *secondaire* entre la montagne brisgovienne et la plaine alsacienne. Aussi représente-t-il sur sa carte *Mons-Brisiacus* sous la forme d'une île, « *in modum insulæ cingens* », dit Luitprand (*anno* 939). S'il veut dire, au contraire, qu'à une époque quelconque, on a pu aller, *à pied sec,* du point où s'élève aujourd'hui Colmar au rocher que couronne Vieux-Brisach, c'est là une opinion que la géologie et l'histoire rendent à peu près inadmissible.

Du dixième au treizième siècle, le Thalweg a pu et dû faire plus d'une évolution dont l'histoire n'a pas gardé de traces, et notamment il avait abandonné la rive badoise depuis fort longtemps, et servait, comme aujourd'hui, de séparation entre l'Alsace et le rocher brisgovien, lorsqu'en 1265 une partie du courant rejoignit de nouveau son ancien lit germain, ainsi que le constate le fameux passage de la chronique des Dominicains de Colmar, auquel on a voulu faire dire le contraire, mais dont le sens n'est pas douteux: « *Renus qui* longo tempore *oppidum Brisiacum* ab Alsatiâ diviserat, *isto anno, pro parte, ad latus montis se aliud transferebat* »; de sorte que la ville se trouva de nouveau dans une île, comme à l'époque romaine, comme au temps de Luitprand (*ihn als Insel einschliessen,* disent les documents allemands).

Cet état de choses n'aurait guère duré qu'une trentaine d'années, car M. Cestre nous apprend, mais sans indiquer la source de ce document,

« qu'en 1296, par une nouvelle évolution du Thalweg, Brisach se trouva, comme aujourd'hui, complétement sur le continent germanique, position qu'il n'a plus quittée ».

II.

Le champ de bataille d'Arioviste.

En tête de ce chapitre, l'auteur n'hésite pas à déclarer que la bataille fut livrée dans la plaine de Lure, à l'entrée des vallées de Bussang et de Ronchamp, et non ailleurs.

Si, sur ce point, il est en désaccord avec l'auguste auteur de la *Vie de César*, en revanche, il se rapproche beaucoup de l'opinion émise par l'auguste vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna, qui place le champ de bataille aux environs de Belfort. Il aura pour lui, sauf quelques réserves, tous ceux qui le placent chez les Séquanais, mais je doute qu'il convertisse ceux qui le placent à l'Oxenfeld.

En pareille matière, on peut faire des prosélytes; on obtient rarement des conversions.

Et pourtant M. Cestre, avec la foi d'un convertisseur, n'hésite pas à offrir dans le résultat de ses recherches « *la certitude de la réussite la plus complète* ».

Il va jusqu'à préciser les diverses stations de César entre Besançon et le lieu de la bataille; dans son système, chaque jour de marche n'aurait guère dépassé un myriamètre. C'est bien peu pour César; mais pour qu'il mette sept jours de Besançon à Vouhenans (*septimo die*), on ne peut lui accorder davantage. L'empereur Napoléon III suppose les étapes de César de vingt kilomètres; c'est peut-être beaucoup à ce moment et dans cette région; mais pour l'amener de Besançon à l'Oxenfeld, en sept jours, on ne pouvait lui faire faire moins.

César décrit le théâtre de l'action avec un laconisme tel, que sa topographie peut s'appliquer à vingt localités de nos contrées. C'est son procédé habituel, et c'est là le grand écueil de ces sortes de questions. La description d'Alesia s'applique aussi bien à Alise qu'à Alaise; celle d'*Uxellodunum* ou de *Gergovia* s'y appliquerait également, s'il ne les plaçait dans une tout autre région. C'est que César s'occupait beaucoup moins des Saumaise futurs que de ses contemporains, et beaucoup moins d'enseigner à ceux-ci la géographie de la Gaule, que de les éblouir par ses exploits.

Asinius Pollion, cité par Suétone, affirme que, sur la fin de sa vie, César

annonçait l'intention de refaire ses Commentaires pour en effacer les lacunes, les obscurités, les erreurs. Cette assertion est très-vraisemblable. Le dictateur, après avoir gouverné dix ans la Gaule, la connaissait autrement, à coup sûr, qu'au début de la conquête, époque à laquelle il a dû écrire son premier livre qui se termine à cette défaite d'Arioviste. J'ajouterai que ces erreurs ne devaient pas être toutes involontaires, et ce n'est pas là le moins curieux des rapprochements à faire entre le rédacteur des *Commentaires* et celui des *Bulletins de la grande Armée.*

Toutefois, quant à la défaite d'Arioviste, César n'avait aucun intérêt à augmenter ou à diminuer la distance du champ de bataille au Rhin, et après la victoire, il lui avait été facile de la faire mesurer exactement; mais il n'est pas certain qu'il l'ait fait mesurer, il n'est pas même certain qu'il l'ait indiquée, ne fût-ce qu'approximativement.

Nous ne possédons plus de manuscrit, je ne dis pas autographe; ce serait trop d'exigence; mais seulement authentique et contemporain de César.

Mais l'édition *princeps* des Commentaires (incunable de l'an 1473), extrêmement rare, cotée dans les ventes de 300 fr. à 500 fr. et dont la bibliothèque de Colmar possède un exemplaire petit in-4°, véritable chef-d'œuvre de typographie, n'indique pas la distance franchie par les vaincus. Elle dit simplement : « *Usque ad Rheni ripam fuga perpetua fuit.* »

Il faut en conclure qu'au quinzième siècle, il existait encore des manuscrits *estimés* (les premiers imprimeurs n'en reproduisaient pas d'autres) et qui gardaient le silence sur la distance du champ de bataille au Rhin.

D'un autre côté, il est certain qu'au temps de Plutarque, il en existait déjà qui indiquaient cette distance, mais ils l'indiquaient, vraisemblablement, en chiffres romains; or, tout le monde sait combien, en chiffres romains, il est facile de confondre le nombre cinq avec le nombre cinquante. Il suffit que l'une des branches de la lettre V se rapproche de la ligne horizontale, pour que l'on y voie un L, et réciproquement. Il est donc probable que, dès cette époque, les uns lisaient *quinque,* les autres *quinquaginta.*

Je dis que c'est probable, je devrais dire que cela est certain, car la même divergence se retrouve dans les manuscrits grecs de la *Vie de César* par Plutarque. Pour cette partie de la vie de son héros, Plutarque, ainsi que, de nos jours, son émule couronné, ne fait guère que traduire les Commentaires. Les manuscrits que nous possédons de lui portent, les uns 400, les autres 40 stades. C'est la même proportion. Le stade grec étant de 125 pas, 8 stades représentent un mille romain et 40 représentent les

quinque de certains manuscrits des Commentaires, comme 400 représentent les *quinquaginta* de certains autres.

J'ajouterai que plusieurs éditions modernes des *Commentaires,* notamment celle *à la louve,* imprimée en 1825 par Firmin Didot, et que j'ai sous les yeux, adoptent la version *quinque.* Lemaire, dans sa collection des classiques latins, donne, il est vrai, dans le texte, *quinquaginta;* mais dans une longue note où il rappelle les arguments produits en faveur de la version *quinque,* il se prononce pour cette dernière comme la plus admissible (*quæ distantia satis magna mihi videtur, hominibus cursu concitato fugientibus*).

Et en effet, tant qu'on n'applique pas ces chiffres sur le terrain, celui de cinq milles est le plus admissible, je dirais volontiers le seul admissible. On se représente la horde germaine gagnant le fleuve au plus court, dans une fuite effrénée de 8 à 10 kilomètres, poursuivie l'épée dans les reins, par la cavalerie de César, qui en fit un épouvantable massacre. On ne se représente pas cette scène sur un espace de 17 lieues, impossible à franchir avant la nuit, puisque la bataille avait duré une partie du jour. Mais, objecte-t-on, César ne dit pas qu'il ait poursuivi les Germains jusqu'au Rhin. Nous allons voir s'il ne le dit pas implicitement, et s'il avait besoin de le dire.

En tout cas, Plutarque le dit : Επι τετρακοντα σταδιους, αχρι του Ρηνου διωξας, κατεπλησε τουτο παν νεκρων το πεδιον και λαφυρων. (Les ayant poursuivis *jusqu'au Rhin*, à 40 stades [5 milles], il remplit toute cette plaine de morts et de dépouilles.)

Sans doute, Plutarque n'était pas contemporain de César, mais de son temps la tradition était encore assez vivante pour faire autorité. Les vieillards pouvaient, dans leur enfance, avoir entendu ses exploits racontés par leurs pères, qui, vieillards eux-mêmes, avaient pu en être témoins ou tout au moins les tenir de témoins oculaires.

Mais je soutiens que cette poursuite de la cavalerie de César résulte du texte même du chapitre 53.

Après avoir dit qu'un petit nombre de Germains avaient pu traverser le fleuve, qu'Arioviste lui-même n'avait dû son salut qu'à une barque qu'il avait trouvée attachée au rivage, César ajoute : «*Reliquos omnes* consecuti *equites nostri interfecerunt.*»

Donc ils furent poursuivis et *atteints*, et ils le furent au bord, ou tout au moins en vue du fleuve; autrement, comment connaîtrait-on ce détail du chef germain détachant une barque du rivage pour lui confier son salut?

Tout cela se concilie difficilement avec une distance de 17 lieues. César,

dont l'audace, comme celle de tous les grands capitaines, était tempérée par une sage prudence, n'aurait pas laissé sa cavalerie s'aventurer aussi loin dans une contrée inconnue, au risque de la voir en partie détruite par un suprême effort des Germains réduits au désespoir.

Ajoutez que si *quinquaginta* représente dix-sept lieues pour Arioviste, qui, une fois le Rhin franchi, était sauvé, cela en représente *trente-quatre* pour la cavalerie de César, obligée de revenir à son point de départ, au milieu des légions dont l'infanterie ne pouvait tenter une pareille poursuite. Trente-quatre lieues! trois jours, au moins, de marche forcée! Et les vivres, et les fourrages? où cette cavalerie les aurait-elle trouvés pendant ces trois jours?

D'ailleurs, il suffit de lire le récit de César, pour y voir le tableau d'une action complexe, mais unique: la bataille, la défaite, le massacre; trois actes d'un drame accompli dans la même journée et sur un espace restreint comme celui que représente la version *quinque.*

Mais lorsqu'on a voulu préciser le lieu de la défaite, but plus louable, à coup sûr, que facile à atteindre, on ne trouvait pas, avec le Rhin actuel, de terrain acceptable.

Alors on s'est rejeté sur la version *quinquaginta.*

A vrai dire, au lieu de simplifier la question, on la compliquait. Outre les invraisemblances que je viens de signaler, si l'on ne trouvait pas un champ de bataille acceptable, à huit kilomètres du fleuve, on ne le trouvait pas davantage à soixante-six kilomètres, en ligne directe, qui est la ligne généralement préférée par les fuyards.

Aussi, longtemps avant M. Cestre, plus d'un commentateur avait-il supposé qu'au temps de César le cours du Rhin n'était pas celui que nous connaissons.

L'hypothèse si vraisemblable du bras secondaire que l'auteur appelle *Ello-Rhenus*, semble bien faite pour simplifier la question, et M. Cestre lui aura fait faire un grand pas, s'il trouve un champ de bataille à huit ou dix kilomètres de ce bras secondaire.

Mais il ne le cherche même pas. Il accepte la version *quinquaginta* et il place le théâtre de l'action à Vouhenans, près Ronchamp (Haute-Saône), c'est-à-dire à dix-sept lieues de son Ello-Rhenus, mais à peu près à la même distance du Rhin actuel, par une ligne obliquant légèrement vers le Sud-Est, qui placerait le point du passage d'Arioviste entre Bâle et Huningue.

L'auteur préférant la voie de l'Ello-Rhenus, suivons-le dans cette voie, bien qu'elle soit fort périlleuse, avec le champ de bataille et l'itinéraire par lui adopté.

En effet, ici les difficultés de la fuite des Germains se compliquent singulièrement par une nouvelle hypothèse de M. Cestre lui-même. En nous représentant les vaincus se dirigeant de Ronchamp, par Belfort, Saint-Germain et Aspach, vers *Sausheim*, l'un des points où il leur fait traverser l'*Ello-Rhenus*, il se heurte, bien qu'il les passe sous silence, à toutes les objections que l'on adresse à ceux qui les conduisent, par une ligne oblique, sur un point quelconque du Rhin actuel.

Mais il va plus loin. Il suppose une seconde colonne de fuyards arrivant à *Ruelisheim*, son second point de passage sur l'Ello-Rhenus, et par où?

Par *le col de Bussang, la vallée de Saint-Amarin, Thann* et *Cernay!* Représentez-vous, si c'est possible, ce que devaient être, il y a près de 1,900 ans, ces montagnes, ces gorges, ces forêts, aujourd'hui encore si accidentées, et demandez-vous, alors que, dans le système de l'auteur, les légions de César, naguère victorieuses à *Bibracte*, marchant *locis apertis*, n'ont fait que *dix kilomètres* par jour, ce qu'une horde étrangère vaincue, sans vivres, sans guides, encombrée de chariots chargés de femmes et d'enfants, a dû mettre pour faire ce trajet de dix-huit lieues par la montagne!

Oh! ceux-là, il n'y a pas eu besoin de la cavalerie de César pour les détruire (je ne fais pas à César l'injure de supposer qu'il l'eût laissée s'aventurer seulement jusqu'à Bussang), et je trouve que M. Cestre fait bien de l'honneur à sa seconde colonne de fuyards, en lui assignant, sur l'Ello-Rhenus, un point de passage à Ruelisheim, car je doute fort qu'un seul de ceux qui ont pu choisir un pareil itinéraire, ait pu arriver seulement au point où s'élève aujourd'hui Saint-Amarin.

Néanmoins, dans le système de M. Cestre, une partie de ces fuyards aurait dépassé même Cernay, de sorte que le malheureux Oxenfeld ne se verrait pas complétement dépouillé du rôle que lui attribuent, dans ce grand fait historique, des écrivains dont l'opinion a quelque autorité, même en oubliant un instant la couronne de l'un d'eux. Étranger à la bataille, l'Oxenfeld aurait, du moins, été le théâtre d'une partie de la défaite, et la légende des légions du prince Charles pourrait s'appliquer, sinon à des combattants, du moins à des vaincus.

Seulement, ces vaincus auraient traversé le col de Bussang, ce qui, je viens de le dire, ne me paraît pas admissible.

M. Cestre, qui a le bonheur d'avoir acquis, dans ses hypothèses, «*la certitude de la réussite la plus complète*», nous pardonnera donc de ne pas nous y associer, et cependant de le remercier, au nom de l'Oxenfeld et de ses partisans, non pas pour ce rôle secondaire qu'il lui con-

cède indirectement, mais pour le rôle principal qu'il lui restitue bien involontairement, à coup sûr.

En effet, eux aussi, les partisans de l'Oxenfeld, étaient gênés par cette double version de *quinque* et de *quinquaginta*. Avec le Rhin actuel, la fuite, même directe, des Germains les conduisait à Chalampé, qui est à vingt kilomètres, c'est-à-dire douze de plus que *quinque millia*. Le Rhin était évidemment trop loin. En se rabattant sur *quinquaginta*, il était beaucoup trop près, puisqu'ils avaient toujours vingt kilomètres et qu'il leur en fallait soixante-six au minimum. Il ne leur restait plus d'autre ressource que la ligne oblique qui les conduisait aux environs de Rhinau, mais qui est complétement arbitraire. Avec l'hypothèse, si admissible, de l'Ello-Rhenus, la situation change complétement.

Les partisans de l'Oxenfeld sont débarrassés de l'hypothèse *paléographique* de *quinquaginta;* ils gardent le texte si vraisemblable de *quinque millia*, et ils trouvent précisément, de l'Oxenfeld à Ruelisheim, point de passage indiqué par M. Cestre lui-même, les huit ou dix kilomètres qui y correspondent.

Je laisse de côté la question de savoir si l'Oxenfeld est, ou non, dans l'ancienne Séquanie. Cette question pourrait être discutable s'il s'agissait de la Gaule des Empereurs, ou seulement de la Gaule telle qu'elle était à la mort de César; elle me paraît à peu près insoluble lorsqu'on l'étudie au début de la conquête, lorsqu'il s'agit, non de la Gaule des Romains, mais de la Gaule des Gaulois.

Une comparaison fera comprendre ma pensée. Aujourd'hui, nos possessions d'Afrique sont divisées en trois départements subdivisés en arrondissements comme ceux de la métropole. Il est aussi facile de savoir dans quel département, dans quel arrondissement, dans quel canton même est située telle commune ou telle tribu d'Algérie, qu'une commune quelconque de France. Mais de ce que telle commune, telle tribu, se trouve aujourd'hui dans la province d'Oran ou de Constantine, en résulte-t-il nécessairement qu'au moment de la conquête elle fût dans la circonscription du bey de l'une ou de l'autre de ces villes? En aucune façon, et plus d'un administrateur africain serait fort embarrassé de dire de quel territoire dépendait, au commencement de 1830, tel ou tel point du département ou de l'arrondissement qu'il administre. N'est-il pas constant que, pendant des années, nous avons confondu les Arabes avec les Kabyles? N'est-il pas arrivé mainte fois que, voulant châtier une tribu ennemie ou rebelle, nous avons brûlé les moissons, coupé les figuiers, *razzié* les troupeaux d'une tribu amie et fidèle? Et les plus anciens de ces faits ne remontent pas à quarante ans!

La même chose a dû arriver à César. Dans les premières années de la conquête il a pu se croire chez les Lémovices quand il était chez les Arvernes, et *vice versa;* il a pu se croire chez les Séquanais quand il était chez les Rauraques ou les Tulingiens. De ce que la haute Alsace ne faisait pas partie de la province appelée *Maxima Sequanorum* au temps de Gratien ou de Valentinien, il n'en résulte nullement qu'elle ne fût pas, au temps de la première expédition de César, occupée, habitée par les Séquanais. Mais là n'est pas la question. J'admets que la haute Alsace n'a jamais appartenu aux Séquanais. Pour prétendre que le champ de bataille d'Arioviste n'était pas en Alsace, il faut établir que la bataille a eu lieu chez les Séquanais. On y arrive indirectement, par des rapprochements, par des inductions qui ont leur valeur (en pareille matière on arrive toujours où l'on veut arriver); mais César ne le dit nulle part.

Il me semble même, sauf meilleur avis, qu'il dit positivement le contraire; car, immédiatement après avoir rapporté la défaite des Germains, il ajoute, au chapitre 54 et dernier du livre Ier: «César ayant terminé deux expéditions importantes, emmena son armée, *un peu plus tôt que la saison ne l'exigeait* (c'est là ce qui a fait dire à Napoléon Ier que c'était au mois de septembre), prendre ses quartiers d'hiver chez les Séquanais. «*In hiberna,* IN SEQUANOS, EXERCITUM DEDUXIT.»

S'il l'y emmena après la victoire, c'est qu'apparemment elle n'y était pas au moment de la bataille. Toutefois, je le reconnais, quant au théâtre de la défaite d'Arioviste, l'Oxenfeld, Ronchamp, le Mont-Terrible, Viller-Seyssel, telle autre localité que j'oublie, telle autre dont la candidature n'a pas encore été posée, mais peut l'être demain, sont autant de terrains hypothétiques. Selon que l'on penche pour l'un ou pour l'autre, on peut invoquer des vraisemblances, des déductions, des raisonnements plus ou moins ingénieux, plus ou moins acceptables, mais personne jusqu'ici, pas plus M. Cestre que S. M. Napoléon III lui-même, n'a encore conquis le droit d'arborer sur aucun de ces points le drapeau triomphant de *la certitude.*

III.

Les voies romaines. — Les camps romains.

Dans le chapitre suivant, M. Cestre passe en revue les voies romaines qui, selon lui, sillonnaient nos contrées. Quant aux voies principales, celles des itinéraires, il en relie fort habilement les tronçons, il en signale les caractères si faciles à reconnaître d'après les documents que l'antiquité nous

a laissés; pour d'autres il n'indique pas à quels signes matériels il y reconnaît des voies romaines; le plus souvent il procède par induction, et s'appuie sur les noms que ces chemins ont conservés; pour ceux de *Heidenstræssel, Heidenpfad, Röhmerstræssel*, et même *Hohweg* qui s'applique si bien au relief des voies romaines proprement dites, je crois qu'il ne trouvera pas de contradicteurs. Il n'en est pas de même des noms de *Alte-Strasse, Ritterweg, Heerweg* et *Vieweg,* ces dénominations pouvant s'appliquer aussi bien à des chemins créés au moyen âge ou même à une époque encore plus rapprochée de nous.

Du reste, quant à la topographie proprement dite de ces voies, il faut la suivre soi-même sur la carte que M. Cestre a jointe à son mémoire; l'analyse n'en donnerait qu'une idée confuse.

Je ne signalerai donc ici que les points contestés dont l'auteur croit retrouver l'emplacement d'une manière *certaine.*

Ainsi il place Grammatum sur le plateau du mont *Gremay,* point de partage entre les bassins du Doubs, de l'Ill et de l'Aar. Il y a entre les deux noms une analogie qui a sa valeur; je parle du son sans me préoccuper du sens qui, selon M. Cestre, en langue *roumane* (?) signifierait: *la ville située à l'entrée de la lice inviolable;* voilà bien des choses en deux syllabes, mais je me suis interdit toute discussion en cette matière; je ne rechercherai donc pas davantage si, dans la même langue, *Arialbinum* signifie ou non: *la ville bâtie au point où le grand fleuve se détourne;* je me bornerai à indiquer que l'auteur le place sur le plateau qui sépare la vallée de la Binzig de celle du Rhin, à environ 1,200 mètres en aval du pont de Bâle.

Stabulæ occupait, selon lui, entre Ottmarsheim et Bantzenheim, le monticule appelé *Soppenheimer Feld,* dont la racine *roumane* signifierait *village des fumiers,* ce qui présente une certaine analogie avec le sens de *Stabulæ,* l'abondance des fumiers étant, généralement, en rapport avec celle des étables.

Enfin *Urunc, la ville sur le promontoire où se font les sacrifices,* qu'il appelle aussi *Orinc, la ville sur la frontière profondément ravinée,* serait située au-dessus de *Rudisheim* près Mulhouse.

En appliquant à ces divers points les distances indiquées par les itinéraires, l'auteur arrive à la plus parfaite concordance, de même que dans le parcours d'Urunc à Larga et à Mons-Brisiacus. Il prend même la peine, quant à ce dernier, d'expliquer la différence de *deux milles* que l'on trouve entre les itinéraires de Milan et de Turin. Plût à Dieu qu'on ne rencontrât jamais de différence plus considérable! dût-elle rester inexpliquée. Il arrive

à une exactitude moins précise quant à la position si discutée d'Argentouaria; il suppose dans la table théodosienne, non pas une erreur, mais l'omission d'un point intermédiaire qui serait Fessenheim, et il arrive ainsi tantôt jusqu'au centre, tantôt jusqu'à l'entrée de cet Argentouaria *dont les ruines,* dit-il, *sont aujourd'hui enfouies dans les marais de l'Ill, sur l'ancienne marche formant frontière entre les Tulingiens, les Latobriges et les Tribocques.* Cette désignation n'est pas assez précise pour être taxée d'inexactitude.

A ces deux voies militaires M. Cestre en ajoute encore deux : l'une commerciale, l'autre reliant entre eux les différents postes ou castels établis au nombre de plus de 50 sur la rive du Rhin, au dire de l'historien Florus. Il suppose que de ces postes militaires dépendaient des espèces de vigies construites sur des mottes ou éminences dont un grand nombre existe encore, et qui ont été longtemps considérées comme des tumuli, bien que, selon lui, elles n'aient jamais servi de sépulture. Tous ces tertres, distants de 1,200 à 2,000 mètres des divers castels qu'ils reliaient, étaient autant de postes de *speculatores,* sentinelles que l'auteur appelle aussi *buccinatores* parce qu'ils étaient, dit-il, munis d'une trompe pour s'avertir entre eux (comme nos cantonniers de chemin de fer), dénomination que l'on retrouve, *selon M. Cestre,* dans le nom moderne de *Büch,* donné à la plupart de ces éminences.

C'est là une supposition ingénieuse, séduisante, vraisemblable peut-être. Mais j'avoue que j'aimerais mieux un texte.

Des voies romaines, M. Cestre passe aux camps dont il a retrouvé des vestiges aux environs de Brisach; puis, dans une sorte d'appendice, il nous conduit dans le Sundgau, au milieu de celui de Witterschwyler, situé sur un mamelon qui originairement ne faisait qu'un avec celui où s'élèvent les ruines du château de Landskrone.

Ce *castrum,* dont aucun ouvrage, paraît-il, n'a encore parlé, a été minutieusement étudié par M. l'abbé Von Arx, curé de Witterschwyler, sur les indications duquel M. Cestre en donne une description détaillée, à laquelle il a joint un plan figuratif qui malheureusement n'a pas d'échelle ; la description elle-même ne donne pas les dimensions d'ensemble; mais les dispositions encore reconnaissables, la plate-forme du *prætorium,* le gradin de 50 pieds de large qui lui fait face, les fossés de 12 pieds de largeur, sont bien les signes généraux indiqués par les hommes spéciaux en cette matière, pour y reconnaître un *castrum.* M. Cestre a constaté l'existence, sur un développement de plus de 500 mètres, de restes de rempart de 15 à 20 mètres d'élévation. Mais il n'en indique pas *l'appareil,* de sorte

que l'on peut se demander si ces restes de murailles ne seraient pas, comme ceux de Landskrone, des vestiges de constructions du moyen âge.

Tel est, Messieurs, le résumé fort incomplet de l'important travail de M. Cestre. Il ne m'appartient pas de le juger, et si je me suis permis de contester quelques-unes de ses déductions et conclusions, ce n'est nullement avec la prétention de substituer mon opinion à la sienne, mais simplement en vertu de l'adage que «de la contradiction doit naître la lumière». Des travaux comme celui-ci font honneur à ceux qui ont le courage de les entreprendre et la persévérance de les mener à bien, et même en n'acceptant pas toutes les conséquences que l'auteur fait découler de ses observations, celles-ci n'en constituent pas moins de précieux documents pour l'histoire du pays.

Paul Huot.

MÉMOIRE

SUR

UN AUTEL ÉPIGRAPHIQUE D'ORIGINE ROMAINE

CONSACRÉ AU SOLEIL ET A LA LUNE

SOUS LES FIGURES D'APOLLON ET DE DIANE.

Antiquités diverses de Neehwiller, canton de Wœrth.

Au nombre des antiquités les plus importantes qui aient été découvertes dans un rayon que j'ai exploré il y a un certain nombre d'années, il faut placer un autel romain en grès vosgien, dont l'inscription indique qu'il est dédié au Soleil et à la Lune. Cet autel qui se recommande par sa rareté, n'a pas été décrit jusqu'à présent: dans les derniers temps, il était déposé au presbytère protestant d'Oberbronn; auparavant il était scellé dans le mur d'une vieille maison à Neehwiller; malheureusement, il est brisé dans sa partie supérieure, qui est perdue. Le fragment dont je donne la description, a une épaisseur de $0^m,26$, sur une largeur de $0^m,62$ et une hauteur de $0^m,42$; c'est le bas d'une dalle à bas-relief. Il n'est pas possible d'indiquer au juste la hauteur primitive de cette pierre, mais si nous comparons ce qui en reste à d'autres bas-reliefs de même nature, elle devait à peu près avoir $1^m,30$ à $1^m,40$ de longueur : les sculptures mythologiques recueillies dans la contrée sont en grand nombre travaillées dans cette proportion.

Le morceau que nous possédons, malgré sa mutilation, mérite toute l'attention des mythologues; il représente les restes de deux divinités, placées sur une même face, l'une à côté de l'autre : celle à droite était vêtue d'une robe flottante à raies verticales; celle sculptée, à gauche, n'avait aucun vêtement, à en juger du moins par ce qui en reste. Entre les deux figures existe, comme signe de séparation, un tiret perpendiculaire, taillé en saillie. Les deux divinités sont représentées debout dans une sorte de niche, et un cartouche, formé par les bords de la pierre, leur sert d'encadrement.

A l'époque du polythéisme romain, les deux divinités luminaires étaient honorées sous une multiplicité de formes diverses, communément cependant le Soleil était adoré sous la forme d'Apollon, et la Lune sous celle de Diane, sœur d'Apollon. La figure occupant la droite du monument serait ainsi celle de Diane; celle sculptée à gauche représenterait Apollon.

L'inscription donne la première place au Soleil, et la seconde à la Lune. La sculpture représente l'inverse; elle accorde la droite à Diane, c'est-à-dire à la Lune, et la gauche à Apollon, disons, au Soleil. Le côté droit est la place d'honneur, mais sur les monuments sacrés, le dieu principal est tantôt à droite, tantôt à gauche, nous en avons une nouvelle preuve dans la pierre qui nous occupe. Cependant, je ferai remarquer que ce n'est pas par la situation des divinités sur les bas-reliefs qu'on doit juger de leur rang, mais plutôt par la position de ceux qui les regardent; or, dans cette hypothèse, Apollon paraît à nos yeux à la droite, et Diane à la gauche. Il est très-admissible que le sculpteur, lorsqu'il figura ces deux divinités, eut en vue la position des adorateurs.

L'antiquité nous a conservé des vestiges du culte qu'on rendait dans la Germanie romaine au Soleil et à la Lune, mais autant que je sache la pierre de Neehwiller est le seul monument consacré aux deux grands luminaires, présidant l'un au jour, l'autre à la nuit, que le sol alsacien ait restitué jusqu'à présent; on ne saurait donc douter désormais que ces deux divinités ne fussent honorées dans notre contrée. Cette pierre rare et celle de Niedermodern[1] qui figure Vulcain, sur une de ses faces, ont encore une autre importance : elles démontrent que le passage dans lequel César affirme que les anciens Germains adoraient le feu, le Soleil et la Lune est parfaitement exact quant à cette partie des Gaules; elles confirment pleinement et mot à mot le texte de cet historien.

On peut se demander si le culte du Soleil et de la Lune ne nous est pas venu des Gaulois ou des Germains plutôt que des Romains. Cette opinion me paraît plus vraie. Lorsque les Romains furent devenus maîtres du pays, ils auraient représenté les divinités des Celtes, dont la théologie embrassait le firmament, sous la forme de leurs propres divinités, figurées par des statues et des images travaillées. Par application, nous aurions ici dans Apollon le dieu solaire, et dans Diane la déesse lunaire. De tout temps, la race conquérante a eu, avant la fusion, des égards pour la race conquise. En tout cas, le monument atteste le mélange des peuples primitifs du pays avec les Romains.

1. Voir le *Bulletin de la Société*, t. Ier, p. 296.

A sa base, l'autel porte l'inscription qui suit :

SOLI ET LVNE SAC
EDVLMVS VISVRIONIS
IV SV SO M

Soli et Lunæ sacrum Edulmus (filius) Visurionis ex jussu solvit meritò.

La partie de la pierre qui contient cette inscription est fort dégradée. Dans la transcription que j'en donne, je conserve aux caractères la même place qu'ils occupent respectivement sur l'original. Les lettres, toutes d'égale grandeur, sont hautes de 48 millimètres; leur largeur est de 6 à 7 millimètres; on ne distingue plus la ponctuation des mots, mais, leur déchiffrement n'offre, à la clarté du soleil, aucune difficulté sérieuse. Occupons-nous un peu de cette inscription qui, à ma connaissance, est inédite.

Point de difficulté pour SOLI qui est dûment au datif. La copulative ET est exprimée par deux lettres, et non par la diphthongue ꝶ, adoptée dans la contrée, pour indiquer cette conjonction, déjà avant le milieu du deuxième siècle. On voit que le graveur a mis LVNE pour LVNÆ. SAC est le raccourci de SACRVM. Ce sont là des licences du style épigraphique; sous le rapport littéraire, les épitaphes offrent tant d'exemples de barbarismes qu'on peut appliquer aux sculpteurs ce que Horace dit, dans son *Art poétique*, des peintres et des poëtes : *pictoribus atque poetis quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.* Comme la pierre est fruste, il est plus que présumable que la première lettre du premier mot de la seconde ligne soit enlevée; au lieu de EDVLMVS on lisait peut-être *Bedulmus*, *Ledulmus* ou *Sedulmus*. Que désigne le mot de *Visurionis?* Est-ce un nom de pays, de ville, de tribu, de famille ou d'homme? Est-ce le génitif d'un nom propre, pour *Edulmus (filius) Visurionis?* Tout en laissant à d'autres la décision de la question, je penche pour cette dernière version : aujourd'hui encore cette forme de langage est usitée en ce sens dans l'idiome teuton; pour désigner le fils de quelqu'un nous mettons tout bonnement le nom du père au génitif. La troisième ligne exprime la formule que je complète, d'après ce qui en reste, par EX. IVSSV. SOLVIT. M. *ex jussu solvit meritò.* Cette formule se lit souvent dans les épitaphes latines, mais il y a controverse et on est loin d'être généralement d'accord sur le sens qu'il faut attribuer aux mots « *ex jussu* » (ainsi qu'il m'a été prescrit). Est-ce l'expression d'une idée superstitieuse, que le donateur aurait reçue en songe, par un augure, ou au pied d'un oracle, comme quelques-uns le veulent? Je ne le pense pas. Toutefois, si je soulève cette question, ce n'est

que pour arriver par ce moyen à la faire élucider. L'idée qu'il y a là un sens caché, peut se présenter à l'esprit, j'en conviendrais volontiers, mais en faisant attention à des passages épars dans les auteurs anciens, la pensée d'une superstition ne saurait supporter un examen sérieux. J'avouerai donc que, d'après moi, et dans le cas particulier dont il est ici question, les termes sacramentels «*ex jussu*» sont à prendre dans le sens que l'érection du monument a eu lieu en exécution d'une volonté manifestée, soit durant la vie, soit au moment de la mort, en vertu d'une recommandation faite au donateur. La raison sur laquelle je m'appuie pour soutenir cette opinion, c'est le texte du discours que Tacite met dans la bouche de Germanicus mourant; dans ce discours, l'historien latin nous apprend que «le «principal devoir des amis n'est pas de plaindre un ami mort, mais de «conserver le souvenir de ses volontés et de les exécuter». — «*Non hoc «præcipuum amicorum munus est, prosequi defunctum ignavo questu, sed «quæ voluerit meminisse, quæ mandaverit exequi.*» A mon sens, le monument de Neehwiller aura donc été placé avec justice par Edulmus en exécution d'un ordre donné par Visurion; j'adopte cette interprétation avec d'autant plus de fondement que, dans cette signification, Visurion peut se lire au génitif sans faute d'orthographe «*Visurionis ex jussu*», par ordre de Visurion. Enfin, nous voyons par là que c'était alors comme de nos jours pour l'accomplissement d'une promesse que se dressaient bien souvent les monuments religieux. En somme cette inscription est à la fois remarquable par sa brièveté et par le peu d'abréviations qui s'y trouvent; il y a une grande similitude entre sa construction et celle de plusieurs bas-reliefs de Gundershoffen.

Sous la domination romaine, la théogonie de l'Alsace était une fusion des diverses croyances de ses habitants, cela explique le culte rendu au Soleil et à la Lune dans les simulacres qui les représentent. Je ne connais aucun monument alsacien qui révèle autant le mélange des croyances celtes et romaines : l'inscription appartient à la mythologie des Germains et des Gaulois, tandis que les divinités figurées sur la pierre appartiennent à la théologie romaine; *Visurionis* a une désinence gallique, c'est une appellation romaine donnée à un nom gaulois.

Si l'on veut assigner une date à ce monument, on peut admettre qu'il est antérieur au culte de Mithra, dont l'introduction en Alsace remonte au troisième siècle, et sous la forme duquel on adorait aussi le Soleil. La forme de la pierre, les détails de la sculpture, le corps de l'inscription, la teneur formulaire, le tracé des lettres, tout porte à croire qu'il est à peu près contemporain des bas-reliefs de Gundershoffen, avec lesquels il a

un certain air de famille et qui sont de la fin du deuxième et du commencement du troisième siècle de notre ère (208).

A part ce monument, Neehwiller nous a encore fourni deux Mercures, cités dans le Bulletin, IIe série, tome IV, page 14, et une colonne tronquée adhérant à une base carrée, où sont figurés, d'un côté, Castor ou Pollux avec le cheval, et d'un autre côté, une divinité caractérisée par la corne d'abondance, symbole de la fertilité, et par un autre attribut difficile à déterminer. M. Schweighæuser parle de cette pierre et nous en a laissé le dessin dans ses manuscrits. On ignore où le monument a passé.

On est dans la même ignorance au sujet d'un bas-relief mutilé, découvert dans la même localité, et représentant une Fortune ou une Abondance.

A Neehwiller on voit aussi, près d'une maison particulière, un sarcophage en pierre d'un seul bloc, datant de l'époque de la chevalerie. Il sert d'auge et renfermait très-vraisemblablement les restes mortels d'un seigneur de l'un des deux châteaux de Windstein, situés à proximité. Cette pierre, creusée en dedans, a $2^m,20$ de longueur, sur $0^m,80$ de largeur à la tête, et $0^m,70$ à l'autre extrémité. La chambre sépulcrale mesure juste 2 mètres en longueur, $0^m,60$ en largeur aux épaules, et $0^m,50$ aux pieds.

Et pius est patriæ facta referre labor.

Weyersheim, le 8 juillet 1868.

Jér. Ans. Siffer,
Curé de Weyersheim.

COMPTES RENDUS

SUR

LES OUVRAGES ENVOYÉS AU COMITÉ.

Les envois de la Société historique des cinq cantons primitifs de la Suisse, c'est-à-dire les volumes du *Geschichtsfreund*, édités par M. Schneller, président de ladite Société, continuent à offrir, dans un espace limité, des monographies distinguées, des articles historiques et archéologiques substantiels.

Je tiens en mains les volumes XXII et XXIII (années 1867 et 1868). Les seules têtes de chapitre du vingt-deuxième volume indiquent la richesse des matériaux.

J'y vois : la Fondation de l'hôpital civil de Lucerne et de sa prébende, avec les sigilles de Rodolphe IV, duc d'Autriche (par M. Schneller);

Une monographie concernant Oberkirch, une paroisse près de Sursée, sur la rive occidentale du lac de Sempach, par le curé Bœlsterlé à Sempach[1];

Un relevé des rentes que le couvent de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire, prélève dans les cantons de Lucerne et d'Unterwalden. Ce relevé est pris dans un urbaire de 52 feuillets, par le Père Gall Morel;

J'y vois de plus le contenu des missels ou livres de prières de Charles le Chauve; les prières des Eidgenossen au moyen âge; la suite de l'histoire des partis des Linden et des Harten à Schwytz, par Schelter; une série de chartes; la description du monument funèbre des comtes Bero et Ulrich de Lenzbourg, dans l'église de Beromünster, par le chanoine Æbi, etc.

Dans le volume XXIII, M. Schneller a inséré une curieuse notice sur les procès de sorcellerie, surtout dans le canton de Lucerne. A cet effet, il a consulté le registre d'écrou de la ville de Lucerne, aux années 1551-1599, et il s'est dirigé, dans l'appréciation de ces faits déplorables, d'après les indications de notre éminent membre honoraire, M. Mone, de Carlsruhe. Nous apprenons, par cette monographie, que Lucerne, au seizième siècle, renfermait cinq prisons, et que, dans les cinq, se trouvaient des instruments de torture pour sorciers et sorcières. Ces malheureux délinquants étaient jugés par application de l'article 109 du code pénal de Charles-Quint.

1. Dans cette monographie se trouve, sous l'année 1687, un pasteur Straub.

M. Mone et tous les auteurs qui se sont occupés de procès de sorcellerie, se sont adressé la question suivante : D'où vient l'identité, la similitude dans tous ces procès ? M. Mone répond : Parce que la pratique de la magie était un culte social. Il faut ajouter aussi, parce que l'interrogatoire, l'enquête, dont on faisait usage à l'endroit des prétendus sorciers, se pratiquait d'après le même formulaire.

M. Schneller, au surplus, semble convaincu que, la plupart du temps, des faits réels, des faits de sensualité illicite, de blasphème, d'empoisonnement servaient de point de départ aux accusations de sorcellerie; le reste, il l'attribue à des hallucinations, à une stupide superstition, à des accès de folie.

C'est un fait bien connu que les femmes figurent en grande majorité dans cette série de crimes réels ou imaginaires; leur organisation délicate et nerveuse se prêtait évidemment plus que celle du sexe masculin à ces bizarres hallucinations.

M. Schneller, en prenant Mone pour guide, suit dans ses diverses phases la marche uniforme de la hideuse procédure. Il y trouve d'abord la période de l'incubation, de la séduction. Elle avait constamment lieu par le démon, qui prenait la figure d'un galant vêtu de vert ou de noir, ou d'une autre couleur[1]. Ordinairement la séduction était facilitée par les antécédents de l'accusé, par une vie immorale, par la pauvreté, etc. La plupart des sorcières tombaient sous l'influence de Satan par l'impudicité et l'adultère.

2° Satan ne se manifestait pas d'une manière explicite, avant que l'individu séduit n'eût fait abandon complet de sa volonté propre. Lorsque ce renoncement s'était produit, le démon se déclarait; il donnait rendez-vous partout, surtout en rase campagne, dans quelque forêt, sur une éminence, etc. La séduction s'opérait par de l'argent, par de la monnaie apparente, qui, après vérification, se trouvait illusoire, se changeait en feuille morte, etc.

3° Lorsque Satan s'était manifesté, il intimidait par menaces les personnes séduites, qui devaient désormais agir à sa guise, renier Dieu, la sainte Vierge, les saints.

4° La quatrième phase de ces relations avec Satan se traduisait par un mariage, un sabbat de sorcières; on y arrivait en voyageant à travers les airs, sur un balai, une fourche; le lieu du rendez-vous de ces sabbats était ordinairement quelque communal.

5° Nous arrivons au dommage causé par les sorcières, qui troublaient

1. La figure que prenait le diable n'était pas uniforme. Quelquefois il arrivait comme chasseur, d'autres fois comme pêcheur, quelquefois métamorphosé en loup, lièvre, etc.

la température ou causaient des maladies par des onguents, des herbes malfaisantes. Ainsi, Barbe Schatzmann, sage-femme de Saint-Gall, avoue en 1570 avoir tué par son haleine un petit garçon: Satan lui avait appris à se défaire des enfants nouveau-nés; elle affirmait avoir expédié de la sorte 27 petits enfants, en leur plongeant une aiguille dans la tête.

6° Cette marche ascendante de méfaits se terminait ou culminait dans l'abus fait des saints sacrements. Le diable commence par détourner ses adeptes de la fréquentation des églises, puis il les pousse au vol-sacrilége, etc.

Tout en n'admettant pas la réalité de la plupart des méfaits mis sur le compte des inculpés de sorcellerie, l'auteur de la monographie ne repousse point, en thèse générale, la réalité d'une influence mystérieuse sur l'homme. Il admet le royaume de Satan en lutte perpétuelle avec le royaume de Dieu. Il range dans cette catégorie «le culte orgiaque et les oracles de l'antiquité païenne». A ce point de vue l'alliance d'un chrétien renégat avec Satan lui semble possible, et il conçoit que la supposition de ce fait ait été jugé punissable par l'Église; mais il confesse que la procédure contre les sorciers était sujette à d'épouvantables méprises, et que bon nombre d'innocents ont été livrés à la torture et au dernier supplice.

Je prends acte de cet aveu de M. Schneller. Je n'ai plus à faire de profession de foi au sujet des procès de cette nature. Dans mes Lettres sur les archives départementales, et dans plusieurs de mes rapports, j'ai eu l'occasion de me prononcer. Les actes de procédure que j'ai surtout découverts dans le fonds du Grand-Chapitre, m'ont inspiré une horreur non déguisée, et sans prétendre nier l'action de l'esprit du mal sur le cœur de l'homme, je ne puis voir qu'une épouvantable infamie dans cette maladie contagieuse de l'esprit humain, qui poussait, à partir de la fin du quinzième siècle jusqu'au cœur du dix-huitième, les juges laïques et ecclésiastiques de tous les cultes à l'enquête, à la poursuite et à la punition de ces crimes imaginaires.

Dans le même volume XXIII du *Geschichtsfreund* se trouve un très-curieux récit légendaire de la vie de Nicolas von der Flüe, récit émané de J. Salatt, greffier de la ville de Lucerne dans le premier tiers du seizième siècle. Salatt est l'auteur d'une chronique, qui s'étend de 1517 à 1534; elle est écrite au point de vue catholique, surtout pour expliquer la guerre civile et religieuse de 1529 et contre-balancer, sinon contredire, les relations protestantes. Toutefois on ne peut reprocher à Salatt une partialité préméditée; il est objectif, comme on dirait de nos jours.

Quant à sa narration légendaire relative à Nicolas von der Flüe, elle

est basée sur le récit de Lupus ou Lupulus, qui a écrit vers la fin du quinzième siècle, treize ou quatorze ans seulement après la mort du célèbre ermite. Salatt lui-même a pu connaître encore plus d'un contemporain de von der Flüe. Son récit a donc tout à fait le caractère de l'authenticité, et s'il raconte avec bonne foi plus d'une circonstance miraculeuse de la vie de l'ermite, on peut du moins être certain que *la tradition* les admettait. Salatt est convaincu des faits relatifs à la longue privation de nourriture que Nicolas von der Flüe s'imposait sans s'éteindre. D'un autre côté, la narration du chroniqueur lucernois ne parle point de la présence de l'ermite à la célèbre diète de Stanz, si dramatiquement racontée par Jean de Müller. J'ai revu avec émotion, dans le naïf récit de Salatt, les adieux touchants que fait Nicolas von der Flüe à sa femme et à ses enfants, lorsqu'il prend la résolution inébranlable de se séparer du monde pour ne vivre qu'en Dieu.

Vous me permettrez de n'indiquer qu'à titre de renseignement une partie du contenu de ce même volume. Il consiste surtout :

1° En un recueil de brefs pontificaux, déposés dans les archives municipales de Lucerne (1249-1498);

2° Des lettres diverses contemporaines de la lutte des Suisses avec Charles le Téméraire, et relatives à cette guerre;

3° Des extraits de mystères représentés dans les cantons primitifs, et surtout à Sainte-Marie-des-Ermites, du douzième au dix-neuvième siècle;

4° Les urbaires de la collégiale de Beromünster, etc.

Dans les bulletins que la Société historique de la Bavière supérieure nous a transmis en dernier lieu, j'ai remarqué, à l'année 1866:

Le relevé de tous les fonctionnaires de l'ancienne Bavière, par communes;

Le relevé de toutes les collections de la Société, riche en monnaies, médailles, sceaux, en objets antiques, etc.;

La biographie de Nagler, auteur du Lexique ou Dictionnaire des artistes, et des monogrammes;

La biographie de l'archéologue-collecteur M. le chevalier de Schultheiss-Rechberg;

Des monographies de paroisses, de districts, de familles nobles;

Des descriptions de monnaies;

Le tracé des routes romaines de la Bavière supérieure.

L. Spach.

CHARTE

ÉMISE

PAR L'EMPEREUR HENRI IV, EN 1065,

CONTENANT

UNE DONATION DE DEUX VILLAGES D'ALSACE

ET DE LA FORÊT SAINTE DE HAGUENAU

A UN COMTE EBERHARD.

Les nombreux parchemins relatifs à l'ancien comté de Sponheim ont été presque tous extradés à la Bavière, en mars 1868, par les Archives du Bas-Rhin. Parmi ceux que notre dépôt a conservés, à raison de leur connexité avec l'histoire de l'Alsace, nous comptons en première ligne le titre d'une donation faite en 1065 par l'empereur Henri IV, à l'un de ses fidèles serviteurs, le comte Eberhard. Le don comprenait les villages de Hochfelden, de Schweighausen et la forêt de Haguenau, le tout sis dans le Nordgau. Probablement, ce comte était le même que le fondateur de l'église de Sponheim sur le Feldberg, au-dessus de Kreuznach.

Dans le préambule de la Charte, le souverain, à peine adolescent, de l'Empire germanique, mentionne l'intervention de l'impératrice mère, comme l'un des motifs déterminants de la donation. Le rôle qu'Agnès, veuve de Henri III, a joué pendant la minorité de son fils, est en effet très-connu; et quoiqu'elle eût été dépossédée de la tutelle en 1062, par Annon, archevêque de Cologne, nous devons croire que, du fond de sa retraite forcée en Italie, elle continuait à exercer une influence majeure sur l'esprit de son fils.

Le texte de la charte est ainsi conçu :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis Heinricus divina favente clementia rex.

« Omnibus Christi nostrique fidelibus tam futuris quam presentibus notum esse volumus. Qualiter nos ob interventum dilectissimæ genitricis

nostræ Agnetis imperatricis Augustæ. et ob fidele servitium dilectissimi nobis Adalberti Hammaboriensis archiepiscopi[1] instinctu quoque fidelium nostrorum duas villas Hochfeld et Suueichussun[2] dictas cum foresto Heilichenforst nominato in comitatu Gerhardi comitis in pago Nortcowe[3] sitas excepta publica ecclesia in prænominata villa Hochfeld et excepto quorundam Perhtoldi ducis et Adalhalmi in eodem loco beneficio. cum omnibus appendiciis. hoc est utriusque sexus mancipiis. areis. edificiis. agris. campis. silvis. pratis. pascuis. venationibus. terris cultis et incultis. aquis aquarumve decursibus. molis. molendinis. piscationibus. exitibus et reditibus. viis et inviis. quesitis et inquirendis. omnique utilitati quæ ullo modo inde pervenire poterit. fideli nostro Eberhardo comiti in proprium dedimus atque tradidimus. et in eternum omnium contradictione remota possidendas concessimus. Ea videlicet ratione. ut predictus comes liberam inde habeat potestatem. tenendi. tradendi. commutandi. præcariandi. vel quicquid sibi placuerit inde faciendi. Et ut hæc nostra regalis traditio stabilis et inconvulsa omni permaneat tempore. hanc cartam inde conscribi. manuque propria corroborantes. sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

«Signum domini Heinrici quarti regis[4].

«Sigehardus cancellarius vice Sigefridi archicancellarii recognovi[5].

«Data XI Kalendas Junii anno dominicæ incarnationis MLXV. Indictione III. Anno autem ordinationis domini Henrici IV regis duodecimo regni vero nono.

«Actum Gunceburch in dei nomine feliciter. Amen.»

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Henri (IV), roi par la grâce de Dieu.

Faisons savoir à tous les fidèles du Christ et aux nôtres, à présent et à l'avenir, comme quoi, sur l'intervention de notre très-chère mère l'auguste impératrice Agnès, et pour les fidèles services de notre très-aimé Adalbert, archevêque de Hambourg, ainsi que sur les instances de nos fidèles (serviteurs), nous avons donné et livré et concédé à tout jamais, à titre d'incontestable propriété, à notre fidèle comte Eberhard les deux villas de Hochfelden et de Schweighausen avec la forêt dite le Heiligenforst (forêt sainte), sises dans le comté de Gerhard et dans le canton du Nord-

1. Archevêque de Hambourg.
2. Hochfelden et Schweighausen.
3. Nordgau.
4. Le monogramme de l'empereur se trouve intercalé entre *Heinrici* et *quarti*.
5. Le sceau manque.

gau[1], en exceptant toutefois l'église paroissiale dans la susdite villa de Hochfelden, et en exceptant aussi le bénéfice du duc Berchtold et d'Adalhelm, sis dans la même localité; (et avons donné lesdites villas) avec toutes leurs dépendances, savoir, les serfs des deux sexes, avec cours, édifices, arpents, champs, forêts, prés, pâturages, chasse, terres cultivées et incultes, eaux et cours d'eau, moulins, pêcheries, rentes et revenus, routes et chemins, prétentions fondées et à faire valoir, et, en thèse générale, avec tout profit qui pourrait éventuellement en être tiré.... (et nous avons fait cette concession) de telle manière, que ledit comte ait pleine et libre faculté de garder, livrer, permuter, donner à titre précaire ou en faire à sa guise. Et afin que notre translation royale demeure à tout jamais stable et indestructible, nous avons ordonné que cette charte fût ainsi transcrite, et, la corroborant de notre propre main, avons prescrit qu'elle fût marquée de l'empreinte de notre sceau.

Monogramme du Sr Henri IV, roi.

Moi, Sigehardus, chancelier, j'ai visé en lieu et place de Sigefrid, archi-chancelier.

Fait le onze des kalendes de juin, l'an mil soixante-cinq de l'incarnation de Notre Seigneur; la troisième de l'Indiction; la douzième année de l'ordination du seigneur roi Henri quatre, et la neuvième de son règne[2].

Fait à Günzbourg, au nom de Dieu. — Amen.

1. Au onzième siècle l'Alsace est encore divisée en Nordgau et Sundgau (pagus ou canton du Nord et du Sud). Le terme de Nordgau paraît pour la dernière fois dans une charte émise par le même empereur en 1085 à Neuwiller. (Schœpflin-Ravenez, t. IV, p. 300.)

2. Henri IV, né en 1050, a été élu à Tribur, déjà en 1053, couronné à Aix-la-Chapelle le 17 juillet 1054, il succède à son père Henri III, le 5 octobre 1056. Au moment où la susdite charte est émise à Günzbourg, il avait donc quinze ans.

L. Spach.

LE PÉAGE DE SELTZ.[1]

L'empereur Wenceslas assigne à Jean, comte de Sponheim, une rente de deux gros tournois, perçus jusqu'ici sur le péage du Rhin à Seltz, par feu André de Brauneck, prévôt du grand-chapitre de Mayence (12 juin 1391).

« Wir Wentzlaw von gottes gnaden Romischer Kunig zu allen zeiten merer des Reichs und Kunig zu Beheim Bekennen und tun kunt offenlichen mit diesem briefe allen den die In sehen oder horen lesen das wir eygentlichen bedacht haben und ouch angesehen stete trewe und unvordrozsne Dinste die uns und dem Reiche der Edle Johan der Junger Grave von Sponheim unser Rate und liber getrewer vormals getan hat teglichen und furbas tun sol und mag in kunftigen tzeiten und haben dorumb mit wolbedachtem mute Rate unser getrewen und von rechter wissen demselben grafen Johan vorschriben und gegeben, vorschreiben und geben von romischer kunichlicher mechte in Kraft ditz brives sulche tzwen alde grossen turnossen, die etwenn der Ersame Andres von Brawnecke Tumprobste zu Meintze die weile er lebte uf dem Zolle zu Sels gehabt hat und die uns und dem Reiche von seines todes wegen ledig worden sind. Also

1. Au nombre des documents provenant de l'ancien fonds de Sponheim, et retenus par notre dépôt, figurent en seconde ligne quelques chartes relatives au péage de Seltz. — Cette localité constituait de tout temps l'un des passages les plus fréquentés de la rive gauche à la rive droite du Rhin. *Saletio* était déjà une forteresse ou un poste militaire romain. — L'empereur Otton le Grand éleva Seltz au rang de ville; l'impératrice Adélaïde, son épouse, y fonda une abbaye, et Otton III, leur petit-fils, concéda le droit d'un marché, d'une monnaie et d'un péage sur le Rhin à ladite communauté (993). — Sous l'empereur Frédéric II, les bourgeois de Strasbourg furent libérés de ce péage; mais c'était toujours une ressource importante de revenus pour le fisc impérial, qui paraît s'en être emparé, ou avoir retiré à l'abbaye le droit de percevoir exclusivement cette recette. — L'empereur Wenceslas en dispose, vers la fin du quatorzième siècle, ainsi que nous allons le voir dans les quatre documents ci-après relatés, et au commencement du quinzième siècle la ville et le péage de Seltz sont engagés à Louis le Palatin, fils de l'empereur Robert.

Cette note succincte n'a d'autre but que de servir d'introduction aux chartes émises sous l'empereur Wenceslas.

Le comte Jean de Sponheim, qui figure dans ces documents, joue dans l'histoire de cet ancien comté un rôle assez important; bon nombre de chartes (paix castrenses, transactions, etc.), du fonds extradé, se rapportent à ce personnage.

Quant aux fonctionnaires impériaux, nommés dans les chartes relatives au péage de Seltz, ils occupent, surtout les landvogts ou préfets d'Alsace, une place considérable dans notre fonds de la préfecture de Haguenau.

das der egenant Johan oder weme er das an seiner stat bevilhet, dieselben zwen alden grosse Turnossen von yedem fuder Weynes oder ander kaufmanschatz die den Reine uf oder abe get noch marktzal als gewonlichen ist alle die tzeite und derselbe Graff Johans lebet an unser amptlute und allermenclichs hindernisse ufheben und nemen sulle und gebieten dorumb dem lantfogte zu Elzsassen der jetzund ist oder in tzeiten wirdet ernstlichen und besticlichen bey unsern und des Reichs hulden, das er dem egenanten Graf Johansen dieselben tzwen alde grossen Turnossen gentzlichen und geruhlichen Volgen lasse und In doran nicht hindere oder irre in dheineweis sunder In dobey und dorzu getreulichen hanthabe schutze und schirme Als lieb Im sey unser und des Reichs swere ungenade zu vormeiden. Mit urkunt ditz briefes vorsigelt mit unser kuniclicher Maiestat Insigele. Geben zu Betler noch Christi Geburt dreytzenhundert Jar dornach in dem Eynundnewtzigisten Jare des nechsten Montags vor Sand Veytestage. Unszer Reiche des Behmischen in dem achtundtzweintzigisten und des Romischen in dem funftzehenden Jaren.»

Sur le rebord recourbé, inférieur, de la charte : « Per dominum Heinricum de Duba magistrum curiæ Wlachinco de Weytemule.»

Sur le dos de la charte : «Petrus de Wischow.»

Nous Wenceslas, par la grâce de Dieu Roi des Romains, en tout temps conservateur de l'Empire, et Roi en Bohême, affirmons et faisons savoir officiellement par cette lettre à tous ceux qui la liront ou en entendront la lecture, que nous avons particulièrement considéré et remémoré la constante fidélité et les services incessants que nous a rendus à nous et à l'Empire et que pourra et devra toujours nous rendre à l'avenir encore le noble Jean le Jeune, comte de Sponheim, notre amé et fidèle conseiller, et avons, pour cette cause, de propos bien délibéré, et avec le conseil de nos fidèles, et en pleine connaissance de cause, transcrit et donné, transcrivons et donnons audit comte Jean, en vertu de notre pouvoir de Roi des Romains, et en vertu de cette lettre, les deux anciens gros tournois, qu'autrefois le très-honorable André de Brauneck, prévôt du chapitre de Mayence, percevait de son vivant sur le péage de Seltz, et qui, à la suite de son décès, ont fait retour à moi et à l'Empire... de telle manière que le susdit Jean ou celui qu'il déléguera en son lieu et place pourra prélever et percevoir les deux dits gros tournois sur chaque foudre de vin, ou autre marchandise, montant ou descendant le Rhin, d'après le péage ad-

mis, et ce, pendant la vie durant dudit comte, et ce, sans empêchement de notre part ou de la part de nos employés ou de qui que ce soit. Et ordonnons pour cela soit au préfet actuel d'Alsace, soit à ses successeurs, très-sérieusement et de notre mieux, sous peine d'encourir notre disgrâce et celle de l'Empire, qu'ils aient à abandonner au total et sans objection les deux dits gros tournois au comte Jean, et qu'ils ne l'en empêchent ou ne le troublent d'aucune façon, mais tout au contraire qu'ils le maintiennent, protégent et conservent en pleine jouissance, si tant est qu'ils tiennent à éviter notre déplaisir et celui de l'Empire. En foi de quoi avons scellé cette lettre de notre sceau royal. Fait à Betlern l'an 1391 après la naissance du Christ, le lundi avant Saint-Vite; dans la 21e année de notre règne en Bohême, dans la 15e de notre Empire (d'Allemagne).

Par ordre de Henri de Duba, maître de la Cour,

Wlachinco de Weytenmüle.

Au dos: «Peter de Wischow.»

Lettre de Wenceslas, empereur d'Allemagne, prescrivant à Scizlas von der Weitenmühle, landvogt ou préfet d'Alsace, de protéger Jean de Sponheim dans la perception de deux gros tournois assis sur le péage de Seltz (6 décembre 1391).

«Wir Wentzlaw von Gotes Gnaden Romischer Kunig zu allen zeiten merer des Reichs und Kunig zu Beheim, Embieten dem Edlen Szislawen von der Weytenmüle landvogten zu Elsassen unserm liben getrewen unser gnad und alles gut, liber getrewer wir haben dem Edlen Johan Grafen von Sponheim unserm Rate und liben getrewen, die Burg zu Sels mit zwein Turnossen uf dem tzolle zu Sels mit sampt dem knappengelt und andern iren zugehorungen gnediclichen gegeben und verliehen, zu haben in aller der massen, als die der Edle Ulrich von Vynstingen dieweylen er lebte besessen hat, als das alles in andern unsern briefen, die wir Im doruber geben haben, eigenlichen begriffen ist, dorumb so gebieten wir deinen trewen, ernstlichen und vesticlichen, mit diesem brife, das du dem egenanten Johan von Sponheim dieselbe Burg zu Sels, mit den zwein Turnosse, dem Knappengelt, und andern iren zugehorungen von stadan eingevest und volgen lassest, noch lautte der egenant unser brif die wir Im doruber geben haben, und In ouch dobey von unsern und des Reichs wegen schutzest und schirmest, als du unser swer ungnad vormeiden wollest. Geben zu Betlern des mitwochen noch sand Andres tag unser

Reiche des Behemischen in dem XXVI und des Romischen in dem XIII Jaren.

«Per dominum Henricum de Duba magistrum curiæ Wlachinco de Weytenmule.»

Sur le revers de la charte : « Als Wenceslaus ein Romischer Konig den lantfogt zu Elsasz heisst ein graven von Sponheim zu schirmen by der burg ze Selz dem knappengilt und zwey Tornosz daselbe », et avec le cachet impérial.

Nous Wenceslas, par la grâce de Dieu Roi des Romains, en tout temps conservateur de l'Empire et Roi en Bohême, mandons affectueusement au noble Szislaw von der Weytenmüle, notre cher et fidèle préfet d'Alsace : Cher et fidèle, nous avons gracieusement donné et accordé au noble Jean, comte de Sponheim, notre cher et fidèle conseiller, le château de Seltz avec deux (livres) tournois sur le péage de Seltz, ainsi que l'impôt de la mouture avec accessoires, aux mêmes conditions auxquelles la tenait, de son vivant, le noble Ulrich de Fénétrange, ainsi qu'il est dit et contenu en d'autres lettres, émanées de nous, en faveur de ce dernier. Et pour ce, nous prescrivons à ta fidélité, par les présentes, très-sérieusement et irrévocablement, que tu aies, à partir de ce moment, à faire tenir audit Jean de Sponheim ledit château de Seltz avec les deux (livres) tournois, l'impôt de la mouture, et les accessoires, conformément à la susdite lettre que nous lui avons délivrée; et à l'y protéger et maintenir, en notre nom et en celui de l'Empire, sous peine d'encourir notre sévère disgrâce. Fait à Betlarn, le mercredi après Saint-André, dans la 26e année de notre règne en Bohême, dans la 13e de notre Empire (en Allemagne).

Au nom de maître Henri de Duba, maître de la cour,
Wlachinco de Weytenmüle.

Au dos : « Comme quoi Wenceslas, Roi des Romains, prescrit au préfet d'Alsace de maintenir un comte de Sponheim dans le château de Seltz (dans la perception de) l'impôt de mouture, et de deux (livres) tournois dans la même localité.»

Nomination de Conrad, évêque de Mayence, aux fonctions d'arbitre entre Jean de Sponheim et Émicon de Linange, dans un litige au sujet du péage de Seltz (5 décembre 1394).

«Wir Heinrich von der Lypen, des allerdurchlewchtigisten fursten und heren, hern Wentzelaws Romischen Kunigs zu allen zeiten merer des

Reychs und Kunigs zu Behem marschalk, Borziwoy von Swinar desselben unsers heren des kunigs hauptman in Beyern Tristan von Blumenrode Wilhelm Frawenberger vom hage Burkart Munch von Lantzkron Rittere und hans hekel des hochgebornen fursten und heren hern Ruprechtz des jungen Pfaltzgraven by Rin und hertzogen in Beyern Lantrichter Bekennen und tun kunt offenlich mit disem brief allen den die in sehen oder horen lesen. Als unser egenant herre der Kunig dem Erwirdigen hern Conrat Ertzbyschoff zu Mentze verschriben wirt, das er solich sachen und zweiung als die Edeln Gref Johan Gref zu Sponheim der junge und Graf Emich Graf zu Liningen von eines Zols wegen zu Selz mit einander haben zu sinen handen nemen und in uff den Suntag als man singt Letare in der Vasten von desselben unsers heren des kunigs wegen fur sich bescheiden und da versuchen solle ob er solich zweyung mit der minne errichten moge, mœge er aber das nicht getun so solle er In ein Recht besetzen mit des Reychs mannen die darzu gehoren und was daselbst zum Rechten funden werde, das sollen beyde teyl halten, und vollefuren ungevarlich und desselben solle man yglichem teyle an den egenanten von Mentz brief geben, das wir zwischen denselben Gref Johan und Graf Emich von der egenanten zweyung wegen gerett und getedinget haben, in der mass als hienach geschriben stet zum ersten das yetweder tyele (*sic*) den tag uff den egenanten Suntag vor dem egenanten von Mentz suchen und leysten sol an geverde. In irre dann ehast not so mag in derselb von Mentze einen andern gelegenn tag bescheiden an geverd. und das ytweder teyle mit allen den sinen an geverde hie zwischen und dem egenanten tag darzu und davon vor dem andern sicher sin sol on geverde. Auch soll alles das von dem egenanten zol hie tzwischen und dem egenanten tag gevallen wirt unverruket beliben legen an geverde und des zu urkund und gedechtnusse hat unser yglicher sin Insigel uff disen brief gedruket. Geben zu Prag, an Sant Niclaus Abend nach Cristi Geburt drewzehenhundert Jar und darnach in dem vier und neuntzigisten Jare» (5 décembre 1394).

Les six cachets sont tombés.

Sur le revers de la charte : «Konig Wenceslaus verordnet Cunrad Bischoffen zu Meintz zu einem Commissario uber Graf Johan zu Sponheim und Graf Emich zu Leyningen den zoll zu Sels betreffendt.»

Nous Henri von der Lypen, maréchal du très-illustre prince et seigneur, Wenceslas Roi des Romains, en tout temps conservateur de l'Empire et Roi de Bohême; Borziwoy de Swinar, lieutenant (capitaine) dudit notre

Seigneur et Roi en Bavière; Chrétien de Blumenrode; Guillaume Frauenberger de la Haye (vom Hage); Burcard Münch de Landscron, chevaliers, et Jean Hekel, juge territorial du très-noble prince et seigneur Robert le Jeune, comte palatin du Rhin et duc en Bavière, mandons et annonçons officiellement, par cette lettre, à tous ceux qui la présente verront, ou en entendront la lecture : Comme notre susdit seigneur le Roi en écrira au révérend seigneur Conrad, archevêque de Mayence, qu'il ait à prendre en mains l'affaire et le litige que les nobles comtes Jean, comte de Sponheim, le Jeune, et le comte Émicon de Linange ont ensemble à raison du péage de Seltz, et qu'il ait à les faire comparaître devant lui le dimanche Lætare, et ait à tenter une conciliation entre eux au sujet de ce litige, et, en cas de non-réussite, qu'il ait à leur fixer un jour où siégeront les juges du district, et que les deux parties aient à maintenir et exécuter sans dol ce qui aura été décidé en justice, et que l'on ait à délivrer à chaque partie une lettre à l'adresse dudit archevêque de Mayence, portant qu'à propos de ce litige entre le comte Jean et le comte Émicon de Linange nous nous sommes concertés et avons décidé en justice ce qui suit :

En premier lieu que chaque partie ait à se présenter ledit dimanche devant Mgr. de Mayence, et à obéir à ladite citation. Et s'il arrivait qu'il y eût pour eux un empêchement majeur, ledit Sgr. de Mayence pourra leur assigner un autre jour sans dol, et que chaque partie avec tous ses adhérents puisse, à partir de ce moment jusqu'audit jour précité, s'y rendre et en repartir sûrement. Et tout ce qui écherra dudit péage à partir d'à présent jusqu'audit jour devra rester intact et sans dol. Et à titre officiel et en mémoire de cela avons, chacun de nous, imprimé notre scel sur cette lettre. Fait à Prague, la veille de Saint-Nicolas, la 1394e année après la naissance de Jésus-Christ.

Au dos : «Le roi Wenceslas nomme Conrad, évêque de Mayence, arbitre entre le comte J. de Sponheim et le comte Émicon de Linange, concernant le péage de Seltz.»

L'empereur Wenceslas ordonne au Magistrat de Seltz, de Haguenau et des autres villes de la Décapole, de maintenir et protéger Jean de Sponheim dans son droit sur le château de Seltz et une rente de cinq livres tournois à percevoir sur le péage de Seltz (13 avril 1395).

«Wir Wentzlaw von gotes gnaden Romischer Kunig zu allen zeiten merer des Reichs und Kunig zu Beheim Embieten dem Burgermeister Rate und Burgern gemeinlichen der stat zu Sels, Hagenau und der an-

dern steten die in die Lantfogtey zu Elsassen gehoren unsern und des Reichs liben getrewen unser gnade und alles gute. liben getrewen. Wir heissen und gebieten euch ernstlichen und vesticlichen mit diesem brive und wollen das Ir den Edeln Grafen Johan von Sponheim unserm Rate und liben getrewen bey dem hause zu Sels und ouch bey den fünf Turnozzen die wir Im vormals uff dem tzolle zu Sels gegeben haben mit iren zugehorungen hanthaben schutzen und schirmen und In auch dobey geruhlichen behalten wollet, als ofte Ir von Im oder den seinen des ermanet werdet noch laute seiner Majestet brive die er von uns uber dasselbe haws und ouch die funf Turnoz hat und lasset des nicht in dheineweis, als libe euch sey unser und des Reichs swer und unvorwintlich Ungnade zu vormeyden, wann uns wundert zumale sere das Ir euch an andere unsere brive, die wir euch vormals von des egenanten unseres Rates wegen gesant haben nicht gekeret habt, noch unserm gebote gehorsam gewesen seit, als doch billich were, und fuget das also, das wir euch dorumb nicht mer schreiben durfen, als libe Ir gerne sehen wollet das euch ewer freyheid und gnade die Ir von uns und unsern vorfarn an dem Reiche herbracht habt von uns nicht gekrenket werden, wann wir den egenanten grafen Johan bey seinen briven, die er uber das egenante huse und die funf turnozz zu Sels hat geruhlichen behalten und bleiben lassen wollen. Geben in dem closter zum Guldental des Dinstages noch Ostern unser Reiche des Bohemischen in dem XXXV und des Romischen in dem XXII Jaren.

«Ad relationem hintzikonis Pflug
Wlachinco de Weytenmule.»

Sur le revers: «Konig Wenceslaus bevilht der Statt und Burgermeister zu Sels und Hagenaw das sie Graven Johan zu Sponheim bey dem hauss zu Sels und funff Livres am zoll daselbst mit aller zugehör bey verlust ihrer freyheit schutzen und handthaben.»

Nous Wenceslas, par la grâce de Dieu Roi des Romains, en tout temps conservateur de l'Empire et Roi en Bohême, mandons gracieusement à nos chers et fidèles, savoir au bourguemestre, au conseil et en même temps aux bourgeois de la ville de Seltz, de Haguenau et des autres villes appartenant à la préfecture d'Alsace: Chers et fidèles, nous vous mandons et commandons très-sérieusement et irrévocablement par cette lettre, et voulons, que vous mainteniez, protégiez et conserviez le noble comte Jean de Sponheim, notre cher et fidèle conseiller, dans le château de

Seltz et aussi dans la perception des *cinq* (livres) tournois que nous lui avons octroyées autrefois sur le péage de Seltz avec les accessoires et que vous ayez à l'y maintenir en toute sécurité, toutes les fois qu'en serez requis par lui ou par les siens, selon la teneur des lettres de Sa Majesté, qu'il tient de notre part au sujet dudit château et des cinq (livres) tournois, et que vous n'y fassiez défaut d'aucune manière, si tant est que vous teniez à éviter la sévère et immanquable disgrâce de l'Empire et de nous-même; car nous ne vous cacherons point notre étonnement de ce que vous n'avez eu aucun égard à d'autres lettres, que nous vous avons adressées au sujet dudit notre conseiller, et n'avez point exécuté nos ordres ainsi que le deviez en toute justice; et prenez vos mesures de telle sorte que nous n'ayons plus à vous écrire à ce sujet, si tant est que vous teniez à ne pas voir amoindrir par nous les libertés et grâces que vous tenez, dans l'Empire, de nous et de nos ancêtres; car notre volonté est de maintenir intact et non troublé ledit comte Jean de Sponheim, selon la teneur des lettres qu'il a obtenues de nous au sujet dudit château et des cinq (livres) tournois à Seltz. Fait dans le couvent de Guldental, mardi de Pâques, la 35e année de notre règne en Bohême, la 22e de notre règne romain.

Sur le rapport de Henri-Conrad Pflug,

Wlachinco de Weytenmüle.

Au dos : «Le roi Wenceslas prescrit à la ville et au bourguemestre de Seltz et de Haguenau de protéger et maintenir le comte Jean de Sponheim dans la jouissance du château de Seltz et des 5 (livres) tournois et accessoires, assises sur le péage (de Seltz), sous peine de perdre leurs immunités.»

L. Spach.

ANCIEN TRÉSOR

DE

L'ÉGLISE SAINT-GEORGE DE HAGUENAU.

Les collecteurs d'antiquités religieuses ont dirigé de nos jours leurs savantes investigations sur un objet digne également de notre attention, en ce qu'il révèle l'organisation des anciennes sacristies, et présente l'inventaire exact des richesses du culte chrétien. Nous avons beaucoup à apprendre dans cette étude, qui est notamment très-propre à rectifier nos idées erronées, et nous édifier sur les nombreux objets d'art, l'une des principales richesses des églises, et sur l'usage qu'on en faisait dans la liturgie sacrée.

Les inventaires des trésors d'église embrassent les ornements sacerdotaux en général, souvent avec l'indication du genre d'étoffe dont ils étaient faits; les tapisseries recouvrant les autels, les pupitres, les marches du sanctuaire et souvent les bancs; puis les vases sacrés servant à la célébration des saints mystères, aux processions et à l'administration des sacrements; les bijoux, les perles dont on recouvrait les vases sacrés, les reliquaires et les statues des saints; enfin les vases et ustensiles d'un métal moins précieux, nécessaires aux cérémonies diverses.

Les plus anciens de ces inventaires sont en latin, et le savant docteur Bock, d'Aix-la-Chapelle, un des collecteurs les plus déterminés et les plus heureux de nos jours, s'occupe de réunir en un corps d'ouvrage tous ces documents, qui aideront à faire connaître les siècles passés par un des côtés les plus touchants, le zèle des fidèles à doter les sanctuaires des objets nécessaires au culte.

Les anciennes archives de Saint-George de Haguenau, qui ne sont plus complètes, tant s'en faut, mais qui renferment nombre de documents qu'on espère utiliser dans l'intérêt de l'histoire locale, ont révélé jusqu'ici la présence de plusieurs de ces inventaires. Ils sont au nombre de quatre, et je ne désespère pas d'en trouver encore quelques-uns.

Le plus récent ne remonte qu'à 1781. Dressé par le receveur de l'œuvre de Saint-George et signé des membres administrateurs de l'œuvre, il

montre l'état de notre sacristie avant la révolution et indique les pertes trop sensibles essuyées durant cette période de spoliation générale des sanctuaires.

Le second date de 1759, et fut dressé à l'occasion de la visite épiscopale faite par l'évêque d'Arath à Haguenau.

Le troisième est de 1657. Il détaille l'état du trésor au moment où l'on sortait de la période sanglante de la guerre de Trente ans; époque de désolation générale pour notre province, et en particulier pour la ville et les établissements religieux de Haguenau. Il témoigne du zèle des fidèles appauvris, décimés par les guerres et la famine, en faveur des sanctuaires, et de leur empressement à combler les lacunes causées par les déprédations incessantes.

Le quatrième, le plus ancien que j'aie retrouvé jusqu'ici, est de 1492, alors que la paroisse de Saint-George était desservie par les religieux Joannites, qui relevaient de la Commanderie de Saint-Jean de Dorlisheim[1]. Il est en allemand, et par son contenu il nous fait connaître en détail tout ce que possédait la sacristie de Saint-George. Une petite analyse nous édifiera sur la valeur du document. Il porte en titre: *Sante Jergen Wercks gezierde uff der Kammern unnd inne der Kircheun: uffgeschriben uff Zinstag noch halb fasten, anno* ꝛrlꝛꝛꝛꝛii. C'est évidemment 1492. Le caractère pourrait même remonter à plus haut, et cette minuscule était en usage à travers tout le quinzième et une partie déjà du quatorzième siècle. Du reste, l'inventaire fait connaître les membres du clergé de Saint-George, les Joannites, alors à la tête de la paroisse, qu'ils quittèrent au commencement du seizième siècle.

L'inventaire est partagé en dix paragraphes, qui traitent des ornements sacerdotaux et du linge, ornements complets et chasubles isolées; de divers objets servant à l'autel, tels que antependium, étoffes, voiles et tapis; des vases sacrés, croix en argent, etc.; des monstrances et autres vases réservés dans la custode; des vases et ustensiles de cuivre et d'étain; des livres liturgiques; des corporaux, amicts, etc.; des ornements et bijoux de l'autel de la Vierge; enfin des calices et ornements avec indication de ceux qui s'en servaient.

Ces richesses étaient considérables, et sous bien des rapports la sacristie était mieux montée qu'elle ne l'est aujourd'hui, où pourtant elle passe pour une des mieux organisées. Non-seulement les vases sacrés étaient nombreux et ceux dont on se servait au saint sacrifice journalier étaient inva-

1. Les Joannites restèrent à la tête de la paroisse jusqu'en 1535, où le Magistrat obtint d'eux un traité de cession, qui les éloigna de Haguenau.

riablement d'argent, mais les étoffes brodées à la main étaient variées et offriraient de nos jours un intérêt extraordinaire. L'inventaire ne s'applique pas seulement au siècle dont il porte la date, il est hors de doute que certains objets, vases et ornements, remontaient plus haut, peut-être à l'origine de l'église. A l'exception d'une pyxide aux saintes huiles qui porte le millésime de 1484, rien n'a pu être conservé; la plupart des objets précieux disparurent dans les troubles de la Réforme et de la guerre de Trente ans; ce qui restait au début de la révolution française fut séquestré, et on ne sait ce que cela devint.

Le document présente des particularités de style et de noms qui ne servent plus guère. Sous le nom de *Gewant* on entend un ornement complet, chasuble, chape et dalmatiques. Un *Carsuckel* est une chasuble, corruption du latin *casula; Korkappe* signifie chape ou pluvial; *Füralter, Voraltar* veut dire *antependium*, et cet ornement était mobile et changeait selon la couleur de la fête; *Stülachen, Decklachen* et *Sergen* sont des couvertures et des tapis pour les bancs, les autels et les pupitres. Le mot *Sergen* a survécu dans nos campagnes. *Umbeler* veut dire amict; *Zoïne* signifie probablement ceinture, du latin *zona; heidensch Werck* ou *Werkliche* étaient des étoffes damassées ou brodées à la main, on les appelait *heidensch, païennes,* ou bien puisqu'elles venaient d'Orient, ou parce que les dessins se rapprochaient de la mythologie. *Kutzhüte* étaient des espèces de camails ou d'aumusses. Les chapelets se nommaient *Pater noster,* et notre inventaire mentionne un *Katzdonien Pater noster,* ce qui veut dire un chapelet à grains d'une pierre précieuse appelée *calcedonius.*

En tout état de cause, l'inventaire du trésor de Saint-George renferme des détails que ne peut ignorer l'amateur de la science liturgique, et à ce titre, nous avons cru devoir faire à notre Société la petite communication. Nous ne pouvons préciser la valeur de certains vases sacrés y relatés, mais dans le paragraphe des bijoux d'argent (*Sylberynne Cleinottern*) on mentionne un vase aux saintes huiles pour les baptêmes, à double pyxide, l'une pour le saint chrême, l'autre pour l'huile des catéchumènes (*gemaht den Criseme und das Oley darin zu thüne*), qui fut fabriqué par l'orfévre Louis Boltsenn au prix de quatorze florins d'or, l'année même où l'inventaire fut fait (1492).

V. Guerber.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Inventaire de la sacristie de Saint-George en 1492.

Sante Jergen Wercks gezierde uff der Kammern unnd Inne der Kirchenn : uffgeschriben uff Zinstag noch halb fasten anno mccccltrrrrii.

a. *Zu erste von gewandenn Carsückeln mit den Leviten Rocken und Alben.*

Item Ein Rot Damasten gewant, mit aller Zugehörungen, das sint die Karsückel und zwene leviten-Röcke, ist zusammen VIIII stück. Daran sint heinrich Bruckers Schilte.

Item ein nuwe wisz damasten gewant mit siner Zugehörungen.

Item ein alt güldin gewant auch mit siner Zugehörungenn.

Item Ein nuwe Rot damasten Gewant mit siner Zugehörungen,

Item Ein swartze damasten gewant mit siner Zugehörungen, ouch mit der Bruckere Schilte oder Wopen,

Item ein blowes damasten gewant mit sinen Zugehörungen, brucht man an den Zwölfbotten Tagen.

Item ein slehte[1] grün gewant mit siner Zugehörungen,

Item Ein Rot Sundag gewant mit siner Zugehörungen, ist alt.

An den vorigen Gewanden ist nit unter begriffen, danne an jedem Gewande IIII Stücke, das ist en Korkappe, Ein Karsickel und zwene leviten Röcke und sint weder Alben noch ander Zugehörungen nit darin begriffen;

Item En gele Erwiss[2] Gewant. das sint zwene leviten Röcke und ein Karsuckel, und ist kein Korkappe daby, Brucht man am Esthmitwuch (mercredi des Cendres).

Item Ein güte grün damasten Kappe,

Item drige slehter alte Kappen, der hat die Ein ein silberynes sloss, und die ander I fürspange (fermoir),

Item IIII alter Roter leviten Röcke.

Item ein alte wiss damastenn Gewant mit siner Zugehörunngen.

Item des schüler Bischoffs gewant.

b. *Von Karsückelen und Alben.*

Item Sehtzehen Güter Karsuckeln so man zu den hochgeziten bruchet (fêtes),

Item VIII Roter Karsückeln brucht man inne der Wüchen von dem Palmtage und Pasce,

Item VIII swartze und wiss Karsuckeln so man Inne der vasten brucht, darunter sint zwo, die brucht man uber Jore Inne Seleampte,

Item XXIII wertegelicher Karsuckeln, alte und nuwe, böse und güte,

Item IIII swartzer Siden Karsuckeln, böse und güte,

Item XVIII alben mit Irer Zugehörungen,

Item aber XX alben böse und güte,

Item I Swartz wiss Karsuckel, hat der Lutpriester geschafft....

c. *Von allerley geräthe und Gezierde.*

Item Ein Roter damasten füralter (Antependium).

Item darzu ein borten gestickt mit berlin,

Item j heidensch wergliste (heidensch, vieille étoffe à arabesques mythologiques),

Item j alt Rot Stülachen (drap pour couvrir les bancs),

Item j Scherterin Sturtz (probablement pièce d'étoffe pour doublure).

Item j gezwant (gezwirnt) houpttuch,

1. *Sleht* ne signifie pas mauvais, mais commun ou ordinaire.

2. *Erwiss*, peut-être *weiss*.

Item j siden hantquechel. und sunst zwo hantquechlen, domitte man die lüte berihten,

Item aber ij syden düchere,

Item j Rot sydentuch züm Got Inne dem Grabe,

Item j blow siden decklachen mit strichen,

Item j swartz Scherterin düch mit zwein mönen,

Item iiij alter syden seckel,

Item iiij Kelchseckel,

Item j stück grün damaste,

Item j sydentüch uff corporis Christi,

Item j stücke Scherters V Elen lang,

Item zwo Eigeleht hantqueheln (damassé)

Item LXVII Alter düchere nuwe und alte,

Item iij stülachen zü hochgezitten Inne das Gestüle Inne dem Korc,

Item XII Sergen so man an den hochgeziten uffhencket und für die Altare spreitet,

Item ix fürElter (antependium) uff die hochzit (fêtes),

Item iiij Tüchere, heidentsch und gezogen Wercke, uff die pultenn (voiles de pupitre en étoffe antique),

Item j stülachel spreitet man für den fronalter,

Item VIII fürelter, brucht man Inne der Vasten;

Item VIII düch domitte man die Eltere verstopffet (autels),

Item aber XII hantqwehlen böse und güte,

Item zwene Kützehüte,

Item ij hochzirlich uberige (surplis),

Item aber fünff Uberige (surplis).

d. *Von Silberynne Cleinottern.*

Item dry grosser silberynne Crutze,

Item achte guter Kelche mit den Patenen, Corporalen und Teschen,

Item iiij silberynne fürspangen, an die Cappen,

Item zwey silberynne Meszkennlinn,

Item j silberynne Rouchfass,

Item j silberynne geschirre ist inne anno ffffij (1492) zum Touff (baptême) gemaht den criseme und das Oley darin zu thüne, kost . . . iiiii guld. maht ludewig Boltsenn.

e. *Von Cleinottern so inne dem heiligen Sacrament hüsel stonde.*

Item Ein Vergülte kupfferin mystrancie (ostensoir) so man für die Siechen treit (malades), mit enm Roden Siden damast duch, daran ist ein Crucefix, unser frow und sant Johanns mit berlin gestickt,

Item j silberynne bùsz (büchs, pyxide) darinne und deby j silberynne Schelel,

Item j müstrantz zum heiligen Oley, darinne ist Ein silberynne bùsz.

Item En bùsz mit Perlin gesticket,

Item Ein Seckelin, darinne man das Sacrament Ubrefelt treit,

Item Ein Schrin, gestickt mit Berlin (bolte),

Item aber j silberynne bùsz, und j silberynne Schelel, inne eine siden Seckel,

f. *Von Messen Kupfferin und Zinnen geschirre.*

Item Ein messin müstrantz zum Sacrament uff corporis Christi,

Item zwo messin Mustrancien darzu,

Item iiij messin Rouchfasse,

Item j messin Crùtze,

Item XI par messe Kennlin,

Item ij kenneln darinne man messwin holt,

Item fünff Win hefen (vases au vin),

Item — messen lichtstöcke.

g. *Von Büchern.*

Item VIII pirmenten (parchemin) Messbüchere, und iij Selemessen büchelen,

Item Ein Epistelbuch, Item Ein Lexional, Item VI Schüler Bücheln.

h. *Aber von corporalen und andern.*

Item iiij korporale deschen mit Berlin gestickt,

Item xii slehter Siden corporale Teschen,

Item viii newer Korporale,

Item ij Umbeler mit berlin gestickt (amicts?),

Item iij gezogen Wercke küssen,

Item fünff stirkeln (?) Sturtz und sleger (Sturtz stola, peplum; Schleyer, voile).

i. *Gezierde, Cleinotter und anders zu unser frowen Altare.*

Item zwo Rollen mit silberynne Spangen gestickt,

Item iij Siden Seckel,

Item zwene Zoine (zona, Gürtel, ceinture),

Item fünff korellen Pater Noster,

Item Ein Katzdonien Pater noster (chapelet, chalcedonius, pierre précieuse, ambre),

Item Ein slehtes pater Noster mit grünnen Ryngen,

Item j halsbant mit Berlin gesticket,

Item marien bild Ein grüner sogelehter (?) Rocke,

Item dem Kinde derglich ein Rock,

Item Ire aber ein blower Siden Rock, und dem Kinde derglich,

Item Ir ein grün siden Rocke, derglich einen dem Kinde,

Item Ir iij berlin chappel (couronne, diadème) und dem Kinde eins,

Item dem Kinde ij Röcklin mit ij par silberynne hafften,

Item Ir ein brun Rocke und j Roten Rock und dem Kinde derglichs,

Item Ein Roten Siden Rocke dem Vesper Bilde.

k. *So sigennt dise nochgenannten Stücke, so die Johannser herren zu Sant Jergen Inne iren Kensterlin, inne der sacristien haben ouch des Werckes.*

Item Ein Kelche, zwei Corporale mit Iren Teschen, zwo Karsuckeln, drige Alben, Ein Kutzehüte, und ein Uberig, hat her Claus Müller der lutpriester Inne sinne Kensterlin,

Item Ein Kelch, Ein Karsuckel und zwo Alben hat her Cunrat Schemmel,

Item Ein Kelch, zwo Karsuckeln, und zwo Alben hat her Wichel (Michel?),

Item Ein Kelch, Ein Korprale, Ein Karsuckel und zwo Alben hat her Lienhart der Schaffener,

Item Ein Kelch, Ein Karsuckel, und zwo Alben hat her Ulerich Sickart,

Item Ein Kelch, ein Karsuckel, und Ein Albe hat her Johannes Diergart,

Item Ein Kelch, ein Karsuckeln und zwo Alben hat her lienhart Kleinbrot,

Item Ein Kelch, ein Karsuckel, und zwo Alben hat her ludewig hugs,

Item Ein Kelch, ein Korprale, ein Albe hat h. hug höhestette,

Anno ȝrlrrrr secundo, uff Zinstag noch Judica Inne der Vasten, gab Claus Mossenrosch der Meziger . . . von her hugen von hohestet sins Brüder wegen, der Inne danne solichs also Zuchunde empfohlen het, Ein Kelche, und ein Korprale mit siner Teschen, dem Werke, und hat myn herren die pflegere Inne dis widerumb zülihen, und ist also her hugen derselb Kelch so er dem Wercke geben hat, wider zugebruchen, geluhen, als zunehst droben gezeichent stot.

(Cette note se rapporte au dernier calice dont se servait le Joannite Hugues Hohenstett.)

—

Le dernier paragraphe contient l'état nominatif des religieux Joannites du cloître de Saint-George en 1492. Les prêtres étaient au nombre de neuf, et le prieur, curé de Saint-George, était Nicolas Müller; le receveur se nommait Lienhart.

—

Cet inventaire de 1492 est le plus ancien que j'aie trouvé aux archives. Bien des objets y relatés ont dû remonter au quatorzième et peut-être au treizième siècle. Il ne reste qu'un vase aux saintes huiles qui date de la fin du quinzième siècle.

Trois autres inventaires se trouvent aux archives, et datent de 1657, 1759 et 1781.

—

Dans l'inventaire de 1492 il y a encore un chapitre ainsi conçu:

Dise Zinse git sant Jörgen wercke von Im.

Item xβS geltz den frowen zu den Rewerynne zu hagenowe (pénitentes),

Item xβS Einn Cappelan uffem Gerner zu Sannt Jergen,

Item jβ℔ den Johannsern von Agnesen Sornben Jorgezit,

Item x℔ Geltz dem Nuwen spittel von Falckengarrenn (Falkengarn),

Item xvβ℔ den Thumherren von Surburg von des Rusten hofe,

Item iii ℔ Geltz der Johannserhern für clein Selgeret,

Item iiiβ℔ Innen ouch für drige Cappenn,

Item xxv℔ den Johannsern von gütern uffm hungerberge,

Item iiβ℔ Innen von der densin huse,

Item vi dy In ouch von hartung künigs Jorgezit,

Item xxv ℔ Geltz den Augustinern von Offwitrs Matten vor Rustenhusenn,

Item xv dγ geltz den Predigeren von denselben matten,

Item x dγ geltz den herren von Nuwenburg von der Oberschülen,

Item j ℔ Geltz den Siechenn Inne dem Nuwe Spittel,

Item Ein pfunt pfennige geltz Eime Cappelan Sante Jacobs Altare In Nuwenn spittel.

Item ijβ dγ den Swesternn Inne des von Scheide Gotteshuss von . . . . . Brotbanke,

Item ijβ dγ den herren von Steffansvelt von Kotterhanse Jorgezit.

ORIGINE

DES VILLES ET DES CHATEAUX

DANS LE SUD-OUEST DE L'ALLEMAGNE.

Un savant badois, M. J. Vetter, qui s'occupe spécialement de l'histoire et de l'archéologie de son pays natal, vient de publier une brochure in-4°, avec cartes, sur l'origine des villes et des châteaux et sur l'introduction du christianisme dans le sud-ouest de l'Allemagne (Carlsruhe, 1868). Je crois devoir appeler votre attention sur cet intéressant mémoire, dont le contenu s'applique, par analogie, à la rive gauche du Rhin moyen, quoique l'auteur ne l'ait guère franchi dans ses recherches.

Voici les points principaux qu'il s'est proposé d'éclaircir :

1° L'existence de beaucoup de routes anciennes et de ruines énigmatiques dans les contrées écartées de l'Allemagne du sud-ouest;

2° L'origine obscure de beaucoup de villes et de bourgades;

3° La circonstance bizarre que primitivement ces villes étaient sans propriété territoriale, c'est-à-dire sans marches, sans bans extra muros, et qu'au point de vue ecclésiastique, elles étaient les annexes d'églises rurales voisines de leur enceinte;

4° L'existence de groupes de populations non germaniques au cœur des populations d'origine germanique.

Selon M. Vetter, une population celtique habitait près du Rhin et du Danube; elle était protégée par des remparts continus et par une série de forts; le pays était, de plus, couvert de chaussées romaines.

Dès le neuvième siècle, et de là jusqu'au douzième, les documents contemporains révèlent, dans l'Allemagne du sud-ouest, l'existence de villes et de châteaux, entourés de murs, d'une construction technique similaire. Or, les Germains étaient de pauvres architectes, incapables d'élever ces fortifications et ces bâtiments. Même au cœur du moyen âge, dans l'Allemagne centrale et septentrionale, les édifices en pierre étaient rares; les églises chrétiennes primitives étaient en bois.

Il en est de même des chaussées anciennes, construites d'après un plan saisissable, connexes avec l'établissement des châteaux et des villes. Certes, les Germains n'ont point tracé, n'ont point construit ces routes. Ce sont des chaussées romaines, tracées d'après un plan stratégique. Tout le pays, toutes les vallées, tous les vallons depuis le Rhin, le Neckar, le Danube, jusqu'au fond de la Forêt-Noire, étaient protégés par des forts, reliés entre eux par des tours à signaux, véritables lignes télégraphiques d'alors.

Le système de défense romaine consistait dans l'établissement : 1° de villes (*urbes, oppida*); 2° de forts (*castra, castella*); 3° de villages (*villæ*); 4° de chaussées.

Les villes étaient construites d'après le système des *camps*. Ces derniers étaient ou stables (*stativa castra*), ou camps d'été (*castra æstiva*), ou d'hiver (*hiberna*), ou de simples retranchements élevés pour un usage et séjour temporaires (*mansiones*).

Les *castra stativa*, entourés de *prætexturæ*, postes avancés, servaient à recueillir de grandes masses de troupes qui n'auraient peut-être point trouvé place dans le camp principal. On les plaçait soit dans la plaine, soit *sur le penchant* des montagnes.

Au haut des montagnes, il n'y a que des castels (*castella*).

Les *speculæ* servaient à transmettre les signaux. — Notons, de suite, en passant, que « des castels romains dérivent nos châteaux du moyen âge ».

Les *castra* ou camps étaient carrés la plupart du temps; ils avaient quatre portes et quatre quartiers. Leurs dimensions variaient; le long des chaussées et des fleuves, on en rencontre souvent de trois lieues en trois lieues.

Le *castel* du camp était placé en dehors de l'enceinte, sur un terrain élevé, et servait de résidence au commandant.

Dans les camps légionnaires, qui devinrent le noyau des villes, le castel, au contraire, était dans l'enceinte même. Toutes les hauteurs environnantes, qui auraient pu dominer le camp, étaient occupées par des « *prætexturæ* » ou forts avancés, qui correspondaient quelquefois par des souterrains. Le terme de *castrum* ou de *castra* est donc applicable à toute une série, à tout un système de forts connexes; le *castrum*, en un mot, correspond à la cité fortifiée moderne, le castel à la citadelle, les *prætexturæ* aux bastions et forts avancés.

Dans les colonies militaires ou les municipes, le prétoire, c'est-à-dire le siége du commandant, la citadelle était au centre de la ville. Les quatre portes du camp y étaient remplacées par quatre forts intérieurs. Dans

l'enceinte même de la ville ainsi fortifiée se trouvaient les arsenaux, les magasins, l'hôtel de la monnaie. L'examen du plan ou de la localité de *Augusta Rauracorum* peut fournir des preuves à l'appui; *Kastellen* répond à la localité de l'ancien prétoire; Kaiseraugst remplit la place de l'un des quatre anciens forts.

A mesure que les Romains avançaient dans le pays conquis, leurs établissements étaient faits à l'aide de pierres non équarries. Les points stratégiques importants étaient seuls défendus par des murs, dont les pierres formaient des assises régulières.

M. Vetter revient à plusieurs reprises sur son assertion, qu'un système complet de fortifications et de chaussées était établi dans les vallées du Neckar, du Danube (à partir de Donaueschingen jusqu'à Sigmaringen), et le long du Rhin moyen.

Mais ici s'élève une autre question: comment les garnisons étaient-elles réparties entre un si grand nombre de forts?

Dans les provinces de la Germanie supérieure et inférieure stationnaient huit légions, c'est-à-dire quarante mille hommes; en admettant autant d'alliés, nous arrivons à un total de quatre-vingt mille hommes, force insuffisante pour défendre contre les invasions des Germains une si grande étendue de frontière.

M. Vetter admet que les légions restaient concentrées dans les grands camps légionnaires; que les *castra stativa* et les *castella* étaient gardés par des garnisons permanentes, et que tout le pays constituait de la sorte une colonie militaire. Il assimile cet état de choses à la frontière militaire de l'Autriche et aux colonies militaires de la Russie.

Les petites garnisons, selon lui, auraient été formées par les vétérans romains et par des troupes auxiliaires, indigènes.

Les vétérans recevaient en échange de leurs services permanents une certaine quotité de terres, que cultivaient les prisonniers de guerre et les serfs, par exemple la population celtique. On trouvait donc auprès de tous ces anciens forts, même auprès des tours isolées, un ancien village ou du moins une métairie isolée. Il en était de même auprès des camps légionnaires. Les villages celtiques, qui étaient tenus de fournir les vivres, de payer la dîme, de faire la corvée pour ces garnisons romaines, restaient en possession ou du moins en jouissance de leurs terres cultivées. Cette population rurale celtique apprit même à cultiver régulièrement les terres, à exercer certains métiers d'après les instructions de leurs vainqueurs. Rome leur enseigna la délimitation de leurs propriétés et des bans communaux. Il en résulte que les terrains attenant aux établissements des

vétérans leur revenaient comme une espèce de fief. Près des grands établissements légionnaires, dont les garnisons ne pouvaient s'adonner à un métier quelconque, le village celtique possédait en effet et en réalité le terrain de toute la Marche; il payait une redevance en nature, soit à l'Empereur, soit à son représentant, le gouverneur du district. Probablement une certaine série de ces villages, hameaux et métairies constituait un ensemble, un canton ou district, dont le chef-lieu se trouvait être le camp ou le fort principal. C'étaient des communes complexes, composées, qui servirent plus tard de base aux circonscriptions rurales et ecclésiastiques. Dans le voisinage de la plupart de ces forts romains on trouve une chapelle, une église, dont la fondation se perd dans la nuit des temps. M. Vetter ramène invariablement, trop systématiquement peut-être, cette fondation aux temps gallo-romains. Et voici son argumentation assez spécieuse : Si ces fondations, dit-il, appartenaient au temps des missionnaires irlandais, on ne comprendrait point leur présence souvent au haut des montagnes ou dans des localités maintenant désertes. Ainsi, selon lui, une partie considérable de la population celtique, habitant, sous les Romains, la Germanie romaine, fut dès lors convertie au christianisme. Le paganisme y avait bien mêlé son alliage; mais les missionnaires irlandais purifièrent le terrain, en choisissant de préférence pour leur mission les districts où prédominait la population celtique.

Lorsque les conquérants germaniques eurent envahi les possessions romaines, les anciens habitants y demeurèrent; les anciens forts subsistèrent; leur destruction eût été à peu près impossible, vu les moyens imparfaits dont disposaient les conquérants.

Nous répéterons donc que de ces camps romains sortent nos villes anciennes, nos villes du moyen âge, et des castels proviennent les châteaux de nos chevaliers.

L'auteur généralise cette assertion; il l'applique indifféremment à toutes les villes, aux châteaux, aux villages, dont l'origine remonte au moyen âge primitif. Toujours selon lui, les ouvriers et artisans descendant des garnisons romaines, des vétérans romains, formèrent dans les villes le noyau des corporations. Peut-être étaient-ils méprisés par les Germains à l'égal des serfs ruraux; mais peu à peu ils durent grandir en importance avec les cités elles-mêmes; cet élément gallo-romain se fondit avec l'élément germanique.

Quels étaient ces artisans des villes? Les corporations des maçons et des charpentiers, des maréchaux-ferrants et des arquebusiers, des bateliers et des flotteurs. Leurs anciens règlements étaient une imitation des

règlements romains. Si ces éléments de métiers n'avaient pas préexisté, si les villes de l'Allemagne du Sud-Ouest n'avaient pris naissance que sous Henri l'Oiseleur, on ne comprendrait pas cette prompte formation des métiers dans les villes. Ils accueillirent peut-être dans leur sein des habitants venus des communes rurales; la petite noblesse se mit sans doute sous leur protection, mais, il faut bien le répéter, la plupart de nos villes anciennes n'ont point de ban; elles étaient, au point de vue paroissial, des annexes d'églises rurales; cette circonstance, à elle seule, semblerait légitimer l'idée de ramener leur origine à l'époque gallo-romaine. Les *castra* romains étaient situés dans l'enceinte des marches celtiques; ils n'avaient aucune propriété territoriale. La ville, issue d'un castrum, était dans la même situation; elle n'avait point de propriété, ou bien il fallait qu'elle en acquît par achat ou par force.

Arrivait-il que les villes attiraient dans leur enceinte les habitants des villages voisins, le ban du village devenait celui de la ville; le village était absorbé par la ville.

Beaucoup de villes de la vallée du Rhin, telles que Fribourg, Heidelberg, Bâle, Schaffhouse, étaient de simples annexes d'églises rurales, ou bien, leurs plus anciennes églises paroissiales étaient hors de leur enceinte; ce qui prouve que tantôt le fort romain se développait par les éléments romains et celtiques, qui restaient intra muros, et que tantôt la ville et le village se fondaient ensemble.

Quant aux appellations, les villes ne conservent le nom romain qu'autant que la ville est greffée sur un fort romain; mais lorsque la population celtique y devient prédominante, le nom du village celtique s'impose à la ville elle-même.

De semblables faits se produisent pour les châteaux du moyen âge, issus des castels romains.

Il y avait, nous l'avons déjà fait remarquer, des castels de plaine et de montagne, ces derniers avec ou sans fossés, avec ou sans tours. La forme et la distribution intérieure des castels et celle des tours différaient considérablement. Leur forme était ou carrée, ou ronde, ou polygone et irrégulière. Les tours massives (*Berchfrid* au moyen âge) constituaient la force des castels. Nous savons que leur entrée n'était accessible que par des échelles, à une élévation de 10 à 20 mètres. Les ouvertures, pour donner accès à l'air et à la lumière, étaient petites, peu nombreuses; la partie inférieure de la tour, séparée de la partie supérieure, servait de magasin, plus tard de cachot, et n'était accessible que par des échelles.

Quelquefois, au moyen âge, on pratiquait une entrée par le terre-plein de la cour.

Les castels romains étaient, en général, d'un circuit très-restreint; ils ne renfermaient point de bâtiments d'économie rurale; ceux-ci étaient toujours extra muros. Près de beaucoup d'anciens châteaux se trouvaient des chapelles chrétiennes, mais point dans l'enceinte, où les images des divinités romaines étaient seules conservées.

Les châteaux du moyen âge étaient d'une construction médiocre, lorsqu'on les compare aux constructions romaines. Près des castels romains se trouvaient souvent, cachés dans des gorges, sur un torrent, des moulins à moudre le grain.

L'opinion généralement reçue jusqu'ici, c'est que la plupart de nos châteaux n'ont été construits et habités que dans le cours du moyen âge; même en admettant leur origine romaine, on pensait que leur repeuplement procédait d'hommes libres germaniques, de *chevaliers*.

Tout récemment on a cherché à établir le fait que la noblesse inférieure germanique, dans les domaines gallo-romains, provenait de chevaliers celtiques. M. Vetter combat cette hypothèse; il admet bien que beaucoup de castels romains ont continué à être habités, mais point par des Celtes ou des Allemands; fidèle à son système, il pense que ces habitants étaient des vétérans romains. Les conquérants germaniques auraient eu une aversion pour de semblables résidences, qui ressemblaient à des prisons. Quant à la noblesse celtique, il croit que sa présence, sa persistance est inadmissible. Les Romains avaient pour principe de désarmer les peuples conquis, ou de les éparpiller, de les encadrer dans leurs petites garnisons de castels. Si des familles nobles celtiques subsistaient, elles n'ont pu jouir de la confiance de leurs vainqueurs; elles ont dû peu à peu se fondre et disparaître.

Lorsque les Germains eurent pris possession du pays, les vétérans romains, qui avaient formé la garnison des castels, eurent des droits acquis à faire valoir sur les châteaux et leurs environs immédiats. Ces biens devinrent peu à peu héréditaires, et constituaient déjà des espèces de fiefs (*feuda castrensia*)[1].

L'auteur passe ici à l'examen des diverses races qui habitaient le sud-ouest de l'Allemagne; il croit reconnaître, à côté des Francs et des Alémans, des populations d'une autre origine. Peut-être y a-t-il, dans son appréciation, quelque chose de hasardé; en tout cas, elle est ingénieuse

1. Le *castel* avec son petit territoire constituait une *curtis* en Italie.

et mériterait d'être contrôlée *de visu*. Les observations de M. Vetter s'appliquent de préférence à la population riveraine du Rhin, de Bâle à Waldshut; et à celle du Hauenstein (le Hozenwald). — Dans les communes de cette contrée jurassique, il croit reconnaître les descendants des Alémans dans la stature athlétique des paysans, grands propriétaires, passionnés pour la liberté, fiers, francs, d'une droiture reconnue. A côté d'eux habite une race qui ressemble un peu au Bavarois méridional, à larges épaules, au crâne rond, de couleur brunâtre, cheveux et yeux noirs. La chevelure couvre la moitié de leur front; dans leur attitude il y a quelque chose de servile; ce sont les petits artisans, les journaliers, les ouvriers; leur similitude avec certains bustes romains dans la glyptothèque de Munich semble frappante : pour M. Vetter, leur descendance romaine est un fait acquis.

Dans la plaine du Rhin, plus spécialement dans le voisinage d'*Augusta Rauracorum*, on distingue une population dont le type n'est ni romain, ni germanique. Ses yeux, sa chevelure, son épiderme ressemblent, il est vrai, aux yeux, à la chevelure, à la peau de la race romaine, mais elle n'est point robuste comme cette dernière; le corps de ces malheureux est grêle, souvent misérable; le crétinisme est devenu héréditaire dans beaucoup de familles de cette fraction du pays. M. Vetter y voit les descendants de la population celtique, méprisée à la fois par les Romains et par les conquérants germaniques, étiolée par suite de ce mépris[1].

M. Vetter cherche enfin à prouver ses assertions sur l'origine des villes par la citation d'une série de localités sises dans les vallées du Rhin, du Neckar, du Danube, en Suisse et en Allemagne. Je me bornerai à reproduire quelques noms de localités qui nous offrent l'intérêt du voisinage.

Neubourg-sur-le-Rhin, quoique fondée seulement par la famille des Zæhringen, a été très-considérable au moyen âge; la ville pourtant n'avait point de ban; en dehors de ses murs, tout le terrain appartenait aux communes rurales qui entouraient la ville dans un vaste demi-cercle. L'auteur en induit que Neubourg existait déjà du temps de l'occupation romaine, et était environnée d'une population celtique.

Fribourg-en-Brisgau n'aurait été construite, d'après Kœnigshoffen, qu'en 1091, tandis qu'auparavant le site aurait été occupé par un village.

1. Les tumuli fournissent à M. Vetter une preuve de plus à l'appui de sa thèse, très-admissible, de diverses races qui cohabitaient simultanément les bords du Rhin; car, indépendamment des tombes exclusivement romaines, on en trouve qui renferment accessoirement des ustensiles, des ornements ou des armes celtiques; il en est qui ne renferment pas d'armes, et que M. Vetter attribue aux Celtes; d'autres enfin renferment des restes mortels et des armes franques.

M. Vetter s'élève contre cette assertion du chroniqueur. La ville ancienne ou primitive de Fribourg avait un circuit de 6,600 pieds, quatre portes, des murs très-forts; elle correspondait au camp romain. En l'an 1240 seulement les quatre faubourgs furent incorporés à la ville; la plus ancienne église paroissiale, Saint-Pierre, était située dans le faubourg de Neustatt, et au quinzième siècle encore cette église était une annexe d'Umkirch. Si la ville avait été une récente fondation des Zæhringen, elle aurait obtenu une église paroissiale à elle appartenant. Il est probable que dans l'enceinte des anciennes fortifications romaines, ou près des murs, une partie des anciens habitants avait persisté, et obtenu les droits de cité; peu à peu les droits du village avoisinant passèrent aussi à la ville. Par cette hypothèse seule on arrive à expliquer la bizarre circonstance qu'une commune pareille à celle de Fribourg put être considérée comme une annexe d'Umkirch. De là M. Vetter tire la conclusion formelle que la partie ancienne de Fribourg avait été un camp romain, que le castel se trouvait sur le Schlossberg, et une tour de signaux sur le point culminant de la montagne; que les quatre faubourgs et les trois communes d'Adelhausen, Wiehre et Herdern constituaient la commune celtique. La circonstance de Fribourg-*annexe* semble prouver que, dès l'époque romaine, le christianisme y avait pris naissance.

A *Lahr*, la position de la ville parle aussi en faveur d'un fort romain. Les communes de Botternbrunnen, Diesheim, Lembach, situées près de Lahr, constituaient la commune celtique.

L'origine romaine de *Gengenbach* semble indubitable; le castel romain était sur le Kastelberg moderne; Oberdorf et deux autres communes rurales sont sur le terrain du village celtique.

Offenbourg porte encore les traces de son origine romaine; le castel était à la place de l'église principale. La ville, issue de l'ancien fort romain, envahit l'héritage de Kinzigdorff, autrefois village celtique, dont toute trace a disparu. A Offenbourg se tenait le *mallum*, au moyen âge le siége des comtes de l'Ortenau.

A *Oppenau*, la petite ville correspond à un ancien fort romain; le faubourg de l'*Allmend* correspond à l'ancien village celtique. Dans le faubourg, sur la hauteur, se trouvait l'ancienne église paroissiale.

Oberkirch a plusieurs faubourgs et métairies en dehors de l'ancienne enceinte castrense; l'ancienne église paroissiale se trouvait extra muros, elle était au cœur du village celtique.

A *Baden-Baden* (*Aurelia aquensis*), le fort du moyen âge était placé sur

les murs de l'ancien camp romain; le castel sur les rochers. Il n'est guère probable que la ville d'Aurélien soit restée enfermée dans ces murs étroits; les villas, les palais étaient disséminés dans la vallée. Des forts extérieurs, dont on trouve encore les traces, protégeaient la colonie. Lichtenthal semble issue d'un de ces petits forts romains; de même le château dit le *Jesuitenschlœsschen*. Le Fremersberg, le vieux château, les deux Eberstein, l'Iburg, le Mercure étaient fortifiés; ce dernier servait de signal.

Rastatt constituait un camp romain. Le château actuel est sur l'emplacement du castel; Rhinau, Bodenhusen, sur celui du village celtique. D'ici se dirigeait la route vers *Saletio* (Seltz).

Mannheim aussi correspond à un camp romain; le château moderne est à la place du castel. Le village celtique était formé par une série de localités qui ont disparu.

Ladenbourg (*Lupodunum*) était un *castrum stativum*. Les murs de Ladenbourg correspondaient à l'ancienne circonvallation romaine. Valentinien y résida. Une série de forts ou de castels extérieurs entouraient Ladenbourg, par exemple Seckenheim, Friederichsfeld. L'église de Saint-Martin, hors la ville, était la plus ancienne église paroissiale.

A *Heidelberg*, le camp romain barrait et défendait la sortie de la vallée du Neckar. Le château inférieur constituait le castel; puis, sur les bords du Neckar, se trouvaient une série de castels, dont l'un sur l'emplacement de l'église de Saint-Pierre. Le vieux château était à la place de la Molkenkur actuelle; deux forts occupaient le Heiligenberg au nord du Neckar. Un signal était au haut du Kœnigstuhl.

La chapelle du château et la plus ancienne église de la ville, c'est-à-dire celle du Saint-Esprit, étaient des annexes de l'église de Saint-Pierre, située primitivement extra muros dans le village de Bergheim.

De semblables rapports entre la ville primitive, le castrum et les environs existaient dans le sud-ouest de l'Allemagne et en Suisse, par exemple à Rheinfeld, Bâle, Schaffhouse, Winterthur, Coire, Cologne, etc.; à Kehl (ville et village), Achern et Oberachern, Freistett et Altfreistett.

Il faut me borner. Je ne puis suivre l'auteur dans ses discussions avec M. le professeur Brambach, au sujet de la confection des routes. M. Vetter admet des routes, pour l'usage commun, à côté des grandes routes stratégiques, légionnaires, qui restaient, selon lui, réservées au service de l'État. Deux belles cartes, détaillées, sont jointes à l'ouvrage de M. Vetter: l'une destinée à mettre sous les yeux du lecteur le tracé des routes romaines et l'emplacement des forts romains dans tout le pays qui forme

aujourd'hui le grand-duché de Bade, une partie du Wurtemberg et de l'Alsace; l'autre, illustrant les environs d'*Augusta Rauracorum*.

Quelque contestables que soient certaines hypothèses ou les assertions trop absolues de M. Vetter, je ne puis que recommander à votre attention et à votre étude cette remarquable monographie, fragment d'ouvrages plus étendus que prépare l'érudit auteur.

L. Spach.

L'ÉGLISE DE SAINT-GEORGE

A HAGUENAU.

L'an de grâce 1189, le septième dimanche après la Pentecôte, Henri de Hasenbourg, évêque de Strasbourg, consacra solennellement la nouvelle basilique de Saint-George de Haguenau, élevée par la munificence des princes de la maison de Hohenstauffen. Ce fut une brillante cérémonie, rehaussée par la présence de la cour de l'empereur, par un nombreux clergé, par le sénat et les autorités urbaines et une multitude de fidèles accourus de toute part pour être témoins de la solennité. L'édifice avait été commencé en 1137, selon d'autres en 1149[1]. Si la première date est vraie, Conrad III, le chef de la maison de Hohenstauffen, étrennait son règne par la fondation d'une église digne de lui; c'est en 1137 qu'il monta sur le trône impérial.

Saint-George, consacré sous le vocable de la sainte Vierge et du célèbre martyr dont le culte se répandait en Occident depuis la première croisade, s'élevait sur la rive droite de la Moder, à peu de distance du castel impérial construit en 1115 par Frédéric le Borgne, duc d'Alsace, frère de l'empereur Conrad III. C'était l'église paroissiale de la cité impériale dont le développement fut si rapide, c'était la paroisse du chef du Saint-Empire, dans les fréquents séjours qu'il venait faire à Haguenau; elle devait être, après le château et sa curieuse basilique, l'ornement capital de la cité. Nous allons examiner si le monument répondait à sa destination, à la pensée généreuse de son fondateur. L'an dernier vous nous avez permis, Messieurs, d'apprécier la valeur monumentale d'un édifice qui depuis longtemps n'existe plus, du castel impérial de Haguenau, dont il fallut exhumer les souvenirs, et reconstituer les formes architectoniques. Aujourd'hui notre tâche est moins ingrate; Saint-George existe dans l'étendue de ses trois nefs primitives; en les prenant pour point de départ de notre examen, il sera facile de dire ce que le monument a dû être à son origine et ce qu'il est devenu après ses diverses transformations[2].

1. *Annales frat. min.*, année 1189. Le manuscrit est au presbytère de Dachstein. — Voy. Schœpflin, *Als. illust.*, t. II; Hertzog, *Chron. d. Elsasses*, etc.

2. Voy. les divers dessins faits par M. Ch. Winkler.

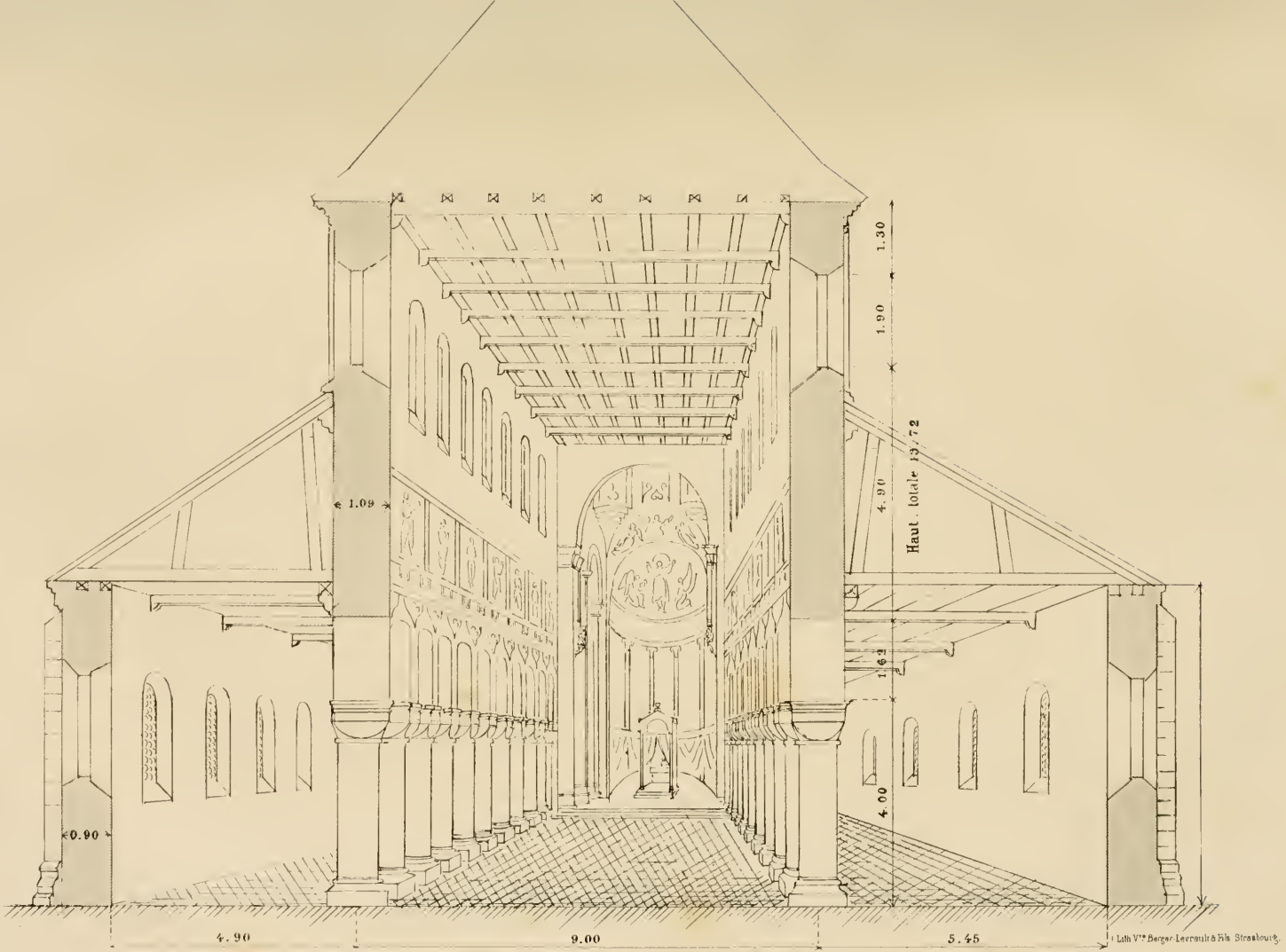

COUPE & VUE PERSPECTIVE DE LA BASILIQUE DE S^T GEORGE DE HAGUENAU (12e SIÈCLE)

L'édifice n'était pas achevé en 1146, mais servait déjà au culte, quand il eut l'honneur d'être visité de saint Bernard, l'homme le plus célèbre de son siècle. Les traditions locales sont unanimes à le répéter et viennent confirmer les témoignages écrits. L'illustre et saint abbé de Clairvaux, le puissant propagateur de la seconde croisade, se rendait de Strasbourg à Spire, pour déterminer l'empereur Conrad III à prendre la croix. Il passa par Haguenau, peut-être dans l'espérance d'y trouver le prince, et c'est alors qu'il vint célébrer le saint sacrifice à la basilique de Saint-George. De là il regagna les bords du Rhin; il descendit le fleuve jusqu'à l'antique cité des Némètes, où sa mission, comme on le sait, eut le plus éclatant succès. Le fait de l'apparition à Saint-George du grand thaumaturge du douzième siècle est pour nous très-avéré, une tradition aussi formelle et aussi constante ne s'invente pas; elle est, du reste, conforme aux conditions topographiques, Haguenau, une des résidences de l'empereur, étant situé sur le chemin de Strasbourg à Spire. Ce fut une illustration pour le monument naissant et une bénédiction pour l'avenir. Saint Bernard avait intérêt à visiter un pays où il rencontrerait de nombreux frères. Peu avant, dans la première moitié du douzième siècle, on avait fondé aux environs de Haguenau trois abbayes de l'ordre de Cîteaux, dont deux d'hommes et une de femmes, Stürzelbronn, Neubourg et Königsbrück. Neubourg eut pour fondateur le comte Renaud de Lützelbourg, en 1128; Königsbrück dut son existence à Frédéric le Borgne, qui fonda également Walbourg et Biblisheim.

Si les historiens sont d'accord sur le fait de la visite de saint Bernard à Haguenau, ils ne le sont pas pour la circonstance dans laquelle s'effectua ce voyage. Selon Laguille[1] qui a réuni nombre de témoignages, ce fut en revenant de Spire et non en y allant, que le Saint vint à Haguenau pour le motif qui suit.

Le prince Frédéric, plus tard Frédéric Barberousse, fils de Frédéric le Borgne qui demeurait à Haguenau, se trouvait à la cour de son oncle l'empereur Conrad et prit la croix avec lui. Cette nouvelle causa tant de chagrin à son père, qu'il en tomba malade, et saint Bernard crut bon d'aller lui porter les consolations de la foi. Il vint donc à Haguenau dans cette intention au commencement de 1147; mais malgré ses puissantes consolations, le prince malade succomba peu de jours après et fut enterré à Saint-Walbourg[2].

1. Laguille, *Histoire d'Alsace*, l. XVII.
2. *Ibidem*, p. 199.

Cette version est indirectement confirmée par le chroniqueur de l'abbaye de Neubourg[1], qui nous apprend qu'à l'occasion du séjour de saint Bernard à Strasbourg, le premier abbé de Neubourg, le bienheureux Ulric, parent du Saint, s'était rendu à Strasbourg le 11 décembre 1146, dans l'intention de voir son illustre parent. Le chroniqueur n'eût pas manqué, si la visite de saint Bernard eût eu lieu dans ce moment, d'en faire mention. Il est donc plus probable que Haguenau eut l'honneur de la visite du Saint après les prédications de Spire.

I.

Sa structure primordiale.

Saint-George est une basilique de second ordre, de style roman-tertiaire. Les nefs sont séparées par deux rangs d'arcades de plein cintre portées sur des colonnes romanes, cylindriques, massives presqu'à l'excès. C'est une construction pratique, durable, adaptée aux besoins liturgiques, exigeant peu d'entretien et bravant l'action des siècles par une solidité irréprochable. La base des colonnes est pourvue des pattes caractérisant le douzième siècle; sans la présence de ce membre architectonique, on assignerait volontiers au monument une date plus reculée. Les chapiteaux sont cubiques, sans ornement; les cintres très-simples, les grands murs sont unis et semblent attendre une peinture bien entendue. Ils avaient été peints jadis, et on a trouvé sous le badigeon des vestiges indubitables d'ornementation murale. Les nefs n'étaient point voûtées dans l'origine; elles portaient des plafonds de bois, partagés en caissons, sculptés avec simplicité. L'art de voûter les églises n'avait pas pris encore un grand développement au commencement du douzième siècle. Quand, trois siècles après, on supprimait les plafonds pour les remplacer par des voûtes, celles-ci pouvaient bien être pour l'édifice un élément de solidité, non de beauté. Avec un plafond peint et sagement doré, comme on savait les faire alors, Saint-George eût conservé un caractère d'harmonie et d'originalité que les voûtes actuelles sont loin de lui prêter. Les voûtes neuves, du reste, n'exigèrent point l'établissement de contre-forts extérieurs pour paralyser leur poussée horizontale; les murs sont d'une épaisseur telle qu'ils résistent facilement à la pression des voûtes.

L'église, dans le principe, comptait sept travées; sa longueur totale, abside comprise, était de près de 50 mètres hors œuvre, sa largeur de

1. P. Marcel Moreau, *Chron. de Neubourg. Revue d'Alsace*, 1860, janvier et février.

22 mètres et son élévation de 15 à 16 mètres. Les murs étaient percés de baies cintrées telles qu'on les voit encore à la grande nef; trois portails cintrés ouvraient sur l'intérieur; une forte tour romane s'élevait sur l'arc triomphal, elle était percée d'ouvertures géminées et couronnée d'une pyramide octogonale. Très-probablement les nefs se terminaient par des absides en demi-cercle.

Telles sont les données sur la forme primitive du monument, qu'il est permis d'adopter comme certaines[1]. Ce qui a lieu d'étonner, c'est la simplicité, nous dirons la sévérité des formes de Saint-George; on n'y voit aucun détail de sculpture romane proprement dite. Ailleurs, à la crypte de la cathédrale, à Marmoutier, à Rosheim, on recouvrait les chapiteaux de colonnes et les cintres des portails d'une ornementation sculptée, de rinceaux variés et délicats. A quelques pas de nous, aux églises abbatiales de Saint-Dié, d'Étival, de Senones, les artistes romans de cette période avaient exécuté des sculptures d'une beauté réelle. Et à Haguenau, sous les yeux de l'empereur, à l'église qui était sa paroisse, aucun ornement ne venait mitiger la sévérité des longues arcades. Voici comment nous l'expliquons : Saint-George fut construit par un architecte allemand formé aux écoles de la région rhénane, où le style byzantin-secondaire, transféré de la haute Italie, fut pratiqué avec une grande persistance. Bon nombre d'édifices de ces provinces furent élevés, au dire des érudits du pays, notamment du professeur Adler de Berlin, sous l'influence de l'école bénédictine de Hirschau, qui s'était approprié les formes sévères de ce style. Un architecte de cette école aurait donc été chargé par le prince fondateur de dresser le plan de Saint-George. Un siècle auparavant, Conrad II le Salique avait fait édifier dans les montagnes du Palatinat l'église abbatiale de Limbourg, aujourd'hui en ruines, et dont les restes rappellent entièrement Saint-George de Haguenau; ainsi un de ses successeurs, Conrad III, devait doter la cité impériale de Haguenau de sa première église paroissiale et lui imprimer le caractère de l'architecture en vogue dans cette partie du Saint-Empire.

Telle est l'explication assez plausible de l'absence de toute ornementation romane à Saint-George.

1. Voy. le dessin de M. Winkler.

II.

Ses transformations.

La basilique subit plusieurs changements, qui finirent par prendre le caractère d'une transformation et lui prêtèrent successivement sa physionomie actuelle.

La première remonte au treizième siècle, seconde moitié. La ville avait grandi fort vite, grâce aux priviléges nombreux dont elle fut dotée par les empereurs et qui attirèrent dans son sein de nombreux colons[1]. Saint-George ne pouvait plus contenir la foule des paroissiens. Alors le recteur et les fidèles se mirent à l'œuvre, un projet d'agrandissement fut arrêté et commencé du côté de l'abside. On s'adressa au pape pour obtenir, avec sa bénédiction, des faveurs spirituelles pour ceux qui contribueraient à la sainte œuvre, et Alexandre IV, dans une bulle datée d'Anagni en 1254, accueillit favorablement l'instante supplique de la communauté haguenauienne. Le pape dit formellement[2] que Saint-George, étant devenu insuffisant, le recteur et les fidèles avaient commencé l'œuvre d'agrandissement à grands frais et d'une manière splendide, *opere sumptuoso*. Il exhorte les fidèles des trois diocèses de Strasbourg, de Metz et de Spire à réunir leurs largesses pour contribuer par leurs aumônes à une entreprise aussi méritante. Il leur accorde l'indulgence ordinaire de quarante jours.

Grâce à ce puissant appui, le chœur avec la tour actuelle et l'abside remplacèrent les absides anciennes, et en 1283 le sanctuaire nouveau fut solennellement consacré par l'évêque de Bude, frère Inzellerius de l'ordre des Augustins-ermites[3]. Sur les entrefaites, Rodolphe de Habsbourg avait érigé, selon les désirs de la communauté, l'église de Saint-George en église chapitrale, institué un prévôt et des chanoines, et s'était désisté en faveur du Chapitre de ses droits de patronage[4]. Le Chapitre trouva dans la nouvelle abside, si magistralement construite dans le plus beau style ogival, une installation digne de lui. Cette première modification n'était due ni à l'empereur, ni à la municipalité; elle appartenait tout entière au recteur et aux fidèles. Le jubé qui fermait le chœur vers la nef datait probablement de cette époque. Il a duré jusqu'en 1629, où les principes de la

1. Voy. Arch. munic., le Cartulaire de la ville.
2. Voy. le document aux archives de Saint-George.
3. Voy. ce document aux archives de Saint-George.
4. Schœpflin, *Als. diplom.*, année 1287.

Renaissance prévalaient et supprimaient dans les églises tant d'objets remarquables d'exécution et de signification liturgique[1]. L'église, à cette époque, avait également son cloître, qui formait ceinture autour d'elle. C'était d'abord le cimetière; puis on en fit un déambulatoire pour les processions, appelé *Kreuzgang,* ce qui forma un cloître réel, dans lequel nombre de familles patriciennes choisissaient et achetaient leurs tombes. Ces tombeaux de famille formaient des caveaux, dont on découvrit les restes il y a peu d'années; l'œuvre de Saint-George les cédait aux particuliers et ils devenaient ainsi la propriété des familles qui eurent le droit de les vendre. Ce cloître, véritable *campo santo* de forme et d'usage, garantissait les abords de l'église; trois portes y donnaient accès. Nous avons pu le rétablir sur un ancien croquis exhumé des archives de Saint-George; il n'a été démoli qu'au siècle dernier, et Saint-George y perdit, avec les nombreux monuments funéraires, une partie de sa physionomie primordiale.

Un siècle plus tard, en 1371, eut lieu le second changement. Nul doute que le projet n'entrât déjà dans le précédent, car il consistait dans le prolongement des trois nefs du côté de l'Occident, et cet agrandissement, nous l'avons dit, avait été reconnu nécessaire pour offrir aux fidèles, toujours plus nombreux, une enceinte plus vaste. En donnant satisfaction à un besoin fort pressant, l'architecte de ce prolongement eut le bon esprit de conformer les trois nouvelles travées aux anciennes. Colonnes, arceaux et bases sont la continuation de l'ordonnance générale, quoiqu'à cette époque, seconde moitié du quatorzième siècle, on ne bâtît plus rien en style roman. Ce travail se fit donc dans des conditions artistiques irréprochables; il faut dire cependant que l'élévation et la largeur des nefs ne sont plus proportionnées à la longueur des vaisseaux. C'est le seul point vulnérable de ce travail, dans lequel on a dû sacrifier le principe de proportionnalité à un grand motif d'utilité publique.

Le quinzième siècle laissa également son empreinte à Saint-George: d'abord par la forme nouvelle et accentuée qu'on donna aux transepts, pour les mettre d'accord avec l'abside; ensuite par la suppression des plafonds, qui furent remplacés par des voûtes. La grande voûte est cintrée et entrecoupée par un réseau de nervures ogivales qui s'appuient sur les grands murs; celles des collatéraux sont légèrement ogivales. Nous avons dit, qu'au point de vue historique de l'art, ce fut une faute. Saint-George, en effet, était conçu pour un plafond et non pour une voûte; la

1. Archives de Saint-George, Comptes de l'œuvre 1629-1630.

substitution de celle-ci au plafond primitif est évidemment contraire à la pensée de l'architecte et peu conforme aux principes techniques. Au point de vue de l'exécution ce fut également une faute, puisque les nervures, accusant la période ogivale déjà fort avancée, couronnent d'une façon peu harmonieuse la rigidité massive des colonnes et des arceaux romans. Les vaisseaux y perdaient également un peu de leur élévation. Il suffit de constater ce défaut d'harmonie; quant à la corriger, on ne peut guère y songer. Même en le pouvant, nous hésiterions à le faire, puisque certaines erreurs dans le domaine de l'art finissent par devenir respectables, et aident à constater ou à élucider des faits qui se rattachent à l'histoire du monument.

Telles sont les trois grandes modifications introduites à Saint-George au treizième, quatorzième et quinzième siècle; elles sont d'une importance telle, que le monument en subit une réelle transformation. En comparant l'édifice actuel à celui du douzième siècle, on y trouve la masse des trois nefs primordiales, modifiées dans les voûtes, les baies et par le prolongement; tout le reste est changé. Saint-George d'aujourd'hui n'offre plus l'harmonieuse unité technique de l'ancien, mais il a sur celui-ci des avantages marquants : celui d'abord d'une abside ogivale grande et belle, et d'une étendue proportionnée aux besoins des fidèles, ensuite celui de la variété des formes architectoniques qui permettent de faire à Saint-George une étude comparée de l'art chrétien depuis le douzième jusqu'au seizième siècle. On admirerait sans doute Saint-George, s'il existait dans son intégrité originaire; on l'admire encore actuellement et on l'étudie dans la variété de ses transformations. Ses dimensions ont grandi; l'édifice a aujourd'hui en longueur hors œuvre 61 mètres; la largeur des nefs est restée la même; celle des transepts est de $27^{m},50$; le chœur et l'abside mesurent $18^{m},80$[1].

Nous passons des travaux secondaires. A chaque changement considérable, le recteur et les fidèles s'adressaient invariablement soit au saint-siége, soit à des évêques, pour obtenir quelque lettre d'indulgence en faveur des travailleurs et d'autres participants. Les archives de Saint-George en conservent plusieurs, qui constatent les différents travaux d'agrandissement. C'était un moyen efficace d'y intéresser la ferveur des fidèles et d'attirer l'aumône d'argent et l'aumône de travail. L'église était heureuse d'ouvrir, pour un intérêt aussi légitime, la source de ses trésors spirituels. Elle disait comme saint Pierre à la porte du temple : « Je n'ai ni or ni ar-

1. Voy. les dessins ci-annexés.

PLAN,

INDIQUANT L'ANCIEN CLOÎTRE AUTOUR DE L'ÉGLISE St GEORGE DE HAGUENAU.

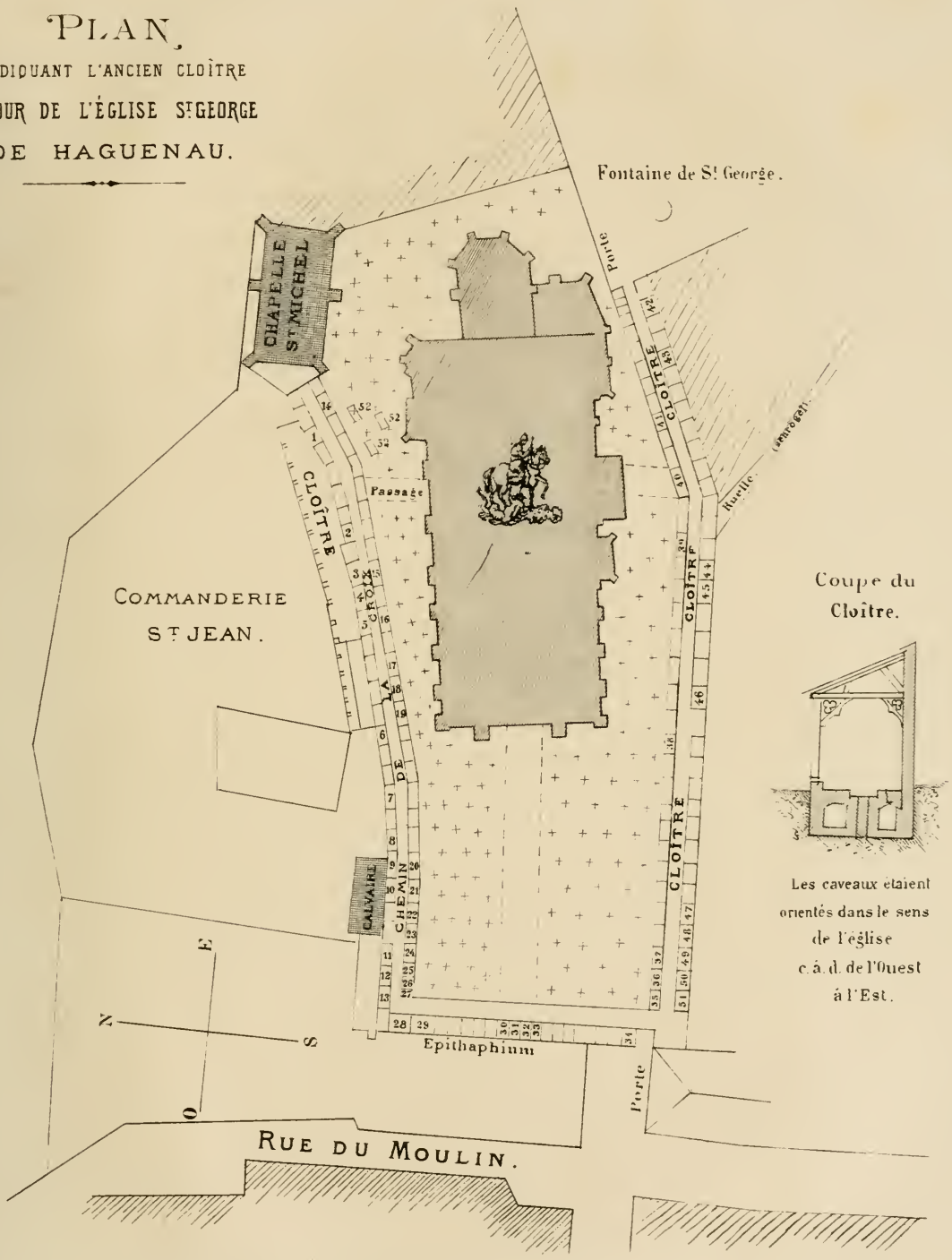

50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 0 50

1 - Burlein, Marschalk.
2 - Carins.
3 - Molk
4 - Barth. Marschalk.
5 - Barth.
6 - Mar. Mag. Bonin
7 - Sontag.
8 - Ubelmann.
9 - Bœm, Daniel.
10 - Ubelmann
11 - Kirchner
12 - Kirchner.
13 - Kirchner.
14 - Burlein.
15 - Carins
16 - Heid.
17 - Mak.
18 - Mak.
19 - Schœnfal.
20 - Schweighæusser.
21 - Schweighæusser
22 - Culin.
23 - Eva Viten.
24 - Ubelmann.
25 - Ubelmann.
26 - Kirchner.
27 - Kirchner.
28 - Lieb.
29 Brixius.
30 Biltstein.
31 - Biltstein.
32 - Biltstein.
33 - Biltstein.
34 - Winklerin. Christina.
35 - Lœsch.
36 - Lœsch.
37 - Muller.
38 - Schweiga ou Sweicha.
39 - Gerstin.
40 - Dilmann, Hans.
41 - Saint-Gerlac, Cromelius.
42 - Dilmann, Hans.
43 - Saint-Cerlac Gromelius
44 - Wikum
45 - Grader.
46 - Fried, Jacob.
47 - Saint-Erhart.
48 - Erhart 1688.
49 - Engelwært.
50 - Bugel. Kath.
51 - Mullerin
52 - Burlein

gent à donner, mais ce que je possède, je vous le donne[1].» Rien de plus naturel qu'une pareille demande; rien de plus légitime qu'une semblable concession. Il y avait peut-être l'abus à craindre, le trafic des choses spirituelles. L'abus s'attache aux choses les plus saintes et les plus urgentes; s'il faut récriminer, c'est contre l'abus, non contre le principe. Grâce à la concession de ces faveurs spirituelles, à ces lettres d'indulgences, le plus grand nombre de nos monuments religieux furent élevés au moyen âge. Ils furent l'œuvre des fidèles; chacun se croyait obligé d'y apporter sa pierre, et les églises devenaient ainsi le patrimoine de tous, puisque tous y avaient contribué. De nos jours, où trop souvent les ressources matérielles restent au-dessous des besoins, quand il s'agit de construire ou d'agrandir une église, ne serait-il pas opportun de frapper à la même porte pour remédier à l'insuffisance des ressources?

III.

Historique.

Notre basilique, dans sa durée plus que sept fois séculaire, a son histoire qu'il est opportun de rappeler. Dès son origine, c'était la paroisse des empereurs résidant à Haguenau, et avec les sentiments de foi vive des siècles du moyen âge, il est permis d'affirmer que ces augustes paroissiens faisaient honneur à leur église, leur œuvre, et qu'ils venaient souvent s'agenouiller sur les dalles du sanctuaire de Saint-George. Depuis Conrad II jusqu'à Charles-Quint, ces puissants princes venaient résider à Haguenau, y promulguaient leurs édits, s'y reposaient de leurs victoires, y subissaient la peine de leurs défaites, ou bien, ce qui n'était pas rare pour les Hohenstauffen, y cachaient la tache des censures de l'Église dont ils étaient frappés. Seul, l'infortuné Conradin, le dernier des Hohenstauffen, n'a point visité Haguenau ni sa basilique. Nous avons dit que Saint-George avait eu l'honneur de la visite de saint Bernard.

La basilique subit les épreuves des temps. Richement dotée par les empereurs, splendidement ornée, pourvue de nombreux bénéfices, sa prospérité allait croissant durant quatre siècles. Elle cessa au commencement du seizième siècle. Au dix-septième, la guerre désastreuse de Trente ans lui enleva ses trésors artistiques et dilapida sa fortune. Le magistrat, longtemps l'économe de l'œuvre de Saint-George, était un administrateur toujours besoigneux et souvent infidèle; la pauvre basilique en souffrait

1. Act. des Ap., III, 6.

dans son temporel, et trop faible pour résister, elle y perdit une grande partie de sa dotation et de ses acquisitions territoriales. Sous le régime français, elle réussit à cicatriser peu à peu ses plaies; mais la Révolution française survint, et malgré les termes formels des traités, le séquestre fut prononcé et tous ses biens furent aliénés.

Il y eut plus: la vénérable église fut indignement profanée; sur le cimetière on amoncela l'ameublement pieux, les statues des saints, les objets du culte, et on y mit le feu. Dans le sanctuaire saccagé on éleva l'autel de la déesse Raison, et au fronton de l'église on inscrivit les mots: Temple de la Liberté. Au sortir de la Terreur, un curé intelligent et énergique, M. Poinsignon, assembla les pierres dispersées du sanctuaire, purifia le temple, reconstitua pièce à pièce son ameublement et réorganisa sa fabrique.

IV.

Restaurations.

On comprend qu'à Saint-George, après tous ces temps calamiteux, toutes les pertes subies, une bonne restauration était devenue nécessaire. La Renaissance en avait gâté l'intérieur, et son ameublement était dans un triste état. L'œuvre réparatrice fut enfin commencée vers 1840 par la pose de vitraux peints et le dallage général du parvis[1]. L'opulente fabrique de Saint-George n'était plus; quelques épaves seulement avaient pu être sauvées du naufrage. Il fallait s'adresser à la caisse municipale et à la générosité des fidèles. Cette double ressource n'a pas fait défaut. La générosité du peuple ne se lasse pas quand ses dons sont employés avec entente et goût, et les sacrifices qu'il fait pour Saint-George, nous pouvons l'attester, établissent et son zèle pour la maison de Dieu qui est surtout la maison du peuple, et la profondeur de ses sentiments de foi. De son côté, l'autorité municipale entra dans les vues bien motivées de ceux qui ont entamé résolûment le travail réparateur, et par des allocations importantes concourut puissamment à l'œuvre.

La restauration d'un monument de la valeur de Saint-George n'est pas sans difficultés; les hommes spéciaux en conviennent. Celui qui l'entreprend s'expose toujours aux critiques, et souvent à de graves mécomptes. Il fallait un plan bien combiné pour l'ensemble des travaux, basé sur les principes de l'art religieux et applicables aux diverses parties de l'édifice

1. Deux architectes, membres de notre comité, eurent l'honneur d'y prêter le concours de leur talent, MM. Morin et Matuszynski.

qui ne sont pas de la même période. On commença par l'extérieur, c'est-à-dire, par abriter l'édifice contre les influences atmosphériques, surtout contre les funestes infiltrations qui compromettent les voûtes et ruinent les ornements. C'est toujours le premier devoir du restaurateur, de bien mettre à couvert le monument qui lui est confié. Sur vingt églises saturées d'humidité, à voûtes rongées et à plafonds lézardés, dix-neuf le sont par suite des couvertures et des combles négligés. Les dégradations de l'intérieur font l'objet d'un second travail très-important et qui exige une double opération, le débadigeonnage et la restauration des pierres de taille mutilées. Dégager le monument de son badigeon et de ses plâtres qui recouvrent les blessures sans les guérir, et rendre à la pierre de taille sa nuance native quand elle est assez belle pour concourir à la beauté du monument et en faire ressortir les avantages, telle est la seconde et bien méritante tâche du restaurateur. Ce travail, à Saint-George, exigea plusieurs années; il est toujours pénible et malpropre, et gêne souvent la régularité des offices. Il est à peu près fait aujourd'hui, et on lui rendra la justice de le proclamer pleinement rémunérateur. La pierre de Saint-George est très-belle, n'a que peu de nuances et n'est surpassée par celle d'aucune église d'Alsace par son effet harmonieux et parfaitement monumental. L'aspect intérieur de Saint-George en est complétement et heureusement changé. La troisième partie d'une bonne restauration comprend l'ameublement, qui doit harmonier avec le local qu'il occupe. La Renaissance avait laissé, sous ce rapport, des traces de son passage; il fallait les éloigner. On garnit l'abside de stalles ogivales adaptées à son style; on fit reconstruire à neuf tous les autels, à grand renfort de peines et de dépenses, et autant que possible en concordance avec l'architecture des chœurs et des chapelles; un chapeau de chaire sculpté vint prendre la place d'un autre très-mal conçu; puis deux jeux d'orgues, à buffets de style, dus à un maître très-apprécié, furent simultanément posés. Enfin la quatrième partie, celle de la décoration polychrôme, qui devra successivement embrasser le monument dans toute son étendue, est commencée.

On le voit, l'œuvre de restauration est avancée, mais n'est point achevée. Saint-George attend des fresques qui termineront son ornementation intérieure; elles lui sont dues, puisqu'elles y existaient autrefois, et que l'ordonnance du monument semble les exiger.

Quand cette dernière partie de nos travaux sera réalisée, nous nous hasarderons à vous dire : Messieurs, allez faire un pèlerinage artistique à Saint-George de Haguenau; faites connaissance avec la basilique des Conrad et des Barberousse. C'est celle qui fut témoin de la piété des princes du

Saint-Empire durant cinq siècles; c'est celle des puissants Landvogts qui avaient ordre de la protéger contre tout envahissement; c'est celle de la puissante municipalité de Haguenau, celle de ses corporations si bien organisées, qui savaient défendre les immunités de la cité contre tous les ennemis et qui, par leurs vastes priviléges, portaient ombrage aux autres villes impériales. Nous n'avons pas réussi, dans nos restaurations, à faire tout ce que nous désirions, mais nous affirmons avoir fait ce qu'il était possible. La basilique, au lieu des hauts et puissants personnages de jadis, abrite maintenant un peuple bon aussi longtemps qu'on ne nous le gâte pas, un peuple qui désire qu'on respecte sa foi, et qui aime à voir que la curiosité qui amène l'artiste pèlerin, soit accompagnée d'un sentiment de foi et de l'acte d'une prière.

Vous entendrez avec bonheur le son harmonieux de deux cloches de Saint-George, les Nestors des sonneries sacrées de l'Alsace, fondues par maître Henri de Haguenau et miraculeusement échappées à tous les dangers. Elles portent le millésime de 1268 et achèvent de fêter l'anniversaire six fois séculaire de leur existence. De pareils états de service sont trop rares pour ne pas mériter une mention particulière dans cette notice.

Vict. Guerber,
Curé de Haguenau.

LE CHATEAU

ET

LA FAMILLE DE LANDSBERG.

Parmi nos châteaux-forts en ruine, celui de Landsberg occupe sans contredit l'un des premiers rangs. Le site pittoresque, l'origine historique des constructions, l'illustration de la famille qui a pris son nom de cette demeure seigneuriale, le souvenir de l'abbesse de Hohenbourg, qui nous a légué un des plus beaux manuscrits du moyen âge, toutes ces circonstances concourent à mettre en relief le château, situé à mi-côte du mont Sainte-Odile. Je ne me proposais d'abord que de transcrire et de traduire la charte de l'an 1200, qui précise l'époque où le noyau du castel venait d'être fondé, et allait être agrandi; mais peu à peu je me suis laissé aller à suivre la destinée de la famille elle-même, et à condenser en quelques pages les notes disséminées dans Schœpflin, ou dans quelques cartons du fonds du Directoire de la noblesse. Je vais, par conséquent, après avoir mis sous vos yeux le remarquable document de l'an 1200, et caractérisé les constructions dans leur état actuel, redire sommairement quelle place les Landsberg ont occupée dans l'histoire de notre pays.

Instrumentum in quo Adelindis Abbatissa monasterii inferioris Hohenburg (Niedermünster) Conrado militi fundum illum in quo castrum suum Landsperg situm est pro 50 marcis sub nomine concambii, pensione annuali 12 denariorum interposita, contradidit a. 1200.

«In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Edellindis monasterii inferioris in hohenburc abbatissa . universis Christi fidelibus; Quum retroacta series temporum scripto solet noticie derivari posterorum . idcirco dignum duximus tam presentis quam future etatis hominibus litteris notificare . nostrique sigilli robore comprobare . qualiter Cuonradus miles inclitus fundum in quo castrum suum Landesberc situm est . a nobis jure concambii edificandum impetraverit. Venit ad presentiam nostram vive memorie dominus Otto comes palatinus burgundie . multaque precum suarum instantia impetravit . quod nos prefato militi Cuonrado fundum illum in quo castrum situm est prenominatum pro quinquaginta marcis sub nomine concambii pensione annuali duodecim dena-

riorum interposita contraderemus. Nos vero consilio fidelium nostrorum aliorumque prudentum virorum inducte . concordia quoque sacri conventus nostri annuente . ipsius peticioni acquievimus . et voluntarie impetrata concessimus. Ad informandam quoque pacis et concordie tranquillitatem . concessimus et in ambitu ejusdem castri partem nemoris nostri . a castro usque ad semitam quæ est desuper closam et sicut ducit semita eadem versus fossam calcis. Itemque a fossa calcis usque ad viam que ducit de fossa lapidum ad castrum: et rursus retro castrum usque ad fontem qui vocatur brettenbrunnen. Ne igitur quisquam de cetero istud factum nostrum infirmare presumat . facta nobis satisfactione pro predicta pecunia quinquaginta marcarum . ipsum sigilli nostri munimine decrevimus roborare. Acta sunt hec anno incarnationis dominice M°CC. Indictione quarta, X° kalendas Junii. Regnante glorioso Romanorum Rege Philippo. Testes hujus facti nostri sunt . Ruodolfus de Andela. Cuonradus de lapide. Ruodegerus de Ufholz. Dietericus, vice-domnus et alii quam plures.»

Avec le sigille rond en cire jaune de l'abbesse du monastère inférieur (Niedermünster).

Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Moi Edelindis, abbesse du monastère inférieur de Hohenbourg, à tous les fidèles du Christ. Puisque la mémoire des temps parvient d'habitude par écrit à la connaissance de la postérité, nous avons jugé convenable de notifier aux hommes du temps présent et à venir, et de corroborer, par le témoignage de notre sigille, comme quoi l'illustre chevalier Conrad a obtenu de nous, par droit d'échange, le fonds de terre sur lequel est situé son château de Landsberg, à l'effet d'y élever des constructions. A cet effet s'est présenté à nous l'illustre seigneur Otton, comte palatin de Bourgogne; et il a obtenu, par les instances répétées de ses prières, que nous consentions à livrer au susdit chevalier Conrad le fonds de terre où le susdit château est situé, pour 50 marcs, à titre d'échange, et à raison d'une rente annuelle de 12 deniers. Et nous, mue par le conseil de nos fidèles et d'autres prud'hommes, ainsi que du consentement unanime de notre sainte communauté, nous avons acquiescé à sa pétition, et avons, de notre plein gré, concédé ce qu'il désirait. De plus, pour consolider cet arrangement, et prévenir la rupture de la concorde, nous avons cédé à l'entour dudit château une partie de notre forêt, savoir, à partir du château jusqu'au sentier qui est en haut du closage, et le long de ce même sentier jusqu'à la fosse à chaux. Et à partir de la fosse à chaux jusqu'au chemin qui conduit de la carrière au château; et derechef en arrière du château jusqu'à la fontaine qui s'ap-

pelle le Brettenbrunnen. Et afin que personne à l'avenir ne s'avise d'infirmer notre acte — après avoir reçu le payement total de la susdite somme de 50 marcs —, avons décidé de le corroborer de notre sigille. Fait l'an 1200 de l'incarnation de Notre Seigneur, indiction quatrième, dix des kalendes de juin, sous le règne de Philippe l'Illustre, roi des Romains. Les témoins de notre acte sont: Rodolphe d'Andlau, Conrad zum Stein, Roger d'Ufholz, Thierry, vice-dome, et plusieurs autres. (22 mai 1200.)

Il résulte de ce document, qu'au moment où Edelindis de Landsberg, abbesse de Hohenbourg, cède à Conrad (l'Illustre) le terrain situé sur une espèce de cône boisé, au pied du Mænnelstein et de Sainte-Odile, le château primitif existait déjà. La cession du terrain est évidemment faite pour agrandir la construction première. Tout y porte le caractère de l'architecture romane du douzième siècle.

Nous possédons dans les cartons de notre Société les dessins, plans et projets de restauration de Landsberg, de la main de feu M. Fries, notre regrettable et modeste confrère. Son ami, M. Stuber, a utilisé un long séjour à Truttenhausen au pied de la montagne qui porte le château de Landsberg, pour exécuter deux dessins ingénieux qui reproduisent l'antique manoir, tel qu'il a dû exister à l'époque de sa plus grande splendeur. Il faudrait une fortune princière pour le remettre dans cet état; nous ne pouvons, de concert avec le propriétaire actuel, M. Rodolphe de Türckheim, que contribuer, par une somme modique, à empêcher l'écroulement de quelques pans de murs et de quelques détails d'architecture.

Je prends la liberté de rappeler qu'à l'époque de la réunion du congrès archéologique à Strasbourg, en 1859, j'ai donné lecture d'une monographie sur les châteaux-forts d'Alsace, et que, à l'aide des notes manuscrites de M. Fries, j'ai consacré à la description du Landsberg une page que je transcris ici:

«En examinant de près le Landsberg, on se trouve en face d'une cour terminée par deux tours rondes; c'est un agrandissement postérieur à l'époque de la fondation. Dans le donjon et le corps de logis, le plein cintre domine; au rez-de-chaussée se trouvent un caveau voûté et deux pièces garnies de meurtrières, séparées par un escalier qui monte au premier étage. Ici, une grande salle servant de chapelle est remarquable par l'ajustement de ses fenêtres et l'abside du chœur en encorbellement sur la face extérieure, dans le style roman du douzième siècle; à côté de la chapelle, une salle éclairée à l'est par quatre fenêtres géminées servait

probablement de salon d'habitation; puis une pièce irrégulière à cheminée (peut-être la cuisine), surmontée d'un entre-sol éclairé sur la cour; enfin le beffroi, dans lequel on ne pénétrait que par une porte, à partir du grenier du bâtiment d'habitation à l'angle sud-est de la courtine. Un chemin de ronde couronnait le schlosshof (cour du château); trois grandes consoles indiquent l'existence d'une guérite. Au bas de celle-ci, au niveau du sol actuel, une ouverture, avec quatre fortes pierres en saillie, qui semblent faire deviner qu'un treuil s'adaptait à la guérite et que, dans cet endroit écarté, on faisait monter des vivres au château.

«Les abords du donjon étaient garantis avec de plus grandes précautions encore que celles dont nous avons déjà indiqué l'existence dans d'autres châteaux; à la porte même, les assaillants étaient en butte aux projectiles d'un bâtiment servant de défense à l'angle sud-est du schlosshof, et en communication avec les courtines.

«Le granit et le grès ont fourni les matériaux de construction de Landsberg.»

Un moment, les Landsberg, forcés probablement par des embarras pécuniaires, se dessaisirent de cette belle propriété. Ils vendirent, en 1413, d'abord la moitié du château à Louis, comte palatin du Rhin, puis ils cédèrent le reste; mais plus tard — l'époque est incertaine — ils rentrèrent en possession, car ils s'étaient réservé la faculté de rachat. Mais lorsque les mœurs s'adoucirent, ils ne continuèrent point à rester perchés sur ces hauteurs; nous les trouvons établis aux seizième et dix-septième siècles, une branche à Niedernai, une autre à Mutzig. Le château de la montagne subit, soit pendant la guerre de Trente ans, soit pendant celle de Turenne, le sort de toutes nos demeures seigneuriales.

Je ne remonterai point à l'époque carlovingienne pour trouver l'origine de la famille. Les faits avérés ne vont point au delà du douzième siècle.

En 1144, Frédéric, duc de Souabe, celui qui plus tard fut Frédéric Barberousse, conféra des biens sis à Rosheim, aux frères Égelolphe et Conrad de Landsberg. La fondation de Truttenhausen, par l'abbesse Herrad et son frère Günther, est placée à l'an 1182; neuf ans plus tard (1191), un second Conrad de Landsberg dote de quarante marcs d'argent le jeune monastère; neuf ans de plus, et nous touchons à la reconstruction ou à l'agrandissement du château (1200) par un troisième Conrad, probablement le frère même de l'abbesse Edelindis.

Dans tout le cours des treizième et quatorzième siècles, une série de faits plus ou moins marquants assignent aux Landsberg une place dis-

tinguée dans l'histoire de notre province. C'était évidemment une famille de seigneurs, de dynastes indépendants qui jouissaient souvent de la faveur impériale, brillaient dans les tournois, se battaient dans les guerres publiques et privées[1], contractaient des alliances matrimoniales avec les premières familles nobiliaires du pays, achetaient, vendaient, troquaient des biens considérables dans beaucoup de localités d'Alsace. Leur état prospère, loin d'être amoindri par des subdivisions en plusieurs branches, semblait, au contraire, s'en accroître, absolument comme les chênes vigoureux, dont le tronc suffit à transmettre la séve à de nombreux rameaux, à donner de l'ombre à une vaste étendue de terrain.

En 1212, peu d'années après la donation faite par Edelindis, Égelolphe de Landsberg, qui jouissait de la qualité alors très-ambitionnée de citoyen de Strasbourg, est fait prisonnier par un margrave de Hochberg; mais l'empereur Frédéric II lui-même intervient, et libère le captif.

Dans une transaction, passée entre le même empereur Frédéric et l'église de Strasbourg, Günther de Landsberg et son frère Eberhard figurent comme témoins; ils étaient ministériaux de l'église. — En 1227, un Conrad de Landsberg, chevalier de l'ordre Teutonique, fait la guerre aux Prussiens idolâtres, dans l'armée du grand-maître Herrmann de Salza. — Quatre frères de Landsberg se battent à Hausbergen dans la petite armée de l'évêque Walther de Geroldseck, en 1262.

Mais les Landsberg ne marquent pas seulement dans les rangs des combattants laïques, ils se rencontrent aussi sur le domaine de l'Église. Égelolphe de Landsberg, curé de Feldkirch, prévôt du chapitre de la Toussaint à Spire, fonde des revenus réguliers en faveur de la chapelle de Niedernai (Ehenheim inférieur), de concert avec ses quatre frères, ses deux neveux et un cousin (1279, 5 février). Dans la charte relatée par Schœpflin (*Als. dipl.*, t. I, Part. II, p. 18), Feldkirch joue, par conséquent, le rôle de paroisse mère, et Niedernai n'est qu'une annexe. Depuis lors le sort de ces deux localités a été bien interverti. Niedernai s'est agrandie au point de devenir une bourgade, une petite ville; Feldkirch a complétement disparu, il y a quelques années, sous le marteau d'un démolisseur.

En 1283, un Conrad de Landsberg et ses six fils résignent entre les mains de l'abbé de Moyenmoutiers l'avouerie de Feldkirch et de Hindisheim; et Égelolphe, frère de ce Conrad, prieur de la Sainte-Trinité à Spire, append son sigille à cet acte de cession. La même année, le prieur Egelolphe, et ses frères Conrad, Werner et Günther offrent, à titre de fief,

1. En 1386, à la bataille de Sempach, deux Landsberg se trouvent parmi les chevaliers du parti de Léopold d'Autriche; ils périssent en combattant.

à l'évêque de Strasbourg, la ville de Niedernai. Cette oblation est l'un des actes majeurs dans l'histoire de la famille.

L'église paroissiale de Sainte-Hélène, hors des portes de Strasbourg, fut construite en 1288 par Günther de Landsberg, près de la léproserie. Détruite en 1513, après avoir été l'église paroissiale de Schiltigheim, la place de l'église et son pourtour sont occupés aujourd'hui par le cimetière de Sainte-Hélène.

Au quatorzième siècle, vers 1360, les Landsberg se divisent en plusieurs branches, telles que les Krietsch, les Spender, les Joeler, les Hacker, etc., etc.; mais tous sont destinés à disparaître peu à peu, à l'exception des descendants de Henri de Landsberg, dit Hacker, qui eux-mêmes se subdivisent de nouveau en deux branches principales, les Ottmann et les Nicolas.

Parmi les descendants d'Ottmann, on trouve plusieurs dignitaires de l'église de Strasbourg, des avoués de Rhinau, de Kaysersberg, d'Ortenberg; des assesseurs de la Chambre impériale, cinq abbesses de Saint-Étienne de Strasbourg, dont l'une introduisit, au seizième siècle, la réforme dans cette église[1].

Les descendants des avoués ou vogts d'Ortenberg résidèrent à Mutzig et prirent le surnom de cette ville. En 1714 ils s'éteignirent[2].

Dans la branche Nicolas nous trouvons un vice-dôme de l'évêque de Strasbourg (Wolfgang de Landsberg, mort en 1546), père d'un Günther, président de l'administration de l'ordre équestre en Alsace. Une partie de cette famille résidait, au dix-huitième siècle, à Niedernai.

Peu de temps avant la Révolution, ils occupaient encore des charges dans l'armée du roi, dans le Directoire de la noblesse d'Alsace, dans l'ordre Teutonique et dans celui de Saint-Jean de Malte. La famille est éteinte de nos jours; une partie de leur héritage a passé aux Reinach.

Il n'entre point dans mon plan de dire en détail tous les actes civils et publics où se rencontre le nom des Landsberg, ni de faire le relevé de toutes leurs propriétés, fiefs ou alleux. L'une de leurs principales opérations, au dix-huitième siècle, fut la vente de Truttenhausen au grand-chapitre de Strasbourg (en 1749). Mutzig avait fait retour à l'évêché dès 1636. — Ils n'avaient été de même que temporairement cofeudataires de la marche de Marmoutier (1628).

Les immatriculations dans notre fonds du Directoire de la noblesse

1. Une partie de Landsberg avait temporairement passé au protestantisme.

2. L'un de ces vogts de Kaysersberg fut tué, en 1463, d'un coup d'épée, par Wilhelm de Hattstatt, devant Éguisheim.

constatent qu'en 1780 Sigfried Samson de Landsberg, directeur du corps de la noblesse, possédait, par indivis, avec son frère, chevalier de l'ordre Teutonique, la ville de Niedernai.

La même branche tenait, à la même époque, *le village* de Niedernai, Lingolsheim, Zellwiller, un tiers de Düttlenheim, le château et le bois de Landsberg, diverses maisons et métairies, des prés, des vignes, des jardins.

Un autre Landsberg (François-Marie), seigneur de Meistratzheim, lieutenant-colonel d'infanterie, résidait au pied du Glœckelsberg, à Blæsheim.

A diverses époques, les uns et les autres étaient en rapport d'intérêts avec les ducs de Lorraine, les Hanau-Lichtenberg, les princes palatins.

Certes l'extinction d'une famille si haut placée dans les annales de notre province est très-regrettable. Mais qu'il me soit permis d'affirmer que leur nom ne vivrait point dans l'histoire, s'ils n'avaient compté dans leur sein une illustration poétique et littéraire. Si le souvenir des Landsberg est destiné à ne point être englouti dans le grand abîme du passé, c'est à Herrad de Landsberg que la famille en sera redevable. La douce figure de l'abbesse virginale, auteur du *Jardin des délices*, lui servira d'introductrice dans le vestibule du temple de l'immortalité[1].

1. Je crois devoir ajouter à mon esquisse quelques notes prises dans le fonds des papiers de la famille.

Au nombre des contrats de mariage j'ai remarqué celui de Frédéric de Landsberg et de Suzanne de Wangen (1602), qui apporte dans la communauté une dot de 2,000 florins. Une douzaine de signataires, de la famille de Landsberg même et de la noblesse des environs, prennent part à cet acte.

A l'année 1686 se place le contrat de mariage de Herrmann Dietrich de Neuenstein, mari de Suzanne de Landsberg. — Le fiancé fait cadeau à sa fiancée d'une chaîne en or, avec diamants et rubis, de la valeur de 400 florins; il promet 4,000 florins de douaire.

Parmi les transactions se trouve une série relative au partage du Rieth, près de Niedernai : à l'année 1716, une transaction au sujet d'une maison sise à Strasbourg et habitée par le comte du Bourg; une cession faite par J. Christophe de Landsberg, de sa part d'Hérange, au colonel de Lützelbourg (26 juillet 1663).

Parmi les nombreux testaments :

Celui de Wolfgang-Jacques de Landsberg et de sa femme Ursule, née de Wormser (1634). L'acte est fait «en vue des temps critiques, et pour être fidèle au précepte d'Isaïe»;

Celui de G. Louis de Landsberg, lieutenant-colonel, et Françoise de Landsberg, née de Rathsamhausen (12 décembre 1714). Le testateur lègue sa part de la ville de Mutzig à ses deux sœurs, Mmes d'Andlau et de Neuenstein; pour le reste, il institue sa femme légataire universelle.

Une série d'inventaires de succession initie le lecteur de ces titres dans la vie domestique de la famille aux dix-septième et dix-huitième siècles.

L. Spach.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VI.

Pages.

Peintures anciennes découvertes dans l'église de Rouffach, par M. l'abbé A. Straub 1
Concordia et Tribuni, par M. Sabourin de Nanton 5
L'île et l'abbaye de Reichenau, par M. L. Spach, avec 1 planche lithographiée. 8
Notice sur diverses antiquités découvertes à Gumbrechtshoffen et particulièrement sur un cimetière à ustion, sur une villa romaine, sur plusieurs statues équestres et sur deux sculptures attestant la viticulture dans cette région sous les Romains, par M. Jér. Ans. Siffer. 41
Le Palais de Constantine, par M. L. Spach 46
Une villa romaine à Nennig (près de Trèves). Ses inscriptions expliquées par M. de Wilmowsky, par M. L. Spach. 51
Le Loup à l'école. Chapiteaux historiés de l'église collégiale de Saint-Ursanne, par M. A. Quiquerez 55
La Seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs. Étude historique et généalogique, par M. E. Lehr, avec 1 planche généalogique et 1 carte lithographiée. 62
Rapport sur des antiquités trouvées aux environs de Colmar, par M. Dietrich, avec 1 planche lithographiée 94
Les deux Schweighæuser, par M. L. Spach 103
Rapport sur un mémoire concernant les antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Paul Huot 113
Mémoire sur un autel épigraphique d'origine romaine consacré au soleil et à la lune sous les figures d'Apollon et de Diane, par M. Jér. Ans. Siffer. 125
Comptes rendus sur les ouvrages envoyés au comité, par M. L. Spach . . . 130
Charte émise par l'empereur Henri IV, en 1065, contenant une donation de deux villages d'Alsace et de la forêt sainte de Haguenau à un comte Eberhard, par M. L. Spach 134
Péage de Seltz, par M. L. Spach 137
Ancien trésor de l'église Saint-George de Haguenau, par M. V. Guerber . . 145
Origine des villes et des châteaux dans le sud-ouest de l'Allemagne, par M. L. Spach. 152
L'église de Saint-George à Haguenau, par M. V. Guerber 162
Le château et la famille de Landsberg, par M. L. Spach 173

ERRATA.

Mémoires. — Page 93, ligne 9, *au lieu de :* mais il n'a pas de postérité, *lisez :* et il en a aujourd'hui cinq enfants : les princesses Sophie, Marie, Julie et Eugénie, et le prince Erwin. (*Alm. de Gotha* pour 1869, p. 196.)

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01050 2389